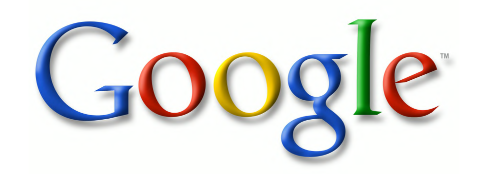


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

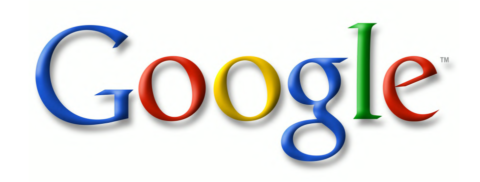
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

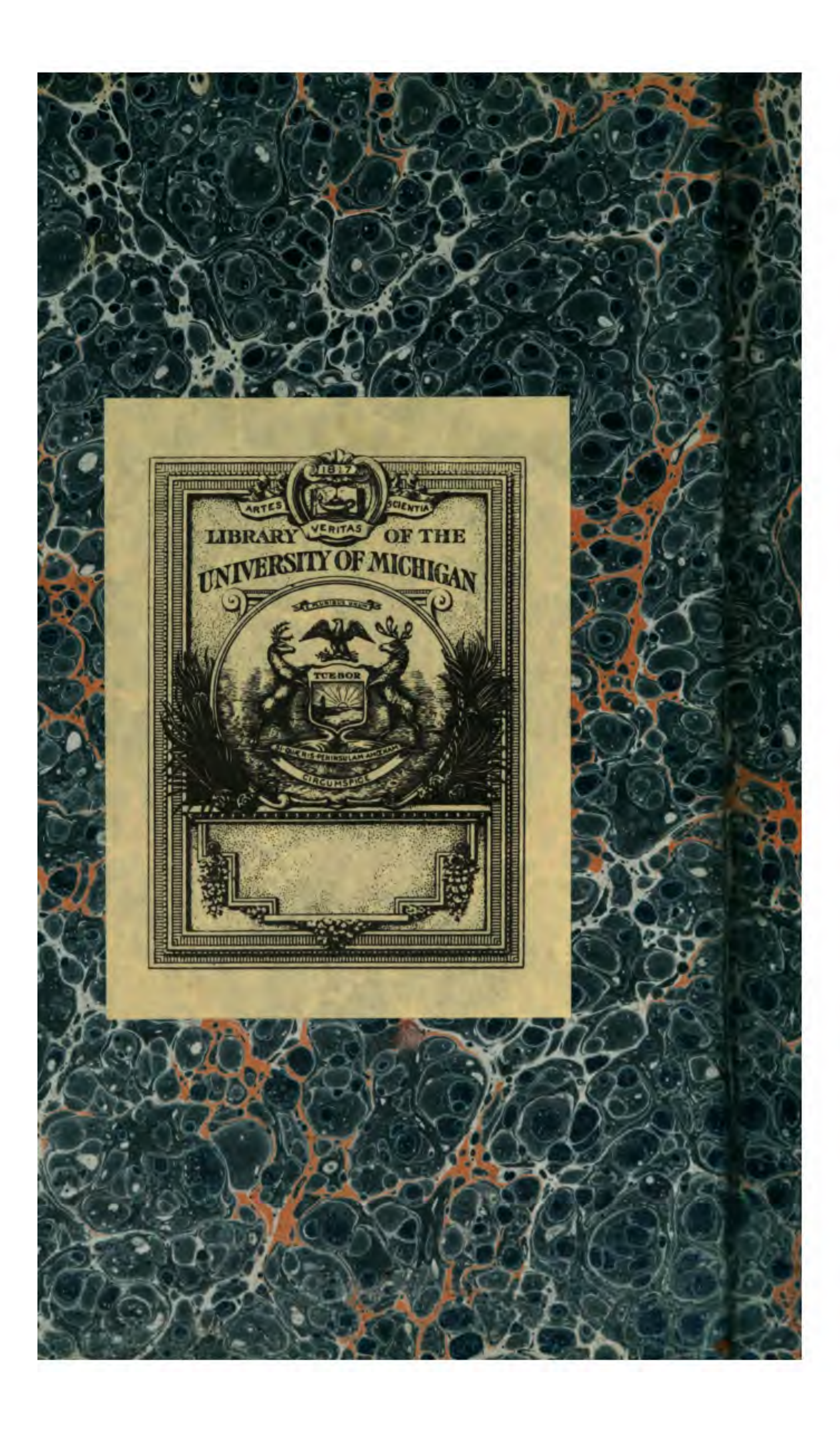
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

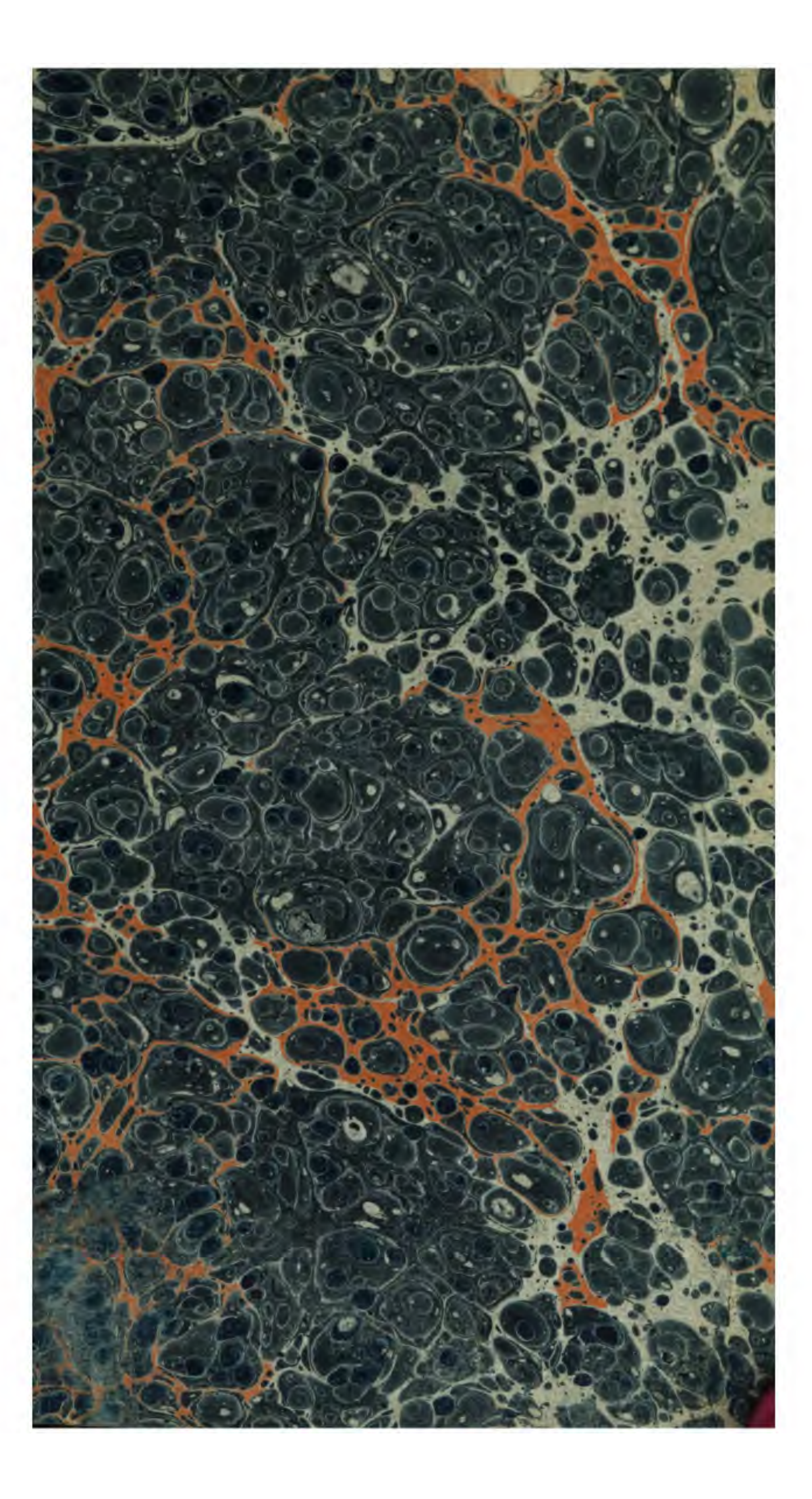
À propos du service Google Recherche de Livres

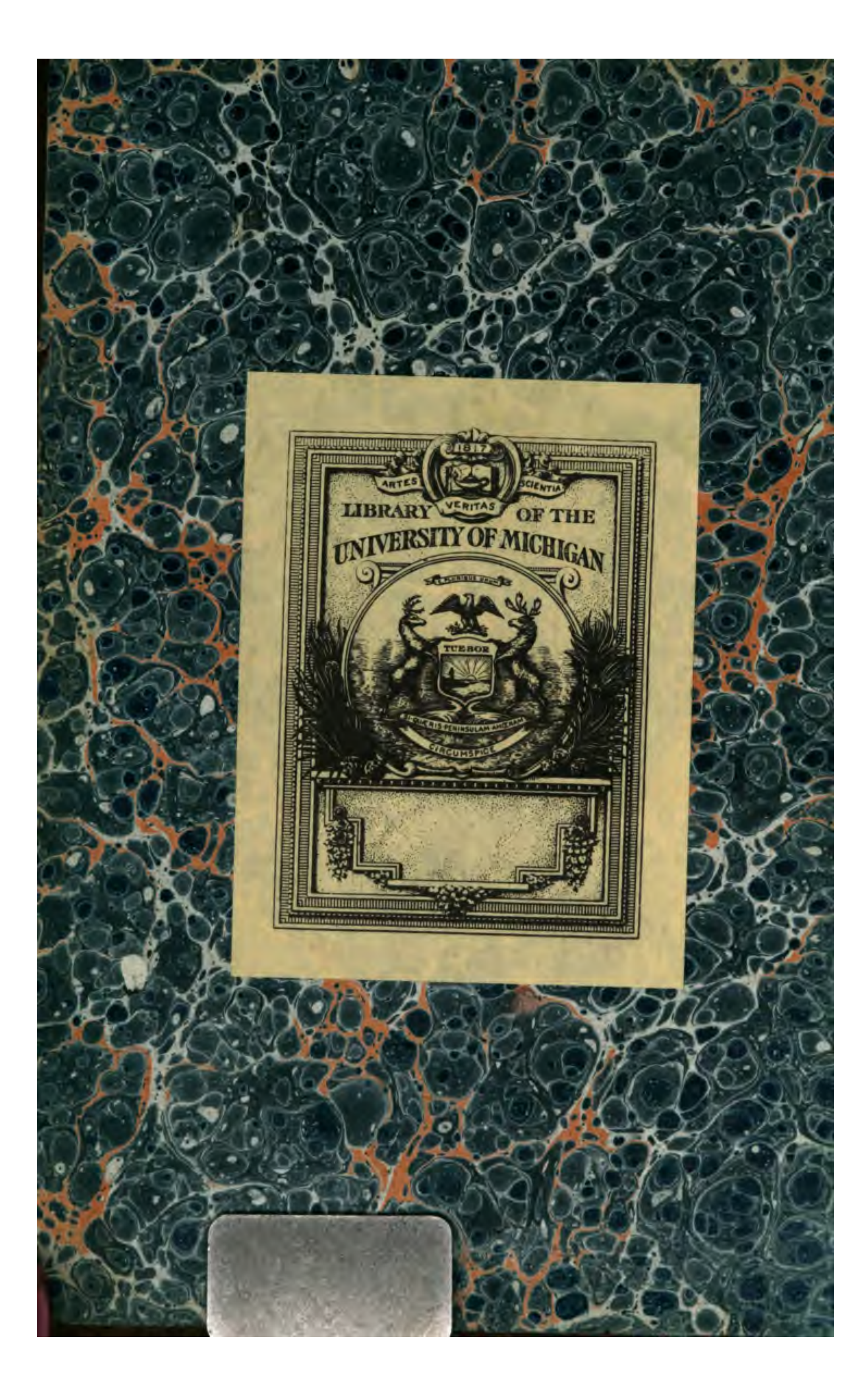
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

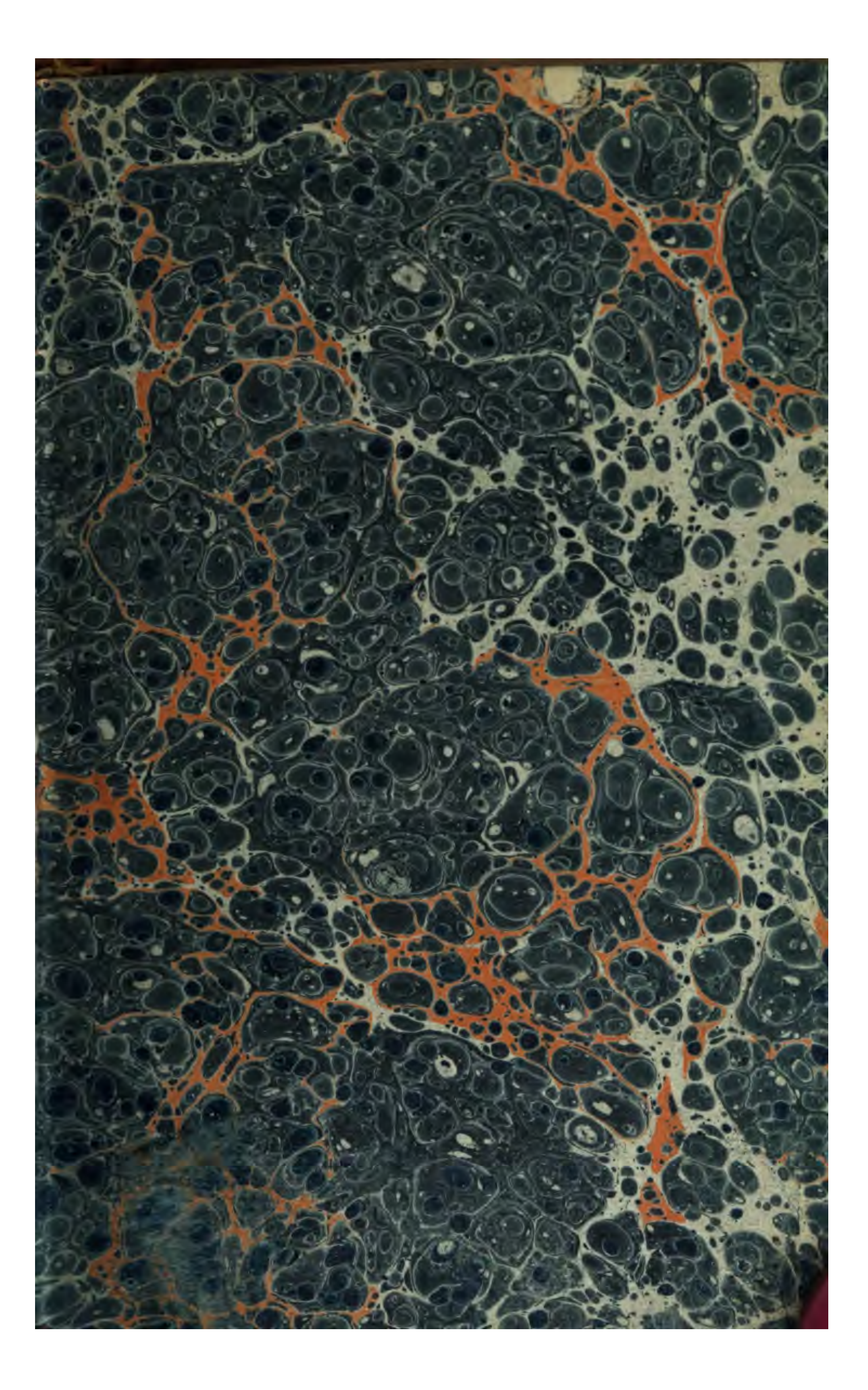

BUHR A
a39015 01807922 1b



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



Cochran

HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS.

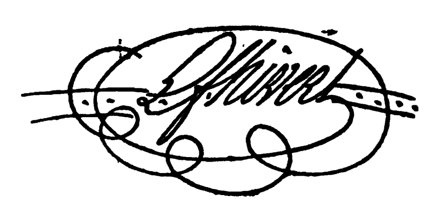
II.

Lettres Vendéennes, etc., dédiées au Roi, par M. le vicomte Walsh, 3e édition, 2 vol. 8o.................................. 12 fr.
— Les mêmes, 3 vol. in-12.......................... 8
Le Fratricide, ou *Gilles de Bretagne*, chronique du 15e siècle, par le même, 2 gros vol. in-12, satinés et couverture gothique. 6 f. 50 c.

(*Vient de paraître.*)

Vie de Saint Vincent de Paul, par B. Capefigue, 1 vol. in-8o sur papier fin, couverture gothique.......................... 5 fr.
— Papier vélin satiné.............................. 10

Tout exemplaire de l'*Histoire des Emigrés Français* qui ne porterait pas ma signature, sera réputé contrefait, et le contrefacteur poursuivi selon la loi.



Paris. — A. PIHAN DELAFOREST,
Imprimeur de Monsieur le Dauphin et de la Cour de Cassation,
rue des Noyers, no 37.

HISTOIRE

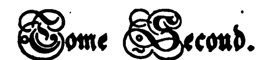
DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS,

DEPUIS 1789, JUSQU'EN 1828.

PAR A. ANTOINE (DE SAINT-GERVAIS.)

Noble dans sa cause, glorieuse dans son cours, honorable dans ses désastres, utile dans ses conséquences, l'Émigration française embellira les pages de notre histoire.





PARIS,

L. F. HIVERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, N° 18.

1828.

DC
158
.A73
v.2

HISTOIRE

DES

ÉMIGRÉS FRANÇAIS.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis le commencement de l'année 1794, jusqu'à la fin de la campagne de 1795.

Affaire de Menin. — Martyre de la princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, et détails sur le régime sanguinaire de la Convention. — Généreuses dispositions du gouvernement anglais en faveur de l'émigration française. — De grands hommes d'état, d'illustres écrivains français, accueillis à Londres, s'y distinguent par leurs travaux politiques et littéraires. — Beau trait de Georges III. — Chute de Robespierre. — Arrivée du duc de Berry à l'armée de Condé. — Précis sur la coopération des Vendéens avec l'émigration armée. — Mort du jeune Louis XVII. — Proclamation de Louis XVIII à son avénement pendant son refuge à Vérone. — Expédition de Quiberon. — Les puissances coalisées traitent de la paix avec le gouvernement républicain.

Au commencement de l'année 1794, les corps de Condé allèrent prendre d'autres cantonne-

mens sur les bords du Necker, où ils restèrent jusqu'au mois de mai. Pendant ce temps ils adoptèrent l'équipement autrichien, conservant toujours la cocarde blanche, et se distinguant en outre par une écharpe de même couleur nouée au bras et sur laquelle étaient brodées trois fleurs de lis. Ce fut à cette époque que, pour récompenser le courage et la valeur de son petit-fils, le prince de Condé le reçut chevalier de Saint-Louis. La vie et la mort du duc d'Enghien ont prouvé que ce jeune héros possédait en effet toutes les hautes qualités qui doivent éminemment distinguer un chevalier français.

Nous devons mentionner ici la légion de la Châtre qui était restée jointe à l'armée combinée en Flandre. Ce fut aussi inutilement que de ce côté on s'empara de plusieurs villes; nulle part on ne sut profiter des premiers succès, et partout les républicains s'enhardirent et reprirent l'avantage sur leurs adversaires. Pichegru qui venait d'être porté au généralat, contribua beaucoup par son habileté à faire replier les coalisés.

Le 26 avril 1794, Menin fut investi par 40,000 hommes de troupes républicaines; il n'y avait ni canon sur les remparts, ni moyens

de résistance ; 1,400 Hanovriens, 400 hommes de la légion de la Châtre, et 200 Hessois, se trouvaient enfermés dans cette place. Les 400 émigrés étaient autant de victimes vouées à la mort, d'après le décret inhumain des conventionnels. Mais ces braves commandés par le lieutenant-colonel M. de Vilaines, résolurent de vaincre ou de périr les armes à la main. Ils sortirent la baïonnette en avant, et foncèrent sur l'ennemi qui occupait déjà le faubourg, traversèrent au milieu de la nuit un corps bivouaqué plus loin, renversant tout ce qui voulut s'opposer à leur passage, perçèrent une troisième ligne qu'ils rencontrèrent à la pointe du jour, et arrivèrent à Bruges, couverts de sang et de gloire, après avoir perdu moitié de leur monde ; mais ils avaient tué à l'ennemi, 1,500 hommes, et pris treize pièces de canon qu'ils abandonnèrent, hors trois, faute d'attelages. L'armée républicaine ne put que louer leur audace et le courage avec lequel ils s'étaient battus.

Le mois suivant parvint à l'armée de Condé la nouvelle de l'assassinat juridique de la jeune et vertueuse princesse Élisabeth, digne sœur de Louis XVI. Sur l'ordre des comités de la Convention, l'infâme tribunal révolutionnaire

l'avait envoyée à la mort le 10 mai ; et l'un des griefs qu'on osa lui imputer, fut d'avoir fait passer ses diamans au comte d'Artois pour l'assister dans son émigration. Quand cela eût été vrai, quel délit! il n'y avait que nos philosophes démagogues d'assez dénaturés pour faire un crime à une sœur de chercher à soulager son frère. Il est certain que la plus sincère affection unissait ces deux cœurs ; on peut en juger par cette lettre que l'auguste princesse joignit à l'envoi des objets dont nous avons dit que la transmission fut confiée par la reine au zèle du brave et fidèle de Jarjayes :

« Quel bonheur pour moi, mon cher ami, mon frère, de pouvoir, après un si long espace de temps, vous parler de tous mes sentimens! Que j'ai souffert pour vous ! un temps viendra sans doute, où je pourrai vous embrasser et vous dire que jamais vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que moi. Vous n'en doutez pas, j'espère.

« Élisabeth de France. »

Cette illustre infortunée, n'ayant pas encore atteint son sixième lustre, avait, à l'exemple du roi son frère et de sa belle-sœur la reine Marie-Antoinette, conservé jusqu'au dernier soupir le calme et la fermeté d'une âme céleste

et pure *. O Élisabeth ! ton héroïque courage au sein de la plus cruelle infortune, comme ta vie exemplaire au sein des grandeurs, te mériteront dans tous les temps et chez tous les peuples l'admiration la plus profonde !

« Que leur avait-elle fait, que leur avait-elle

* Louis XVI et la reine Marie-Antoinette avaient été envoyés à la mort isolément ; la princesse Elisabeth marcha au supplice accompagnée de la respectable famille de Loménie ; de madame de Lamoignon, veuve du marquis de Sénosan ; de M. Megret de Sillery, ancien trésorier-général de la guerre ; de madame Taneff, veuve du ministre Montmorin, et des arrières-nièces de madame de Maintenon, en tout vingt-cinq victimes. Dans le trajet de la prison de la Conciergerie à la place Louis XV, la princesse, par sa contenance calme et religieuse, rendit le courage aux tristes compagnons de son sort. Arrivée au bas du Pont-Neuf, le vent emporta sa coiffure légère ; toutes les dames condamnées avec elle, agitèrent aussitôt leur tête, et firent tomber leurs frêles bonnets, ne voulant pas rester couvertes, quand l'auguste sœur du bon roi souffrait des injures de l'air. Par un raffinement de cruauté, les révolutionnaires avaient fait placer des bancs sur la plate-forme de l'échafaud, autour de l'instrument de mort. Les bourreaux contraignirent ces infortunées à s'y asseoir et à voir couler le sang de leurs chères compagnes !!! La princesse Elisabeth se présenta la première, voulant encourager, par son exemple, toutes ces nobles victimes à subir la mort avec une ferme et pieuse résignation. L'exécuteur ramena violemment sur son siége cet ange de douceur, à qui il ne fut permis de mourir que la dernière. Ces meurtres horribles, cet arbitraire jusque dans les supplices, démontrent toute la frénésie des monstres qui opprimaient la France.

fait? » répétait dans sa douleur le prince de Condé! Élisabeth avait déployé tout ce que la vertu et l'amitié ont de plus sublime. Nous ne citerons de sa vie qu'un seul trait. Dans la hideuse journée du 20 juin 1792, lorsqu'une multitude furibonde souilla le palais du roi, quelques forcénés armés de sabres et de piques parcouraient les appartemens, en criant : « Où est « la reine? il faut qu'elle périsse. » Élisabeth entend leurs cris de rage et se présente à eux. Quelques serviteurs dévoués arrêtent le bras de ces misérables prêts à frapper celle qu'ils croient être la victime qu'ils cherchent. « Pour« quoi les détrompez-vous? dit la princesse; « ne vaut-il pas mieux que je sois sacrifiée que « ma sœur qui est épouse et mère? » Femme magnanime! où trouver dans les temps anciens et modernes un exemple plus touchant de tendresse et de dévouement! quelle épouvantable soif du sang humain il fallait qu'eussent les révolutionnaires pour en répandre un si pur et si généreux!!!

Après des forfaits aussi exécrables, cette soif de sang n'eut plus de bornes, il coula par torrens sur les échafauds; l'enfant comme le vieillard tombèrent sous le fer des bourreaux. « Il « faut exterminer les prêtres, les nobles, les

« banquiers, les négocians, parce qu'aucun de « ces hommes ne peut aimer la république : » ce sont les propres expressions du député Carrier. Il suffisait de posséder quelque richesse pour être immolé : « La guillotine bat mon- « naie », disaient les démagogues, parce que la confiscation des biens des condamnés avait lieu. « Que la guillotine soit en permanence « dans toute la république ; la France a assez « de cinq millions d'habitans », disait le député Guffroy. Cet instrument de mort n'eut même plus assez de rapidité, et nous avons vu qu'on employa le canon pour mitrailler les victimes rassemblées dans des plaines ; on inventa en outre des bateaux à soupapes, et nos fleuves roulèrent des quantités innombrables de cadavres que les flots rejetaient quelquefois sur les rives ; de sorte que, sans discontinuité et de tous côtés à la fois, la France n'offrait que le tableau du meurtre et du carnage à tous les regards épouvantés *...... On pouvait dire avec

* Les bateaux à soupapes noyaient cent personnes à la fois. Carrier, proconsul à Nantes, en fut l'inventeur ; il eut aussi l'horrible idée des *mariages républicains*, qui consistaient à garotter ensemble, et en face l'un de l'autre, un homme et une femme, et à les engloutir ainsi dans la Loire. Parmi quelques êtres miraculeusement échappés à cet épouvantable sort, on

raison que la France n'était plus dans la France, car l'honneur français, chez les hommes revêtus de quelques pouvoirs, n'existait plus que dans les camps, où s'élevait une gloire militaire qui devait en quelque sorte tenir du prodige, afin d'effacer, s'il était possible, cette énormité d'horreurs révolutionnaires. C'est ce qu'a dit avec éloquence un de nos célèbres orateurs chrétiens, M. de Frayssinous, lorsqu'il s'est écrié dans la chaire de vérité : « C'en était fait « de la gloire du nom français, si elle ne s'était « réfugiée dans les camps. D'un côté, dans quel- « ques-unes de nos provinces, des guerriers « combattant sous la bannière de la croix et « des lis, semblaient renouveler les exploits « héroïques des Tancrède et des Godefroi; de « l'autre, l'éclat de nos triomphes rapides jetait « l'Europe entière dans l'étonnement, tandis « qu'en même temps d'autres légions de Fran- « çais dévoués à la cause royale fixaient les re- « gards et l'admiration par une vaillance digne

cite une femme, madame de Caraman. Par des efforts inouis de courage et de présence d'esprit, elle parvint à délier la corde qui l'attachait à son malheureux compagnon, et elle eut le bonheur de trouver une planche qui la sauva du naufrage. Mais, ô douleur inexprimable! elle vit périr dans les flots, sa fille avec l'infortuné qui partageait ses exécrables liens !!!

« de leurs aïeux. Ainsi, pour notre commune « patrie, le bonheur n'était nulle part, et la « gloire militaire était partout. »

L'Angleterre donna alors un nouvel essor à ses dispositions en faveur des émigrés qui voulaient combattre pour la cause royale. Au commencement de juin, les chambres adoptèrent un bill pour armer ceux qui se trouvaient dans ce royaume, et on forma divers régimens dont MM. les comtes de Viomesnil et de Béthisy, maréchaux de camp, qui avaient quitté l'armée de Condé à la fin de la campagne de 1793, eurent le commandement, ainsi que MM. les ducs de Broglie, de Mortemart, de Castries, de Laval-Montmorency, le comte de Lowendal, le marquis d'Autichamp; une légion commandée par M. le comte d'Hervilly fut composée presque entièrement des Toulonnais fugitifs; enfin M. le comte de la Châtre qui avait aussi un renfort pour sa légion des Pays-Bas, s'empressa de la rejoindre et vint débarquer à Ostende dans ce même mois de juin.

On peut dire que l'Angleterre fut l'âme de l'émigration, tant civile que militaire. Par le décret de déportation du clergé français, rendu le 26 août 1792, trois mille prêtres avaient été jetés à Jersey comme des forçats, et par suite

on compta environ quinze mille émigrés ou déportés en Angleterre*. Au sein de cette nation généreuse et hospitalière, il s'éleva comme une petite France dont l'organisation étonna les Anglais eux-mêmes, qui en témoignèrent une

* Voici le nom des prélats de l'église de France qui s'y trouvèrent réunis :

Jean-François de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon;
Arthur-Richard Dillon, archevêque et primat de Narbonne;
Marc-Antoine de Noé, év. de Lescar;
Jean de Dieu Raimond de Boisgelin, arch. d'Aix;
Alexandre-César d'Anteroche, év. de Condom;
Louis-André de Grimaldy, év. de Noyon;
Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens, év. de Périgueux;
Louis-Charles d'Argentré, év. de Limoges;
Jean-Baptiste d'Argentré, év. de Séez;
Ange-François de Malide, év. de Montpellier;
Joseph-François de Talaru de Chalmazel, év. de Coutances;
De Fontanges, arch. de Toulouse;
De Puysegur, arch. de Bourges;
Seignelay de Colbert, év. de Rodez;
De Merinville, év. de Dijon;
Jules de Bethisy, év. d'Uzès;
Augustin Lemintier, év. de Tréguier;
Louis de Conzié, év. d'Arras;
Urbain René de Hercé, év. de Dol;
D'Albignac, év. d'Angoulême;
De Cheylus, év. de Bayeux;
Amelot, év. de Vannes;
De Chalabre, év. de Pons;
D'Osmond, év. de Comminges;
De Belbeuf, év. d'Avranches;

sincère admiration en coopérant de tous leurs moyens à faire prospérer les divers établissemens de ces nobles proscrits. Sous les auspices du vénérable évêque de Saint-Pol-de-Léon, dispensateur des bienfaits du gouvernement Britannique, on vit de fervens ecclésiastiques élever des temples au Seigneur pour y réunir les catholiques et y célébrer dignement la religion apostolique et romaine. Parmi les orateurs chrétiens qui portèrent la parole sainte dans ces chapelles françaises, on distinguait le respectable abbé de Latil, alors aumônier de monseigneur le comte d'Artois *. Par les soins du digne abbé Caron, des écoles des deux sexes furent établies pour donner à l'enfance l'instruction religieuse, principe de tout bien sur la terre; les élèves y recevaient en outre l'éducation telle qu'ils auraient pu l'acquérir dans nos meilleurs pensionnats. Parmi les émigrés qui se firent un bonheur d'instruire cette

Eutrope de la Laurencie, év. de Nantes;
Henri de Chauvigny, év. de Lombez;
De Barral, év. de Troyes;
Champion de Cissé, arch. de Bordeaux;
Desgallois de La Tour, év. de Moulins;
Castelane, év. de Toulon.

* Présentement cardinal, archevêque de Reims, pair de France, et premier aumônier du Roi.

jeunesse, nous citerons MM. Lebon, Duhoux, de Guery, de Rumedon, de Lancesseur, de Godefrey; madame la comtesse du Quengo, mesdemoiselles de France du Landal, de Tremereaux, de Kersalio, Tuffin de Villier, de Cornulier-Lucinière, de Couessin de Boisriou.

M. l'abbé Caron fonda encore à Somerstown des colléges académiques où l'on enseignait les langues mortes et vivantes, les sciences abstraites, la géographie, l'histoire sacrée et profane *. Cet heureux disciple de saint Vincent de Paul parvint en outre à établir des hospices pour la vieillesse, et des pharmacies toujours ouvertes à l'humanité souffrante **. Le savant

* Louis XVIII écrivait à ce digne apôtre de Jésus-Christ la lettre suivante, datée de Blankembourg le 12 mai 1797 : « M. le comte de Botherel m'a rendu compte des différentes preuves que vous avez données de votre zèle et de votre dévouement pour mes fidèles sujets; ce récit m'a touché jusqu'au fond de l'âme, et je ne saurais assez me hâter de vous témoigner la satisfaction que je ressens d'une conduite si respectable. Vos jeunes élèves apprendront par vos leçons, et surtout par vos exemples, à aimer et à respecter Dieu, à connaître et chérir les véritables lois de votre patrie; ainsi vous aurez doublement mérité d'elle, et je serai heureux, un jour, de pouvoir vous en récompenser dignement. »

** Voici le nom des médecins émigrés qui prodiguèrent à leurs compatriotes à Londres tous les soins de leur ministère : MM. Forestier, Gilly, Lejay, Loisel, Toutain, Loménie, Joly, Chavernac, Philibert, Macartan, Cugnony, Bumbled,

abbé de Châteaugiron, qui prononça à Jersey les oraisons funèbres des martyrs de la royale famille de France, fut le fondateur d'une bibliothèque publique où bientôt chaque émigré apporta ses livres; elle s'accrut encore de legs et de dons provenant de la générosité anglaise. Enfin, on vit se former à Londres, par les soins de M. de Barentin, garde-des-sceaux, une école de Droit français, sous la direction de M. Dubourblanc, avocat-général au parlement de Bretagne.

Londres recueillit là plupart des hommes dont les talens honorent la France, et elle pouvait être glorieuse de posséder les Châteaubriand, les Lally-Tolendal, les Talleyrand-Périgord, les Dandré, les Larochefoucauld, les Cazalès, les Mounier, les Ferrand, les Montlosier, les Delille, les Fontanes, les Bertrand de Moleville, et tant d'autres royalistes qui abhorraient la faction républicaine, mais pour lesquels la patrie n'en était pas moins chère.

accoucheur, et de Chémant, dentiste. A l'hospice des vieillards, on remarquait le comte de Naillac, ancien officier, qui ne dédaignait pas de remplir les fonctions d'infirmier, en pansant lui-même les malades et les assistant dans tous leurs besoins avec cette extrême bienveillance que les âmes religieuses seules possèdent.

La Grande-Bretagne était une terre hospitalière pour nos plus grands hommes d'état, comme pour nos plus célèbres littérateurs et nos plus intrépides écrivains religieux et monarchiques. Là, M. le comte de Montlosier, développa avec éclat les principes du plus pur royalisme, dans le *Courrier de Londres*, journal français, rédigé pendant plusieurs années par ce mâle apologiste de nos antiques institutions, et qui était lu avec avidité non-seulement dans la capitale de l'Angleterre, mais encore dans toute l'étendue de l'empire Britannique. On vénérait dans cet émigré l'homme pieux qui, au sein de l'Assemblée constituante, criait du haut de la tribune aux démagogues composant alors le côté gauche: « Si vous chassez les évêques du palais épisco- « pal, ils se retireront dans la cabane du pauvre « qu'ils ont nourri; si vous leur ôtez une croix « d'or, ils auront une croix de bois : c'est une « croix de bois qui a sauvé le monde! »

Londres fut le refuge de M. Pelletier; c'est là que ce fondateur de la brochure périodique intitulée *les Actes des Apôtres*, a écrit son *Histoire de la campagne de* 1793, et ses *Mémoires sur la Révolution*;

C'est à Londres que M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, l'un des quarante de l'Académie

française, et membre de l'Assemblée constituante, publia *le Psalmiste*, traduction en vers du livre des psaumes, ouvrage à la fois littéraire et religieux, dans lequel on trouve la noblesse, l'harmonie et le charme de style qui convient surtout aux poésies sacrées;

C'est à Londres que M. de Châteaubriand, illustre auteur du *Génie du Christianisme*, commença à mettre au jour ce bel ouvrage, et qu'il publia son *Essai sur les Révolutions anciennes et modernes*, considérées avec la révolution française * ;

C'est de Londres que M. le marquis de Lally-Tolendal écrivit à la Convention pour s'offrir comme défenseur de Louis XVI; c'est dans cette cité qu'il fit imprimer, peu de temps après, un

* Dans la retraite de Champagne, M. de Châteaubriand fut atteint de la dyssenterie qui régnait dans le camp des Prussiens, et à cette maladie vint se joindre le fléau de la petite vérole. Il parvint à gagner Ostende, où il rencontra plusieurs Bretons, ses compatriotes et ses compagnons d'armes qui, comme lui, avaient formé le projet de s'embarquer afin de rejoindre les royalistes de la Bretagne. Arrivé à Jersey, il fut recueilli par son oncle maternel, le comte de Bedée, et il demeura plusieurs mois entre la vie et la mort. « Au printemps de 1793, dit cet illustre écrivain, me croyant assez fort pour reprendre les armes, je passai en Angleterre, où j'espérais trouver une direction des princes; mais ma santé, au lieu de se rétablir, continua de décliner; ma poitrine s'entreprit,

plaidoyer en faveur de ce prince; c'est là qu'en 1796, sa plume éloquente traça cette *Défense des émigrés français* qui est aujourd'hui et sera dans tous les temps un monument à la gloire de la noblesse française comme à celle de son auteur;

C'est à Londres que M. le comte Ferrand conçut, médita cette histoire, si pleine d'intérêt, de l'auguste sœur de Louis XVI, de cette vertueuse Elisabeth qui, par sa vie et par sa mort, sera vénérée dans tous les siècles comme une auguste martyre de la plus courageuse et de la plus tendre amitié fraternelle;

C'est à Londres que Delille, si justement surnommé le Virgile français, célébra dans son poème de *la Pitié*, les hautes infortunes et la fin tragique de Louis XVI et de la fille des Césars, de cette Marie-Antoinette, brillante des plus rares qualités, comme reine de France, plus admirable encore par son héroïque cou-

je respirais avec peine. D'habiles médecins consultés me déclarèrent que je traînerais ainsi quelques mois, peut-être même une ou deux années, mais que je devais renoncer à toute fatigue, et ne pas compter sur une longue carrière. Que faire de ce temps de grâce qu'on m'accordait? Hors d'état de tenir l'épée pour le roi, je pris la plume. C'est donc sous le coup d'un arrêt de mort, et pour ainsi dire entre la sentence et l'exécution, que j'ai écrit l'*Essai historique sur les révolutions*.

rage dans ses jours d'adversité, et que la palme glorieuse du martyre a associée à l'immortalité de son royal époux;

C'est à Londres que M. Bertrand de Molleville, ce ministre fidèle et tout dévoué à son roi, publia cette *Histoire de la Révolution Française*, ouvrage précieux sous tous les rapports, mais qui a le mérite particulier d'être tracé par un homme qui avait le bonheur de posséder la confiance intime de son infortuné souverain, et qui a été le témoin des événemens mémorables qu'il raconte;

C'est à Londres que le comte de Las-Cases publia par souscription, en anglais, et sous le nom supposé de Lesage, la première édition de son *Atlas historique;* et quel fut son premier souscripteur? un Français, un prince protecteur des lettres, jusque sur la terre d'exil, monseigneur le comte d'Artois;

C'est à Londres que l'abbé Barruel publia l'*Histoire du Clergé de France pendant la persécution*, et *les Mémoires sur le Jacobinisme*, qui furent bientôt traduits en anglais, et répandus dans toute l'Europe;

C'est à Londres, enfin, que trouvèrent un refuge assuré contre les proscriptions des démagogues, ces courageux publicistes restés en

France pour le tourment des anarchistes, tels que le comte de Barruel de Beauvert, dont les idées vigoureuses reproduites périodiquement dans cette suite d'*Actes des Apôtres*, terrorifiaient les terroristes eux-mêmes;

Tels que Mallet du Pan, qui, pour avoir été l'organe des royalistes dans le *Mercure de France*, essuya cent quinze dénonciations, trois décrets de prise de corps, deux scellés, quatre assauts dans sa maison; qui passa quatre ans, dit-il, sans qu'il fut assuré, en se couchant, s'il se réveillerait libre, ou même si le lendemain il compterait encore au nombre des vivans; et qui ne trouvant plus de sûreté ni en Suisse, ni à Genève sa patrie, passa à Londrès où il publia le *Mercure Britannique*, et des *Considérations sur la nature de la Révolution française*;

Tels que cet éloquent Richer-Serisy, également poursuivi par le gouvernement républicain dans tous les pays où il se réfugiait, comme audacieux auteur de cette feuille brûlante de royalisme, dont le titre d'*Accusateur public* était tellement exact, positif, accablant pour les régicides et tous les hommes chargés des crimes de la révolution, que ces grands coupables étaient épouvantés de se voir ainsi marqués du sceau de la réprobation. Plaignons Mallet

du Pan et Richer-Serizy, ils n'ont pas eu le bonheur de voir rétabli, dans ses droits légitimes, le souverain auquel ils avaient si noblement consacré leur plume : ils laissèrent leur dépouille mortelle dans la cité étrangère qui les avait généreusement accueillis.

Sur le Continent, qui tendit des bras paternels à la jeunesse française expatriée? des hommes de l'Angleterre ; ces vieux jésuites jadis établis à Saint-Omer; d'où ils étaient venus se fixer à Liége : on eût dit que le ciel n'avait permis qu'ils fussent expulsés de notre France, qu'afin de les conduire sur une terre amie, pour y préparer un asile aux jeunes Français qui se trouveraient proscrits à leur tour. Plus de quatre-vingts enfans d'émigrés furent admis dans leur maison. Bientôt l'invasion du Brabant oblige ces hommes hospitaliers à se réfugier en Angleterre. Croit-on qu'ils vont abandonner ceux qu'ils ont si chrétiennement recueillis? non ; et cependant, à peine savaient-ils alors s'il leur serait possible de former un nouvel établissement sur le sol de leur patrie. Mais la providence y avait pourvu : l'honorable M. Weld, leur ancien condisciple, accueillit ces hommes pieux comme ils avaient eux-mêmes accueilli d'autres infortunés, et il les installa dans le

vaste château de Stonyhurst qu'ils tiennent depuis lors de sa magnanimité. Parmi nos jeunes compatriotes si généreusement secourus par les jésuites anglais, nous citerons particulièrement les quatre fils du marquis de Choiseul; M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères; le comte Henri de Quatrebarbes, sous-préfet de Châteaudun; le comte d'Oysonville, gentilhomme honoraire de la chambre du roi; les comtes de Sesmaisons, pair de France, et de Roncherolles, député de l'Eure; le vicomte de Walsh, auteur des intéressantes *Lettres Vendéennes*. Une foule de leurs nobles compagnons d'émigration passèrent aussi plusieurs années sous le toit hospitalier de ces dignes soutiens de la foi.

Georges III, prince des plus humains et en même temps le plus judicieux des hommes, a donné à l'émigration française les marques les plus éclatantes du profond intérêt qu'il lui portait. Nous citerons ce trait particulier qui honore autant ce monarque que les nobles proscrits qui en furent l'objet. Un jour ce prince traversait le parc de Saint-James pour se rendre dans les jardins du petit Palais de la reine; il était entouré d'un certain nombre de seigneurs anglais avec lesquels il causait librement. Tout à coup,

il aperçut à quelque distance des émigrés français qui se levant et se découvrant par respect, le saluaient sur son passage. Georges III s'arrêtant et se découvrant lui-même, les salua successivement avec une bonté infinie; puis il dit aux seigneurs anglais : « Messieurs, tout à « l'heure, dans mon salon, nous cherchions à « définir ce que c'est que le véritable *homme* « *de bien* : le hasard le plus favorable veut « nous offrir l'exemple de la chose pour nous « en faciliter l'explication. Les voilà les hommes « de bien par excellence, ces généreux pros- « crits qui, fidèles à leur Dieu, à leur roi, ont « renoncé volontiers aux grandeurs d'ici-bas, « comme à toutes les douceurs de la terre na- « tale et de l'existence, plutôt que de se ména- « ger, par la trahison, la déloyauté, ou la « déshonorante faiblesse, des avantages ter- « restres à quoi le commun des humains se « montre si vivement attaché. Bonjour, mes- « sieurs, ajouta le monarque en faisant quel- « ques pas vers ces émigrés et leur renouvel- « lant son salut; le roi d'Angleterre vous « estime, vous vénère, et désire vivement la « cessation prochaine de vos malheurs * ».

* Un digne ecclésiastique, M. l'abbé de Lubersac, vicaire-

Georges III fut dignement secondé dans ses sentimens magnanimes envers l'émigration française par son ministère et l'élan généreux de sa nation.

L'Angleterre avait pour premier ministre un grand homme d'État : le célèbre William Pitt avait bien jugé la révolution française dès les débuts de l'Assemblée constituante ; il proposait dès-lors aux souverains de se réunir franchement et avec promptitude pour étouffer ce monstre dans son berceau ; mais il trouva des obstacles à ses projets, là même où il ne devait pas s'attendre à en rencontrer ; et l'on prétend que Joseph II répondit aux communications que lui faisait à cet égard l'agent britannique : « Il est vrai que « j'ai une sœur en France ; mais la France n'est « pas ma sœur. »

général de Narbonne, émigré francais, a publié à Londres, en 1802, un *Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France en Angleterre ;* cet ouvrage contient les sentimens expressifs de reconnaissance, offerts en hommage à Sa Majesté Georges III, à son gouvernement et à la nation Britannique, pour les bienfaits généreux et multipliés que l'émigration française en a reçus pendant tout le cours de nos temps orageux de proscription. Glorifions-nous d'un tel monument qui honore le caractère français, en même temps qu'il consacre la noble idée qu'il convient de se faire d'une nation rivale de gloire et qui a voulu aussi rivaliser de magnanimité.

Les révolutionnaires étaient possédés d'une telle rage contre Pitt, qu'un député, nommé Garnier, eut l'atroce impudeur d'oser proposer à la Convention de décréter que ce ministre était l'ennemi du genre humain, et que tout le monde avait le droit de l'assassiner. La Convention s'en tint à l'idée ridicule de décréter que Pitt était l'ennemi de l'espèce humaine *. Il n'est pas de plus beau titre à la gloire que l'animadversion d'une aussi horrible assemblée. Elle avait décrété qu'il ne serait fait aucun prisonnier anglais ; ce qui fut exécuté à Fleurus le 26 juin. Le député Barrère qui avait provoqué cette loi atroce, annonçait à la Convention la victoire de cette journée en ces termes : « Huit à dix mille esclaves jonchent le champ de « bataille. Pas un Anglais, atteint par des ré« publicains, ne respire ; tous ont été tués ; « nulle grâce, nul ménagement n'a été exercé « envers ces brigands **. »

Les vainqueurs s'emparèrent bientôt de Bruxelles. Nous avons dit dans notre Introduction qu'une loi du 10 novembre 1792 condam-

* Séance du 7 août 1793.

** Cet homme sanguinaire ne cessait de provoquer la destruction des royalistes de l'intérieur, parce que, disait-il, il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.

nait à mort tout émigré rentré qui ne sortirait pas dans quinze jours du territoire de la république. Le 23 mars 1793, sur la proposition du député Albitte, il fut décrété que les émigrés pris en pays étrangers, armés ou non armés, seraient traités de la même manière. On amena au comité de surveillance une jeune française qui venait d'être arrêtée dans la ville conquise : interrogée par un des membres, elle raconta *avec la franchise et l'ingénuité d'un enfant* (ce sont les termes du rapport officiel), qu'elle avait quitté la France en 1790, n'ayant alors que douze ans et que son père qui servait dans l'armée de Condé, l'avait confiée à un avocat de Bruxelles. La loi existante condamnait cet enfant à avoir la tête tranchée... On sentit tout ce qu'elle avait d'injuste et de barbare, et le rapporteur du comité conclut à demander qu'un décret reculât jusqu'à dix-huit ans accomplis pour les garçons, et vingt-un ans pour les filles, l'époque où ils seraient réputés émigrés et punis comme tels. Cette proposition que tous les membres de l'assemblée devaient avoir faite dans leurs cœurs avant qu'elle sortît de la bouche du défenseur de la jeune émigrée, fut accueillie par de violens murmures; il semblait qu'il y avait à peine quelques Français dans la

Convention. Robespierre s'élança à la tribune : « On vous propose, dit-il, d'altérer un prin- « cipe : or, si vous faites une exception pour « les filles, il faudra y comprendre aussi les « femmes en puissance de mari : non, non, il « ne faut pas se décider si légèrement par des « considérations d'humanité, lorsqu'elles n'ont « pas été assez combinées avec celles de l'in- « térêt public... » Après de violens débats sur une question dont l'exposition seule devait amener une solution favorable, la loi de sang ne fut point révoquée; on se contenta, en faveur de la jeune émigrée, de substituer, par rapport aux filles de son âge, la déportation à la peine de mort.

On a publié l'histoire fort intéressante d'un émigré sauvé dans cette ville de Bruxelles par une jeune fille nièce d'un sacristain, qui, pour le soustraire aux recherches des républicains, le cacha dans un caveau sépulcral où il se trouva au milieu des tombeaux de ses aïeux originaires de ce pays, et où il vécut ainsi séparé du reste des vivans par les bons soins de sa libératrice, jusqu'à ce qu'elle trouvât un moment favorable pour le faire sortir furtivement de la ville.

Un autre émigré, le chevalier de Monmo-

nier, blessé en s'emparant d'une batterie vaillamment défendue par les républicains dans les environs de Namur, avait été évacué sur Anvers, et il traversait cette ville porté sur un brancard. Un homme et une femme passent près de lui : quelle surprise et quelle douleur pour eux ! l'une reconnaît un fils dans ce malheureux blessé et l'autre son jeune frère ! il est aussitôt conduit chez des bourgeois d'Anvers qui lui évitent d'aller à l'hôpital d'où il lui eût fallu bientôt fuir encore, car la ville ne tarda pas à être prise. Grâce aux soins de ces braves gens, le blessé fut guéri, et par leur bienveillante protection les deux émigrés et leur mère furent sauvés de la mort certaine qui les attendait s'ils eussent été découverts par les républicains. De pareils traits consolent l'humanité de la barbarie des hommes de la révolution *.

Semblables à Saturne qui dévorait ses propres enfans, les conventionnels s'envoyant les uns les autres à l'échafaud, chacun d'eux finit par trembler pour ses jours. Robespierre avait pris un tel ascendant sur cette Assemblée, qu'il semblait maître de disposer à son gré de la vie

* Le chevalier de Monmonier existe à Paris, et il a un fils capitaine au 41e régiment de ligne.

de tous ceux qui la composaient. Un mot, un regard, un geste de sa part glaçait d'épouvante celui qui en était l'objet. Les plus hardis résolurent de s'affranchir de craintes et de dangers aussi terribles, en attaquant, en renversant le colosse populaire. Le 27 juillet (9 thermidor an II), eut lieu cette crise salutaire; Robespierre et ses plus sanguinaires adhérens cessèrent leur criminelle existence. En ce jour mémorable, la France vit le terme du massacre quotidien de ses citoyens les plus notables, et les royalistes de l'intérieur, ainsi que les émigrés, le considérèrent comme le précurseur de la ruine du parti républicain.

A cette époque, le duc de Berry qui, depuis la campagne de 1792, était resté à Turin, vint rejoindre l'armée de Condé. Quoiqu'il ne fût âgé que de seize ans, toutes ses manières respiraient déjà un air martial, et il brûlait du désir de combattre et de se signaler. « Je crains « bien, lui dit le prince de Condé, que nous ne « vous amusions pas autant pendant cette cam- « pagne, que nous aurions pu le faire l'an « passé; mais ce n'est pas notre faute. »

Cette stagnation était d'autant plus douloureuse pour les émigrés qui restèrent sur les bords du Rhin, que les espérances conçues

en 1792 avaient paru revivre en 1794 dans le début de la campagne. « Dès le mois de mai, après la prise de Landrecies, l'empereur François II, à la tête de ses troupes qu'animait sa présence, se trouvait dans une situation semblable à celle où le duc de Brunswick n'était parvenu qu'en septembre, deux années auparavant. Comme lui, ayant battu tout ce qui s'était présenté à sa rencontre, il n'était plus qu'à quarante-cinq lieues de Paris; comme lui, il n'avait sur sa route, jusqu'à la capitale, aucune place forte qui pût l'arrêter, aucun poste difficile à emporter d'assaut; comme lui, il pouvait en huit ou dix jours de marche d'une armée victorieuse, arriver au point central d'où il aurait donné la loi à tout le royaume, et la paix à l'Europe. Mais comme lui, et toujours par la même fatalité, n'écoutant que des conseils insidieux ou perfides, il laissa échapper le moment décisif.

« Quand il ne devait plus être question que de livrer la dernière bataille, on lui persuada qu'il fallait rebrousser chemin et ramener ses troupes à la défense de ses propres frontières, que les soldats de la Convention n'attaquaient alors que pour l'y rappeler; ensuite, que ses intérêts dans l'empire exigeaient qu'il y parût.

Mieux conseillé, il eût senti que c'était à Paris seul qu'il fallait s'attacher avant tout, et préférablement à tous les intérêts subordonnés : alors, opposant l'audace à l'audace, il eût précipité plutôt que changé sa marche. Cette troisième marche rétrograde fit manquer la campagne de 1794, comme les retraites de 1792 et 1793 avaient fait manquer les deux campagnes précédentes *. »

Au mois d'août, monseigneur le comte d'Artois partit de Hamm pour se rendre en Angleterre avec le duc d'Angoulême. Grâce aux habiles négociations de ce prince, les émigrés reçurent du gouvernement Britannique, vers le milieu de novembre, une somme de 10,000 livres sterlings; ce secours arriva dans un moment si opportun, que le prince de Condé en était aux expédiens pour soutenir ses braves compagnons d'armes. On augura dès-lors que l'Angleterre seconderait puissamment les royalistes dans leurs nobles entreprises en faveur des Bourbons, et l'on fondait principalement ce doux espoir sur l'heureuse influence que le comte d'Artois ne pouvait manquer d'obtenir à la cour de Londres. Il dépendait de cette puissance de

* Alphonse de Beauchamp.

prêter un appui salutaire aux Vendéens; le Régent et son auguste frère souhaitaient ardemment qu'on les mît à même de coopérer au généreux mouvement de ces fidèles Français, qui depuis le commencement de l'année 1793 résistaient au parti républicain. Dans cette année de 1794, M. le comte Louis de Frotté qui avait fait avec les princes la campagne de 1792, et celle de 1793 dans l'armée de Condé, souleva dans la Normandie des corps de royalistes qui se répandaient depuis les confins de la Bretagne jusqu'aux bords de la Seine. « La Convention « eût tremblé, dit l'auteur d'une diatribe contre « l'émigration*, si ses membres, qui avaient « dès long-temps placé leur tribune en face de « l'échafaud, eussent été capables de peur. » Oui, certes, la Vendée a fait trembler plus d'une fois les conventionnels, et s'ils avaient placé leur tribune en face de l'échafaud, comme le dit leur apologiste, c'était sans doute par analogie avec les bandits qui exploitent aussi sur les places publiques où les gibets sont dressés. La vue de la potence rassure-t-elle ceux-ci contre la crainte d'un châtiment mérité? non, seulement le penchant au crime les entraîne

* M. de Montrol.

malgré la vue même du gibet. Il en était ainsi des conventionnels. La Vendée, souvent comprimée, jamais anéantie, toujours renaissante; la Vendée, nous le répétons, glaçait d'effroi les meurtriers de Louis XVI. Ils avaient frémi d'épouvante, lorsque dans les premiers momens de l'insurrection, le brave prince de Talmont proposait de se diriger précipitamment sur Paris : projet hardi, qui lui semblait fait pour attérer la Convention, et pour la renverser d'un seul coup, pendant que ses principales forces gardaient les frontières du Nord et de l'Est. Aussi, les féroces agens de cette Assemblée monstrueuse se vengèrent-ils en cannibales sur ce chef intrépide, il fut pris blessé sur le champ de bataille, et fusillé; sa tête fut coupée pour être attachée sur la porte de son château, près de Laval. Ces atrocités ne refroidirent point le zèle des royalistes, et ce qui est plus admirable, ne les rendirent point cruels. Bonchamp blessé à mort et prêt à expirer criait : Grâce aux prisonniers! La plupart des chefs vendéens n'étaient point seulement des héros de guerre civile; dignes soutiens des Bourbons, ils participaient en quelque sorte de l'essence, nous dirions presque divine, de ces successeurs de saint Louis; il pos-

sédaient, ils pratiquaient comme eux l'héroïsme de l'humanité. Nos annales consacreront à jamais cette guerre royale où se sont couverts de gloire des milliers de paysans guidés par une poignée de gentilshommes; où des chefs illustres se sont immortalisés par une héroïque persévérance, un courage intrépide, un dévouement sans bornes. La postérité répétera les paroles du duc de Fitz-James visitant le champ de bataille de Torfou; elle dira avec le noble duc : « Vendéens! vous êtes des soldats au-dessus de « tous les autres soldats! vous ne faisiez pas la « guerre pour de l'argent; l'honneur seul vous « payait. Le roi, la France, le monde entier « vous admirent! »

Sous le nom générique de Vendéens, il est juste de comprendre les habitans de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou, du Berry, du Maine, de la Normandie et de quelques autres provinces qui imitèrent la Vendée, en s'armant contre les régicides, et combattirent sous les bannières qui portaient également pour devise: *Dieu et le Roi.*

Voici le serment qui liait tous les membres de l'insurrection : « Je jure, sur le sang de mon Roi, indignement massacré, sur celui de mes frères qui coule chaque jour sur les échafauds,

par mon honneur et devant Dieu, de ne reconnaître d'autre souverain que Louis XVII, et d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine, comme elle m'a été enseignée, et ainsi qu'elle a été professée par mes pères. Je jure une guerre éternelle aux monstres qui désolent la France, et je promets de ne déposer les armes qu'après avoir réduit ces factieux et rétabli la religion et la monarchie. Si dans la sainte entreprise à laquelle je m'associe, j'ai le bonheur de recevoir la couronne du martyre, je jure de marcher au supplice avec joie, et d'emporter avec moi les secrets qui m'auraient été confiés. Je jure de respecter, de protéger les personnes et les propriétés; de ne pas souffrir qu'il y soit porté atteinte, sinon dans le cas d'une défense nécessaire, et sous la condition d'une juste indemnité. »

A cette pièce historique que l'on citera toujours avec orgueil, nous ajouterons un fait concernant un simple paysan de ces légions monarchiques. Ayant pris les armes pour repousser de son village les troupes républicaines, un Vendéen, nommé Ripoche, est fait prisonnier sur le terrain même qu'il cherche à défendre. Amené près de la croix élevée dans ces lieux, les républicains lui dirent : « Tu as

été pris les armes à la main, ton arrêt de mort est prononcé. Voilà la chaumière où tu es né ; ton père y est encore; tu vivras si tu veux obéir. » Le Vendéen regarda sa cabane; les larmes lui vinrent aux yeux. Il demanda : « Pour obtenir la vie que faut-il faire? » Un soldat de la république lui répondit : « Prends cette hache et abats cette croix. » Ripoche prit la hache; ses compagnons de malheur, ceux qui avaient été faits prisonniers comme lui, détournèrent la tête : ils crurent que le Vendéen allait abjurer son Dieu ; ils frémissaient. Ripoche brandissant la hache dont on venait d'armer ses mains, s'élance sur le piédestal de la croix, et élevant son arme, il s'écrie d'une voix qui retentit au loin : « Mort à celui qui insultera la croix de Jésus-Christ ! je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. » Adossé au bois sacré, il agite sa hache; une divine ardeur brille dans ses yeux ; une force surnaturelle semble l'animer. Pendant quelques instans il parvint à éloigner les sacrilèges. Tant de courage les frappe de stupeur; ils n'osent avancer. Mais bientôt rougissant d'être arrêtés par un seul homme, poussant des cris affreux, ils fondent sur le vaillant chrétien; le nombre l'accable ; il est blessé de toutes parts. Il tient

encore la croix; les monstres en détachent ses bras; ils le couchent sur le piédestal; ils appuient leurs baïonnettes sur son cœur et lui répètent: « Abats ce signe de la superstition et tu vivras. — C'est le signe de ma rédemption, s'écrie le Vendéen, je l'embrasserai encore. » Et, par un dernier effort, ses bras se rattachèrent à l'arbre du salut; ses membres se roidirent à l'entour, car ce fut ainsi qu'il reçut la mort *.

Voilà les hommes que les conventionnels traitaient de brigands, parce qu'ils repoussaient les affreux principes de l'athéisme et du régicide... Mais les Vendéens ont vu le triomphe des Bourbons, et l'histoire proclame hautement la sainteté de leur noble entreprise.

Depuis la restauration, nous avons entendu les factieux annoncer le projet de former une Vendée républicaine, comme si la gloire pouvait être où la vertu n'est pas. Ignoraient-ils donc que la Vendée royaliste n'a dû ses succès, sa longue existence et la terreur qu'elle a jetée dans l'âme des oppresseurs de la France, qu'au principe qui lui avait donné la vie? L'amour du bien public, de la religion, de la justice, le

* Ce fait historique est consigné dans les *Lettres Vendéennes*, publiées par M. le Vicomte de Walsh.

sentiment des plus nobles vertus électrisaient le courage de ceux qui opposaient le drapeau blanc aux couleurs de la révolte. Mais quelle noble idée pouvait parler à l'âme de cette poignée d'insensés qui, depuis le retour des Bourbons, ont déployé une minute le drapeau de la révolution dans un département célèbre par son royalisme? aucune. Aussi, Berton, leur chef, n'a-t-il pas eu même le courage de tirer l'épée hors du fourreau; sa lâcheté n'a fait que rehausser la vaillance et la gloire immortelle des héros vendéens.

L'Espagne et l'Angleterre pouvaient beaucoup pour la cause des Bourbons en portant sur nos côtes des forces pour soutenir les provinces qui avaient secoué le joug de la Convention. Le Régent sollicita avec chaleur ces deux puissances de lui fournir les moyens de se rendre dans la Vendée, afin de s'y placer à la tête des fidèles sujets armés pour le rétablissement de la royauté. « Enfin, Monsieur, écrivait-il le « 1er février 1795 au brave Charette, l'un des « plus illustres Vendéens, j'ai trouvé le moyen « que je désirais tant, je puis communiquer « directement avec vous, je puis vous parler « de mon admiration, de ma reconnaissance, « du désir ardent que j'ai de vous joindre, de

« partager vos périls et votre gloire ; je le rem-
« plirai, dût-il m'en coûter tout mon sang.... »

L'Espagne ne fit aucun usage de sa marine pour secourir la Vendée ; nous verrons bientôt le triste résultat de quelques mesures prises par l'Angleterre pour satisfaire aux nobles pensées du Régent. A cette époque, cette puissance songea à se charger de l'entretien de l'armée condéenne. « Craignant le parti que pouvaient « prendre et qu'auraient probablement pris le « prince de Condé et la plupart des gentils- « hommes qui étaient sous ses ordres, de se je- « ter dans la Vendée, si ce corps cessait d'être « soutenu efficacement, l'Angleterre se décida « à lui faire un sort assez considérable pour « engager le prince de Condé à ne pas sacrifier « l'avantage positif offert à cette noblesse ras- « semblée sous ses ordres, aux hasards d'une « entreprise dont les entraves qui auraient été « mises à son zèle et à son active valeur, ren- « daient le résultat au moins très-incertain. » C'est ainsi que s'explique M. le marquis d'Ecquevilly, dans le récit qu'il a publié des *Campagnes du corps de Condé*. Un autre motif avait pu déterminer aussi le ministère britannique à maintenir soigneusement des forces dans le nord ; car il n'avait pas dû voir, sans

en éprouver un certain dépit, la Hollande envahie par une armée française.

En 1793, les émigrés avaient préservé ce royaume, en défendant Maëstricht, dont le siége fut entrepris par quinze mille hommes des troupes de la république commandées par le général Miranda. La nouvelle de l'investissement de cette place avait alors jeté l'alarme dans toute l'Allemagne, et sa conservation était d'une grande importance. Là, se trouvait M. le marquis d'Autichamp qui était en rapports de société avec le prince Frédéric de Hesse-Cassel, gouverneur de la place, et celui-ci avait pour aide-de-camp M. de Gimel, émigré, officier d'artillerie très-distingué. D'après les offres de service d'un grand nombre d'officiers français, et l'autorisation du prince, les émigrés furent convoqués; on les organisa en deux divisions sous les ordres des lieutenans-généraux comtes du Rosel-de-Beaumanoir et de Blangy; les grades d'officiers furent remplis par des maréchaux-de-camp qui se trouvèrent réunis dans cette ville au nombre de vingt-six. On avait vu le lieutenant-général comte de Turpin de Crissé, cordon rouge, arrivant parmi les émigrés se faire gloire de porter le havresac comme un simple volontaire. On réunit en

compagnie les officiers d'artillerie qui avaient suivi l'exemple du lieutenant-général marquis de Thiboulot, l'un des premiers sortis de France pour rejoindre ses princes et rester fidèle à son drapeau ; parmi ces officiers nous citerons les chevaliers des Lyons, de Buchet, de Marieulle, et M. Gaspard de Chièvres, que nous avons vu depuis la restauration membre de la chambre des députés. On forma aussi une compagnie des seuls officiers de notre marine royale, lesquels s'adjoignirent aux officiers d'artillerie pour faire ensemble le service. M. le marquis d'Autichamp et M. le duc de Damas-Crux eurent des commandemens supérieurs; et marchèrent à la tête des colonnes qui sortirent pour repousser les assiégeans. Ces sorties vigoureuses ne permirent pas à l'ennemi de faire des progrès, et dans ces divers combats il put reconnaître qu'il avait affaire à forte partie. Dans l'une de ces attaques, le vicomte de Blangy, l'un des fils du lieutenant-général, jeune homme de dix-sept ans, de la plus haute espérance, blessé d'un coup de canon, mourut trois heures après avec autant de résignation qu'il avait montré de zèle et de valeur en combattant. Il en fut de même de M. de Saint-Florent. Parmi les blessés, nous citerons les cheva-

tous, d'un commun accord, désignèrent pour cette honorable mission, le frère du jeune de Blangy qui avait scellé de son sang le serment de mourir en défendant la cause de la monarchie européenne. « La couronne de France est « dans Maëstricht », avait dit le Régent, en apprenant que cette forteresse n'était pas tombée au pouvoir des républicains, grâce au courage des émigrés. Ce prince s'empressa d'écrire à MM. les comtes du Rosel et de Blangy, la lettre suivante, datée de Hamm, le 8 mars :

« J'ai reçu, messieurs, avec une véritable satisfaction, le compte que vous m'avez rendu de la conduite de mes braves compatriotes pendant le siége de Maëstricht; j'étais bien sûr qu'elle serait telle qu'on avait droit de l'attendre de la noblesse française; et puisqu'il ne nous est pas encore donné d'employer nos armes pour le service de notre roi et de notre patrie, nous ne pouvons en faire un plus noble usage que de défendre les foyers qui nous servent d'asile. J'attends avec impatience les détails que vous m'annoncez; mais je vous charge d'avance de témoigner à ceux qui se sont distingués, ma satisfaction et mon désir de la leur prouver. Je ne finirai pas cette lettre sans vous féliciter d'avoir été les chefs de cette valeureuse troupe,

et sans vous dire combien en particulier je suis content de votre zèle et de votre conduite. »

Nous aurions regretté d'omettre cet épisode intéressant de la campagne de 1793. Maintenant, nous revenons à celle de 1795, où les républicains profitèrent du froid excessif qui avait gelé tous les canaux de la Hollande, pour s'avancer dans ce pays dont ils firent rapidement la conquête, sous le commandement du général Pichegru : ce fut une surprise pour l'Europe entière d'apprendre que la flotte du Texel avait été capturée par une division de cavalerie.

Dans cette campagne, Pichegru se montrant digne de commander à des soldats français, ne voulut point partager la fureur homicide des révolutionnaires contre les émigrés.

Lorsqu'il vint mettre le siége devant Bois-le-Duc, cette ville avait pour garnison deux régimens de Hesse-Philipsthal et quelques parties de deux légions d'émigrés. Après quelques jours de tranchée ouverte, et à la veille d'un assaut général, voyant qu'il ne pouvait résister plus long-temps sans compromettre en pure perte le sort des habitans, le commandant de la place capitula. La garnison devait sortir avec armes et bagages, et se retirer sur Grave. Deux

proconsuls de la Convention se trouvaient avec les assiégeans à la tête de quelques compagnies détachées de l'*armée révolutionnaire*, ainsi dénommée parce qu'elle était composée de bataillons qui leur servaient de côtés et d'autres d'escorte et de garde particulière*. Ces proconsuls conventionnels, partout provocateurs de massacres, ordonnèrent à leurs satellites de faire main-basse sur tout ce qui serait reconnu pour émigré, lorsque la garnison aurait livré les postes et sortirait de la ville : cette atrocité s'exécutait. Pichegru, informé de ce qui se passe, accourt suivi de son état-major, et s'élance au milieu du carnage. Sa voix étant méconnue par les égorgeurs, il met l'épée à la main, en abat plusieurs aux pieds de leurs victimes, et parvient ainsi à comprimer ces lâches qui ne méritaient pas le nom de soldats. Au moment du massacre, l'un de ces émigrés, M. de Villeneuve, officier du régiment de Vivarais, fut reconnu par deux sergens qui avaient servi sous ses ordres, et il entendit l'un dire à

* L'ignoble général de cette armée était un nommé Ronsin, que M. Charles Lacretelle caractérise dans son histoire de France, en disant : « Il s'applaudit de sentir tout ce qu'il y « avait de vices renfermés dans son âme, et leur confia le « soin de sa fortune. »

l'autre : « Vois-tu M. de Villeneuve, notre an-
« cien lieutenant ! c'est un trop brave homme « pour périr de cette façon. Nous ne sommes « pas des assassins ; gardons-nous bien de le « faire connaître pour émigré. » Honneur à Pichegru et à sa troupe ! voilà le vrai caractère du soldat français. Malheureusement de mauvais exemples étaient donnés par quelques-uns des chefs. Le général Vandamme annonçant à la Convention qu'il s'était emparé de la ville de Furnes, ajoutait au sujet de plusieurs émigrés qui se trouvaient au nombre des prisonniers de guerre : « Quand j'ai le bonheur d'en « attraper, je ne donne pas à la commission « militaire la peine de les juger ; mes pistolets « et mon sabre font leur affaire. »

Dans cette campagne de la Hollande, le jeune de Sombreuil, dont nous aurons occasion de parler dans peu de temps, déploya beaucoup de bravoure et d'activité à la tête d'un corps d'émigrés français, et protégea la retraite des forces bataves.

A l'occasion des fleuves glacés, le prince de Condé disait à un officier autrichien : « Vous « voyez le parti qu'on peut tirer de ces ponts « qui ne coûtent rien à bâtir ; nous en avons un « beau sur le Rhin, et nous n'en savons rien

« faire. Il est vrai que nous pourrions trouver « les bras des Français moins engourdis que « ceux des Hollandais; mais nous saurions en « découdre, et le ciel déciderait l'affaire. »

Nous avons dit que le cabinet britannique s'était déterminé à se charger de la solde de l'armée condéenne, qui n'était pas constamment sans inquiétude sur son existence; toutes les ressources particulières avaient été épuisées depuis long-temps; chacun s'était imposé les plus rigoureux sacrifices, et jusques à des femmes ont donné de grands exemples de générosité. Madame la princesse de Monaco vendit ses diamans et son argenterie pour l'offrir au prince de Condé. Dans cet état de détresse, les émigrés reçurent avec la joie la plus vive cet avis publié par ce prince, à son quartier-général de Rothembourg, le 2 mai :

« Mes braves amis et compagnons, le tendre intérêt que je n'ai cessé de prendre à vous, me fait jouir avec bonheur de l'heureux changement que je puis enfin vous annoncer. L'empereur me fait dire avec toutes sortes de bontés, qu'il est bien fâché que les circonstances ne lui aient pas permis d'augmenter plus tôt un corps pour lequel il a tant d'estime, qu'il va nous employer plus utilement à la cause commune,

et que c'est avec plaisir qu'il m'annonce que je peux m'entendre avec M. le comte de Clairfayt, pour faire toutes les augmentations que je croirai possibles. Redoublons de reconnaissance pour un souverain qui nous soutient depuis si longtemps avec tant de constance et de générosité. Notre zèle pour servir sous ses ordres la cause de notre roi, sera récompensé tôt ou tard, je me plais à l'espérer... » On voit que les cabinets de Londres et de Vienne avaient décidé que le corps des émigrés continuerait à faire partie de l'armée autrichienne, et qu'il serait même censé toujours à la solde de l'empereur.

Cette année 1795 devait être remarquable par des événemens d'une importance majeure. Les républicains obtinrent en diplomatie un avantage encore plus signalé que ceux qu'ils devaient à la force des armes : ce fut de voir la Prusse reconnaître leur gouvernement, en signant, au mois d'avril, un traité de paix avec les comités de la Convention. « Punie de cette grande aberration politique, et écrasée sous le poids du colosse dont elle avait cimenté le piédestal, elle a senti, mais trop tard, que quand il s'agit d'un combat entre les principes de la rébellion et ceux de l'ordre ; entre les prétentions de la démagogie et celles de la royauté, il ne se pré-

sente qu'une seule voie salutaire à suivre, c'est de s'armer pour les gouvernemens légitimes; et que toute transaction d'un monarque avec des peuples qui se sont soustraits à l'obéissance due à leurs princes, est une faute grave dont tôt ou tard celui qui la commet porte la peine. C'est perdre indubitablement, pour des avantages passagers, la durée de plusieurs siècles d'autorité et de puissance non contestée; c'est se livrer soi-même, par un exemple contagieux, à la révolte de ses propres sujets. » Personne aujourd'hui ne saurait contredire ces judicieuses réflexions de M. Antoine Chambelland, auteur de la *Vie du prince de Condé*.

La Vendée aussi avait traité avec les républicains; mais c'était afin de sauver de leurs griffes ensanglantées, Louis XVII et son auguste sœur. On a publié des documens qui constatent que ces deux jeunes prisonniers devaient être remis entre les mains des chefs vendéens à la mi-juin. Ces chefs envoyèrent à Paris M. Chastellier, auquel le comité de salut-public promit que, le 5 juin, les deux illustres orphelins sortiraient de la tour du Temple. On cite comme signataires de l'acte formel qui en fut dressé, les conventionnels Cambacérès, Doulcet, Gillet, Rabaud, Rewbel, Roux, Sieyes,

Tallien et Treilhard. Le général Canclaux et les conventionnels Delauney, Gaudin, Guezno, Morison et Ruelle, envoyés au quartier-général de Charette, avaient donné les mêmes assurances. Mais il n'y avait que fourberie de la part des hommes de la révolution, et la Vendée se souleva de nouveau en apprenant la duplicité de ces tartufes politiques : « Quel a été « notre étonnement, ou plutôt quelle a été notre « indignation, s'écrie Charette dans la procla- « mation qu'il publia, le 26 juin, à son camp « royal de Belleville, lorsque nous avons vu « notre confiance trompée ; lorsque nous avons « vu ordonner l'arrestation des chefs des Ven- « déens, désarmer nos soldats, enlever nos sub- « sistances, commettre des hostilités en tout « genre et rappeler à grands cris les désordres et « les horreurs de la guerre civile ; lorsque nous « avons appris que le fils infortuné de notre « malheureux monarque, notre roi, avait suc- « combé victime de cette secte impie et bar- « bare, qui, loin d'être anéantie, désole encore « ce royaume !.. »

En effet, par suite des traitemens atroces prodigués à cet infortuné dans la tour du Temple, il venait d'y terminer sa douloureuse existence, le 8 juin, à l'âge de dix ans. Doué du physi-

que le plus intéressant, ce jeune prince possédait en outre toute l'instruction dont on est susceptible à cet âge : son auguste père, pendant le temps de sa captivité, s'était plu à continuer l'ouvrage des premiers instituteurs, et l'enfant, gratifié par la nature des plus heureuses dispositions, annonçait un esprit distingué. Dans les commencemens de sa captivité, un de ses gardiens se plaignant un jour de ce qu'il conservait vis-à-vis de lui un ton de dignité : « Sais-tu bien, lui dit-il, que la « liberté nous a rendus libres, et que nous « sommes tous *égal ? — Egal*, tant qu'il vous « plaira, répondit le jeune prince, mais ce « n'est pas ici, ajouta-t-il en jetant un regard « sur ses augustes parens, que vous me per- « suaderez que la liberté nous a rendus libres. » Mille traits de la plus exquise sensibilité, des réparties enfantines aussi neuves que spirituelles, et le développement d'une énergie surprenante dans un âge aussi tendre, répandent beaucoup d'intérêt sur la courte existence de cette victime d'une cruelle démagogie*.

* L'auteur de la présente histoire a publié la *Vie du jeune Louis XVII* : 1 vol in-18, 3e édition, prix 1 fr. 25 c. chez Blanchard, libraire, rue Montesquieu.

La nouvelle de la mort du jeune roi parvint à l'armée de Condé, alors campée à Steinstadt, sur les bords du Rhin. Le 16 juin, le prince fit célébrer une messe au milieu du camp, et après la cérémonie religieuse, le guerrier prononça ce discours :

« Messieurs, à peine les tombeaux de l'infortuné Louis XVI, de son auguste compagne et de leur respectable sœur se sont-ils refermés, que nous les voyons se r'ouvrir pour réunir à ces illustres victimes l'objet le plus intéressant de notre amour, de nos espérances et de nos respects ; ce jeune rejeton de tant de rois, dont la naissance seule paraissait annoncer le bonheur de ses sujets, puisqu'il était formé du sang d'Henri IV et de Marie-Thérèse, vient de succomber sous le poids de ses fers et de sa cruelle existence ; ce n'est malheureusement pas la première fois que j'ai eu à vous rappeler qu'il est de principe que le roi ne meurt jamais en France ; jurons donc au prince auguste qui devient aujourd'hui le nôtre, de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour lui prouver cette fidélité sans bornes, cette soumission entière, cet attachement inaltérable que nous lui devons à tant de titres, et dont nos âmes sont pénétrées ; nos vœux vont se manifester

par ce cri qui part du cœur, et qu'un sentiment profond a rendu si naturel à tous les Français, ce cri qui fut toujours le présage comme le résultat de vos succès, et que les républicains n'ont jamais entendu sans stupeur comme sans remords.

« Après avoir invoqué le Dieu des miséricordes pour le roi que nous perdons, nous allons prier le Dieu des armées de prolonger les jours du roi qu'il nous donne, et de raffermir la couronne de France sur sa tête par des victoires, s'il le faut, et plus encore, s'il est possible, par le repentir de ses sujets, et par l'heureux accord de sa clémence et de sa justice.

« Messieurs, le roi Louis XVII est mort, vive le roi Louis XVIII ! »

Vive Louis XVIII ! vive le roi de France ! vivent à jamais les Bourbons ! s'écrièrent à la fois toutes les nobles phalanges, et le cri de ces guerriers s'éleva jusqu'à la voûte des cieux. C'est donc au milieu d'un camp, sous le vieux drapeau de la monarchie, que la noblesse française jurait amour et fidélité à son nouveau souverain, à ses princes légitimes vainement proscrits par la révolution. Plaines de Steinstadt ! enorgueillissez-vous, vous êtes devenues

à jamais célèbres par cet acte auguste et solennel ! Le voyageur s'y représentera cet autel champêtre élevé au Dieu des chrétiens, où le *vivat rex in æternum* a été prononcé par trois Condé et un noble fils de France. Plaines de Steinstadt, glorifiez-vous, le Dieu de saint Louis a entendu les mâles accens des chevaliers français ! Leurs cris d'amour, leur serment à Louis XVIII, en retentissant jusques au-delà du Rhin, présageaient ce nouveau cri d'amour, ce nouveau serment d'honneur qui devaient, six lustres après, retentir pour Charles X, au sein de la France, sous les voûtes de cette antique basilique où tant de grands rois vinrent recevoir l'huile sainte et jurer le pacte sacré qui les rendit les pères du peuple. Plaines de Steinstadt ! enorgueillissez-vous, votre nom ne sortira jamais de la mémoire des Français !

Nous avons vu la démarche infructueuse du Régent, lorsqu'il se rendit du fond de l'Allemagne à Turin, songeant à se diriger sur Toulon qui avait secoué le joug de la Convention et proclamé le jeune Louis XVII. « Je sais à « travers combien de dangers vous avez mon« tré votre fidélité à mon neveu; il n'a pas tenu « à moi de les empêcher ou de les partager, a « dit Louis XVIII aux braves Toulonnais,

« en 1814. Vous m'avez appelé dans vos murs ;
« je me suis mis en route pour me rendre à vos
« désirs ; mais lorsque je suis entré en Italie,
« il n'était plus temps d'arriver jusqu'à vous.»
Se trouvant dans la nécessité de quitter le Piémont au bout de quelques mois, ce prince était venu se fixer à Vérone, où il arriva sous le simple titre de comte de Lille, qu'il continua de porter. Le palais où il logeait ne présentait aucun signe extérieur qui indiquât la demeure d'un souverain. Là, cet auguste prince, toujours levé de bonne heure, consacrait entièrement ses matinées aux affaires politiques, à la lecture des journaux français et à la correspondance diplomatique ; car malgré la proscription dont l'avaient frappé les révolutionnaires de France, notre monarque n'eut pas moins des ministres résidant auprès des divers souverains. Il avait en outre établi des agences royales, non-seulement dans les contrées vendéennes, mais encore dans diverses parties de la France, notamment dans la Franche-Comté, le Jura, le Lyonnais, l'Auvergne, le Forez, la Bourgogne, la Provence et le Languedoc, à la tête desquelles se trouvaient entr'autres MM. Dandré, de Précy, Imbert-Colomès et Fauche-Borel. Il eut constamment des agens royaux à

Paris même, et c'était le comte d'Antraigues, alors à Venise, qui correspondait avec ces derniers, au nombre desquels nous citerons particulièrement le marquis de Clermont-Gallerande, le chevalier de Coigny, MM. de Montesquiou, Hyde de Neuville, Royer-Collard et Becquey.

Pour en revenir à la manière dont le roi vivait à Vérone, sa table était servie avec une stricte frugalité. L'après dînée, il donnait audience aux personnages de ces contrées ou aux étrangers de distinction jaloux de lui présenter leurs hommages ; et le soir, tout entier à lui-même, et entouré seulement de ses fidèles serviteurs, il goûtait le plaisir de quelque lecture intéressante, ou jouissait des charmes d'une conversation que son esprit supérieur savait plus qu'aucun autre rendre toujours pleine d'attraits. Nous citerons avec plaisir le trait suivant, ayant eu le bonheur de voir se réaliser la prophétie qu'il renferme. M. de Durler, ancien capitaine aux gardes-suisses, se rendant en Corse, comme colonel au service de S. M. Britanique, se détourna de sa route pour passer à Vérone et présenter ses hommages à l'illustre proscrit. Ce prince l'accueillit de la manière la plus flatteuse, lui rappela la conduite loyale

qu'il avait tenue le 10 août 1792, au château des Tuileries; et lui remettant le brevet de maréchal-de-camp, lui dit: « Je ne suis ici que « le comte de Lille, mais c'est sur les marches « des Tuileries que le roi de France vous donne « ce brevet. » On aime à trouver dans les princes malheureux cette noble assurance qui les transporte aux jours futurs de leur restauration. En effet, la royauté peut avoir ses nuages comme l'astre majestueux qui nous éclaire; mais en tout temps et en tous lieux les frères de Louis XVI ont fourni la preuve que la royauté trouve en elle-même sa splendeur, de même que le soleil n'emprunte qu'à lui ses rayons.

Ce fut à Vérone que le Régent apprit la nouvelle du forfait ténébreux qui privait la France de son jeune souverain. Ce prince prit alors le titre de Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et il écrivit au prince de Condé, au duc de Bourbon et au duc d'Enghien, les trois lettres suivante, en date du 24 juin :

Au Prince de Condé.

« Mon cousin, je suis touché, comme je dois l'être, des sentimens que vous m'exprimez

au sujet de la perte irréparable que je viens de faire en la personne du roi, mon seigneur et neveu. Si quelque chose peut adoucir ma juste et profonde douleur, c'est de la voir partagée par ceux qui me sont chers à tant de titres. La France perd un roi dont les heureuses qualités que j'ai vues se développer dans sa plus tendre enfance, annonçaient qu'il serait le digne successeur du meilleur des rois. Il ne me reste plus qu'à implorer le secours de la divine Providence, pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets d'un si grand malheur; leur amour est le premier objet de mes desirs, et j'espère qu'un jour viendra où, après avoir, comme Henri IV, reconquis mon royaume, je pourrai comme Louis XII, mériter le titre de père de mon peuple.

« Dites aux braves gentilshommes, aux troupes fidèles dont je vous ai confié le commandement, que l'attachement qu'ils m'expriment par votre organe, est déjà pour moi l'aurore de ce beau jour, et que je compte principalement sur vous et sur eux pour le faire éclore. »

Au duc de Bourbon.

« Mon cousin, je suis fort sensible à la part

que vous prenez à ma juste douleur ; elle en adoucit un peu l'amertume. Je suis bien sûr que vous combattrez pour moi, comme vous avez combattu pour le feu roi, mon seigneur et neveu ; mais j'espère que ce ne sera pas au même prix ; votre sang est trop précieux pour l'État et pour moi, pour que je ne désire pas vivement qu'il plaise à Dieu de l'épargner. Comptez toujours sur l'estime et l'amitié véritables, etc. »

Au duc d'Enghien.

« Mon cousin, je reçois avec une vraie sensibilité, votre compliment de condoléance sur la nouvelle perte que je viens de faire du roi, mon seigneur et neveu ; je ne suis pas moins touché de vos voeux pour moi. Vous n'avez pour les remplir qu'à imiter et à tâcher d'égaler les modèles que Dieu semble avoir placés tout exprès sous vos yeux pour votre instruction, dans votre père et dans votre grand-père. Soyez bien sûr, en attendant, de tous les sentimens avec lesquels je suis, etc. »

Veut-on savoir quelle idée Louis XVIII se faisait de la royauté? il va lui-même nous l'apprendre par cette lettre qu'il écrivait au duc

d'Angoulême, à ce prince qu'il se plaisait à nommer son fils : « La sanglante couronne qui « vient de tomber sur ma tête, passera, sui- « vant toutes les apparences, un jour sur la « vôtre. Ainsi, réfléchissez plus que jamais à « vos destinées futures, et dites souvent : Le « sort de 25,000,000 d'hommes dépendra un « jour de moi. » Paroles pleines de cette bonté naturelle à une race de princes qui n'ont jamais vu dans la royauté, que l'obligation de rendre les peuples heureux.

En faisant notifier son avénement à toutes les puissances, Louis XVIII publia en même temps le manifeste suivant, premier acte de son autorité royale :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut :

« En vous privant d'un roi qui n'a régné que dans les fers, mais dont l'enfance promettait le digne successeur du meilleur des rois, les impénétrables décrets de la Providence nous ont transmis avec la couronne, la nécessité de l'arracher des mains de la révolte, et le devoir de sauver la patrie, qu'une révolution désastreuse a placée sur le penchant de sa ruine.

« Cette funeste conformité entre les commencemens de notre règne et du règne de

Henri IV, nous est un nouvel engagement de le prendre pour modèle, et en imitant d'abord sa noble franchise, notre âme toute entière va se dévoiler à vos yeux. Assez et trop longtemps nous avons gémi des fatales conjonctures qui tenaient notre voix captive : écoutez-la lorsqu'enfin elle peut se faire entendre : notre amour pour vous est le seul sentiment qui nous inspire ; la clémence est pour notre cœur un besoin que nous nous hâtons de satisfaire ; et puisque le ciel nous a réservé, à l'exemple du grand Henri, pour rétablir dans notre empire le règne de l'ordre et des lois, comme lui nous remplirons cette sublime destinée, à l'aide de nos fidèles sujets, et en alliant la bonté à la justice.

« Une terrible expérience ne nous a que trop éclairé sur vos malheurs et sur leurs causes... » Ici, le monarque rappelle que c'est à la séduction mise en œuvre par d'infidèles mandataires de la première Assemblée, que le peuple dut le plus grand des malheurs, celui de la révolte contre le meilleur des princes ; il parle ensuite de la France sous la domination de ces conventionnels, tyrans ombrageux et farouches qui se disputèrent, en s'entr'égorgeant, le droit de l'opprimer ; puis du joug honteux que l'on su-

bissait sous des despotes hypocrites qui n'avaient renversé les hommes sanguinaires que pour s'emparer de leur puissance et recueillir le fruit de leurs crimes.

« Français, continuait-il, on a ébranlé, abattu les autels de votre Dieu, le trône de votre roi, et vous avez été malheureux. Ainsi, l'impiété et la révolte ont causé vos tourmens : pour en terminer le cours, il faut en tarir la source. Il faut renoncer à la domination de ces usurpateurs fourbes et cruels qui vous promettaient le bonheur, mais qui ne vous ont donné que la famine et la mort... Il faut revenir à cette religion sainte qui avait attiré sur la France les bénédictions du ciel : en recommandant la justice aux souverains, et aux peuples la fidélité, elle maintient le bon ordre et assure le triomphe des lois; elle produit la félicité des empires. Il faut rétablir ce gouvernement qui fut pendant quatorze siècles la gloire de la France et les délices des Français ; qui avait fait de notre patrie le plus florissant des États, et de vous-mêmes le plus heureux des peuples : tant de révolutions qui vous déchirent depuis qu'il est renversé, ne vous ont-elles pas convaincus qu'il est le seul qui vous convienne !.. Vos pères éprouvèrent-ils jamais les fléaux qui vous ra-

vagent depuis que des novateurs ignorans et pervers ont détruit votre antique constitution? Elle était l'appui commun de la cabane du pauvre et des palais des riches ; de la liberté individuelle et de la sûreté publique ; des droits du trône et de la prospérité de l'État. Aussitôt qu'elle a été renversée, propriété, sûreté, liberté, tout a disparu avec elle. Vos biens sont devenus la pâture des brigands, à l'instant où le trône est devenu la proie des usurpateurs ; la servitude et la tyrannie vous ont opprimés dès que l'autorité royale a cessé de vous couvrir de son égide... C'est parce que la France nous est chère, que nous voulons la remettre sous la protection bienfaisante d'un gouvernement éprouvé par une longue suite de siècles...

« Des abus s'étaient introduits dans le gouvernement, et long-temps ils ont pesé non-seulement sur la classe du peuple, mais sur tous les ordres de l'État. Le feu roi notre frère et souverain seigneur et maître les avait aperçus ; il voulut les réduire : il mourut en chargeant son successeur d'exécuter les projets qu'il avait conçus dans sa sagesse, pour le bonheur de ce peuple égaré qui le laissait périr. Et quittant le trône d'où l'arrachèrent le crime et l'impiété, pour monter sur celui que le ciel réservait à

ses vertus, il nous traça nos devoirs dans ce testament immortel, source inépuisable d'admiration et de regrets. Ce roi martyr, soumis à Dieu qui l'avait fait roi, sut à son exemple, mourir sans murmurer, faire de l'instrument de son supplice le trophée de sa gloire, et s'occuper du bonheur de ses sujets ingrats, lors même qu'ils comblaient la mesure de ses infortunes.

« Ce que Louis XVI n'a pu faire, nous l'accomplirons; mais si des plans de réforme peuvent se méditer au milieu des troubles, ils ne peuvent s'exécuter qu'au sein de la tranquillité... Il faut que le culte de la religion soit rétabli, que l'hydre de l'anarchie soit étouffée, que l'autorité royale ait recouvré ses droits : c'est alors que nous opposerons à ces abus une fermeté insurmontable, et que nous saurons également les chercher et les proscrire.

« Les implacables tyrans qui vous tiennent asservis retardent seuls cet heureux instant. Ils ne se dissimulent pas que le temps des illusions est fini, et que vous sentez tout le poids de leur impéritie, de leurs crimes et de leur brigandage. Mais aux frauduleuses promesses, dont vous n'êtes plus les dupes, ils font succéder la crainte des supplices qu'eux seuls ont

mérités. Après nous avoir tout ravi, ils nous peignent à vos yeux comme un vengeur irrité, qui vient encore vous arracher la vie, l'unique bien qui vous reste. Epouvantés par les reproches de leur conscience, ils voudraient vous associer à leur sort, pour vous armer de leur désespoir; ils voudraient, en vous inspirant de fausses alarmes, se rassurer eux-mêmes contre les frayeurs qui les obsèdent. Connaissez le cœur de votre roi et reposez-vous sur lui du soin de vous sauver.

« Non-seulement nous ne verrons point des crimes dans de simples erreurs, mais les crimes mêmes que de simples erreurs auraient causés obtiendront grâce à nos yeux. Tous les Français qui, abjurant des opinions funestes, viendront se jeter au pied du trône, y seront reçus. Tous les Français qui n'ont été coupables que pour avoir été entraînés, loin de trouver en nous un juge inflexible, n'y trouveront qu'un père compatissant. Ceux qui sont restés fidèles au milieu de la révolte; ceux qu'un dévouement héroïque a rendus les compagnons de notre exil et de nos peines; ceux qui déjà ont secoué le bandeau des illusions et le joug de la révolte; ceux qui, dominés encore par un criminel entêtement, se hâteront de revenir

à la raison et au devoir, tous seront nos enfans. Si les uns en ont conservé les titres et les droits par une vertu constante, les autres les ayant recouvrés par un salutaire repentir, tous participeront à notre amour. Nous sommes Français : ce titre, les crimes de quelques scélérats ne sauraient l'avilir, comme les forfaits d'aucune faction ne peuvent flétrir le sang d'Henri IV ; ce titre qui nous fut toujours cher, nous rend chers tous ceux qui le portent. Nous plaignons les hommes faibles ou séduits qui marchent encore dans la voie de l'égarement ; nous arrosons de nos larmes les cendres des malheureuses victimes de leur fidélité ; nous gémissons sur le sort de ceux qui ont péri pour le soutien de la rébellion et du schisme, et qu'il nous eût été bien doux de ramener au sein de l'Eglise et de la monarchie. Nous ne souffrons que de vos maux, et la seule félicité que nous puissions désormais nous promettre, c'est de les guérir.

« Sans doute, ils sont affreux les excès auxquels le peuple s'est livré ; mais nous n'oublions pas que la séduction et la violence ont eu sur lui plus d'empire que la volonté et l'opinion. Nous savons que, même en favorisant les attentats de la révolution, son cœur, resté fidèle en

secret, désavouait sa conduite dirigée par la terreur. Ce peuple trompé et subjugué tour à tour, mais toujours plus à plaindre que coupable; ce peuple assez et trop puni par six ans d'esclavage et d'oppression, par cette multitude de fléaux dont il est frappé lui-même; ce peuple qui fut toujours l'objet chéri de l'affection des rois nos prédécesseurs, nous dédommagera de nos longs tourmens par les bienfaits que nous répandrons sur lui...

« Nous pourrions, nous devrions peut-être laisser à la justice un libre cours contre les criminels auteurs des égaremens du peuple, contre les chefs et les instigateurs de la révolte. Et comment pallier les maux irréparables qu'ils ont faits à la France! Mais ceux que la justice divine n'a pas encore frappés, nous les livrons à leur conscience : elle fera leur supplice. Puissent-ils, vaincus par cet excès d'indulgence et rentrant sincèrement dans la soumission et le devoir, nous justifier nous-mêmes de la grâce inattendue que nous leur avons accordée!

« Il est cependant des forfaits (que ne peuvent-ils s'effacer de notre souvenir et de la mémoire des hommes)! il est des forfaits dont l'atrocité passe les bornes de la clémence.

« Dans cette séance à jamais horrible, où des

scélérats eurent l'audace de juger leur roi, tous les députés qui participèrent au jugement furent complices. Nous aimons néanmoins à croire que ceux dont le suffrage voulut détourner le parricide de sa tête sacrée, ne se mêlèrent parmi ses assassins que dans le désir de le sauver, et ce motif pourra solliciter leur pardon. Mais les scélérats dont la bouche sacrilége osa prononcer le vœu de la mort; mais tous ceux qui ont été les coopérateurs, les instrumens directs et immédiats de son supplice; mais les membres de ce tribunal de sang, qui, après avoir donné dans la capitale l'exemple et le signal des massacres judiciaires, mit le comble à ses atrocités, en envoyant à l'échafaud une reine plus grande encore dans sa prison que sur le trône, une princesse que le ciel avait formée pour être le modèle accompli de toutes les vertus; tous ces monstres, que la postérité ne nommera qu'avec horreur, la France entière appelle sur leur tête le glaive de la justice.

« Le sentiment qui nous fait restreindre la vengeance des lois dans des bornes si étroites, vous est un gage assuré que nous ne souffrirons pas des vengeances particulières; non, loin de vous la pensée qu'aucune vengeance particulière vous menace.

« Les princes fidèles de notre maison partagent nos principes, nos affections et nos vues. Ils vous chérissent comme nous; ils ne forment des vœux que pour la fin de vos tourmens. Le seul but de leurs travaux comme des nôtres, c'est votre délivrance; et si dans ces jours de deuil et de crimes, la providence nous réservait un sort funeste, vous verriez le sceptre passer jusqu'au dernier de nous, sans vous apercevoir que l'autorité royale eût changé de dépositaire.

« Les Français qui sont restés parmi leurs compatriotes pour leur donner l'exemple d'une fidélité à toute épreuve, ne sauront que plaindre ceux qui n'auront pas su les imiter; et la vertu inaltérable qu'ils ont opposée au torrent de la corruption, ne sera pas flétrie par des animosités coupables.

« Les ministres d'un dieu de paix, qui ne se sont dérobés aux violences de la persécution que pour nous conserver la foi, remplis du zèle qui éclaire, de la charité qui pardonne, enseigneront par leurs exemples, autant que par leurs discours, l'oubli des injures et le pardon de ses ennemis. Pourriez-vous craindre qu'ils ternissent l'éclat immortel que leur conduite généreuse et le sang de tant de martyrs a répandu sur l'église gallicane? Nos cours de ma-

gistrature, qui se sont toujours distinguées par leur intégrité dans l'administration de la justice, donneront l'exemple de la soumission aux lois dont elles sont les ministres; inaccessibles aux passions, que leur devoir est de réprimer, elles assureront, par une fermeté impartiale, l'effet des sentimens que la clémence nous inspire.

« Cette noblesse, qui n'a quitté sa patrie que pour la mieux défendre, qui n'a tiré l'épée que dans la ferme persuasion qu'elle s'armait pour la France et non contre elle, qui vous tend une main secourable, alors même qu'elle est obligée de vous combattre, qui, aux fureurs de la calomnie, oppose sa constance dans l'adversité, son intrépidité dans les combats, son humanité dans la victoire, son dévouement à l'honneur; cette noblesse, qu'on s'efforce de mettreen butte à votre haine, n'oubliera pas que le peuple doit trouver en elle sa lumière, son secours, son appui.

« Elle mettra sa gloire dans la magnanimité; elle illustrera tant de sacrifices qu'elle a faits par le sacrifice de tous ses ressentimens; et cette classe d'émigrés, qui sont ses inférieurs par la naissance, mais ses égaux par la vertu; ces bons Français, dont la fidélité est d'autant plus recommandable à nos yeux, qu'ils avaient plus

de séductions à vaincre, témoins non suspects de ses sentimens généreux, en seraient, s'il était nécessaire, les garans auprès de vous.

« Qui oserait se venger, quand votre roi pardonne?

« Mais la clémence, qui signalera les premiers jours de notre règne, sera inséparable de la fermeté. Notre amour pour nos sujets nous engage à être indulgent : le même motif nous apprend à être juste. Nous pardonnerons sans regret à ces hommes si coupables qui ont égaré le peuple; nous traiterons avec une rigueur irrévocable ceux qui désormais tenteraient de le séduire. Nous tendrons les bras aux rebelles que le repentir et la confiance ramèneront à nous : s'il en est qui s'obstinent dans la révolte, ils apprendront que notre clémence s'arrête au terme marqué par la justice, et que la force saura réduire ceux que la bonté n'aura pu gagner.

« Le trône, que deux fois la révolution a privé du souverain qui l'occupait, n'est pas pour nous un objet d'ambition et de jouissance. Hélas! fumant encore du sang de notre frère, et tout entouré de ruines, il ne nous promet que des souvenirs douloureux, des travaux et des peines.

« Mais la providence nous ordonne d'y monter, et nous saurons lui obéir; nos droits nous y appellent, et nous saurons les défendre. Nous pourrons y travailler au bonheur de la France, et ce motif enflamme notre courage. Si nous sommes réduits à le reconquérir, plein de confiance dans la justice de notre cause et dans le zèle des bons Français, nous marcherons à la conquête avec un zèle infatigable et d'un pas intrépide : nous y marcherons, s'il le faut, à travers les cohortes des rebelles et les poignards des assassins. Le Dieu de saint Louis, ce Dieu que nous prenons à témoin de la pureté de nos vues, sera notre guide et notre appui...

« Prouvez que si le grand Henri nous a transmis avec son sang son amour pour son peuple, vous êtes aussi les descendans de ce peuple dont une partie toujours fidèle combattit pour lui rendre sa couronne, et l'autre, abjurant une erreur passagère, baigna ses pieds des larmes du repentir; enfin que vous êtes les petits-fils des vainqueurs d'Ivry et de Fontaine-Française.

« Et vous, invincibles héros que Dieu a choisis pour être les restaurateurs des autels et du trône, et dont la mission est attestée par une multitude de prodiges; vous dont les mains triomphantes et pures ont entretenu, au sein de

la France, le flambeau de la foi et le feu sacré de l'honneur; vous que notre cœur a constamment suivis, auprès de qui nos vœux nous portaient sans cesse, qui fûtes toujours notre consolation et notre espoir; illustres armées catholiques et royales, dignes modèles de tous les Français, recevez le témoignage de la satisfaction de votre roi. Jamais il n'oubliera vos services, votre courage, l'intégrité de vos principes et votre inébranlable fidélité. »

En adressant cette pièce historique au brave Charette, Sa Majesté l'accompagnait de la lettre suivante :

« La providence m'a placé sur le trône, le premier et le plus digne usage que je puisse faire de mon autorité, est de conférer un titre légal au commandement que vous ne devez jusqu'à présent qu'à votre courage, à vos exploits, et à la confiance de mes braves et fidèles sujets. Je vous nomme donc général de mon armée catholique et royale; en vous obéissant, c'est à moi qu'elle obéira; mais ce n'est pas seulement les armes à la main que vous pouvez me servir. Un de mes premiers devoirs est de parler à mes sujets, d'encourager les bons, de rassurer les timides; tel est l'objet de la déclaration que je vous envoie, et que je vous charge de publier.

« Je travaille de tout mon pouvoir à hâter le moment où, réuni avec vous, je pourrai vous montrer en moi un souverain qui fait sa gloire de sa reconnaissance envers vous, et à mes sujets, bien moins un roi qu'un père. »

Ce fut M. le marquis de Rivière * que le roi chargea de l'honorable mission de se rendre auprès de Charette pour lui porter cette nomination ainsi que le manifeste qu'il s'agissait de publier; et c'est à son camp de Belleville que l'envoyé joignit le général vendéen. Un officier de ces fidèles contrées a rendu compte en ces termes du touchant accueil que l'on fit au noble émigré, et des sentimens d'amour qu'on lui exprima pour le souverain :

« Je me rappelle encore ce beau jour; nous passâmes une grande revue; tous nos drapeaux blancs étaient déployés. Nous étions plus de quinze mille sous les armes. Jamais notre enthousiasme n'avait éclaté avec plus de transport. Nous savions que le marquis de Rivière n'était point un envoyé ordinaire; nous savions combien il était aimé du prince que nous appelions de tous nos vœux. Ce qui ajoutait à la joie

* Aujourd'hui duc de Rivière, pair de France et gouverneur de monseigneur le duc de Bordeaux.

de ce jour, c'est que nous croyions que, le lendemain, nous marcherions au devant du frère de notre roi. Le marquis de Rivière voyait notre enthousiasme, et le partageait. « Ah ! mes amis,
« répétait-il à nos braves paysans, que je serai
« heureux, que je serai fier de me battre avec
« vous ! je vous quitte pour aller dire au prince
« qui m'a envoyé, qu'il peut arriver parmi
« vous, que vos cœurs, que vos bras sont à lui.
« — Oui, oui, répondait la multitude armée ;
« qu'il vienne ! nous sommes quinze mille au-
« jourd'hui ; quand il y sera, nous serons quatre
« fois ce nombre. »

Le ministère britannique s'était enfin déterminé à porter quelques troupes anglaises et un corps d'émigrés dans la Vendée. Par ces motifs qui ne permettent pas toujours d'exposer la personne des souverains, Louis XVIII ne fut pas appelé par le gouvernement anglais à cette entreprise ; mais du moins on voulut bien admettre son auguste frère à se porter au milieu des fidèles royalistes qui désiraient tant la présence des Bourbons. Quiberon était le lieu qu'on avait choisi pour effectuer la descente. Pour éviter les lenteurs qu'entraîne une grande expédition, on avait pris le parti de diviser celle-ci en trois flottes qui devaient se suivre à peu d'intervalle.

Il fut arrêté que S. A. R. monseigneur le comte d'Artois ne partirait qu'avec la troisième division, afin que les autres se trouvassent rendues à leur destination, et qu'elles eussent débarqué les troupes ainsi que le matériel, au moment où ce prince paraîtrait pour se mettre à la tête des armées royales, qui auraient eu, par là, le temps de se préparer à le recevoir.

Le 27 juin eut lieu le débarquement de la première flotte portant les régimens de Loyal-Emigrant ou de la Châtre, alors commandé par le major d'Haize; Royal-Louis ou d'Hervilly, sous le commandement du lieutenant-colonel comte d'Atilly; la légion de la marine, composée en effet d'officiers de notre marine royale, ayant à leur tête le comte d'Hector, ancien chef d'escadre et le lieutenant-général de Senneville, cordon rouge; la légion de Dudresnay, sous les ordres du marquis de ce nom et du lieutenant-colonel comte de Talhouet; et un régiment d'artillerie dont tous les officiers et sous-officiers étaient des émigrés de cette arme, qui, après avoir défendu Toulon contre l'armée de la Convention, en 1793, se réfugièrent en Angleterre; il avait pour colonel M. de Rotalier, et pour lieutenant-colonel M. Portail-Noru. Le comte Joseph de Puisaye exerçait les

fonctions de général en chef, jusqu'à l'arrivée du prince; le comte d'Hervilly commandait cette première division : le duc de Lévis, les comtes de Vauban, de Broglie, de Botherel, de Roscoët, de la Houssaye, de Jumilhac, les marquis de Contades, de Balleroy, de Saint-Pierre et de Guébriant faisaient partie de l'état-major. Parmi une centaine d'officiers destinés à prendre des commandemens parmi les Vendéens, on remarquait le chevalier de Charette-Colinière, neveu du célèbre général, le baron de Pelicier et son fils, le marquis Beaupoil-Saint-Aulaire, le comte de Villeneuve-Flamarens, et ce brave Saint-Morys qui, depuis la restauration, a succombé dans un duel, sous le fer d'un homme de la révolution*. Ces forces se montaient à peu près à 5,000 hommes, tous émigrés français, excepté un certain nombre de prisonniers de guerre républicains, qui s'étaient enrôlés volontairement. Le chevalier de Tintiniac et le comte Dubois-Berthelot, émigrés et officiers supérieurs des Chouans, étaient revenus d'Angleterre par avance, pour préparer les voies à leurs compagnons d'armes. Le convoi fut mis sous la protection d'une escadre

* Barbier-Dufay.

commandée par sir John Waren, ayant près de lui comme premier aide-de-camp le comte de Vaugiraud, capitaine de vaisseau de l'ancienne marine française, officier aussi brave que zélé royaliste, et qui connaissait parfaitement les côtes de la Bretagne.

Le débarquement s'effectua aux cris de *Vive le Roi!* que répéta avec enthousiasme la foule d'habitans qui venaient saluer leurs libérateurs. 15 à 16,000 royalistes accoururent se ranger sous la bannière des lis. On distinguait surtout l'élite de la garde nationale d'Auray, au nombre de 400 hommes commandés par M. de Glain, qui vint avec armes et bagages. C'est au milieu de cette foule de Français fidèles que fut annoncée la mort du jeune Louis XVII, qui succomba victime des barbares traitemens qu'on lui fit endurer dans la tour du Temple, et de suite on proclama solennellement l'avénement au trône de S. M. Louis XVIII. Un vénérable prélat, M. René de Hercé, ancien évêque de Dol, avait aussi quitté le territoire hospitalier pour accompagner sur la terre de la patrie la noble milice qui venait y combattre en faveur des fils d'Henri IV ; assisté d'un nombreux clergé composé de prêtres émigrés ou déportés, ce ministre du Dieu de Clovis et de

saint Louis, célébra une messe d'action de grâce sur un autel élevé au bord de la mer. Après le *Te Deum*, le rivage retentit de nouveau des cris prolongés de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* Ces cris d'enthousiasme s'élevant jusqu'au ciel, étaient une ardente invocation au Dieu des chrétiens, pour qu'il daignât favoriser une si légitime entreprise.

Nous n'entrerons pas dans le détail des combats partiels qui furent livrés successivement pour s'établir dans ces parages; le fait suivant donnera une idée de l'ardeur qui animait les royalistes. Un homme du pays qui avait pris les armes parmi les émigrés, rentrant dans le village qu'occupait sa famille et que les républicains venaient d'évacuer après s'être livrés à tous les excès du pillage, court à sa maison pour embrasser ceux qui lui sont chers; mais quel horrible spectacle s'offre à ses yeux: sa mère, sa sœur, sa femme, ses deux jeunes enfans gisaient égorgés sur le carreau; leur sang jaillissait encore de leurs blessures... A cette vue, la rage l'emporte sur la douleur; il traîne les cadavres au devant de sa porte et fixe sur eux les regards de ses compagnons d'armes qui défilaient, en s'écriant de toutes ses forces: « Les monstres! c'est ainsi qu'ils

« ont voulu se venger de moi... Vengeance à « mon tour ! mais au champ de bataille ; mar- « chons, marchons. » A ces accens du désespoir, tous ceux que le fer des pillards avait épargnés, les vieillards, les femmes mêmes s'arment de fourches et de faux, se joignent à ce détachement des troupes royales composé de quatre cents hommes, et demandent à grands cris qu'on les conduise à la poursuite des égorgeurs. Ils les atteignent, et après un combat opiniâtre qui dure trois heures, les républicains, au nombre de cinq mille, sont enfoncés, culbutés, laissent quinze cents morts sur le champ de bataille, huit cents hommes sont faits prisonniers, et le reste ne trouve son salut que dans la fuite. Ceci se passait le 4 juillet. Quelques jours après périt, à Coëtlogon, le brave chevalier de Tintiniac dans un combat livré par sa division à la tête de laquelle il se battit corps à corps comme aurait fait un simple soldat *. De son côté le comte Dubois-Berthelot fut grièvement blessé au combat d'Auray.

Monseigneur le comte d'Artois se trouvait

* Le chevalier de Tintiniac appartenait à une des plus nobles et des plus anciennes familles de la Bretagne. On voit encore son antique manoir dans le département d'Ille-et-Vilaine, près de Hédée, sur la route de Rennes à Saint-Malo.

alors en Allemagne près Arnheim, d'où il avait continué à correspondre avec le général Charette par l'entremise de M. le marquis de Rivière. Recevant à la fois la nouvelle de ces avantages et celle non moins agréable de la détermination de la cour de Londres à son égard, il s'empressa d'écrire au prince de Condé : « Enfin, mon cher cousin, c'est du « positif que je puis vous donner : la première « descente de M. de Puisaye a eu un plein suc- « cès, et ce général m'a écrit pour me dire « qu'il était sûr de se maintenir, et que ma « présence pourrait produire un effet utile et « peut-être décisif. J'ai reçu en même temps « une lettre de lord Grenville, qui m'annonce « que le roi d'Angleterre m'envoie un vaisseau « et une frégate pour me porter à la tête des « royalistes. Dites-vous à vous-même et dites « en mon nom à votre fidèle armée que c'est « au centre du royaume où nous nous donnons « tous rendez-vous. »

Il répondait au comte de Puisaye : « Je com- « mence par remplir le devoir qui m'est dicté « par les sentimens de mon cœur, en vous ex-

Deux de ses ancêtres s'illustrèrent dans le fameux combat des trente, livré en 1351, non loin de Coëtlogon, à la *Mi-Voie*, entre Josselin et Ploermel.

« primant toute la satisfaction que j'éprouve « de votre zèle et de vos excellens services. « C'est au champ de l'honneur que j'espère être « bientôt à portée de vous donner personnel- « lement des preuves de l'estime et de la con- « fiance que votre conduite m'inspire. Je vous « charge en même temps de témoigner en mon « nom aux loyaux Français qui combattent si « glorieusement sous vos ordres, qu'ils peuvent « compter à jamais sur les sentimens et la re- « connaissance du Régent, et que ce sera en « triomphant ou en mourant avec eux que je « leur prouverai que je suis digne du désir « qu'ils ont de me voir à leur tête. »

Cet auguste prince écrivait en même temps au duc de Bourbon : « Je touche enfin, mon « cher cousin, au moment que je désirais avec « tant d'ardeur; je vous ai déjà communiqué « ce que je souhaite du fond de mon cœur, et « je compte tant sur votre amitié, que je ne « mets pas en doute votre résolution; j'ose « même croire que vous trouverez quelque « douceur à être mon bras droit et mon com- « pagnon d'armes. »

Le duc de Bourbon quitta aussitôt l'armée de Condé, emportant les regrets des braves qu'il avait si souvent guidés au chemin de la

gloire. Chacun se fût estimé heureux de suivre ses pas vers ces rives de la France où l'on souhaitait tant de le voir arriver triomphateur, apportant l'olivier de la paix à ses compatriotes opprimés. Ce prince se séparait pour la première fois du duc d'Enghien : que de pleurs amers cette séparation lui eût fait verser, si, pénétrant l'avenir, ce père infortuné eût pu prévoir qu'il embrassait son fils pour la dernière fois !

A son arrivée en Angleterre, monseigneur le comte d'Artois passa la revue des troupes qui devaient l'accompagner ; il y avait entr'autres quatre escadrons de chevaux-légers, les hussards de Choiseul et de Rohan, tous composés d'émigrés, et les Hulans britanniques commandés par le comte Louis de Bouillé. Parmi les officiers supérieurs qui entouraient *Monsieur*, on remarquait le prince de Broglie, les ducs de Mortemart, de Laval, de Castries, les comtes de Viomenil et de Bethisy. Tous les hommes sous les armes étaient dans l'allégresse, ils en donnèrent des marques éclatantes par les acclamations réitérées de *vive le Roi! vive Monsieur!* « Je vous annonce, leur dit-il, que « Sa Majesté Britannique veut bien permettre « que vous vous embarquiez avec moi pour

« suivre le chemin de l'honneur. » Les troupes jurèrent avec enthousiasme d'être fidèles à Dieu, au roi, et de suivre partout un si bon prince. « Jamais, écrivait le duc d'Angoulême au duc « de Berry, jamais scène ne m'a plus vivement « touché et ne m'a fait plus de plaisir. C'est un « jour qui ne sortira jamais de ma mémoire ni « de mon cœur. »

Ce jeune prince était arrivé au camp le 11 juillet, précédant de quelques jours son auguste père. M. le duc de Choiseul devint sa première sentinelle, le suivit comme son ordonnance, glorieux de joindre au bonheur de le recevoir le premier dans un camp, celui de le voir confié à ses soins par l'illustre auteur de ses jours, et d'être ainsi à portée de connaître cette noblesse de caractère qui depuis l'a rendu cher à tous les Français. Nous citerons le trait suivant rapporté par M. de Choiseul, pour donner une idée de l'immense succès que ce noble fils de France obtenait auprès des troupes : « Un soir, dit-il, que le jeune prince rentrait à cheval, un peu avant l'heure de la retraite, suivi de M. le marquis de Montaignac attaché à son éducation, et de moi, passant auprès d'une cantine, il fut entouré d'une foule de hussards qui le saluèrent de leurs acclama-

tions. Le nombre s'en accrut bientôt, les plus éloignés accoururent, de manière qu'il se trouva au milieu de 1,000 hussards qui, ayant apporté un tonneau d'eau-de-vie, le défoncèrent pour boire à sa santé. Nous restâmes en arrière, M. de Montaignac et moi; j'avais déjà remarqué que monseigneur le duc d'Angoulême, bien jeune alors, n'était jamais mieux que lorsqu'il était livré à lui-même. Les vœux et les santés se succédaient avec un véritable enthousiasme. « Et moi, leur dit le prince, « ne boirai-je pas à vos santés, mes braves « amis de Choiseul! — Un verre, apportez un « verre, s'écrièrent tous les hussards, nous « n'avons que des tasses d'étain. — Donnez-« moi celle dans laquelle vous avez tous bu (on « voulut l'essuyer), ne l'essuyez pas. » Jamais je n'ai vu plus de reconnaissance, plus entendu de cris pour la témoigner. 500 hussards avaient peut-être bu à la ronde dans cette tasse. Monseigneur le duc d'Angoulême la remplit de vin, et but à leurs santés avec une grâce toute particulière. Chacun y avait porté ses lèvres; celles du prince furent les dernières qui l'ont touchée. Cette tasse fut en quelque sorte consacrée et conservée comme la relique la plus précieuse; je l'ai vue, jusqu'à mon naufrage, por-

tée dans un étui par le plus ancien hussard de mon régiment*.

C'est ainsi qu'on remarquait déjà dans le duc d'Angoulême, bien jeune encore, le germe inné des belles qualités qui, dans d'autres temps, l'ont fait chérir des braves qu'il a commandés en héros dans le Midi à une époque de douloureuse mémoire; et quelques années après en Espagne à une époque des plus glorieuses pour son auguste personne comme pour la France. Heureusement que notre pensée peut se reporter de nos jours sur des événemens fortunés, pour nous consoler des désastres antérieurs dont nous avons à retracer le pénible souvenir!

Le 17 juillet avait eu lieu le débarquement de la seconde flotte qui portait cinq régimens d'infanterie, Rohan, Périgord, Salm, Damas et Béon, composés seulement d'émigrés, et commandés par les lieutenans-colonels de la Villéon, comte Bozon de Périgord, de Bailly, comte Charles de Rouhaut et d'Anssau, en l'absence des colonels propriétaires, le prince de Montbazon et le comte Archambaud de Périgord étant partis pour Londres afin de se trouver près de monseigneur le comte d'Artois; et

* Nous parlerons plus tard de ce naufrage, qui est un des événemens mémorables de l'histoire des émigrés français.

le prince de Salm, le comte Étienne de Damas, et M. de Béon restant à la tête de la cavalerie de leur légion, qui devait être embarquée plus tard : ces cinq régimens formant en tout seize cents hommes étaient sous le commandement du comte Charles de Sombreuil.

La veille on avait fait une attaque imprudente, dans laquelle la noblesse française fit une perte considérable. Il y périt entr'autres une compagnie entière composée d'anciens officiers, chevaliers de Saint-Louis, servant et recevant la paye comme de simples soldats. Ces respectables vieillards, qui excitaient à la fois l'admiration et l'attendrissement, étaient commandés par M. de Rossel, maréchal-de-camp, âgé de soixante-douze ans, dont le fils, ancien capitaine de vaisseau, est aujourd'hui membre de l'institut royal de France. M. le comte d'Hervilly, blessé de trois coups de feu, fut de suite transporté à bord de la flotte et conduit à Portsmouth où il mourut peu de temps après. M. de la Laurencie, chef d'escadre, commandant en second le régiment de la marine, eut les deux jambes emportées d'un coup de canon ; le seul cri qu'il fit entendre en tombant fut celui de *vive le Roi!* La mort du lieutenant colonel comte de Talhouet, offrit une

scène des plus touchantes : son fils, âgé de quinze ans, qui se trouvait à ses côtés lorsqu'il tomba sous le plomb meurtrier, fit tous les efforts imaginables pour enlever le corps; il s'était déjà emparé de ce précieux fardeau, lorsqu'il fut atteint lui-même par un coup de feu. Le chevalier Vaillant de la Ferrière fut aussi tué sous les yeux de son fils : ce pieux jeune homme, qui entrait à peine dans sa seizième année, allait retirer les restes sacrés de l'auteur de ses jours, au moment où une blessure dans l'épaule le renversa sur ce père expirant, dont il venait de recevoir le dernier adieu. Les républicains ayant fait prisonniers ces deux généreux enfans, ils les fusillèrent sans pitié! Ils fusillèrent également le jeune de Feletz, qui, épuisé par de nombreuses blessures et se sentant défaillir, s'enveloppa dans le drapeau qui lui avait été confié, afin qu'on ne pût le lui arracher qu'avec la vie*. M. Corday-d'Armans, frère de la courageuse Charlotte Corday, célèbre dans nos annales par la mort qu'elle donna à Marat, le plus féroce et le plus ignoble des révolutionnaires; M. Corday, disons-nous,

* Il était frère du littérateur estimable nommé, après la restauration, conservateur de la bibliothèque Mazarine.

mérita la croix de Saint-Louis dans cette journée : ce jeune homme, âgé de dix-neuf ans, servait dans la compagnie de grenadiers de Loyal-Emigrant ; se trouvant enveloppé par cinq hussards républicains, il en tua trois et mit en fuite les deux autres. Cet intrépide royaliste périt quelques jours plus tard, lorsque la trahison livra le fort Penthièvre aux républicains. Le chevalier de La Peyrouse, frère du célèbre et infortuné navigateur, perdit aussi la vie dans cette affaire.

Dans une proclamation du député Tallien, envoyé auprès du général Hoche, ce farouche proconsul de la Convention disait : « Les émi-
« grés sont vomis sur nos côtes par les Anglais
« pour opérer la contre-révolution, assassiner
« les républicains fidèles, et ravager leurs pro-
« priétés ; ils ont osé remettre le pied sur la
« terre natale, la terre natale les dévorera... »
Les assertions de cet homme étaient une odieuse imposture ; les émigrés avaient proclamé leurs sentimens : « Nous venons avec des paroles de
« paix, disaient-ils ; que toute dénomination
« odieuse de parti soit anéantie pour jamais.
« Point de vengeance ; ceux qui soutiennent la
« cause pour laquelle nous combattons doivent
« laisser au ciel le soin de la punition des cri-

« mes.... » Il ne voulaient rétablir que la religion et la monarchie. S'adressant aux généraux, officiers et soldats envoyés contre eux, ils leur disaient : « Venez prendre dans nos « rangs les places qui vous y sont offertes. Joi« gnez vous à nous pour rendre à la France « son antique prospérité. Soyez les sauveurs de « notre patrie, les libérateurs d'un prince prêt « à récompenser vos services. Il est glorieux « de recevoir le prix de la valeur des mains « d'un roi qu'on a rétabli dans ses droits. » Certes, ces paroles n'étaient point des menaces d'assassinats ni de ravages : pourquoi n'ont-elles pas été entendues !

La fatale journée du 16 n'était que le prélude du désastre général survenu cinq jours après. Plusieurs fautes, dont nous parlerons, ranimèrent tout à coup le courage des républicains qui d'abord s'étaient crus perdus. « L'annonce du débarquement des émigrés, écrivait le général Hoche envoyé pour les combattre, jette dans le Comité de salut public une morne terreur : tous les membres pâles, tremblans, demandent ce qu'ils vont devenir.... » Dans un conseil de guerre tenu pour décider des mesures à prendre, ce même général disait : « Laisserons-nous aux ennemis intérieurs de la répu-

blique le temps de se rassembler et de venir fondre sur nos derrières, tandis que nous combattrons de front ceux du dehors? Notre armée manque de tout : lui laisserons-nous le temps de se décourager par les privations ? Voyez avec quel empressement les Bas-Bretons courent au-devant de nos ennemis. Les émigrés ne sont-ils pas sur une terre amie et hospitalière? Je viens de la parcourir : le deuil était sur notre passage ; les mères, en nous montrant à leurs enfans, leur disaient : « Voilà les soutiens de cette « horrible Convention ! » Jamais la haine des habitans de ces contrées contre tout ce qui tient à la république, n'a éclaté avec tant de fureur. Ne savez-vous pas, d'ailleurs, que les émigrés attendent d'autres renforts? s'ils obtenaient un avantage, je déclare que je ne répondrais plus du salut de l'armée. »

En effet, la division de la troisième flotte se composait d'environ six mille hommes, tant émigrés que troupes anglaises, et c'était elle qui transportait monseigneur le comte d'Artois. Hoche pressentait avec justesse combien la présence de ce prince serait dangereuse pour le parti républicain. Il était en outre instruit de la position critique des émigrés par des transfuges; car ce fut une idée bien funeste que

celle d'incorporer parmi les troupes du débarquement des prisonniers de guerre des bataillons de la république ; ces hommes profitèrent de cette inconséquence pour sortir des pontons anglais où ils étaient renfermés ; mais ils trahirent la cause royale en allant donner des avis aux républicains, en guidant leurs troupes sur les points les plus faciles à attaquer ; et ceux qui étaient restés sous le drapeau blanc tournèrent leurs armes contre les émigrés aussitôt qu'ils purent le faire sans danger. Hoche espérant tout de la trahison s'avança donc hardiment, et son attente ne fut que trop bien remplie. Surpris, écrasés de tous côtés à la fois, ce fut en vain que les nobles défenseurs de l'autel et du trône déployèrent un sang-froid imperturbable, une valeur sans égale.

La division du comte de Sombreuil ne connaissait pas encore toute l'étendue de la fausse position où elle se trouvait, lorsque cet officier arrivant du quartier-général lui tint ce discours : « Ce n'est pas à des hommes tels que « vous qu'il faut cacher la vérité. Nous sommes « trahis, d'infâmes transfuges ont livré à l'ennemi le fort Penthièvre. Le général en chef « s'est embarqué. Dépourvus, comme nous le « sommes, de munitions et de pièces de cam-

« pagne, je me flattais que le parc d'artillerie « aurait pu nous en fournir; vaine attente : il « est aussi au pouvoir des républicains. Il ne « nous reste plus que ce courage, dont vous « avez donné tant de preuves dans les glorieux « combats que vous avez déjà soutenus pour le « roi légitime. Je ferai tous mes efforts pour « sauver le reste de l'armée, ou je périrai avec « elle. Apprenons à l'ennemi ce que peuvent « faire, par leur seule valeur, de loyaux et « vrais royalistes; et, dans ces instans où « nous devons braver les périls qui nous me- « nacent, répétons ce cri qui animera nos ac- « tions jusqu'à la fin de nos jours : *Vive le roi!* « *vive la France!* »

Ce cri chéri est répété dans toute la ligne avec l'enthousiasme qui électrise les âmes guerrières. Résolus à suppléer par leur courage aux moyens de défense qui leur manquent, ces braves semblent n'avoir rien à redouter. Et cependant tout conspire à leur ruine; le ciel verse sur eux ses orages en même temps que le canon de l'ennemi les foudroie; les vaisseaux qui les ont apportés s'éloignent du rivage battus par la tempête; plus d'espoir de retraite, leur perte est inévitable.... ils se réjouissent encore

de mourir de la mort du soldat et par l'idée de vendre cher une vie glorieuse !

N'oublions pas un trait admirable du comte Charles de Lamoignon. Son frère tombe blessé à ses côtés ; il le prend dans ses bras, le transporte dans une embarcation et revient aussitôt se ranger sous son drapeau. « Pourquoi, lui dit-on, n'êtes-vous pas restés avec votre frère, ayant la possibilité de l'accompagner à bord de l'escadre? — Je ne le pouvais pas, répond-il avec énergie, puisque mon régiment se bat encore. » M. de Mailler, officier de Loyal-Emigrant, porta les drapeaux dans une barque qui se rendait à bord de la flotte, et vint de même se remettre dans les rangs.

Les républicains se sont avancés à grands pas; un cri s'élève dans leurs rangs : « Braves « émigrés, rendez-vous; il ne vous sera fait « aucun mal; nous sommes tous Français ! » Malgré ces paroles, les royalistes ont croisé leurs armes; il ne leur reste que la baïonnette, ils vont en faire usage.... « Vous n'êtes plus en « état de résister, leur crie-t-on de nouveau; « nous admirons votre courage; rendez-vous, « nous sommes tous Français ! »

Le comte de Sombreuil croit que l'humanité

lui commande d'éviter de faire couler inutilement le sang de ses braves compagnons d'armes; lui et le général Hoche se sont joints, ils stipulent verbalement ensemble une capitulation par laquelle Sombreuil se dévoue et fait le sacrifice de sa vie pour sauver celle des fidèles français qui l'accompagnent.... Où trouver des expressions convenables pour exalter une action aussi sublime ! La France moderne n'a rien à envier aux temps les plus héroïques de l'antiquité ; et notre histoire s'enorgueillira de trouver dans l'émigration française un nouveau Décius à présenter à l'admiration des races futures *.

Entièrement dévoué à la cause des Bourbons, Charles de Sombreuil avait volé sous les étendards des lis au moment de s'unir à une jeune personne (mademoiselle de Lablache) aussi belle qu'estimable, et qu'il aimait tendrement. Ses aimables qualités et un avenir brillant lui

* Le héros de Quiberon était fils du maréchal-de-camp gouverneur des Invalides qui, après le 10 août 1792, fut jeté dans les prisons comme tant d'autres Français dévoués à leur roi; on sait que sauvé par sa fille des massacres du 2 septembre, la férocité des égorgeurs fut surpassée par d'autres monstres, et que le 17 juin 1794, l'infâme tribunal révolutionnaire fit périr sur l'échafaud le vieillard vénérable que des assassins avaient respecté !

promettaient une tranquille existence; la bénédiction nuptiale l'attendait.... lorsqu'au premier appel il sacrifia l'amour, le repos, pour le devoir et la gloire. Au commencement de la révolution il était passé en Russie, où le prince de Nassau, grand-amiral de l'empire, l'avait choisi pour aide-de-camp. Aussitôt que les princes français formèrent leur armée à Coblentz, il se rendit près d'eux, préférant mourir en soldat pour son roi malheureux, plutôt que de vivre sans gloire à la cour de la superbe Catherine. Dans la campagne de 1792, il se distingua d'une manière brillante, et reçut du roi de Prusse l'ordre du Mérite Militaire. Il fit ensuite la campagne de 1793, dans le régiment de Salm hussards, avec l'armée de Condé, en Alsace, et nous l'avons vu en 1794 combattant en Hollande. A Quiberon, victime des lâches oppresseurs de la France, sa mort glorieuse l'a illustré à jamais. On rapporte qu'on ne put trouver d'officiers français pour composer le conseil de guerre devant lequel on le fit comparaître, et que le féroce Tallien se vit contraint d'y appeler des Belges. Conduit sur le terrain où il devait être fusillé, il refusa de se laisser bander les yeux : « Je ne crains pas la mort, « dit-il, et je veux voir l'ennemi jusqu'au der-

« nier instant. » Il reçut le coup mortel étant à genoux ; mais en se plaçant de la sorte, il s'était écrié : « Je fléchis celui-ci devant Dieu, « et l'autre pour mon roi. » Les soldats français contemplaient avec une sorte de respect son air distingué, sa noble contenance et la sérénité qui régnait sur sa figure. Il faut dire encore pour l'honneur national que ce fut aussi des soldats étrangers que l'on chargea de cette odieuse exécution. Ainsi périt ce héros de la fidélité, à la fleur de l'âge (vingt-six ans), sans que sa mort pût racheter la vie de ses compagnons d'infortune, et il eut le malheur de pressentir pendant sa captivité que le même sort leur était réservé. « Soyez convaincus, « leur dit-il en les quittant à son dernier mo-« ment, que si j'avais pu imaginer que des mi-« litaires pussent manquer à leur parole donnée « sur le champ de bataille, je n'aurais jamais « consenti à une capitulation ; elle me cause « des regrets amers qui me suivront jusqu'au « tombeau. Adieu, Messieurs, nous trouverons « justice et clémence devant un tribunal où la « fraude des hommes ne saurait jamais parve-« nir. » Il serra particulièrement la main au brave de Grey qui, aussitôt la capitulation conclue, avait été à la nage faire cesser le feu

de quelques frégates qui continuaient à tirer sur les républicains, et était revenu à la nage prendre sa place parmi les prisonniers... Sublimité héroïque! la mort devait-elle en être la récompense!

M. le baron de Damas (père du ministre actuel des affaires étrangères), avait bien jugé de la déloyauté des proconsuls de la Convention; il périt au milieu des flots, ayant préféré se précipiter à cheval dans la mer, plutôt que de tomber entre les mains des républicains. Quinze à dix-huit cents royalistes imitèrent son exemple; plusieurs se firent sauter la cervelle, d'autres se passèrent leurs épées au travers du corps... Jamais champ de bataille n'offrit de scènes affreuses d'un semblable désespoir!

Le respectable évêque de Dol fut immolé ainsi que tous les dignes prêtres de sa suite. Tous moururent avec le calme d'une conscience pure et la fermeté de vrais soldats de Jésus-Christ. Au moment où la trahison livra le fort Penthièvre aux républicains et perdit entièrement l'armée, le vénérable prélat pouvait retourner à bord de la flotte; on le lui proposa avec empressement et à diverses reprises; mais toutes les instances furent vaines : « Non, ja-

« mais, répondit-il, je n'abandonnerai mes « compagnons d'infortune, mes bons prêtres, « mes fidèles amis; je ne quitterai point nos « malades, et jusqu'à mon dernier soupir je « leur donnerai les consolations de l'église et « les secours spirituels. » C'est ainsi que, par cette sainte intrépidité des anciens confesseurs de la foi, ce ministre de Dieu se résigna à recevoir le martyre; son digne frère, l'abbé d'Hercé, son vicaire-général, mourut à ses côtés, ainsi que l'abbé Dulargez, recteur de Léon, modèle de la charité et de la douceur évangéliques : c'est là aussi que l'abbé Roland de Klourg, chanoine théologal de Tréguier, donna le plus rare exemple du dévouement de l'amitié, et périt au chevet du lit de son ami mourant, plutôt que de le laisser seul dans ses derniers instans aux mains des soldats ennemis. Les barbares ! ils fusillèrent dans son lit un malheureux émigré mourant, qui avait, en combattant bravement, reçu trois coups de feu, et qui comptait sur la bonne foi du traité de capitulation; et, à côté de lui criblèrent des mêmes balles et achevèrent à coups de baïonnettes le vénérable ecclésiastique qui lui avait montré le ciel comme le refuge des âmes justes! A de telles atrocités, on reconnaît bien

la haine sanguinaire de ces philosophes athées qu'à diverses époques de la révolution, et même encore depuis le retour des fils de saint Louis, nous avons entendu proférer cet horrible cri : *A bas les prêtres ! Vive l'Enfer !*

Tous les malheureux prisonniers passèrent devant des commissions militaires nommées pour la forme. Parmi les discours tenus par eux devant leurs juges, nous citerons celui de M. le lieutenant-colonel comte de Danceau : « Nous « sommes des émigrés, dit-il, il est vrai ; mais « notre émigration n'a eu d'autre but que celui « de tenir à nos sermens ; nous n'avons porté « les armes que pour la défense de la royauté « et le rétablissement de l'ordre dans notre « malheureuse patrie. C'est aussi dans ce but « que nous sommes venus à Quiberon. Notre « armée portait les couleurs de la monarchie « reconnue par toutes les puissances de l'Eu- « rope ; notre marche était ostensible, mais « légale ; on a traité vos prisonniers de guerre « avec humanité ; nous avons tenu religieuse- « ment la capitulation conclue avec votre gar- « nison du fort Penthièvre. Quoique nous eus- « sions pu encore vous faire beaucoup de mal « à l'arme blanche, et nous rembarquer, pro- « tégés par le feu de l'escadre anglaise, nous

« avons voulu épargner le sang français, et « accepter la capitulation que vous nous avez « offerte : observez-la avec la même fidélité « que nous avons observé la vôtre. Cette capi- « tulation porte que nous devons nous rembar- « quer ; donnez-nous-en donc les moyens, et « ne souillez pas l'honneur français par un « crime. »

Les juges ne pouvaient pas se dissimuler la justesse de telles observations ; mais les arrêts de mort étaient ordonnés, et le fait suivant prouve que tout l'odieux de ces sanglantes proscriptions appartient aux seuls conventionnels. Le chevalier de Corbehem, émigré, qui servait dans la légion de Damas, rapporte que l'un des capitaines, le comte de Chenu, retrouva dans la garnison d'Auray l'ancien régiment où il commandait une compagnie. Presque tous les officiers de ce régiment ayant émigré, les sous-officiers les avaient remplacés: Ceux-ci ayant reconnu parmi les prisonniers leur ancien capitaine, voulurent le sauver. Ils demandèrent sa grâce et y mirent même beaucoup d'instance et d'opiniâtreté. Leur demande, soumise aux proconsuls, fut rejetée, et on fit aussitôt changer de garnison un régiment où se trouvaient des hommes qui conservaient de l'estime pour

les officiers qui les avaient jadis commandés *.

Aux sentimens féroces des Tallien et consorts, opposons les sentimens magnanimes des émigrés à leurs derniers momens; et pour l'honneur du nom français, retraçons le discours que le major Cafarelli adressa aux officiers du régiment de Béon, ses compagnons d'infortune, parmi lesquels se trouvait son propre neveu : « Nous mourrons dans quelques heures; je ne « crains point qu'aucun de vous manque de « courage. Songez que vous mourez pour votre « Dieu et pour votre roi... La vertu ne doit « pas s'attendre à être heureuse ici-bas, et « quand Dieu la rappelle à lui, il faut l'en « glorifier et l'en bénir. Il nous ordonne de « pardonner à nos ennemis : accomplissons cette « loi du pardon, qui élève l'homme au-dessus « de lui-même; et comme en rentrant dans « cette France où nous trouvons le trépas, nous « n'avions d'autres desseins que de l'arracher « au joug de ses tyrans, que nos derniers vœux « soient encore pour son bonheur. Dieu qui « l'accable de tant de fléaux, se laissera peut-

* M. le chevalier de Corbehem qui échappa à la mort d'une manière miraculeuse, a publié un volume fort intéressant intitulé : *Dix ans de ma vie*, ou *Histoire de mon émigration.*

« être toucher par la prière de quelques pau-
« vres martyrs. »

Ces nobles victimes que l'on fusillait par masse d'environ cinquante, s'embrassaient à ce dernier moment et recevaient la mort en criant : *Vive le Roi !* Ces exécutions eurent lieu à Vannes dans une prairie, aujourd'hui en grande vénération, et appelée par les habitans, qui y font des pèlerinages, la *Prairie des Martyrs*.

Après le trépas de ces guerriers, l'honneur de la chevalerie, le conventionnel Tallien écrivait avec une joie féroce à cette monstrueuse assemblée : « C'en est fait : l'oracle s'est accom-
« pli, la terre natale les a dévorés. »

La troisième division de la flotte, qui transportait monseigneur le comte d'Artois, mit à la voile de Portsmouth le 26 août et resta quelque temps en croisière. Elle se composait de 4,000 hommes de troupes anglaises sans compter les émigrés français. L'armée vendéenne avait ordre de tout risquer pour protéger le débarquement. Mais le point étant changé, cette armée allait en vain prodiguer son courage et son sang ; sa perte était certaine. Le cœur paternel du fils de saint Louis était déchiré de l'impossibilité de faire prévenir les chefs royalistes de la décision prise. La côte était gardée

avec le plus grand soin et hérissée de canons et de baïonnettes. M. le duc de Rivière se propose de porter un avis aussi utile. Dans de nombreux voyages à travers la Vendée, il n'avait souvent échappé à la mort que par une suite des miracles de cette providence qui le gardait pour ses vues. On se récrie en vain contre sa nouvelle témérité; il sollicite avec tant d'ardeur le prince qu'il n'a quitté depuis 1789 que quand il a été question d'aller quelque part exposer ses jours à son service, qu'il obtient la faveur qu'il demande. Le prince lui donne un ordre écrit. Aussitôt il se fait transporter à une certaine distance de la côte, sur une faible embarcation, et entre dans la mer dans un endroit où il n'y a que cinq pieds d'eau. Les balles pleuvent sur la nacelle qui s'éloigne, ayant rempli sa mission; et M. de Rivière n'ayant hors de l'eau que ce qui est indispensable pour respirer; attend, inaperçu, la nuit close. En vain le mouvement de la mer le soulève et lui fait perdre pied à tout moment, il reste ferme à son dangereux poste, parvient sans bruit près de la côte, guette, écoute, saisit le moment, passe entre deux sentinelles, gagne les terres, remet sa dépêche, et sauve ainsi aux Vendéens la fatalité d'une attaque désastreuse et sans but.

Les réfugiés de Quiberon à bord de l'escadre anglaise ne pouvant y demeurer par le défaut de vivres, on en composa momentanément un petit camp, sous les ordres du comte de Bozon de Périgord, dans l'île d'Ouwat, qui, avec l'île d'Edick et la presqu'île de Quiberon, forment la belle rade de ce nom. Monseigneur le comte d'Artois y descendit accompagné seulement de quelques officiers supérieurs, tels que les princes de Montbazon et de Léon, les comtes Archambaud de Périgord, de Saint-Blancard, de Gontaut-Biron, et des officiers de sa maison, composée des comtes d'Escars et de Puységur, capitaines des gardes; du chevalier de Rebourgueil, lieutenant; du baron de Rolle et du comte de Sérent, adjudans; du comte Étienne de Durfort, aide-de-camp; du duc de Maillé, premier gentilhomme de la chambre; du vicomte de la Tour-du-Pin de la Charce, maréchal-de-camp, gentilhomme d'honneur, qui avait son fils pour aide-de-camp; du chevalier de Grailly, écuyer commandant; du chevalier Duverne, écuyer cavalcadour; du capitaine Belleville, secrétaire du prince; de l'abbé de Latil, son aumônier, et de M. de Forestier, son médecin. Un service funèbre fut célébré sur cette plage en l'honneur des victimes de

Quiberon, par ordre du prince religieux dont le recueillement pendant cette triste cérémonie la rendit plus touchante encore. Tous les yeux se remplirent de larmes, lorsque la troupe guerrière et les habitans, unissant leurs voix à celle du vénérable ecclésiastique, entonnèrent l'hymne *Dies iræ, dies illa*. Que d'affligeans souvenirs se retraçaient à cette foule prosternée devant le Créateur! Mais la grandeur d'âme consiste à être supérieur aux événemens contraires, et si le malheur abat les hommes faibles, il relève les âmes fortes : en priant ainsi pour les martyrs de la royauté, les dignes soutiens de la monarchie retrempaient donc leurs âmes d'un nouveau courage; ils semblaient lire dans le ciel que les fils de saint Louis remonteraient infailliblement sur le trône de France.

Après le service divin, monseigneur le comte d'Artois causa cordialement avec les braves échappés aux massacres. Les pauvres insulaires d'Ouwat s'empressaient autour de son auguste personne; celui-là s'estimait heureux qui avait pu toucher le pan de son habit : tous se ressentirent de ses bienfaits, et il reçut par eux la plus digne récompense d'un prince, les bénédictions du peuple. La présence de son al-

tesse royale dissipa pour quelque temps, comme par un charme, la tristesse de ce lieu aride, où l'on ne voyait qu'un seul arbre, un mûrier planté au milieu du cimetière. Le prince ne resta dans cette partie du Morbihan que jusqu'au retour de M. de Rivière, qui lui annonça que Charette avait réuni ses braves auprès des côtes de la Vendée. Monseigneur le comte d'Artois décida de s'y porter aussitôt. Ayant donc rejoint l'escadre commandée par le commodore sir John Waren, l'expédition se dirigea vers la baie de Bourgneuf et y mouilla sous Noirmoutiers, dans la vue de s'emparer de cette île et d'en faire une place d'armes d'où l'on se concerterait avec le général vendéen. Mais des forces considérables étaient venues obliger Charette de s'éloigner de ce point : l'expédition se rabattit alors sur l'Ile-Dieu, située à trois lieues de la côte du Poitou, et, le 2 octobre, le noble fils de France y débarqua pour déployer l'étendard royal aux yeux des fidèles habitans qui le saluèrent avec enthousiasme. Quel bonheur c'était pour eux de voir le frère bien-aimé de leur roi ! Dans son portrait en pied buriné par des mains royalistes et dont chaque habitant de ces contrées s'était plu à orner sa demeure, on avait pu juger de la taille élevée et

bien prise de ce prince, de sa tête noble et bien ordonnée, du charme expressif de sa physionomie; mais que le tableau semblait froid maintenant à qui avait pu jouir du regard de bonté de ce Bourbon, de son sourire si plein de bienveillance, de l'aménité de ses discours qui montrent à nu une franchise de caractère, une loyauté chevaleresque, une sincérité à toute épreuve! Qui a eu le bonheur de l'entendre sait que les saillies les plus heureuses coulent de sa bouche comme de leur source naturelle; combien elles acquièrent encore de prix lorsqu'en mille circonstances on peut juger qu'elles sont l'expansion de sa belle âme et de son bon cœur! Il est peu de Français aujourd'hui qui ne sachent, pour en avoir été témoins, que la dignité de sa personne s'allie parfaitement avec ce gracieux abandon qui lui donne tant de ressemblance avec notre bon Henri IV.

A cette époque reculée, on ne connaissait pas encore tout le mérite de cet excellent prince; et cependant les habitans des contrées royalistes où il se présentait n'en brûlaient pas moins du désir de lui prouver leur profond dévouement. Mais les côtes en regard de l'Ile-Dieu avaient été immédiatement couvertes de troupes républicaines, et la communication

avec l'intérieur devint impossible; Charette renouvela plusieurs fois les efforts les plus intrépides pour l'établir; repoussé par des forces considérables, il ne put même se maintenir dans ses positions. Pour comble de malheur, des tempêtes se succédèrent presque sans interruption tout le temps que l'expédition séjourna dans l'île. Les vents de sud-ouest, qui des extrémités de l'Océan poussent la lame contre ces côtes, y rendent la mer affreuse sur les plages. Tous les genres d'obstacles semblèrent donc s'accumuler dans ces fatales circonstances.

Le duc de Rivière, bravant des périls imminens, était venu de nouveau conférer avec Charette qui proposa une réunion plus dans le sud, par une attaque simultanée par terre et par mer aux Sables-d'Olonne. Cet officier-général fit naufrage après avoir quitté le camp des Vendéens, et il fut contraint de revenir par le Morbihan pour rejoindre *Monsieur*. Les généraux anglais de terre et de mer ne voulurent pas tenter l'entreprise proposée par Charette, sur les Sables-d'Olonne dont les attérages présentaient les mêmes inconvéniens qu'à l'Ile-Dieu, où les rochers, qui abondent dans le fond de ce mouillage, coupant les câbles des ancres, obligeaient souvent les bâtimens d'ap-

pareiller subitement, par les plus gros temps, même au milieu des nuits, pour éviter d'être jetés à la côte. On conçoit combien cette décision affecta douloureusement monseigneur le comte d'Artois si résolu à combattre avec la poignée de braves qui l'accompagnaient pour ranimer le courage des royalistes de l'intérieur, et vaincre ou périr à leur tête. Mais tout le conseil, qui devait rendre compte d'un si précieux dépôt, s'opposa unanimement à un projet qui ne pouvait avoir d'autre résultat que la ruine certaine des Français restés fidèles à la royauté, et qui pouvait entraîner à une perte dont la seule idée faisait frémir... On se rappelait la mort funeste de cet autre prince du nom d'Artois, frère de saint Louis, qui, pour avoir voulu, par trop de vaillance, poursuivre les Sarrasins jusque dans Mansoura, tomba au pouvoir des infidèles et paya de la vie sa téméraire entreprise. Ainsi, le 18 novembre, son altesse royale se vit forcée de quitter ces parages et de s'éloigner de cette France, objet chéri de ses constantes sollicitudes : de retour dans le royaume de la Grande-Bretagne, elle se retira à Edimbourg, capitale de l'Ecosse.

Désespérés d'avoir échoué dans cette noble entreprise, un grand nombre d'émigrés pas-

sèrent individuellement dans la Vendée, où beaucoup d'entre eux périrent glorieusement les armes à la main : nous citerons particulièrement M. le comte de Sérent, M. le marquis de la Féronnière, M. de Rochecotte et M. de Châlus. Partout où il y avait des dangers à courir, du dévouement à montrer, de la gloire à gagner, il se trouvait des La Rochefoucauld, dit avec vérité M. le vicomte de Walsh dans ses *Lettres Vendéennes*; deux La Rochefoucauld périrent à Quiberon, et madame de La Rochefoucauld, dont le mari suivait les drapeaux de Condé, combattait elle-même auprès de Charette. Tombée au pouvoir des républicains, son sang coula aux Sables-d'Olonne, où jugée par une commission militaire, ses ennemis, rendant justice à son courage, la fusillèrent comme un soldat.

Parmi les causes de non succès de cette expédition, il faut compter d'abord une stagnation après la descente effectuée, ce qui donna le temps aux républicains de revenir de leur stupeur et de se rallier ne se voyant plus poursuivis; ensuite, d'avoir divisé en trois parties le débarquement des troupes dont les forces réunies auraient du moins présenté un aspect d'autant plus formidable qu'elles se seraient

encore accrues par le fait de la présence de l'auguste prince que toute l'armée expéditionnaire adorait; ce fut aussi un grand tort d'avoir incorporé parmi des hommes dévoués, ces soldats prisonniers de guerre qui se firent un mérite de la trahison et égorgèrent même dans leur sommeil les canonniers toulonnais reposant autour des batteries. Le comte d'Atilly fut le premier poignardé par ces hommes qui avaient juré de servir avec honneur et fidélité... Enfin la faute la plus grave peut-être, celle qui opéra le premier désastre, fut d'avoir exécuté une attaque générale le 16 juillet, prématurément, et en s'obstinant à ne point permettre à la division Sombreuil, qui allait débarquer, de prendre part à cette affaire. « De nos vaisseaux, dit l'auteur des *Mémoires sur l'expédition de Quiberon* *, nous avions été spectateurs inactifs de cette scène tragique, et le cœur nous saignait qu'on ne nous eût pas permis de partager les dangers de nos compagnons d'armes. Des cris d'une douleur impuissante se faisaient entendre; des larmes paraissaient dans les yeux de ces guerriers qui avaient prodigué leur sang dans les combats, et auxquels on n'avait pas

* M. de Villeneuve-Laroche-Barnaud.

permis de le répandre pour défendre la cause du roi légitime. Notre inaction forcée excitait encore davantage notre désespoir... nous devions vaincre, et, par des fautes inconcevables, on éloignait l'heureux moment de la restauration tant désirée... La mesure la plus sage et la plus juste, était d'attendre S. A. R. *Monsieur*, comte d'Artois, dont on avait annoncé la prochaine arrivée, et qui eut lieu peu de semaines après. La présence de ce prince et un renfort de 4,000 hommes de troupes régulières qui l'accompagnaient, méritaient la peine de différer l'exécution d'un projet si hardi; enfin, il était bien convenable de réserver pour l'auguste frère de notre roi, la gloire qu'on devait obtenir par une attaque générale. »

En toute circonstance, une fatale destinée semblait donc présider aux entreprises faites en faveur de la royauté. Les républicains en profitèrent habilement; et il faut convenir à leur égard, que jamais le conseil de Satan ne fut plus uni pour faire le mal, qu'ils ne l'étaient entre eux pour soutenir les doctrines révolutionnaires et pour chercher à les faire prévaloir par tous les moyens, même les plus sanguinaires. Joignant l'astuce à la perfidie, ils ne craignirent point de signaler l'Angleterre

comme ayant en cette occasion médité et exécuté le projet de livrer les émigrés à une perte certaine et calculée d'avance, attendu qu'il y avait parmi eux un grand nombre d'officiers de notre marine royale. Quoique une telle supposition soit trop horrible pour mériter le plus léger degré de confiance, telle est la faiblesse de l'esprit humain qu'elle a trouvé accès et s'est enracinée dans la croyance de nombre d'individus toujours disposés à trouver du machiavélisme dans la conduite des gouvernemens étrangers envers la France, et particulièrement chez les Anglais *. Cette expédition leur a coûté 46,000,000 (28 pour Quiberon et 18 pour l'Ile-Dieu); ils avaient débarqué 80,000 fusils, 80 pièces de canon; des habillemens

* Pour preuve du contraire, nous dirons avec quel zèle on s'empressa à Londres de secourir la quantité de veuves et d'orphelins qui se trouvaient sans appui, les chefs de famille ayant péri dans cet effroyable désastre. Les enfans mâles de ces loyaux chevaliers français furent recueillis et élevés à l'école royale de Penn, aux frais du gouvernement anglais, et il se forma aussitôt une association de bienfaisance de dames anglaises en faveur des veuves d'émigrés et des jeunes demoiselles restées orphelines. L'honorable dame Egerton était présidente de cette généreuse association qui comptait dans son sein les personnes ci-après dénommées :

Marquises de Buckinghan, de Townshend; comtesses de Cardignan, de Carlisle, d'Harcourt, de Mount-Edgecumbe;

pour 60,000 hommes ; des vivres de toute espèce pour un an ; de la poudre, des munitions pour alimenter les armées catholiques et royales ; enfin, s'il y avait eu de la perfidie de la part des Anglais, qu'en aurait-il coûté de plus à cette puissance de saper jusqu'aux fondemens de notre monarchie, en livrant également la personne de nos princes ? Certes, les Bourbons couraient assez au-devant des dangers, pour que l'on cédât à leurs instances, si l'on avait eu quelque arrière-pensée. On peut s'en convaincre par cette lettre adressée par le roi à M. le duc d'Harcourt, son ambassadeur à Londres, le 18 septembre, à l'époque par conséquent où monseigneur le comte d'Artois se trouvait sur les côtes de France :

« Je ne peux être que très-reconnaissant de

vicomtesse Newark ; ladys Charlotte Grenville, Marie Coke, Marie Churchill, Malmesbury, Muncaster, Georgina Cavendish, Marie Bintinck, Marie Grenville, Julia Howard, Anne North ; les honorables dames Robinson, Moore Lameth, Lock, Crewe, Berners, Leigh, Robert Thornton, Argenstein ; miss Soulhowel, Walpole, Fox, Dutton, Chetwyne, Ogilvie, Mackenzie, Vernon, Francis, Macnamara, Canning, Wilmot, Lukin, Percival, Johnson, Suladin. Hommage soit rendu à ce sexe sensible et compatissant, qui réunit généralement les vertus des belles âmes à ces attraits enchanteurs que le divin Créateur lui a donnés en partage pour le bonheur des humains.

l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conservation; mais je vois en même temps qu'il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met, et cette erreur est bien naturelle, parce que l'Angleterre se trouve, comme l'Europe entière, à la fin du 18e siècle, tandis que la France, en moins de dix années, est revenue à la fin du 16e, et peut-être à une époque plus éloignée, sans que l'on puisse comprendre comment cela est arrivé.

« Ma situation est semblable à celle d'Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Suis-je comme lui dans mon royaume? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix? Ai-je gagné la bataille de Coutras? Non : je me trouve dans un coin de l'Italie; une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont point vu; je n'ai fait qu'une campagne, dans laquelle on a à peine tiré un coup de canon; mon inactivité forcée donne occasion à mes ennemis de me calomnier; elle m'expose même à des jugemens défavorables de la part de ceux qui me sont restés fidèles, jugemens que je ne peux appeler téméraires, parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir ainsi mon royaume? Et supposant que mes fidèles sujets obtiennent

un tel succès que je n'aie qu'à me présenter pour obtenir ma couronne, pourrais-je, par là, acquérir la considération personnelle, qui n'est peut-être pas absolument nécessaire à un roi du 18e siècle, mais qui est indispensable à un roi du 16e comme je suis? On vous dira que si les progrès de MONSIEUR me promettent une entière sécurité, on me conduira dans mes États; mais cela signifie uniquement qu'on me fera venir lorsque les grands dangers seront passés.

« Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon cher duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur, que j'entendrai avec satisfaction le cri des Israélites : Saül a tué 1,000 hommes, et David 10,000; mais ma joie, comme frère, ne fait rien à ma gloire comme roi; et, je le répète, si je n'acquiers pas une gloire personnelle, si mon trône n'est pas entouré de considération, mon règne sera peut-être tranquille, par l'effet de la lassitude générale; mais je n'aurai pas construit un édifice solide.

« On craint pour ma vie : mais de quel poids peut être cette crainte à côté de mon honneur et de ma gloire! Quelle différence de responsabilité pour le ministère britannique, entre la vie d'un homme et la destinée d'un royaume!

quelle alternative, et pourrait-on balancer?

« Ne croyez pas que ce soit le sang d'Henri IV qui coule dans mes veines qui me fasse parler de la sorte, sans de mûres réflexions; j'ai bien examiné de sang-froid ma position, et jusqu'à quel point ma vie peut être précieuse : si je péris, la couronne passera sur la tête de mon frère, qui est plus jeune que moi de deux ans. Ses fils sont dans la fleur de l'âge; il faudrait de bien grands malheurs pour que la succession courût des risques : ainsi, de ce côté-là, on peut être sans inquiétude. Si j'étais tué, loin que cet événement décourageât mes fidèles sujets, mes vêtemens teints de mon sang redoubleraient leur courage. Il n'y a rien à craindre pour le roi, qui ne meurt jamais en France, et pour lequel le ministère anglais craint d'encourir quelque responsabilité : je connais trop bien sa façon de penser, et il est trop instruit de la mienne pour croire que ses alarmes s'étendent jusqu'à ma personne. Si je reste en arrière, si je n'emploie pas, non-seulement ma tête, mais mon bras pour monter sur mon trône, toute considération personnelle, je la perds; et si l'on pouvait croire que ce fût de mon plein gré que je n'ai pas joint mes fidèles sujets, mon règne serait plus malheureux que

tôt que ce fut en mitraillant les Parisiens au fameux 13 vendémiaire (5 octobre 1795), que Buonaparte monta le premier échelon de la roue de fortune qui l'a conduit à une hauteur aussi inouïe qu'inespérée. Enfin un événement de la plus haute importance et qui devait être décisif en faveur de la royauté, était prêt à éclater aux frontières du Nord.

Pendant le cours de cette campagne, le prince de Condé avait su entamer des négociations secrètes avec le général Pichegru, commandant l'armée du Rhin, dont nous avons déjà fait connaître la noble conduite à l'égard de son ancien capitaine, M. le chevalier Durand. Pichegru avait un esprit juste, un cœur droit; le prince le trouva disposé à servir la cause royale. « Le descendant d'Henri IV, dit-il, peut compter sur mon dévouement, et je serai toujours digne de la confiance que le prince de Condé daigne m'accorder. Je connais le soldat, il faut l'entraîner et non chercher à le décider. Dès que je l'aurai comme transporté sur la rive droite du Rhin, je serai sûr de lui. Que le prince me désigne lui-même le point du fleuve le plus favorable pour qu'en le passant je me réunisse à son armée. Je crois que Neubourg ou Steinstadt serait l'endroit le plus avantageux à cause

de la position militaire du prince ; qu'il m'indique le jour et l'heure ainsi que la quantité d'hommes et l'espèce d'armes qui lui conviennent. En passant, je laisserai mes pontons comme si ma première colonne devait être suivie d'une seconde ; et, aussitôt arrivé sur la rive droite, je proclamerai la royauté. Par ce moyen, douze à quatorze mille hommes d'élite des miens se joindront à l'armée du Prince ; nous marcherons bras dessus, bras dessous ; les places de l'Alsace s'ouvriront devant nous, et en quinze jours nous serons à Paris. Mais il faut que le prince s'entende avec les Autrichiens pour qu'ils restent sur nos derrières... Il n'y a pas de temps à perdre. »

Malheureusement il fallait que les Autrichiens donnassent leur adhésion à un plan aussi simple dans ses détails que facile dans son exécution. Le général Wurmser ne voulut rien prendre sur lui, et il en référa à la cour de Vienne. Ce projet ne pouvait non plus s'exécuter sans argent, le prince de Condé ne voulant pas épuiser ses braves compatriotes chez lesquels il désirait paraître uniquement comme libérateur ; il crut devoir faire une communication à ce sujet au ministre de Sa Majesté Britannique en Suisse.

Nous avons vu que le général Pichegru, dont l'âme était toute française, demandait que les Autrichiens restassent sur les derrières. M. le marquis d'Ecquevilly, dans ses *Campapagnes de Condé*, prétend que les intentions prononcées de la cour de Vienne étaient de ne consentir au passage du Rhin par les émigrés que dans le cas où Strasbourg serait livré à l'empereur qui y tiendrait garnison ainsi que dans quelques autres places de l'Alsace, telles que Neuf-Brisach et Huningue. C'eût été vouloir faire échouer l'entreprise. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au lieu de saisir avec empressement un moyen si favorable de terminer une lutte déjà beaucoup trop péniblement prolongée, on discuta, on délibéra, et qu'en attendant l'agrément du conseil aulique et les secours pécuniaires que le ministre anglais devait procurer, Pichegru cessa de commander l'armée et toutes les espérances furent détruites.

Avec un si grand nombre d'aussi belles chances, les émigrés eurent la douleur de voir des défections incompréhensibles : Charles IV, le chef de la seconde branche royale de la maison de Bourbon, cessait de soutenir la cause de la royauté, ses ministres avaient signé un traité de paix avec les régicides, le 22 juil-

let, le lendemain du désastre de Quiberon... Le comte d'Avaray, confident intime de Louis XVIII, écrivait le 23 août au général vendéen Charette : « Le roi se voit privé du « moyen le plus noble, le plus sûr et le plus « favorable à ses intérêts, d'aller vous rejoin- « dre. L'Espagne, le descendant de Louis XIV « et de Philippe V, a fait sa paix ! » Certes, si l'on devait s'attendre à une guerre à outrance contre les républicains, c'était surtout de la part de l'Espagne. « Cette paix séparée, qui « faisait d'un roi, petit-fils d'Henri IV, l'ami « des bourreaux du chef de sa maison et le pre- « mier vassal des ennemis de tous les rois, of- « frit au monde indigné l'exemple de la dégra- « dation que peut attirer sur des têtes augustes « une confiance obstinée en des conseillers per- « fides.*.

La cour de Turin traita comme celle de Madrid ; la Toscane et tous les princes d'Italie suivirent cet exemple. De son côté, l'empereur d'Autriche conclut avec la république un armistice qui termina ainsi la campagne de 1795, et se prolongea sur le Rhin jusqu'au mois de mai de l'année suivante.

* Alphonse de Beauchamp.

Les rois pactisant avec la révolution, abandonnaient donc les principes qui devaient attacher les Français à la monarchie ! Quel nouveau Tacite dévoilera à la postérité le secret des intérêts, des passions, des faiblesses de ceux qui présidaient aux conseils des souverains ? Ah ! si nous ne pouvons pénétrer jusqu'au fond du cœur humain pour y dérouler les replis d'une diplomatie insidieuse, machiavélique, nous avons du moins les lumières suffisantes pour juger qu'un faux système entraînait les têtes couronnées vers un abîme capable d'engloutir leurs diadêmes. L'anarchie n'est pas toujours la souveraineté brutale du Forum ; elle peut se glisser dans le cabinet des potentats ; l'anarchie existe partout où ne domine pas un principe reconnu de gouvernement légitime, et là surtout où la reconnaissance incomplète de ce principe se trouve sans cesse combattue par l'inconséquence des actes conclus à la face de l'univers. La politique des cours ne sentait pas alors que l'incohérence de ses idées et la tergiversation de sa conduite compromettaient le salut des peuples comme la gloire des monarchies !

FIN DE LA TROISIÈME ÉPOQUE.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis le commencement de 1796, jusqu'à la fin de 1797.

MADAME quitte la prison de la tour du Temple. — Dissolution de l'Assemblée dite Convention Nationale et journée du 13 vendémiaire. — Guerres d'Italie. — Arrivée et séjour de Louis XVIII à l'armée de Condé. — Attentat contre sa personne à Dillingen. — Son séjour à Blanckenbourg. — Conjuration royaliste en France. — Préliminaires de paix signés à Léoben. — L'émigration armée est appelée en Russie par Paul Ier. — Journée du 18 fructidor.

L'ANNÉE 1796 s'ouvrit pour les émigrés par un événement qui leur fut bien doux et bien pénible tout à la fois. Un grand nombre d'entre eux profitant de l'armistice et du voisinage de Bâle, s'étaient rendus dans cette ville où ils se trouvèrent lorsque *Madame royale* y arriva à sa sortie de la prison du Temple. M. le prince de Graves avait été envoyé là par le cabinet autrichien, pour s'adjoindre au baron de De-

gelmann, ministre de la cour impériale en Suisse, afin de recevoir cette jeune princesse des mains des agens français, et la conduire à la cour de Vienne : « Je quitte la France avec « regret, car je ne cesserai jamais de la re« garder comme ma patrie, » avait dit avec émotion la fille de Louis XVI en touchant le sol étranger.

Avec quel attendrissement mêlé d'un saint respect les émigrés contemplèrent-ils cette digne fille d'un roi et d'une reine à jamais immortels par leurs vertus et par leurs malheurs! Combien de larmes furent répandues en cette circonstance sur la cruelle destinée de ces nobles victimes pour lesquelles les émigrés s'étaient armés et qu'ils avaient si loyalement, si énergiquement cherché à sauver de la fureur des hommes de la révolution! Ce fut un bonheur pour eux de se prosterner aux pieds de l'auguste orpheline, et de recueillir de sa bouche les paroles de bonté qu'elle daigna adresser à chacun d'eux.

L'Autriche avait en son pouvoir des commissaires de la Convention que lui avait livrés le général Dumouriez, et qu'elle gardait comme otages : les républicains échangèrent contre ces hommes la seule personne du sang royal qu'ils

n'avaient pas sacrifiée. Les portes de la tour du Temple qui jusque-là ne s'étaient ouvertes qu'à des cris de mort, s'ouvrirent cette fois pour une heureuse délivrance. Dans la nuit du 18 au 19 décembre, *Madame* était sortie de cet antre de douleurs, où elle avait perdu successivement tous les membres de sa royale famille qui y avaient été plongés avec elle quatre années auparavant. Cette princesse quitta ce lieu funeste accompagnée par M. Hue, ce fidèle serviteur de Louis XVI, si honorablement mentionné dans le testament du roi martyr, et par madame de Soucy, fille de madame de Makau sa gouvernante d'enfance. L'honnête Turgy, qui a acquis des droits à l'estime de tous les gens de bien par sa conduite envers les augustes prisonniers du Temple, avait été choisi par *Madame* pour continuer de la servir, ainsi que M. Gomin, chargé comme commissaire de veiller auprès d'elle dans la tour, et dont les procédés remplis de délicatesse lui avaient mérité la bienveillance de cette illustre captive *.

* Dans son journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, Cléry, ce dernier serviteur de l'infortuné monarque raconte aveo beaucoup d'intérêt la belle conduite de Turgy, qui avait d'autant plus de mé-

A son arrivée à Bâle, *Madame* fut reçue par le ministre du Directoire, M. Bacher, qui sut allier à ce que lui prescrivait sa mission, le respect dû aux malheurs de la fille de Louis XVI. C'est dans la maison de campagne de M. Rebert, riche négociant, située à une petite distance de la porte Saint-Jean, que le prince de Graves et le baron de Degelmann se trouvaient pour porter à cette auguste orpheline les premières paroles de consolations de la famille souveraine d'Autriche qui lui était attachée par les liens du sang.

Quelle est la première action de cette âme céleste en quittant le sol où elle a éprouvé tant de malheurs ? c'est d'implorer la clémence du prince qui porte la couronne héréditaire de saint Louis; dans sa lettre au roi son oncle, on remarque ces paroles touchantes : « C'est celle « dont ils ont fait mourir le père, la mère, « le frère et la tante, qui vous demande de « leur pardonner. »

M. Berthier, l'un des aides-de-camp du

rite, que les révolutionnaires exterminaient alors tout ce qui se montrait fidèle. M. Turgy a eu le bonheur de voir le triomphe des Bourbons; créé chevalier de Saint-Louis, il est mort à Paris, le 4 juin 1823. M. Gomin est employé au château des Tuileries en qualité de fourrier du service.

prince de Condé, se trouvant à Bâle, fut présenté par le prince de Graves à *Madame*, qui le reçut avec un vif intérêt et le chargea pour l'illustre guerrier, d'un billet où elle disait : « Combien j'ai pris de part à votre sort et à « celui de la brave et fidèle armée que vous « commandez! »

Ce fut un grand regret pour ceux des émigrés qui n'eurent pas le bonheur de voir la fille de leur roi; le prince de Condé se rendit leur interprète auprès de cette auguste princesse, dont il reçut une réponse pleine de bienveillance, qui fut le motif de la note suivante, qu'il mit à l'ordre de son armée :

« Monseigneur ayant écrit à MADAME pour l'assurer, au nom de la noblesse qui l'entoure et au sien, de la joie générale qu'a causée à toute l'armée le bonheur de savoir enfin cette princesse en sûreté, et l'ayant aussi remerciée des bontés qu'elle avait marquées à tous les chasseurs ou cavaliers nobles qui ont eu le bonheur de se trouver sur son passage, s'acquitte avec grand plaisir de la commission dont elle le charge par sa réponse.

« MADAME mande à monseigneur : Qu'elle « a eu en effet le plaisir de voir quelques-uns « des gentilshommes de l'armée; que cela lui

« en a fait beaucoup; qu'elle en aura toujours
« à voir des Français si attachés à leurs devoirs;
« qu'elle le charge d'assurer de sa part toute la
« brave noblesse française qui est avec lui, des
« sentimens d'amitié, de reconnaissance et d'ad-
« miration qu'elle a pour eux tous; que des sujets
« aussi fidèles et aussi attachés à leur roi doi-
« vent toujours compter sur ses sentimens pour
« eux, et que le nom de Français lui est tou-
« jours cher, encore plus quand on le porte
« d'une aussi digne manière. »

Cette heureuse délivrance était le résultat d'un changement de formes dans le gouvernement de la république. La Convention avait enfin cessé de gouverner, ou pour mieux dire, d'opprimer la France. Le 26 octobre 1795, elle avait terminé sa session, si l'on peut appeler de ce nom une suite constante d'approbation de tous les crimes, par des hommes qui, réunissant tous les pouvoirs, ont commis eux-mêmes le crime le plus épouvantable, celui du régicide. Le grand Frédéric disait : « Si j'avais « à punir sévèrement une de mes provinces, « je la ferais gouverner par des philosophes; » en 1793, il eût dit : par des conventionnels.

Le 5 dudit mois d'octobre (13 vendémiaire an IV), les sections de Paris s'étaient révoltées

contre le joug tyrannique de cette assemblée d'odieuse mémoire. Barras, l'un des députés chargés de réprimer ce mouvement royaliste, appela à la tête de la force armée le jeune officier d'artillerie qui s'était déjà signalé à Toulon, lorsqu'on mitrailla les hommes qui avaient proclamé Louis XVII; il ne ménagea pas plus les Parisiens qu'il n'avait ménagé les Toulonnais, et cette seconde mitraillade lui ouvrit le chemin des honneurs et de la fortune : nous avons dit que cet officier, c'était Buonaparte. Barras lui fit épouser la veuve du général vicomte de Beauharnais et obtenir le commandement de l'armée d'Italie. Parmi les royalistes qui se trouvaient à la tête de la révolte des sections, nous citerons M. Lemaître, ancien secrétaire du conseil des finances; le général Danican; le marquis de Gontaut-Biron; M. Delalot, capitaine des grenadiers de la section Lepelletier, et M. Quatremere de Quincy, tous condamnés à mort par une commission militaire, mais assez heureux pour se soustraire à la recherche de leur personne, excepté l'infortuné Lemaître qui tomba au pouvoir des républicains, et subit sa condamnation le 8 novembre.

Par une nouvelle constitution, le pouvoir se trouvait placé entre les mains de cinq hommes

composant le directoire exécutif, espèce de délégués d'un corps législatif divisé en deux conseils *. « Voilà donc le roi de France partagé en « fractions, dit le prince de Condé; c'est déjà « un grand pas de fait vers la restauration de « la monarchie. Il est plus aisé de réduire cinq « à un, que de faire un de quelques cents. » Chaque événement qui pouvait faire naître la plus petite lueur d'espérance était saisi avidement par les émigrés, parce que sans cesse ils se reportaient par la pensée au sein d'une patrie qui leur était chère ! Mais bien que l'Assemblée conventionnelle fût dissoute, le système d'acharnement contre les émigrés n'en était pas moins suivi; le comte de Gélin en venait de faire la cruelle épreuve. Rentré en France, chargé d'une mission spéciale de son souverain, un entretien indiscret avec des voyageurs, fixa sur lui l'attention de la police qui le fit arrêter. On trouva dans ses papiers la preuve de son émigration et de son dévouement aux Bourbons; il fut aussitôt condamné. Ce comte de Gélin avait épousé une fille naturelle de Louis XV.

* Barras, officier d'infanterie; Carnot et Letourneur (de la Manche), officiers du génie; Rewbell et La Revellière-Lépaux, avocats, tous cinq conventionnels et régicides, furent les premiers membres de ce directoire.

Interrogé par la commission militaire s'il était marié : « Oui, répondit-il, j'ai épousé la fille « de mon maître et du vôtre. » Cette fermeté ne l'abandonna pas un seul instant, et avant de recevoir le coup mortel, il s'écria d'une voix forte : « Je meurs pour mon Dieu et pour mon « roi ! »

Individuellement comme en masse, les émigrés ont, en toute occasion, déployé un courage qui a souvent rempli d'étonnement, et quelquefois même d'admiration, jusques à leurs adversaires.

Mettant à profit le repos que laissaient goûter l'armistice et les bienveillantes dispositions du cabinet de Londres, le prince de Condé avait réorganisé son armée qui se montait à 18,000 hommes ; le duc de Berry prit le commandement de la cavalerie, et le duc d'Enghien fut placé à la tête de l'avant-garde. Le comte de Mazancourt commanda les chasseurs nobles, infanterie, et le comte du Mellet le régiment noble, cavalerie. A l'infanterie de la légion Roger de Damas, on adjoignit quatre régimens de nouvelle levée, sous le commandement des comtes de Bardonnenche, de Roquefeuille, de Montessan et Alexandre de Damas. L'ancienne cavalerie se composait des chevaliers de la cou-

ronne, du régiment Dauphin, de deux régimens d'hussards et de la compagnie de la Prévôté; on forma quatre nouveaux régimens commandés par les comtes de Rurange et de Noinville, les vicomtes d'Ecquevilly et de Clermont-Tonnerre; le marquis de Bouthilier fut nommé chef d'état-major de l'infanterie, et le comte d'Ecquevilly chef d'état-major de la cavalerie. Jamais cette armée n'avait été plus belle ni animée d'une plus bouillante ardeur. Sur la fin du mois de mars, elle fit un mouvement pour prendre de nouveaux cantonnemens entre Fribourg et Offenbourg; le quartier-général fut établi à Riégel où le prince de Condé logea dans un château que possède en cette ville le prince de Schwartzemberg. « Alors, dit l'auteur de la vie de Bourbon-Condé, le général Schwartzemberg, qui depuis vint ouvrir les portes de la France à la maison régnante, était fort jeune, et n'avait point encore acquis sa renommée. Singulier rapprochement ! un Condé armé pour le rétablissement du trône devait échouer dans son entreprise, et il recevait l'hospitalité, il logeait, sans se douter des secrets de la providence, reculés dans la profondeur de l'avenir, sous le toit de l'étranger destiné à relever la couronne vingt ans après. »

Le 7 avril, le prince de Condé fit célébrer dans tous les cantonnemens de son armée un service funèbre en l'honneur de Stofflet, de ce Vendéen, qui, de la simple profession de garde-chasse, s'était élevé avec distinction au rang de chef d'un graud nombre de royalistes, et avait délivré du gouvernement républicain une grande étendue de pays dans l'Anjou, le Poitou et les provinces adjacentes. Le roi avait écrit à cet égard au prince de Condé la lettre suivante, datée de Vérone, le 17 mars :

« J'apprends dans l'instant, mon cher cou-
« sin, la triste et malheureusement trop cer-
« taine nouvelle de la mort du général Stofflet,
« victime de son amour pour son Dieu, son
« pays et son roi. Le regret que j'en éprouve
« est encore augmenté par l'impossibilité où
« je suis de rendre moi-même les honneurs
« qui lui sont dus par tout soldat véritablement
« Français ; suppléez-moi donc, mon cher cou-
« sin, faites célébrer, pour ce brave homme,
« un service solennel auquel vous assisterez à
« la tête des vaillans gentilshommes et des
« fidèles troupes dont je vous ai confié le com-
« mandement : une commune expression de
« douleur et d'estime retentira des bords du
« Rhin à ceux de la Loire, où les braves roya-

« listes de l'intérieur déplorent dans ce moment
« la perte d'un de leurs chefs, et elle appren-
« dra à l'univers que partout les bons Français
« n'ont qu'un cœur et qu'une âme. »

Stofflet, fusillé à Angers le 25 février 1796, tomba sous le plomb meurtrier en criant : *Vive le roi ! vive la religion !* Il périt en même temps que Lichtenheim, son ami, son compagnon d'armes. Tous les deux refusèrent de se laisser bander les yeux, en disant avec une noble fierté que les Vendéens n'avaient pas peur des balles. Tous les deux se prirent la main et tombèrent ensemble. Morts, ils se tenaient encore, et on détacha leurs mains avec peine.

Le mois d'avril n'était pas écoulé, que Louis XVIII que l'on croyait toujours à Vérone, parut subitement à l'armée, accompagné seulement du comte d'Avaray et du vicomte d'Agout. A cette époque la république française étendait ses conquêtes en Italie, le général Buonaparte obtenait de grands succès sur ce point, soulevant les peuples contre leurs princes, transformant les états monarchiques en républiques, et faisant mitrailler impitoyablement ceux qui se révoltaient contre la tyrannie avec laquelle s'opérait cet épouvantable bouleversement. La république de Venise admirait

l'héroïque imperturbabilité du monarque qui ne pensait point à la sûreté de sa personne; mais elle craignait le courroux de l'homme enivré de succès qui s'avançait promenant partout la faux de la mort et la torche de l'incendie. Dans ses craintes pour elle et pour le roi, elle lui fit signifier que l'asile qu'il avait reçu ne pouvait plus être prolongé, et elle l'invitait à sortir promptement des États Vénitiens.

Ce brusque avertissement choqua Sa Majesté, qui ne pouvait d'autant moins croire le danger imminent, qu'on avait eu le tort de lui cacher des avis que le sénat avait reçus du directoire pour exiger l'éloignement de sa personne. C'est alors que déployant une grande force de caractère et le profond sentiment d'une dignité que l'adversité ne pouvait affaiblir, ce prince répondit à la sommation : « Je partirai, mais « j'exige deux conditions : la première qu'on « me présente le livre d'or où ma famille est « inscrite, afin que j'en raye le nom de ma « main; la seconde, qu'on me rende l'armure « dont mon aïeul Henri IV a fait présent à la « noblesse vénitienne. » L'envoyé du sénat voulait protester contre ces conditions : « Je « persiste dans ma réponse, dit le monarque ;

« je me la devais, et je n'oublie pas que je suis
« le roi de France. »

Jadis les rois se plaisaient à se faire agréger parmi quelques peuples étrangers ; et par l'honneur qu'ils témoignaient de la sorte à ces peuples, ils se ménageaient un asile en cas de malheurs. Charles-Quint avait ainsi acquis le droit de cité dans nombre de villes d'Allemagne et d'Italie ; Louis XII s'était procuré le même avantage ; Henri IV s'était non-seulement fait inscrire au livre d'or, parmi les nobles de la république de Venise, mais il avait aussi tenu à être naturalisé Suisse. Louis XVIII étant inscrit au livre d'or avait donc le droit de cité dans les États vénitiens ; c'est pourquoi ce monarque voulut effacer son nom avant que de s'éloigner d'une ville qu'il voyait transgresser une loi consacrée. Mais, il faut le dire pour la justification des magistrats et du peuple qui avaient prodigué toutes les marques possibles d'amour et de vénération pour notre auguste prince, les sénateurs Vénitiens n'agissaient ainsi qu'entraînés par la force des circonstances. En effet, le général Buonaparte ne tarda pas à arriver à Vérone, d'où il écrivit aux hommes qui gouvernaient la France, cette lettre dont, par la suite, le style démagogique dans lequel

elle est dictée a dû le faire rougir plus d'une fois :

« Je n'ai pas caché aux habitans que, si le « prétendu roi de France n'eût évacué leur « ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis « le feu à une ville assez audacieuse pour se « croire la capitale de l'empire français...

« Les émigrés fuient de l'Italie; plus de 1,500 « sont partis cinq jours avant notre arrivée; « ils courent en Allemagne porter leurs re- « mords et leur misère. »

Leur misère, oui; elle n'avait alors, comme elle n'a encore aujourd'hui, rien que d'honorable; mais leurs remords!... Ah! c'est aux révolutionnaires qui ont égorgé, mitraillé, noyé leurs concitoyens pour se gorger de leurs dépouilles, qu'il convient d'avoir des remords; c'est à ceux qui, oubliant que les souverains ne relèvent que de Dieu et n'ont point de juges sur la terre, ont osé faire périr Louis XVI, à qui il appartient d'avoir l'âme bourrelée; c'est aux misérables auteurs de la mort des autres membres de la famille royale qu'il convient d'être tourmentés du souvenir de tels forfaits; c'est à ceux qui ont lâchement concouru à l'assassinat juridique de ce jeune Bourbon, l'illustre rejeton du grand Condé, qu'il appartient d'être

épouvantés sans cesse de leur action cruelle; et, jusque sur le rocher de Sainte-Hélène, le sang du duc d'Enghien a dû poursuivre et déchirer de remords la conscience de son meurtrier... L'émigration est un fait dont la noblesse française s'honorera dans tous les temps, parce que, dans tous les temps, la fidélité, le dévouement envers son légitime souverain, et surtout envers son souverain dans des jours d'infortune, seront des titres sacrés à l'estime comme à l'admiration des hommes.

La nouvelle de la présence du monarque combla de joie les émigrés. « Ce n'est pas le « roi qui vient commander son armée, dit « Louis XVIII au prince de Condé, en l'abor-« dant, c'est le premier gentilhomme du « royaume qui vient servir sous les ordres du « digne descendant du grand Condé. » Sa Majesté fit mettre à l'ordre dans les cantonnemens cette déclaration faite pour gagner tous les cœurs français :

« Des circonstances impérieuses nous rete-« naient depuis trop long-temps éloigné de « vous, lorsqu'une insulte aussi imprévue que « favorable à nos vœux ne nous a plus laissé « d'asile; nous venons nous rallier au drapeau « blanc, près du héros qui vous commande et

« que nous chérissons tous. Nous nous livrons « avec confiance à l'espoir que notre arrivée « sera pour vous un nouveau titre aux géné- « reux secours que vous avez déjà reçus de « leurs majestés impériale et britannique. « Notre présence contribuera, sans doute, « autant que votre valeur, à hâter la fin des « malheurs de la France, en montrant à nos « sujets égarés, encore armés contre nous, la « différence de leur sort sous les tyrans qui les « oppriment, avec celui dont jouissent des en- « fans qui entourent un bon père. »

Par suite de l'armistice qui subsistait entre les armées respectives, les troupes de part et d'autre étaient paisibles dans leurs cantonnemens. Les premiers jours de mai furent employés par le monarque à la revue des divers corps de l'armée de Condé; ayant remarqué que M. de Salgues portait sous son habit le cordon rouge dont il avait été honoré : « Monsieur de Sal- « gues, lui dit-il, on aperçoit trop peu le ruban « que vous avez si bien gagné. » Le prince de Condé lui présenta le vicomte de Clugny, en lui disant : « Sire, voilà l'officier à qui Votre « Majesté a donné le brevet de colonel. — Je « ne le lui ai point donné, reprit Louis XVIII, « il l'a trouvé dans la redoute de Belheim. »

Apercevant M. de Vigne, chasseur noble, qui avait eu un bras emporté, il s'approcha de lui, prit la manche du bras amputé, et dit d'un ton pénétré : « Je touche cette manche avec « respect. » Le roi trouvait pour chacun de ces mots heureux qui ont un charme infini lorsqu'ils partent du cœur. Recueillant partout des témoignages d'un dévouement sans bornes, Sa Majesté se plut à exprimer à sa fidèle noblesse ainsi qu'à tous les braves combattant sous la bannière des lis, combien elle était sensible au généreux sentiment qui les animait. Ces diverses journées comptèrent parmi les plus heureux momens de l'émigration.

Le jour où Louis XVIII se porta au camp de l'infanterie noble, il fit la visite de plusieurs postes établis le long du Rhin. Arrivé à un endroit où le fleuve était guéable, Sa Majesté se trouva en face d'un poste de soldats républicains. L'état-major du prince criait : *Vive le roi!* A ces acclamations, les soldats accourent sur la rive opposée : ce nom du roi réveillant dans leur âme ces idées majestueuses si convenables au caractère de notre grande nation, ils découvrent leur front avec le même respect qu'ils auraient témoigné à leur souverain dans sa pleine puissance. « Est-il vrai que le roi soit

parmi vous? s'écrie un soldat : nous voudrions bien le voir; mais nous ne pouvons pas le distinguer. » A ces mots, Louis XVIII fait mettre pied à terre aux officiers qui l'entourent, et s'avance seul à cheval au milieu du fleuve, également à portée de recevoir des hommages et des coups de fusils. « Le voici, votre roi, leur dit-il, ou plutôt votre père : oui, vous êtes tous mes enfans. » Une voix s'éleva du milieu de l'état-major pour engager les soldats à crier *Vive le roi!* « Non, non, reprit vivement cet excellent prince; puis il ajouta ces mots pleins de bonté : ne dites rien, mes enfans, réservez-moi vos bonnes dispositions pour des temps plus heureux, et ne vous compromettez pas. »

Ce conseil d'un père sage à ses enfans respectueux fut répété de bouche en bouche jusqu'au centre de l'armée, et tous les soldats regrettaient de n'avoir pas été du poste qui avait vu et salué le monarque. Ce fait prouve que l'amour et la fidélité envers le roi sont des sentimens innés, pour ainsi dire, dans tous les cœurs français, et qu'ils ont formé dans tous les temps le caractère distinctif de notre grande nation; il prouve en outre combien il eût été facile au général Pichegru d'exécuter le noble projet qu'il avait conçu de faire participer son armée au rétablis-

sement de son légitime souverain sur le trône de France, et l'on est toujours réduit à déplorer les combinaisons machiavéliques des conseillers du cabinet des souverains qui ont mis obstacle à cette belle et généreuse entreprise.

Pichegru n'en demeura pas moins dévoué à la cause royale; et cet illustre guerrier, si lâchement immolé par Buonaparte, doit jouir à jamais de l'estime due aux cœurs généreux. « Je ne vous parlerai pas de l'admiration que « j'ai pour vos talens et pour les grandes cho- « ses que vous avez exécutées, lui écrivait « Louis XVIII, lorsqu'il se trouvait à l'armée « au milieu de sa fidèle noblesse. L'histoire « vous a déjà placé au rang des grands géné- « raux, et la postérité confirmera le jugement « que l'Europe entière a porté sur vos victoires « et vos vertus... M. le prince de Condé vous « a marqué à quel point j'avais été satisfait des « preuves de dévouement que vous m'avez « données, et combien j'ai été touché de la fi- « délité avec laquelle vous servez ma cause. « Mais ce qu'on n'a pu vous exprimer comme « je le sens, c'est le désir, c'est l'impatience « que j'éprouve de publier vos services, et de « vous donner des marques éclatantes de ma « confiance... Je vous laisse entièrement le

« maître de faire et d'arrêter tout ce que vous « jugerez nécessaire à mon service, compatible « avec la dignité de ma couronne et conve- « nable aux intérêts de l'Etat... Si quelque évé- « nement impossible à prévoir vous obligeait « à sortir du royaume, c'est entre M. le prince « de Condé et moi que vous trouveriez votre « place. Si j'en connaissais une plus digne de « vous, je vous l'offrirais... * » Un tel témoignage de confiance et d'admiration de la part d'un tel monarque est un brevet pour l'immortalité.

Lorsque Louis XVIII exprimait ainsi l'estime et la reconnaissance dont il était pénétré pour la vaillance et la loyauté, son cœur gémissait sur la perte d'un autre serviteur non moins brave, non moins dévoué. Le général Charette, cet illustre Vendéen, venait d'être fusillé par les républicains qui s'en étaient emparés à la suite d'un combat où il avait été blessé grièvement. Attaqué dans une forêt près de la Chabottière, atteint de deux coups de feu et d'un coup de sabre, il tomba au pouvoir du capitaine Valentin qui le conduisit à Nantes dont il était à vingt lieues. Quoique exténué de fatigues et

* Lettres des 24 mai et 20 juin 1796.

malgré ses blessures, il n'en conserva pas moins la contenance la plus noble et la plus ferme; un seul mouvement d'impatience lui échappa à son arrivée à Nantes. Voyant qu'on lui faisait parcourir les divers quartiers de la ville, il dit à l'officier : « Si je vous eusse pris, je vous au-« rais fait fusiller sur-le-champ. » Devant le conseil de guerre où on le fit comparaître, il se glorifia d'avoir combattu pour les Bourbons. Le 29 mars, conduit sur le terrain où il devait recevoir la mort, il donna lui-même le signal aux soldats en criant : *Vive le roi!* Un service funèbre fut célébré en l'honneur de ce brave, le 6 mai, au quartier-général de l'armée de Condé; les émigrés furent singulièrement attendris, lorsqu'après cette cérémonie ils entendirent l'éloge de ce martyr de la fidélité prononcé par le souverain lui-même :

« Messieurs, dit le roi, nous venons de rendre « les derniers devoirs à celui que vous avez « admiré, peut-être même envié jusque sur le « champ de bataille de Berstheim, à celui qui « tant de fois a fait entendre en France ce cri « qui m'a causé dans vos rangs une satisfaction « si vive, mais que j'aurais beaucoup mieux « aimé répéter encore avec vous. Cette perte est « bien grande, elle me semble cependant moins

« amère me trouvant parmi vous, sous les « ordres d'un chef aussi digne, que celui que « nous regrettons, de guider la bravoure et « l'honneur vers le but que tout bon Français « se propose. »

Excellent prince! qui ne s'estimerait heureux de verser son sang pour vous, répétait-on dans tous les rangs? et chacun renouvelait du fond du cœur le serment de sacrifier sa vie pour replacer dans toute sa splendeur la couronne sur une tête si digne du diadème. Hélas! nous avons encore à décrire bien des jours de souffrance et de douleurs avant de toucher à ce fortuné moment.

Dès son arrivée, le roi avait écrit la lettre suivante au feld-maréchal Wurmser : « Je vous donne avis, M. le maréchal, que je suis arrivé à l'armée des émigrés français, résolu de combattre avec eux, et à leurs côtés, pour la plus juste des causes, qu'il plaise à Dieu de favoriser. Que votre excellence ne pense pas que mon intention soit de faire le moindre changement dans le commandement, ni de l'ôter au prince de Condé; il s'en acquitte avec trop de courage, de bravoure et de réputation. Non, je ne veux que partager avec ce brave corps les fatigues de la guerre, sous les ordres de votre

excellence, et sans autre qualité que celle de simple soldat. »

On a conservé aussi comme monument historique cette lettre du roi à M. le comte de Saint-Priest, son ambassadeur à Vienne :

« ... Vous avez senti, comme je m'y attendais, que dans la nécessité où je me suis trouvé de quitter immédiatement le territoire de la république de Venise, je n'avais d'autre parti à prendre que celui auquel je me suis déterminé. Cette résolution indispensable a été accompagnée de toute la mesure que les circonstances actuelles pouvaient exiger de moi. Je ne me suis annoncé que comme un gentilhomme français qui venait se réunir au drapeau blanc; c'est ainsi qu'en profitant, pour sortir de ma cruelle inaction, d'une circonstance impérieuse que je n'avais pu ni prévoir ni déterminer, je me suis plu à me conformer aux vues et aux désirs de S. M. I.

« J'ai déjà éprouvé l'effet que ma présence à l'armée produit sur l'intérieur du royaume, et j'ai tout lieu de penser, d'après les rapports qui arrivent journellement de Paris, de Lyon et des départemens frontières, que j'acquerrais promptement une influence qui faciliterait le succès des armes de l'empereur, et procure-

rait les seuls moyens certains d'accélérer, à l'entière satisfaction de S. M. I., une pacification dont il est impossible de se flatter autrement. C'est dans la vue de parvenir, de concert avec l'empereur, à un but si essentiel, que j'attache la plus grande importance à me maintenir sous la forme mesurée que j'ai adoptée, et dont je ne m'écarterai pas dans la position où m'a placé un événement imprévu. Si je renonçais aux avantages qu'elle présente pour le succès de ma cause et l'intérêt des puissances, en m'éloignant volontairement de l'armée, j'imprimerais sur moi un caractère d'inconséquence qui détruirait la considération qu'il m'est si essentiel de conserver. En vain même chercherais-je à faire accroire que cette mesure fût volontaire de ma part : elle est trop contraire aux principes qui doivent me diriger, pour que la France et l'Europe entière n'y voient pas l'effet d'une force irrésistible ; et la conviction qui s'établirait à cet égard dans les esprits, inspirerait aux Français une défiance des vues ultérieures de S. M. I. qui augmenterait leur résistance d'une manière incalculable.

« Je verrais avec la plus vive douleur, se dissiper ainsi l'espérance si bien fondée de hâter le moment où la paix, en conciliant les inté-

rêts de toutes les puissances, pourra s'établir sur les bases de l'ordre public et de l'équité. Le seul moyen de prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général et à celui de S. M. I. en particulier, est certainement la promesse positive de me procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le prince de Condé, soit qu'il soit destiné avec l'appui des forces de S. M. I. à passer le Haut-Rhin, soit qu'il continue à être réuni à l'armée de M. le maréchal de Würmser. Toute inquiétude doit d'ailleurs être dissipée par l'engagement que j'ai pris, et que je tiendrai, de n'y développer d'autre titre que celui de gentilhomme français, de ne donner aucune direction au commandement ni aux détails du corps, et de me borner à l'honneur de me rallier au drapeau blanc, avec le désir et la ferme intention d'accélérer par ma présence, la fin des troubles qui agitent la France et l'Europe, et de déterminer la pacification générale par les seuls moyens qui puissent la rendre durable.

« Je me dois à moi-même, je dois à l'Empereur, de lui représenter tous les avantages qui résultent aussi évidemment de ma présence à l'armée, et tous les inconvéniens que produirait un parti contraire, dans une circonstance

où un événement imprévu m'y a nécessairement placé, où l'honneur m'y retient, et où je ne peux m'en éloigner que par une volonté étrangère à la mienne et irrésistible. Je suis persuadé que S. M. I. pèsera dans sa sagesse d'aussi importantes considérations, qu'il vous sera facile de lui présenter sous le point de vue le plus propre à établir entre elle et moi une alliance intime et un concert aussi essentiel à ses intérêts particuliers, qu'au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité générale.

Les événemens désastreux survenus en Italie, ajoutent un nouveau poids à tout ce que je viens de vous dire, et rendent plus indispensable que jamais l'emploi du grand moyen qu'offre ma présence à l'armée dans un moment aussi décisif. La correspondance ne laisse aucun doute à cet égard; on insiste chaque jour de plus en plus sur la rupture de l'armistice, et toutes les opérations militaires sur le Rhin étant dirigées d'après ces données, mon éloignement ne pourrait qu'être infiniment préjudiciable au sort des armes impériales. Vous jugerez facilement de l'impatience avec laquelle j'attends votre réponse. »

Il n'est malheureusement que trop vrai qu'une politique tortueuse dirigeait le cabinet

de Vienne, et que d'une autre part le corps du prince de Condé n'était pas sans donner quelque jalousie aux généraux autrichiens ; le prétexte qu'on mettait en avant pour chercher à éloigner Louis XVIII de la fidèle noblesse armée pour lui, c'est que sa présence sous les drapeaux serait un obstacle pour l'Autriche dans ses négociations avec la France, dans le cas où elle serait réduite à faire la paix avec le gouvernement républicain. C'était bien là le langage de la faiblesse et de la pusillanimité ; celui qui avant de combattre entrevoit sa défaite est déjà à moitié vaincu ; la victoire ne se plaît à seconder que les mâles courages ; c'est pourquoi elle a toujours fixé ses regards sur les Français, et a guidé leurs enseignes triomphantes dans tous les États de l'Europe.

L'armistice étant rompu, et les hostilités devant recommencer à la fin de mai, le roi sentit mieux encore combien il lui importait alors de demeurer à l'armée, et il se félicitait d'avoir résisté à une sorte d'injonction que lui avait fait signifier la cour de Vienne pour qu'il eût à s'éloigner. Néanmoins Sa Majesté, dans sa haute sagesse, s'arrêta à l'heureuse idée d'en référer à l'archiduc Charles, qui venait de remplacer le comte de Wurmser dans le com-

mandement de l'armée autrichienne. Ce jeune prince, à qui il était réservé de ramener la victoire après une longue suite de défaites et de rendre à l'armée impériale son ancienne gloire, reçut de Louis XVIII la lettre suivante :

« Mon cher cousin,

« La franchise et la loyauté avec lesquelles vous vous êtes expliqué sur nos communs intérêts, m'autorisent à en user de même à votre égard, dans un moment où la juste confiance de votre auguste frère en vous peut et doit sauver non-seulement la France, mais aussi toute l'Europe, dont le sort dépend des événemens qui vont se passer sur le bord du Rhin.

« Vous savez les raisons qui m'ont contraint à quitter l'asile où je suis resté si long-temps malgré moi, et à remplir le vœu que je ne cessais de former, et que vous auriez formé à ma place. J'en ai fait part à S. M. I.; et M. le comte de Saint-Priest, qui est chargé en ce moment de mes affaires auprès d'elle, m'a transmis le désir qu'elle avait que je m'éloignasse de l'armée. La même insinuation m'a été, peu de jours après, transmise par le baron de Summerhaw et par le maréchal de Wurmser, auxquels j'ai répondu, qu'ayant écrit sur ce sujet à Vienne, j'en attendais avant tout la réponse.

J'ai reçu une lettre de M. de Saint-Priest, où il me mande que les dispositions sont toujours les mêmes et qu'on lui a même ajouté que si je persistais à demeurer à l'armée, on en viendrait, quoique à regret, à employer les voies de la contrainte. Je ne rapporte ce dernier article que pour mieux vous témoigner mon entière confiance; car vous sentez bien que je connais trop le caractère de l'Empereur pour supposer même un instant qu'il voulût user de pareils moyens.

« Vous jugez, mon cher cousin, que si j'avais cent bonnes raisons au commencement de ce mois pour rester à l'armée, à présent j'en ai mille. La cessation de l'armistice suffirait seule mais indépendamment de ce motif, que votre âme appréciera bien, il y en a de politiques, et qui sont du plus grand poids... Qui mieux que vous peut faire sentir à l'Empereur la nécessité de ma présence! Je vous prie donc, avec toute la confiance que me donne l'amitié que vous m'avez inspirée dans le peu que je vous ai vu, les liens du sang qui nous unissent, et la conviction où nous sommes tous les deux de l'importance dont il est pour le présent et le futur, que l'union de l'Autriche et de la France soit plus étroite que jamais, de faire sentir à

l'Empereur tous les maux incalculables qui résulteraient de mon éloignement. Vous êtes mon proche parent, vous m'avez témoigné de l'amitié : cet éloignement reculerait la fin de mes malheurs; vous aimez la gloire, il nuirait à la mienne; vous êtes frère de l'Empereur, ses intérêts en souffriraient; vous avez l'âme sensible, de nouveaux torrens de sang en seraient le fruit. Il est impossible que ces considérations, présentées par vous avec cette énergie qui vous est propre, ne fassent sur l'âme élevée de S. M. I. l'effet que j'en attends... »

Le noble caractère de l'archiduc lui fit prendre un véritable intérêt à la situation dans laquelle se trouvait le roi de France, et ce monarque resta libre de continuer son séjour à l'armée de Condé : le prince Amédée de Broglie fut attaché particulièrement à sa personne, et le vicomte d'Hardouineau, reçu chevalier de Saint-Louis par sa majesté elle-même, le 31 mai, jour de l'ouverture de la campagne, eut en outre l'honneur d'être choisi pour maréchal-des-logis de son quartier-général. Pendant six semaines, le roi eut occasion de remarquer avec quel courage l'émigration armée affrontait tous les périls et perpétuait l'honneur de la noblesse française.

Buonaparte, à la tête des armées républicaines, continuait d'obtenir des succès prodigieux en Italie. « Il faudrait ne pas avoir lu l'histoire pour s'en étonner, disait le prince de Condé, puisque toujours les Français ont été en possession de subjuguer ces contrées quand ils l'ont voulu. Sans remonter à Charlemagne, il suffit de se rappeler les exploits de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier et des armées de Louis XIV, même de Louis XV; et l'on reconnaîtra qu'une invasion dans les champs de la Lombardie a été chose familière à notre nation. Mais, ajoutait-il très-judicieusement, y entrer n'est pas difficile, c'est de s'y maintenir. Ouvrez nos annales, et vous verrez que nous avons toujours fini par en sortir d'assez mauvaise grâce. »

Dans la circonstance présente, les triomphes de Buonaparte en Italie ayant mis l'archiduc Charles dans la nécessité de détacher trente mille hommes de ses troupes pour les diriger sur ce point, il fut bientôt forcé lui-même dans toutes ses positions, et obligé de battre en retraite. Les émigrés glorieux de combattre sous les yeux du roi, signalèrent leur valeur dans ces circonstances, notamment aux combats de Friesenheim et de Biberach. Le duc

d'Enghien, à la tête de l'avant-garde, déployant une intrépidité peu commune, défendit long-temps le pont d'Offenbourg; et lorsque le prince de Condé le croyait victime de sa téméraire ardeur, on eut la joie inespérée de le voir opérer sa jonction avec le reste de l'armée. C'est alors que Louis XVIII prenant le jeune duc par la main, dit au prince de Condé ces paroles gracieuses : « Mon cousin, je vous « présente mon troisième fils. »

Par une lettre spéciale, en date du 3 juillet, le général autrichien baron de Frœhlich fit prier monseigneur le prince de Condé « de faire « connaître à son armée toute sa satisfaction du « zèle, de l'énergie, et de l'extrême valeur « qu'elle a témoignée en toute occasion et sur- « tout en soutenant avec le plus grand courage « les plus excessives fatigues et les attaques des « ennemis, tant à Offenbourg, que l'avant- « garde a défendu avec tant d'opiniâtreté, qu'à « Friesenheim et à Biberach, où elle s'est dis- « tinguée d'une manière si heureuse et si bril- « lante. »

Tous les efforts de l'archiduc Charles ne purent arrêter l'impétuosité des troupes républicaines, alors commandées par l'illustre général Moreau. Elles pénétrèrent dans l'Allemagne,

et Louis XVIII qui avait eu l'espoir d'entrer en Alsace vit s'évanouir ses plus chers désirs. Les émigrés étaient tous les jours aux prises avec les républicains; d'un moment à l'autre, on pouvait être débordé, coupé, et par conséquent le prince de Condé redoutait de voir aussi exposé son souverain, dont la présence, d'après les événemens survenus, n'avait plus cette utilité précieuse seulement quand on était sur les frontières de France; on avait vu le roi se plaire à parcourir les rangs de sa brave noblesse, lorsque les boulets pleuvaient au milieu d'eux, et à Friesenheim il s'exposa au feu de la mousqueterie aussi témérairement que le prince de Condé. Celui-ci voyait donc peser sur lui une responsabilité qui le détermina à supplier Sa Majesté de mettre en sûreté sa personne sacrée. Le monarque eut de la peine à y consentir; il finit cependant par acquiescer aux instantes prières du prince et de tous les fidèles qui l'entouraient. Le 15 juillet il quitta l'armée à Willengen, et prit la route du Danube dans l'intention d'aller chercher un asile en Saxe, et attendre des circonstances plus heureuses pour venir de nouveau combattre pour le salut de ses malheureux sujets. M. le comte d'Avaray, MM. les ducs de Fleury, de Grammont et de

Villequier accompagnèrent Sa Majesté. Avant son départ, elle eut la consolation de voir mettre à l'ordre de l'armée ce témoignage rendu à ses généreux défenseurs, par le général autrichien comte de Latour :

« C'est avec une véritable satisfaction que je « fais mon compliment à S. A. S. sur la valeur « distinguée avec laquelle ses troupes ont com- « battu. Je n'en attendais pas moins des braves « et respectables émigrés à la tête desquels est « S. A. S. Il n'y a qu'une voix sur la bravoure « dont son armée vient de donner de nouvelles « preuves, et toute l'armée autrichienne rend « hommage à la valeur et à la constance ri- « goureuse qu'elle a témoignée dans les diffé- « rentes attaques qui viennent d'avoir lieu. »

De son côté, cet excellent prince adressa les adieux suivans à sa vaillante noblesse :

« Lorsque je suis venu avec tant d'empressement me réunir à vous, dans l'espoir de délivrer mes malheureux sujets du joug qui les opprime, j'étais loin de prévoir que ce moment heureux dût être suivi d'une séparation déchirante ; des motifs impérieux l'exigent aujourd'hui, mais j'ai besoin de toutes les forces de mon âme pour m'y déterminer.

« Si quelque chose peut adoucir le sentiment

douloureux que je ne cesserai d'éprouver jusqu'au moment où je viendrai rejoindre mes braves compagnons d'armes, c'est de les laisser entre les mains d'un prince de mon sang dont le courage, la constance et le dévouement lui ont acquis le droit de me représenter, et auquel je demande comme ami, et ordonne comme souverain, de continuer à commander, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, cette illustre armée, dont en ce moment même, la voix de nos amis et celle de nos ennemis attestent également l'énergie et la fidélité. »

Huit jours après le départ de Louis XVIII, l'armée des émigrés se trouvant dans les environs du lac de Constance, le prince de Condé reçut la nouvelle d'un attentat commis contre cet auguste monarque à Dillingen. M. le duc de Villequier lui transmettait la relation de cet affreux événement dont voici les détails.

Le 19 juillet, le roi voyageant dans le plus grand incognito, s'était arrêté dans une auberge de la ville, et ayant beaucoup travaillé dans la soirée, il se mit vers dix heures à la fenêtre avec le duc de Fleury, pour respirer la fraîcheur. Les lumières qui étaient sur une table dans cette pièce éclairaient la tête du prince. A peine un quart-d'heure était-il écoulé, qu'un coup de

carabine part de l'obscurité d'une arcade voisine. La balle atteint le roi au sommet de la tête, frappe le mur et tombe dans la chambre. Au mouvement que fait Sa Majesté, le duc jette un cri. Le comte d'Avaray et le duc de Grammont accourent aussitôt; ils croient leur maître mortellement blessé, en le voyant tout couvert de sang : « Rassurez-vous, leur dit-il, ce n'est rien : « vous voyez bien que je suis resté debout, « quoique le coup soit à la tête. »

Il ne se trouvait pas là de chirurgien, celui du roi était encore aux équipages de l'armée; il fallait cependant étancher le sang, couper les cheveux pour juger de la profondeur de la plaie : ce fut là le cruel office des trois serviteurs de Sa Majesté. La balle avait porté à la partie supérieure de la tête, en décrivant une direction demi-circulaire de la longueur de quatre travers de doigt. Un chirurgien de la ville s'étant présenté, il posa le premier appareil. Il est impossible de montrer plus de sang-froid, plus de courage que le roi n'en fit paraître dans cette occasion. M. le duc de Grammont voulant l'entraîner hors de cette chambre : « Que faites-vous, lui dit-il; si je me retirais « on croirait que nous avons peur. — Ah! mon « maître! si le misérable eût frappé une demi-

« ligne plus bas... — Eh bien, mon ami, ré-
« pondit le prince, le roi de France se nom-
« merait Charles X. »

Le monstre, qui ne pouvait être qu'un assassin soudoyé, avait fui rapidement, et croyant son crime accompli, il était sans doute allé réclamer son affreux salaire. « Vous voyez, dit « le roi, en continuant de tranquilliser ses ser- « viteurs, jusqu'où se porte la rage aveugle « des méchans; mais je prends l'engagement « solennel qu'à travers les embûches et les « complots, invoquant le Dieu tout-puissant, et « appelant sans cesse le retour de ses bénédic- « tions sur la France, je marcherai invaria- « blement au bout de mes travaux. Ne vous « attristez pas, Messieurs; je vous le répète, « si vous perdez Louis XVIII, Charles X vous « reste. »

On peut juger quelle impression la connaissance d'un aussi exécrable attentat fit parmi les émigrés, et combien d'aussi horribles entreprises les mettaient dans le cas de regretter de ne plus posséder parmi eux ce digne monarque auquel ils eussent tous à l'envi fait un rempart de leurs corps. Ils prièrent le prince de Condé d'exprimer à Sa Majesté tout ce que dans cette circonstance leur âme avait éprouvé de douleur

et d'indignation. Le roi ne tarda pas à répondre: « Dites de ma part à mes braves et fidèles com-« pagnons d'armes, écrivait-il au prince, « que je suis aussi touché que peu surpris du « sentiment qu'ils ont éprouvé en apprenant « mon accident; que dans tous les temps, dans « tous les lieux, dans toutes les circonstances, « ils auront en moi un père dont le bonheur « serait de partager leurs peines, s'il ne pou-« vait les adoucir. »

Dans une lettre particulière au prince de Condé, par laquelle le monarque le tranquillisait entièrement sur son état: « Ah! mon cher « cousin, lui disait-il, quel plaisir cette bles-« sure m'aurait fait à Friesenheim! »

Nous ne suivrons pas les émigrés dans tous les combats qu'ils eurent à soutenir; le duc de Berry déployait tant d'ardeur en chargeant à la tête de la cavalerie, qu'on lui faisait un reproche de sa trop grande témérité. Ce prince et le duc d'Enghien, tous deux à la fleur de l'âge, semblaient rivaliser de courage et de vaillance; ils faisaient l'admiration des vieux capitaines enthousiasmés de marcher sous les ordres de jeunes princes si braves.

Nous ferons une mention particulière de la journée du 13 août, à Ober-Kamlach, parce

que là, le corps de Condé, absolument isolé de l'armée autrichienne dont la division la plus rapprochée se trouvait à une distance de huit lieues, déploya toute l'audace dont sont susceptibles des chevaliers français. Il n'y avait pas de doute que les républicains qui venaient d'occuper le village d'Ober-Kamlach, à une demi-lieue du camp des émigrés, allaient profiter de l'isolement de ce corps pour chercher à l'envelopper. L'archiduc Charles qui n'avait pu prévoir que ses divisions de droite et de gauche cesseraient d'appuyer l'armée royaliste, avait recommandé au prince de Condé de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Les émigrés ne se trouvaient sur ce point qu'au nombre de 4,000 et les républicains comptaient 16 à 17,000 hommes. Les circonstances autorisaient donc le prince à abandonner une position dont la défense opiniâtre ne présentait plus aucun résultat avantageux; mais dans ce cas, l'ennemi, fort de sa supériorité numérique, pouvait et devait même fondre sur lui pour l'écraser. Le prince résolut d'aller attaquer lui-même les républicains, de leur imposer par ce coup hardi, et d'opérer ensuite sa retraite. Tous ses braves officiers-généraux approuvèrent cette résolution. On décida que l'attaque se ferait de nuit;

et à une heure du matin, l'armée Condéenne fondit sur ses adversaires aux cris de *Vive le roi!* On vit le prince de Condé constamment au milieu du feu bravant la mitraille et la mousqueterie; le duc de Berry, tantôt à pied, tantôt à cheval, se battit comme un simple grenadier; le duc d'Enghien s'était vu au moment d'être enveloppé, l'avant-garde qu'il commandait se trouvant réduite à un petit nombre d'hommes par la perte considérable qu'elle fit; mais par sa présence d'esprit et sa haute valeur, ce jeune héros se tira glorieusement de ce pas difficile. Le comte de Vioménil dirigea sa troupe avec une impétuosité qui semblait au-delà des forces humaines. Les maréchaux-de-camp comte du Chilleau et marquis du Goulet trouvèrent un glorieux trépas à la tête de leurs colonnes; le maréchal-de-camp de la Saulais combattit corps à corps et reçut de graves blessures. Le comte Roger de Damas eut son manteau criblé de balles, et ne dut qu'à un bonheur miraculeux de n'être pas atteint. 500 gentilshommes furent tués ou blessés dans ce combat des plus meurtriers. On en vit s'atteler à des pièces d'artillerie dont les chevaux étaient tués, et les arracher ainsi à l'ennemi qui croyait s'en emparer. M. de Bienville, officier d'artillerie, était resté avec

deux seuls canonniers à sa pièce ; quelques soldats lui prêtent assistance, il pointe et tire avec tant d'habileté, que sa seule pièce de canon fait reculer les républicains entassés dans un ravin, et met hors de combat 8 à 900 hommes dans l'espace de trente à quarante minutes. Après l'action le prince le félicita du service important qu'il avait rendu dans cette circonstance ; il fut fait capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis. On vit donc 4,000 hommes en culbuter 16 à 17,000 occupant une belle position et soutenus par de la grosse artillerie. Le prince de Condé fut obligé de réitérer trois fois à sa colonne du centre l'ordre de cesser de poursuivre l'épée dans les reins un ennemi qui, bien qu'enfoncé, combattait encore avec courage. Après avoir enlevé ses blessés, le prince effectua sa retraite sur le Leck, afin de se rapprocher des Autrichiens qui étaient dans les environs d'Ausbourg. Quelques éclaireurs républicains suivirent la marche de l'armée royale ; mais ainsi que l'avait prévu le prince, on la crut plus forte ou moins isolée, et on la respecta dans son trajet.

Dans le rapport de cette affaire où les corps de Condé eurent pour adversaires les troupes commandées par le général Abatucci, cet offi-

cier républicain ne dissimule pas la vaillance des émigrés qui, dit-il, chargeant avec intrépidité se battirent avec le plus grand acharnement. On aime à voir les vrais braves se rendre justice réciproquement.

Un chasseur noble, M. de Godet de Tuilay, blessé dans ce combat, composa des stances élégiaques pleines de chaleur et de sentiment, où sa belle âme payait le tribut de l'amitié à de dignes compagnons d'armes morts glorieusement sur ce champ de bataille. Nous transcrirons ici les seules strophes retraçant le nom de quelques-uns de ces braves :

J'ai vu tomber l'infortuné *Boussière*,
Vieillard blanchi sous les tentes de Mars;
Il a terminé sa carrière
Sous nos belliqueux étendards;
Prêt à fermer sa mourante paupière,
Le vieux guerrier, en embrassant ses fils,
Leur dit : « Consolez votre mère,
Et vivez pour venger Louis. »

D'*Anjou* n'est plus, et *Galbiac* expire,
A ses côtés *Le Chauff* est étendu :
La mort, sur tout ce qui respire,
Exerce un pouvoir absolu :
Mucey, *Maisons*, *Thiérat*, *d'Amfreville*,
Chabot, *Monti*, *Lansalut*, *Saint-Germain*,
La Parelle, *Nollent*, *d'Orville*,
Subissent le même destin.

Toi qui des bras d'une épouse chérie
Sus t'arracher pour voler aux combats,
Quel coup frappera ton amie,
Quand elle apprendra ton trépas!
O *Vauquelin!* ton sublime génie
N'arrête pas la fureur d'Atropos,
Et le maître de l'harmonie
Tombe sur le lit des héros!

Comme le lis, ornement du bocage,
Se flétrit, meurt, au retour des hivers;
Tel, atteint au printemps de l'âge
Par le souffle impur des pervers,
Du Bay périt : ses talens, sa jeunesse,
N'ont pu fléchir le destin rigoureux;
Pleurez, naïades du Permesse,
Il ne chantera plus les preux.

Sous ce sapin, dont la triste verdure
Couvre des lieux plus lugubres encor,
Quels sont ces preux dont la nature
Et l'amitié pleurent le sort?
Je reconnais *Cumon*, *La Bertinière*,
Pannevinon, *Penneté*, *d'Hardeval*;
Et près d'eux d'*Estaing* et *Navère*
Tombent atteints du plomb fatal.

Dans ces vallons que la Gardampe arrose,
Saules pleureurs, consacrés aux tombeaux,
Sur la pierre où *Tendau* repose,
Baissez vos flexibles rameaux,
Il a péri : sa veuve infortunée
Au ciel en vain demande son retour,
Tristes enfans! cette journée
Enlève un père à votre amour.

Sous le héros si cher à la patrie,
Toi qui jadis as combattu sept ans,
Benusson, la parque ennemie
N'épargne pas tes cheveux blancs!
O jour cruel! ses fureurs implacables
Frappent, sans choix, l'esprit et les vertus!
Clio, Clio, brise tes tables:
Le savant d'*Armynot* n'est plus!

Il est à regretter que le brave qui savait si bien chanter et combattre, soit mort quelques années avant le retour en France de la maison auguste des Bourbons. M. de Godet de Tuilay, père, blessé comme son fils au même combat, jouit du moins du bonheur de voir son légitime souverain rétabli sur le trône de saint Louis, et de plus il continue à servir sous le drapeau des lis*.

La perte totale essuyée par les corps de Condé dans cette affaire, en tués et blessés, fut de 717 hommes; parmi ces derniers se trouvaient l'ancien colonel de Théon et le chevalier de Nexon, dont nous avons déjà parlé, ainsi que M. de Saint-Aulaire qui s'était signalé à l'affaire de Jockrim et avait été du nombre des blessés à

* M. Godet de Tuilay est chef de bataillon et capitaine au 5e régiment d'infanterie de la garde royale.

Berstheim ; on y comptait aussi un Polignac, et le porte-drapeau vicomte de Chappedelaine, impliqué, en 1818, sous le ministère du duc de Cazes, dans une prétendue conspiration ultra-royaliste.

Les gorges du Tyrol virent se déployer la vaillance des Condéens ; par des prodiges inouis, ils arrêtèrent l'impétuosité des républicains, et, dans cette mémorable campagne, l'archiduc Charles dut à cette faible troupe de chevaliers français le salut de plusieurs de ses divisions. « Sans cette poignée d'émigrés, j'é« tais maître de l'armée autrichienne, » s'écriait dans cette circonstance le général Moreau, digne appréciateur de l'extrême bravoure d'aussi courageux adversaires. A l'attaque de Schussenried, le 30 septembre, et à une nouvelle affaire près Biberach, le 2 octobre, l'intrépidité de ces phalanges royalistes fut non moins remarquable qu'à Ober-Kamlach. Le 18 du même mois, le duc de Berry et le duc d'Enghien se conduisirent de la manière la plus brillante ; ce dernier en dirigeant l'artillerie, et le duc de Berry en entrant l'épée à la main à la tête de ses bataillons nobles dans les redoutes de Waldaw, de Hollgraben et de Saint-Mergen, dans la Forêt-Noire. Les avantages

obtenus en Franconie par l'archiduc forçaient alors le général Moreau d'opérer cette belle retraite qui lui a mérité les éloges de tous les gens de guerre.

Le 24 eut lieu l'affaire de Steinstadt, extrêmement glorieuse pour l'armée de Condé. Ce village fut emporté malgré la résistance des républicains qui le défendirent pied à pied dans les rues. Le duc d'Enghien y conduisit son infanterie au pas de charge, et le duc de Berry, toujours impatient de se trouver où il y avait de la gloire à acquérir, y entra en même temps que la troupe. Le prince de Condé s'y exposa tellement qu'un officier du génie, nommé Dumoulin, fut tué à ses côtés. Le lendemain, l'archiduc Charles lui écrivit ce billet des plus honorables :

« Je ne puis que témoigner une vive satis-
« faction à V. A. sur les services essentiels que
« son corps a rendus à l'affaire d'hier. Les dis-
« positions de V. A. tant au commencement
« qu'à la fin de l'attaque, ont parfaitement ré-
« pondu au plan que j'avais formé, et je la
« prie de recevoir l'expression de ma recon-
« naissance. »

Ainsi le village de Steinstadt déjà célèbre dans nos annales par les hauts faits d'armes qui

avaient eu lieu un siècle auparavant entre Turenne et Montecuculli; Steinstadt sera de nouveau cité, non-seulement parce que c'est dans ce lieu que Louis XVIII fut proclamé roi de France par l'armée de Condé, aussitôt après la mort du jeune et infortuné Louis XVII, mais encore par la gloire que les émigrés y ont acquise sur le champ de bataille.

Les républicains ayant été rejeté de l'autre côté du Rhin, les corps d'émigrés vinrent cantonner aux environs de Mulheim où fut placé leur quartier-général; la cavalerie prit ses cantonnemens en Souabe, à cause des fourrages, et son jeune et brave commandant, le duc de Berry la quitta momentanément pour se rendre auprès de l'archiduc Charles, qui faisait le siége de Kell. C'était un plaisir pour lui de parcourir les ouvrages, de visiter les tranchées, au milieu de la grêle de bombes, de boulets et d'obus que les assiégés y faisaient pleuvoir. Le chevalier de Franclieu, aide-de-camp du duc de Bourbon, qui avait aussi brigué la faveur de se trouver à ce siége, y fut tué d'un coup de canon. Ce furent les derniers faits d'armes de cette campagne qui s'était ouverte en la présence du roi.

Après l'attentat de Dillingen, cet auguste

monarque avait été se fixer à Blankenbourg, dans les états du duc de Brunswick. Il est intéressant de savoir quel était dans cette résidence le palais des descendans de saint Louis, du petit-fils de Henri IV, du souverain légitime du superbe royaume de France. Louis XVIII occupait trois pièces au premier étage dans une maison très-médiocre qui appartenait à une dame Schneider, veuve d'un brasseur. La pièce du milieu servait de salon et de salle à manger. Le roi couchait dans une des chambres latérales où l'on avait pratiqué un petit cabinet au moyen d'une cloison; dans l'autre pièce se tenaient le comte d'Avaray ou le duc de Guiche, ou le duc de Grammont, en leur qualité de capitaines des gardes-du-corps, et chaque jour on y célébrait la sainte messe, à laquelle le roi assistait régulièrement. Les ducs de Villequier et de Fleury, gentilshommes de la chambre; le comte de Cossé-Brissac, capitaine des cent-suisses; le marquis de Jaucourt, le comte de la Chapelle, la comtesse de Marsan, ancienne gouvernante des enfans de France et la princesse Charles de Rohan, sa nièce, avaient pris des logemens auprès de la demeure du prince; les uns formaient son conseil et tous formaient sa société : le duc de la Vau-

guyon dirigeait les affaires du cabinet en qualité de premier ministre, et il occupa ce poste éminent jusqu'après la funeste journée du 18 fructidor, il fut alors remplacé par le maréchal de Castries, et par le comte de Saint-Priest, envoyé de notre monarque à la cour de Vienne.

Ayant appris que M. l'abbé Edgeworth de Frimont, qui avait assisté Louis XVI dans ses derniers momens, était parvenu à échapper de France, le frère du roi-martyr l'avait appelé près de sa personne à Blanckenbourg en qualité d'aumônier. On remarque dans la lettre du monarque ce passage où il mandait au respectable ecclésiastique que le miracle de sa conservation lui faisait espérer que la providence n'avait pas abandonné la France : « Je la re-
« mercie sincèrement, disait le prince, d'avoir
« daigné conserver en vous un de ses plus
« fidèles ministres, et le confident des dernières
« pensées d'un frère dont je pleurerai sans cesse
« la perte, et dont tous les bons Français bé-
« niront à jamais la mémoire; d'un martyr
« dont vous avez le premier proclamé le triom-
« phe... Dieu veut sans doute qu'un témoin ir-
« réprochable atteste à tous les Français l'amour
« dont leur roi fut sans cesse animé pour eux,
« afin que, connaissant toute l'étendue de leur

« perte, ils ne se bornent pas à de stériles « regrets, mais qu'ils cherchent, en se jetant « dans les bras d'un père qui les leur tend, le « seul adoucissement que leur juste douleur « puisse recevoir... » En résidant auprès de cet auguste frère de l'infortuné Louis XVI, M. Edgeworth put reconnaître de nouveau de quel majestueux intérêt s'entoure un prince, lorsqu'il oppose à de grands revers une âme forte et élevée, un esprit vaste, et l'assemblage des vertus de son rang.

Là, se présenta aussi à Louis XVIII, le dernier serviteur de son frère, Cléry, qui venait faire hommage à son souverain de cet intéressant journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI. Le roi lut avec attendrissement le manuscrit de cet ouvrage, qui a fait couler tant de pleurs sur les hautes infortunes qu'il retrace. Lorsque le prince en fut au paragraphe où Louis XVI, le jour de sa mort, dit à Cléry : « Vous remettrez ce cachet à mon fils, » il tira de son secrétaire ce gage vénéré, et le montra avec émotion au serviteur fidèle, en même temps qu'un écrit dont les augustes prisonniers avaient accompagné cet envoi. « C'était le 21 janvier, dit Cléry dans son journal, que je retrouvai dans les

mains de Louis XVIII ce précieux dépôt. J'adorai les décrets de la Providence, et j'assistai à la messe que le roi, le jour du martyre de son frère, fit célébrer par l'abbé de Frimont; les larmes que j'y vis répandre ne m'étaient point étrangères. »

Ayant sans cesse les regards tournés vers la France, et l'esprit toujours occupé des émigrés qui avaient tout sacrifié pour l'honneur de sa couronne, Louis XVIII leur consacra ses premières pensées au renouvellement de l'année, en envoyant au prince de Condé des brevets et des décorations pour ceux d'entre eux qui s'étaient particulièrement signalés ou qui avaient le plus souffert : ce fut un ancien garde-du-corps, M. de Malden, que Sa Majesté honora de cette agréable mission. Le prince fit mettre à l'ordre les lettres suivantes, que lui écrivaient le roi et *Monsieur* :

« Je cherche à me dédommager, mon cher
« cousin, de l'impossibilité où j'ai été de con-
« tinuer à partager les héroïques travaux de
« ma brave armée, en lui donnant des témoi-
« gnages certains de ma satisfaction, par les
« grâces que je vous charge de lui annoncer.
« Sa valeur la fait triompher d'ennemis dignes
« d'elle, s'ils combattaient pour une meilleure

« cause. Sa générosité a plus fait, elle a vaincu « des haines que l'artifice le plus profond tra« vaillait depuis long-temps à nourrir. Comme « roi, comme père, je lui dois une égale re« connaissance : généraux, officiers, gentils« hommes, soldats, tous l'ont méritée. Je vou« drais pouvoir exprimer à chacun d'eux tout « ce qu'il m'inspire. Je remplis ce vœu en m'a« dressant à vous; vous êtes à la fois leur chef « et leur modèle ; je ne puis choisir un meil« leur organe, ni vous donner à vous-même « une meilleure preuve de l'amitié dont vous « savez bien, mon cher cousin, que je suis « pénétré pour vous. »

Blanckenbourg, 5 janvier 1797.

Signé LOUIS.

Lettre de MONSIEUR, *en date d'Edimbourg.*

« Vous sentez mieux qu'un autre, mon cher « cousin, que celui qui remplit son devoir « trouve dans sa propre conduite une compen« sation aux sacrifices les plus pénibles; mais « je dois vous avouer que depuis le mois de « juin j'éprouve un supplice difficile à exprimer « de ma douloureuse inaction, et d'être privé « de partager les fatigues, les dangers et la « gloire de vos intrépides compagnons d'armes;

« soyez du moins mon interprète auprès d'eux:
« parlez-leur de mes regrets, de mes senti-
« mens, de mon admiration pour leur cons-
« tance autant que pour leur valeur, et ajoutez-
« leur qu'uniquement occupé de leurs intérêts
« communs, j'espère que le ciel finira par pro-
« téger mes efforts, et par rendre heureux les
« fidèles Français qui ont toujours suivi le
« chemin de l'honneur. »

Signé CHARLES-PHILIPPE.

Le roi avait en outre écrit cette lettre particulière au duc de Berry: « C'est à vous, mon « cher neveu, que je m'adresse pour faire con- « naître à ma brave cavalerie noble et soldée, « toute ma satisfaction de la conduite qu'elle a « tenue et de la gloire qu'elle s'est acquise pen- « dant cette campagne. Dites-le à tout le corps « en général, et à chacun d'eux en parti- « culier. »

Monseigneur le prince de Condé ajoutait ce témoignage bien flatteur de la part d'un aussi grand capitaine :

« Des suffrages aussi glorieux suffisent sans « doute à la satisfaction de l'armée; mais celle « que j'éprouve à lui voir rendre, par le roi et « son auguste frère, la justice qui lui est si lé- « gitimement due ne serait pas complète, si

« je n'exprimais pas moi-même, et du fond de
« mon cœur, à mes braves compagnons d'ar-
« mes, toute ma reconnaissance et toute mon
« admiration de la constante énergie et de la
« brillante valeur qu'ils ont montrées pendant
« tout le cours de cette campagne ; la gloire de
« l'armée est la seule consolation que je puisse
« éprouver de la perte de tant de braves gens que
« je regrette tous les jours. Puissent les événe-
« mens futurs couronner incessamment tant de
« travaux, et me procurer enfin le bonheur de
« voir la noblesse française plus heureuse, et
« rétablie sous l'autorité de son roi légitime,
« dans l'héritage de ses pères et de son antique
« splendeur ! »

Les souhaits de ce digne prince ont été en partie accomplis : il a vu la noblesse française rétablie sous l'autorité de son roi légitime, et plus heureuse, par le fait seul que le trône de saint Louis était enfin occupé par l'illustre et suprême chef de l'émigration française. Mais il a eu la douleur de descendre au tombeau sans avoir vu ses braves compagnons d'armes et d'infortune au moins dédommagés de la perte de l'héritage de leurs pères. Dix années se sont écoulées après leur retour dans leur royale patrie, avant que le jour de justice ait lui pour

eux. Ah ! l'histoire qui doit célébrer leur courage héroïque et le stoïcisme avec lequel ils abandonnèrent biens et famille pour embrasser la défense de la monarchie, la véridique histoire n'aura pas moins à rendre hommage à la générosité de leurs sentimens, à l'admirable résignation avec laquelle ils ont subi la pauvreté ; on ne saurait trouver de telles vertus que chez des hommes habitués à concentrer toutes les affections de leur âme sur deux objets sacrés : Dieu et le roi. Un roi légitime et malheureux est seul capable de faire opérer d'aussi sublimes sacrifices ; Dieu est la seule puissance qui donne la force de les supporter.

A la fin de janvier, le directoire avait découvert une conjuration à la tête de laquelle se trouvaient trois agens des princes Français, MM. l'abbé Brottier, Berthelot de Lavilleurnoy, ancien maître des requêtes, et le chevalier Duverne de Presle : ce dernier, voyant que le général de brigade Malo les avait trahis et dénoncés, tenta de racheter sa liberté par des révélations importantes pour les républicains, qui connurent dès-lors les plans formés pour opérer la contre-révolution et le nom de la plupart des agens royaux en France, entre autres de MM. de Précy, Imbert-Colomès, de Cha-

vannes, de Besignan, à Lyon; de M. de Juglatz, dans l'Orléanais; de Mallet, dans la Haute-Normandie et l'Ile-de-France; de Buttes, dans la Picardie; du chevalier Pallu-Duparc, dans le Haut-Poitou; du duc de Lorges, dans la Saintonge; et, pour abréger, de MM. de Rochecote, de Valdené, de Frinville, Hardenberg, Despomelles, du comte de Bourmont, du marquis de Las-Cases, etc., qui correspondaient, soit avec le duc de la Vauguyon, soit avec le comte d'Antraigues et quelques autres personnages investis de la confiance du roi dans l'étranger.

Dans cette circonstance, Louis XVIII crut devoir publier la proclamation suivante, pour faire connaître à son peuple quels sentimens l'animaient, ainsi que toute l'émigration :

« Une douleur profonde pénètre notre âme toutes les fois que nous voyons des Français gémir dans les fers pour prix de leur dévouement au salut de la France. Mais suffira-t-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes? Dans cette conspiration qu'ils leur imputent dans les papiers qu'ils publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions? N'est-il pas à craindre enfin que, supposant des pièces, ou se permet-

tant de frauduleuses insinuations, ils ne s'efforcent de nous peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères.

« C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre une perfidie que l'expérience du passé nous autorise à prévoir; c'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentimens qui le remplissent; les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère; un père ne craint pas les regards de ses enfans. Ceux de nos sujets fidèles que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront dans cet écrit les instructions qu'ils ont reçues; ceux que la pureté de leur zèle et la sagesse de leurs principes rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qui leur seront données; tous les Français enfin qui partageant notre amour pour la patrie, voudront concourir à la sauver, s'y instruiront des règles qu'ils doivent suivre; et la France entière, connaissant le but auquel ils tendront de concert et les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle doit en espérer.

« Nous avons dit à nos agens, nous leur répèterons sans cesse : « Rappelez notre peuple à « la sainte religion de ses pères et au gouver-

« nement paternel, qui fit si long-temps la
« gloire et le bonheur de la France ; expliquez-
« lui la constitution de l'État, qui n'est calom-
« niée que parce qu'elle est méconnue ; ins-
« truisez-le à la distinguer du régime qui s'était
« introduit depuis trop long-temps ; montrez-
« lui qu'elle est également opposée à l'anarchie
« et au despotisme, deux fléaux qui nous sont
« odieux autant qu'à lui-même, mais qui pèsent
« tour à tour sur la France, depuis qu'elle n'a
« plus son roi ; consultez des hommes sages et
« éclairés sur les nouveaux degrés de perfec-
« tion dont elle peut être susceptible, et faites
« connaître les formes qu'elle a prescrites pour
« travailler à son amélioration ; affirmez que
« nous prendrons les mesures les plus efficaces
« pour la préserver des injures du temps et des
« attaques de l'autorité même ; garantissez de
« nouveau l'oubli des erreurs, des torts, et
« même des crimes, et étouffez dans tous les
« cœurs jusqu'au moindre désir des vengeances
« particulières, que nous sommes résolus de
« réprimer sévèrement ; transmettez-nous le
« vœu public sur les réglemens propres à cor-
« riger les abus, dont la réforme sera l'objet
« constant de notre sollicitude ; donnez tous vos
« soins à prévenir le retour de ce régime de

« sang qui nous a coûté tant de larmes, et dont
« nos malheureux sujets sont encore menacés;
« dirigez les choix qui vont se faire sur des
« gens de bien, amis de l'ordre et de la paix,
« mais incapables de trahir la dignité du nom
« français, et dont les vertus, les lumières, le
« courage puissent nous aider à ramener notre
« peuple au bonheur; assurez des récompenses
« proportionnées à leurs services, aux mili-
« taires de tous les grades, aux membres de
« toutes les administrations qui coopéreront au
« rétablissement de la religion, des lois et de
« l'autorité légitime; mais gardez-vous d'em-
« ployer pour les rétablir, les moyens atroces
« qui ont été mis en usage pour les renverser;
« attendez de l'opinion un succès qu'elle seule
« peut rendre solide et durable; ou s'il fallait
« recourir à la force des armes, ne vous servez
« du moins de cette cruelle ressource qu'à la
« dernière extrémité et pour lui donner un
« appui juste et nécessaire. »

« Français, tous les écrits que vous trouverez
« conformes à ces sentimens, nous nous ferons
« gloire de les avouer : si l'on vous en présente
« où vous ne reconnaissiez pas ces caractères,
« rejetez-les comme des œuvres de mensonge;
« ils ne seraient pas selon notre cœur. »

« Donné le 10 mars de l'an de grâce mil sept « cent quatre-vingt-dix-sept, et de notre règne « le deuxième. »

Malgré les soins du directoire pour empêcher la manifestation de tels sentimens de parvenir à la connaissance des Français, les copies du manifeste se multipliaient sous la plume des royalistes, et les oligarques en frémissaient de rage. Mais à l'extérieur comme dans l'intérieur, aucune des tentatives en faveur de la royauté ne réussissait. L'armée autrichienne avait débuté assez heureusement dans cette campagne sur le Rhin, par la prise du fort de Kehl et l'occupation de la tête du pont d'Huningue. Bientôt les succès des Français en Italie ayant mis l'empereur dans la nécessité d'y faire passer l'archiduc Charles avec 25,000 hommes détachés de son armée, les troupes de la république repassèrent le Rhin au mois d'avril, et s'avancèrent avec une telle impétuosité, que les Autrichiens ne soutinrent pas le choc ; ils opérèrent leur retraite dans un tel désordre, qu'il n'y eut que l'armistice conclu le mois suivant, à Léoben, entre l'archiduc Charles et Buonaparte, qui vint arrêter leur déroute. Léoben n'est qu'à trente lieues de Vienne ; il était donc temps que, de son côté, l'archiduc eût songé à

entrer en négociation avec le vainqueur. Des préliminaires de paix, signés entre l'empereur d'Autriche et le directoire, firent clairement prévoir la fin de cette lutte trop tard entreprise dans l'intérêt de la couronne de France, trop faiblement soutenue, trop continuellement entravée par les puissances mêmes qui auraient dû, dans leur propre intérêt, en favoriser le succès par tous les moyens possibles.

Après avoir embrassé avec tant de chaleur et de désintéressement la défense d'une si juste et si noble cause, la noblesse française ne craignait rien tant que de ne plus se trouver à même de continuer à combattre sous le drapeau royal. Outre que c'était chez elle un sentiment d'honneur que de vivre et mourir sous ce drapeau, encore était-ce la seule existence qu'elle eût à envisager. Catherine II, qui avait si magnanimement appelé les émigrés dans son royaume, cette illustre souveraine, dont le règne est un des plus brillans dans l'histoire des empires, n'existait plus; elle avait terminé sa noble carrière en novembre 1796. L'émigration avait admiré son caractère plein de force, de grandeur et de fermeté, hautes qualités politiques rares dans une femme, et surtout dans une femme dont l'âme était humaine et compatis-

sante. Parmi les Français d'une grande naissance, qui s'étaient rendus dans ses états, on comptait M. le comte de Choiseul-Gouffier, le duc de Laval, le marquis d'Autichamp, le comte de Vioménil et d'illustres prélats; tous se félicitaient de la détermination qu'ils avaient prise. Dans la position critique où elle se trouvait, l'émigration armée reportait sa pensée vers Paul Ier, qui avait succédé à l'immortelle Catherine. Louis XVIII avait prévu les désirs de ses généreux défenseurs, et sa tendre sollicitude pour eux avait pris l'initiative à l'égard de la noble idée qu'ils s'étaient faite du nouveau Czar. La note suivante du prince de Condé, mise à l'ordre de l'armée le 20 juillet, vint donc à la fois causer une agréable surprise et calmer bien des inquiétudes :

« S. M. I. l'empereur de Russie me fait l'honneur de me mander que le roi de France vient de faire auprès de lui une démarche à l'égard de cette armée, et que S. M. I. se flatte que S. M. et moi aurons lieu d'être satisfaits des ouvertures que son ministre est chargé de me faire en son nom. L'empereur de Russie veut bien venir au secours de l'armée ; ce souverain va demander aux cours de Vienne et de Londres de nous continuer leurs généreux bienfaits jusqu'à ce

que tous les arrangemens soient pris. Il veut bien me faire espérer que, du moment où il se chargera de l'armée, depuis le lieutenant-général jusqu'au dernier soldat, tous les individus qui la composeront, conserveront les mêmes appointemens et la solde dont ils jouissent dans ce moment. On ne saura que par le retour du courrier qui va être envoyé en Russie, la nature et l'espèce des concessions héréditaires et disponibles que S. M. I. veut bien promettre à l'armée, en accordant à cet effet, à la noblesse française, les mêmes droits dont jouit la noblesse russe. »

Le courrier étant de retour au mois de septembre, les émigrés reçurent cet avis le 18 :

« Monseigneur, par l'ordre du 20 juillet, a déjà fait annoncer à l'armée les espérances que S. M. l'empereur de Russie avait bien voulu lui faire donner par son ministre; il s'empresse aujourd'hui de faire connaître la confirmation de sa bienfaisante générosité, qu'elle daigne lui faire renouveler par M. le prince Gortschakow, son aide-de-camp, ainsi que les conditions auxquelles elle veut bien réaliser ses bontés, en accordant une existence et un asile, dans ses États, aux officiers gentilshommes, bas-officiers et soldats français... L'armée rece-

vra sa formation à son arrivée dans les États de S. M. l'empereur de toutes les Russies, aux environs de Wlodzimir, en Volhynie, où le climat est doux et le sol fertile; elle devra être établie militairement sous le nom de *Corps de Condé*, et sous les ordres toujours directs de S. A. S.

« L'armée conservera le libre exercice de sa religion. Elle devra prêter serment de fidélité aux drapeaux et à la défense de S. M. l'empereur de Russie. »

Ce fut sans doute une douleur pour les émigrés que cette nouvelle expatriation dans des contrées lointaines ; quelques-uns songèrent à rentrer dans une patrie où le crime cessait d'être à l'ordre du jour; d'autres prirent place dans divers établissemens tels qu'il en existait un auprès d'Anspach, dans un château du roi de Prusse, où ce souverain leur fournissait les moyens d'existence; mais le plus grand nombre de ces braves ne voulut point se séparer de l'auguste chef qui les avait guidés dans leurs honorables campagnes. La communication suivante qui leur fut faite le 24, apporta encore quelque adoucissement à leur peine.

« Le roi a ordonné à monseigneur le prince
« de Condé d'informer l'armée qu'il se trouve

« heureux de pouvoir remettre jusqu'à des
« temps plus favorables un dépôt qui lui est
« aussi cher, entre les mains d'un souverain
« généreux, dont l'amitié et le témoignage
« même qu'il lui en donne dans cette occasion,
« fondent la parfaite confiance de Sa Majesté. »

L'espoir s'éteint rarement dans le cœur de l'homme, surtout lorsqu'il est fondé sur la justice et l'équité : les émigrés acceptèrent donc au fond de leur cœur l'augure de ces temps plus favorables que leur faisait entrevoir un monarque qui se montrait lui-même si grand, si digne d'amour dans sa propre infortune.

L'empereur d'Autriche écrivit cette lettre au prince de Condé :

« Monsieur mon cousin, les services impor-
« tans que V. A. et le corps valeureux qui est
« sous ses ordres m'ont rendus pendant la
« guerre, m'ont fait sentir toute la perte que
« j'allais faire par votre retraite; mais je prends
« trop de part à ce qui vous regarde pour ne
« pas approuver la résolution que vous avez
« prise de profiter des avantages que S. M. l'em-
« pereur de Russie a bien voulu vous offrir;
« j'éprouve même une satisfaction particulière
« en pensant que tant de braves guerriers que
« vous avez si souvent conduits au champ de

« l'honneur, trouveront sous vos auspices un « asile honorable, après leur pénible et glo- « rieuse carrière. Je désire que V. A. veuille « bien leur témoigner en même temps l'estime « qu'ils m'ont inspirée, les regrets que j'ai de « les perdre, et le plaisir que j'aurai toujours « en apprenant les événemens heureux qui « peuvent les regarder. »

Le 1er octobre, le corps des émigrés passa à la solde de la Russie. Il fut divisé en trois colonnes qui se mirent successivement en route pour ce pays, les 8, 9 et 10, sous le commandement du duc d'Enghien, monseigneur le prince de Condé devant aller prendre en personne les derniers ordres du roi. Sa Majesté avait mandé près d'elle le duc de Berry. Ce jeune prince, d'un caractère bouillant, impétueux, s'était fait tendrement aimer de tous ceux qui combattaient sous ses ordres, quoiqu'il fût extrêmement rigide pour le maintien de la discipline qui est l'âme et la force des armées. S'il lui était arrivé, par un excès de zèle pour l'observation de cette discipline, de sortir de sa modération qui n'est pas toujours le partage des chefs dans les camps, il avait toujours su réparer sa faute avec autant de franchise que de magnanimité. En voici une preuve entre mille.

Ayant un jour repris trop vivement un officier de distinction, il sentit ce tort. Voulant le faire oublier, il prit à part cet officier, et lui dit : « Mon intention n'a pas été d'insulter un homme « d'honneur ; ici je ne suis point prince ; je ne « suis, comme vous, qu'un gentilhomme fran- « çais ; si vous exigez réparation, je suis prêt « à vous donner toutes celles que vous désire- « rez. » Ce trait rappelle celui de Henri IV envers le colonel de Schomberg ; et, à l'exemple de ce brave commandant, l'officier émigré, ému par ce trait de grandeur d'âme du petit-fils du bon Henri, protesta de son attachement sincère et de son profond dévouement pour un chef si digne de se trouver à la tête de la noblesse de France. Ainsi, en diverses occasions, la vivacité naturelle du duc de Berry donna plus d'éclat aux qualités de son cœur généreux ; et il justifiait cette maxime d'un historien : C'est par le cœur que les princes sont vraiment princes.

Avant de quitter ceux dont il avait partagé les fatigues et les dangers, le jeune duc leur adressa les adieux suivans :

« Après avoir été si long-temps au milieu et à la tête de la noblesse française qui, toujours fidèle, toujours guidée par l'honneur, n'a pas

cessé un instant de combattre pour le rétablissement de l'autel et du trône, il est bien affligeant pour moi d'être obligé de me séparer d'elle, dans le moment surtout où elle donne encore une nouvelle preuve d'attachement à la cause qu'elle a embrassée, en préférant abandonner ses biens et sa patrie plutôt que de jamais plier sa tête sous le joug républicain.

« Au milieu des peines qui m'affligent, j'éprouve une véritable consolation en voyant un souverain aussi généreux que S. M. l'empereur de Russie, recueillir et recevoir le dépôt précieux de cette noblesse malheureuse, en la laissant toujours sous la conduite d'un prince que l'Europe admire, que les bons Français chérissent, et qui m'a servi de guide et de père depuis trois ans que je combats sous ses ordres.

« Je vais rejoindre le roi; je ne lui parlerai pas du zèle, de l'activité et de l'attachement dont la noblesse française a donné tant de preuves dans le cours de cette guerre. Il connaît tous ses mérites et sait les apprécier. Je me bornerai à lui marquer le vif désir que j'ai, et que j'aurai toujours, de rejoindre mes braves compagnons d'armes, et je les prie d'être bien persuadés que quelque distance qui me sépare d'eux, mon cœur leur sera éternellement at-

taché, et que je n'oublierai jamais les nombreux sacrifices qu'ils ont faits et les vertus héroïques dont ils ont donné tant d'exemples. »

S'il avait été pénible pour le jeune duc de se séparer de ses compagnons d'armes, combien il soulagea son cœur en faisant leur éloge au roi son oncle, et combien il dut jouir du charme que témoignait ce prince à entendre ses récits! « Mon neveu, lui dit le roi, vous oubliez de « me parler d'un brave officier; vous ne me « dites rien du duc de Berry? » et pour toute réponse le duc se jeta dans les bras que lui tendait le monarque. Voilà de ces traits qui peignent les belles âmes, et qu'il suffit de rapporter pour faire le plus digne panégyrique des princes qui en sont l'objet.

En s'éloignant, les émigrés emportaient la douleur des malheureux événemens survenus dans leur patrie. Le 18 fructidor (4 septembre 1797) était une journée funeste qui venait de porter un nouveau coup à la cause royale. Du moment qu'il y avait eu une ombre de liberté en France, tous les regards s'étaient tournés vers la monarchie. Les royalistes de l'intérieur s'étaient prononcés avec plus d'énergie que de bonheur, et leurs nobles tentatives pour secouer le joug des régicides ne contribuèrent

qu'à les rendre victimes de ces forcenés. Le directoire, transformé en triumvirat et se mettant au-dessus des lois, ordonna la déportation de tous les hommes marquans qui lui portaient ombrage ; il proscrivit deux de ses membres, le respectable Barthélemy qui avait remplacé Letourneur, et le républicain Carnot, avec lequel les triumvirs se trouvaient souvent en scission *. Pichegru, qui avait été nommé député, se trouvait à la tête des proscrits des deux conseils **.

* Ce dernier prit la fuite et se réfugia en Suisse.

** Voici le nom des députés condamnés à la déportation : André de la Lozère, J.-J. Aimé, Barbé-Marbois, Bayard, Blain des Bouches-du-Rhône, Boissi d'Anglas, Borne, Bourdon de l'Oise, Cadroi, Couchery, Delahaye de la Seine-Inférieure, Delarue, Doumère, Dumolard, Dumas, Duplantier, Duprat, Ferrant-Vaillant, Gibert-Desmolières, Henri-Larivière, Imbert-Colomès, Camille-Jordan, A.-J. Jourdan des Bouches-du-Rhône, Gau, Lacarrière, Lafond-Ladebat, Laumont, Lemarchant-Gomicourt, Lemerer, Mac-Curtain, Mersan, Madier, Maillard, Muraire, Murinais, Noailles, Paradis, Pastoret, Pavie, Pichegru, Portalis, Polissart, Praire-Montaud, Quatremère de Quincy, Rovère, Saladin, Siméon, Tronçon-Ducoudray, Vauvilliers, Viénot-Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot.

On leur adjoignit le ministre de la police, Cochon, M. Dossonville, inspecteur-général; le conventionnel Mailhe; les généraux Miranda et Morgan, ainsi que l'adjudant-général Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif. 68

A cette époque, Louis XVIII s'était ménagé des intelligences précieuses dans presque toutes les provinces, et particulièrement à Bordeaux, où Sa Majesté avait pour commissaire M. Dupont-Constant, qui présidait un conseil nombreux, et dont les principaux agens étaient MM. Archpold, Dupouy, Cosse, Estebenet, etc. De son côté, *Monsieur*, les yeux fixés sur cette partie de la France, n'attendait que le moment d'agir. M. de Forestier, officier vendéen, et M. de Céris, émigré, qui s'était aussi jeté dans la Vendée en 1794, après s'être rendus tous

écrivains royalistes se trouvèrent compris dans cette mesure acerbe, parce qu'on décréta la déportation en masse des rédacteurs de 42 feuilles publiques. Parmi ces proscrits se trouvaient M. de Feletz, dont nous avons déjà parlé, homme respectable que son opposition aux funestes doctrines de la révolution fit deux fois condamner à la déportation; M. Fiévée, littérateur distingué, qui rédigeait la *Gazette française*, toute en faveur de la maison de Bourbon: MM. Fontanes et Suard, académiciens pleins de mérite; ainsi que M. Michaud, fondateur et rédacteur principal du journal royaliste intitulé la *Quotidienne*, homme aussi ferme que dévoué, qui s'était déjà soustrait à une condamnation à mort prononcée par une commission militaire en 1795. C'est pendant cette dernière proscription que cet académicien composa le poëme du *Printemps d'un proscrit*, où l'on trouve une foule de vers heureux, un pinceau brillant, une touche gracieuse. M. Michaud eut l'honneur d'être chargé pendant long-temps d'une correspondance entre S. M. Louis XVIII et son auguste frère *Monsieur*.

deux auprès de monseigneur le comte d'Artois, avaient apporté des instructions de ce prince au commissaire royal à Bordeaux, qui les communiqua dans un comité secret composé de M. Dudon, ancien procureur-général, de M. Deynaut et de M. l'abbé Jagault, ancien secrétaire du conseil supérieur de l'armée vendéenne. De grands desseins se rattachaient à l'existence de ce comité, pour lequel madame la marquise de Donissan et sa fille madame de Lescure, présentement veuve du marquis Louis de la Rochejacquelein, faisaient de nombreux prosélytes par l'entremise de MM. Queyriaux, amis de cette illustre famille, et non moins dévoués qu'elle à la cause royale. Ce comité avait des hommes dévoués sur lesquels on pouvait compter, tels que le général de brigade Papin, retiré du service et négociant des plus estimables, qui se trouvait à la tête d'une association secrète, portant le titre de *Garde Royale* *. Le 18 fructidor vint renverser, ou du moins ajourner les espérances des royalistes : cette journée rétablit la tyrannie

* Au nombre des hommes courageux faisant partie de cette association, on cite MM. Daniaud-Dupérat, du Chenier, le comte Maxime de Puységur, Armand d'Armaillac, Aquart, Badin, de Canolle, Chabaud, Delpech, Dumas, Dupont,

sur les bases du jacobinisme. Le sang de deux fidèles serviteurs du roi coula par suite de ce nouveau 2 septembre : le chevalier de Mesnard tomba sous le plomb meurtrier dans la plaine de Grenelle, le 14 octobre, et peu de temps après, le chevalier de Trion, autre agent des princes français, fut également immolé. « Comme roi, comme père de mes sujets, je « ne puis que gémir d'un événement qui re« tarde la fin des malheurs de ma patrie. » Telles furent les expressions de Louis XVIII, en apprenant qu'une nouvelle terreur comprimait la France.

On décréta qu'aucun parent ou allié d'émigré ne serait admis à voter dans les assemblées primaires et électorales; on ordonna à tous les individus inscrits sur la liste des émigrés de sortir immédiatement de la France, sous peine d'être jugés et exécutés dans les vingt-quatre heures, et on appliqua même ces dispositions aux émigrés rentrés en France, et qui n'étaient inscrits sur aucune liste. Parmi les

d'Estienne, Gautier, Gipoulon, de Gombaud, Louis Hagry, Labarte, Latour-Olanier, Ligier, de Maillan, de Mallet, de Roquefort, Marmajour, de Mondenard, de Mauléon, Moreau, Paillès, de Pontac, Rousseau, Jabès, Eugène et Alexandre de Saluces, de Valens.

exemples barbares que donna le gouvernement directorial à l'égard de ces hommes honorables, nous citerons celui relatif à M. de Cussy : il avait fui au temps où le sang des honnêtes gens coulait à flots sur les places publiques ; il rentre en France muni d'un passeport du résident français à Genève ; un certificat authentique, émané du ministre des finances, atteste qu'il n'est porté sur aucune liste d'émigrés. A son arrivée à Paris, il fait viser ses papiers avec confiance, et cette démarche dépose encore en sa faveur : ce n'est pas un ennemi de la patrie, quand des lois atroces confondent souvent l'innocent avec le coupable, qui ose ainsi apporter sa tête à des bourreaux. Il est arrêté. A chaque instant il croit sortir de prison : le jour où on le conduit au tribunal lui paraît un jour de fête ; ses amis l'attendent chez eux pour le célébrer ; un repas est préparé, tant sa liberté ne paraît pas douteuse... O machiavélisme atroce ! depuis sa détention, le directoire l'a fait inscrire sur les fatales listes. Le 24 novembre, à neuf heures du matin, il va au tribunal ; on lui demande son nom, et c'est à quoi se réduit la procédure ; à onze heures, sa tête tombe sur un échafaud !

L'aversion des Français pour un gouvernement aussi atroce était dans toutes les âmes, et le désir d'en être délivré, dans toutes les pensées. Nous le verrons bientôt s'écrouler, et les hommes qui le composent replongés dans l'obscurité d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

A la suite de cette cruelle journée du 18 fructidor, le directoire fit déporter plus de deux cents ecclésiastiques à la Guyane, et il eut la barbarie de les abandonner dans cette île sans leur fournir un moyen quelconque de subsistance, même pour quelques jours. Aussi, dans cet épouvantable exil, la mort en frappa-t-elle bientôt la plus grande partie. Le ciel permit néanmoins que quelques lettres de ces malheureuses victimes parvinssent à leurs familles. Nous en citerons une écrite à un vieillard plus qu'octogénaire et qui n'arriva qu'au moment des funérailles de ce bon père, ce qui engagea de charitables personnes à la faire passer en Angleterre à des amis du déporté. En voici un extrait :

« Mon père, Dieu a veillé sur sa faible créature; votre fils existe... Dès ma tendre enfance, vous m'apprîtes par habitude et par plaisir à n'aimer que la vertu; si vos yeux, sans cesse baignés de larmes, s'ouvrent encore

à la lumière et que ces lignes tracées par la piété filiale vous parviennent, qu'elles consolent votre vieillesse, que la douleur cesse de vous accabler, et qu'au moins elle respecte les bords de votre tombe. O mon père ! il est une autre vie où l'homme vertueux trouve enfin un abri ; si la religion ne le disait pas, le malheur suffirait pour l'apprendre... Les déportés ont été disséminés les uns à Sinnamari, les autres dans les affreux déserts d'Aprovayac et de Cunanama. C'est de ce dernier tombeau que votre fils vous écrit ; c'est là que soutenu par l'exemple de ses frères, il cherche à mériter par des souffrances, ce que vous, mon père, vous méritez par vos vertus. Cunanama est l'un des cantons les plus reculés de la colonie ; ce pays, situé au milieu des bois, est couvert de marais fangeux qui corrompent l'air par des exhalaisons fétides, et les habitations se bornent à quelques cabanes informes... Hier un de nos malheureux compagnons d'infortune qui depuis plusieurs jours ne paraissait point, fut trouvé dans la forêt à demi-dévoré par les bêtes féroces ; il y avait succombé d'inanition... ses mains étaient jointes, et sur ses lèvres reposait le signe de la foi. Des nègres nous l'apportèrent en cet état : nous avons rendu ce

matin les derniers devoirs à ce martyr chrétien. Notre religion nous apprend à pardonner, et le ciel est témoin qu'à Cunanama notre bouche n'a jamais prononcé le nom de nos persécuteurs que pour attirer sur eux la miséricorde divine. Ah! s'ils sont assez heureux pour que le repentir pénètre dans leurs âmes, qu'une main généreuse leur montre cette lettre et qu'elle allège leurs tourmens. Mon père, que votre bouche aussi prononce leur pardon. Le coupable est toujours plus à plaindre que sa victime; et l'existence du méchant que le remords poursuit est trop affreuse, pour que l'homme qu'il a traité en ennemi ne devienne pas son consolateur... »

Cette lettre fit une profonde impression parmi les émigrés et les prêtres français qui se trouvaient en Angleterre. Au sein même de la détresse commune, chacun se cotisa pour venir au secours de compatriotes encore plus malheureux; 1,200 livres sterlings furent le produit de cette bonne œuvre : cette somme versée entre les mains de monseigneur l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, fut confiée à un officier de la marine royale de France, au fils du comte de la Grandière, officier-général de ce corps et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Ce

jeune chevalier s'estima heureux de se dévouer pour cette généreuse commission, et bravant les dangers d'une traversée longue et pénible, il s'achemina aussitôt vers les contrées où languissaient les victimes des fureurs révolutionnaires, et apporta les consolations de la charité chrétienne au milieu de ces infortunés.

FIN DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1798, jusqu'en 1801.

Séjour de l'émigration armée en Russie. — Analise des lois rendues en France contre les émigrés. — Mariage de Monseigneur le duc d'Angoulême avec *Madame*, célébré à Mittau. — Nouvelle coalition et retour des émigrés sur le théâtre de la guerre. — Récit de la captivité des émigrés naufragés à Calais. — Paix de Lunéville. — Dissolution de l'armée de Condé.

A peine les émigrés furent-ils en route pour les lointaines contrées vers lesquelles ils se dirigeaient, qu'ils reçurent la nouvelle de la paix conclue et signée à Campo-Formio, le 17 octobre, entre l'empereur d'Autriche et le gouvernement directorial en France. Un des articles les plus remarquables était la concession par les républicains de France du territoire de la république de Venise, qui devint ainsi une province d'Autriche. Par ce traité, la révolution l'emportait sur la royauté, elle forçait les

souverains à s'humilier devant la république. Les régicides, après s'être divisé les fractions d'un sceptre porté par soixante-six rois, voyaient les potentats courber leur front devant ces débris que souillaient des mains impures. La Russie, l'Angleterre et la Suède persistaient seules à se soustraire à cette humiliation. Combien le juste orgueil de la noblesse française s'irritait de voir les lis forcés de s'éloigner du sol où ils n'auraient jamais dû cesser de fleurir, pour aller se réfugier dans les régions du Nord ! L'émigration armée était loin de prévoir que la Providence réservait au souverain de ces contrées de venir un jour rendre à la France son roi et la liberté !

Le 1er janvier 1798, les émigrés passèrent la rivière du Bug, qui sépare les États Autrichiens de ceux de l'empereur de Russie. A Kladniew, qui est le premier bourg sur la rive de cet empire, on avait dressé un autel que la troupe entoura. L'un des aumôniers du prince lut à haute voix la formule du serment dont voici les principales dispositions :

« Je promets et jure par le Tout-Puissant, de « servir avec fidélité et obéissance le très-il- « lustre empereur Paul Petrowitz, autocrate « de toutes les Russies, et son fils bien-aimé,

« le seigneur Césarowitz et grand-duc Alexan-
« dre Paulowitz, héritier légitime du trône de
« toutes les Russies ; de remplir exactement
« tout ce que les lois militaires ont statué ;
« de me conduire en tout de la manière que le
« doit un soldat qui a de l'honneur, de la fi-
« délité, de l'obéissance, de la bravoure et de
« la fermeté ; en quoi je prends Dieu tout-puis-
« sant à mon aide. »

Le prince de Condé arriva à Pétersbourg le 2 décembre, et le lendemain il fut reçu solennellement par Paul 1er, qui l'accueillit avec les témoignages de la plus sincère estime et lui prodigua les marques du plus tendre intérêt. Depuis son entrée en Russie, et d'après les ordres de l'Empereur, chaque ville s'était tellement distinquée pour le fêter, que son voyage avait ressemblé à une marche triomphale. Le monarque voulut qu'il traitât directement avec lui de toutes les affaires relatives au corps des émigrés : « Bien des gens ici, lui dit-il, sont
« jaloux du traitement que je fais à votre ar-
« mée, et donnent pour prétexte de leur mé-
« contentement, qu'ils ne peuvent dissimuler,
« le besoin de l'économie. Ils disent que le
« corps de Condé ruinera mes finances. Je ris
« de leur tendre intérêt, et je les laisse parler. »

Il paraît que dans tous les pays il y a des hommes qui ne savent point apprécier tout ce que la fidélité, le dévouement ont de sublime. C'est ainsi que nous avons vu des orateurs et des écrivains se récrier à la tribune et dans les journaux contre le gouvernement de Louis XVIII, à l'occasion des soldats Suisses qui font partie de la garde royale, récompense bien due au courage et à la loyauté que les régimens de cette nation ont déployés au 10 août 1792, pour la défense de l'infortuné Louis XVI. Les émigrés, combattant pour les Bourbons, défendaient bien la cause de tous les trônes, mais ils ne se sacrifiaient pas pour celui de Russie particulièrement, comme les Suisses se sont sacrifiés pour celui de France. Si le Czar se riait du tendre intérêt de ses conseillers économes, quel sentiment doivent nous inspirer les doléances des nôtres! Plût à Dieu que ces hommes fussent aussi bons Français que les Suisses *!

Après trois mois de marches consécutives, les émigrés arrivèrent dans la province de Volhynie. D'après le travail arrêté entre l'empereur

* En répétant ici cette exclamation d'un honorable député, nous n'y avons changé que l'expression personnelle. M. de Bonald a dit à la tribune: « Plût à Dieu que nous fussions « aussi bons Français que les Suisses! »

et le prince de Condé, ils formèrent cinq régimens, savoir : Le régiment noble à pied de Condé, le régiment noble à cheval de Berry, les grenadiers de Bourbon, les dragons d'Enghien et les fusiliers de Hohenlohe. Le quartier-général du prince de Condé fut établi à Dubno, l'état-major du duc de Berry à Lotkatzé, celui du duc d'Enghien à Lutzko, celui du prince de Hohenlohe à Kowel. Le duc de Bourbon se trouvait alors en Angleterre. Il y eut trois adjudans-généraux, le marquis de Bouthillier pour l'infanterie, le comte d'Ecquevilly pour la cavalerie, et le baron de La Rochefoucauld, adjudant-général-des-logis de l'armée. L'artillerie, le génie, la prévôté, les compagnies française et suisse particulièrement destinées à la garde de S. A. S. et au service du quartier-général, restèrent telles qu'elles étaient.

L'empereur de Russie remit lui-même au prince de Condé les drapeaux et étendards destinés à chaque régiment; cette cérémonie se fit avec un grand éclat à Pétersbourg, et le prince de Condé assista à la distribution qui en fut faite avec la même solennité dans chacun des cantonnemens. Paul I[er] avait eu l'attention délicate d'y réunir les armes de France à celles de Russie, et par un sentiment d'estime particu-

lière pour le prince de Condé, le drapeau de son régiment ainsi que ceux des régimens de Bourbon et d'Enghien, étaient sur un fond isabelle, qui est la couleur de la maison de Condé.

En 1782, Paul 1er n'étant encore que grand-duc de Russie, était venu avec la grande-duchesse son épouse, sous les noms de comte et de comtesse du Nord, visiter la France. Il avait connu le prince de Condé à Chantilly; il se rappelait toutes les fêtes qu'il lui avait prodiguées, et avec quelle grace enchanteresse il avait embelli chaque instant de son séjour dans ce superbe domaine *. Jaloux d'user de représailles, ce monarque ne négligeait rien de ce qui pouvait le déterminer à prolonger son séjour dans la capitale de ses États. Mais tout entier à ses braves compagnons d'armes, le prince de Condé n'y resta que le temps nécessaire pour leur obtenir les grâces et faveurs qu'il voyait l'empe-

* On se rappelle cette anecdote si flatteuse pour notre auguste dynastie. Emerveillé de toutes les beautés de ce lieu de délices, le comte du Nord s'écria qu'il changerait bien ses possessions contre Chantilly. « Vous y perdriez trop, dit le « prince de Condé, et surtout vos sujets auraient à s'en plain« dre. — Ah! j'y gagnerais beaucoup, répliqua le comte, je « serais Bourbon! »

reur disposé à leur accorder. Ce fut une bien douce satisfaction pour lui de pouvoir leur annoncer que le Czar assurerait un sort pour le reste de leurs jours à ceux qui seraient obligés de quitter le service. En effet il y avait un grand nombre d'émigrés qui ne succombaient sous pas le poids de l'âge et des fatigues par la seule raison qu'en eux la force morale centuplait les forces physiques. Pour traiter de tous ces objets, le prince eut souvent occasion de s'entretenir avec le grand-duc Alexandre, depuis empereur de Russie. Ce jeune czarowitz faisait présager dès-lors ce noble caractère qu'il a développé d'une manière si brillante aux yeux de l'Europe et de la France. Les Russes le contemplaient comme un prince destiné à jeter un grand éclat sur leurs vastes contrées, à étendre et consolider l'œuvre de Pierre-le-Grand ; et quoiqu'il ne soit pas donné à l'homme de lire dans l'avenir, et qu'on ne pouvait prévoir le rôle puissant et glorieux que le ciel réservait à la Russie dans la restauration du trône légitime en France, il n'en est pas moins vrai que le prince de Condé prit la plus haute idée des qualités de ce jeune fils du souverain d'un grand empire.

Le duc de Berry ne tarda pas à rejoindre l'armée Condéenne, et l'on peut juger des nobles

sentimens de ce prince, à peine âgé de 20 ans, par la lettre suivante qu'il écrivit à cette occasion, de Blankembourg, le 26 décembre 1797 :

« Je viens de recevoir une lettre qui m'a fait un bien grand plaisir, puisqu'elle m'assure que je pourrai revoir bientôt tous mes anciens camarades. L'empereur de Russie vient de m'accorder le régiment de cavalerie noble ; il a voulu ajouter cela à toutes les bontés dont il a comblé M. le prince de Condé, et je mets beaucoup de prix à cette grâce-là ; car ce sera toujours un grand bonheur pour moi de partager le sort de nos malheureux gentilshommes, et d'être à leur tête. »

L'émigration armée ayant pris possession de ses divers quartiers, s'occupa de leur embellissement ; ces hommes, nés au sein de l'opulence, avaient appris par nécessité à devenir industrieux : ils n'eurent qu'à se louer des habitans ; et abstraction faite des souvenirs de leur fortune passée, ils se seraient peut-être trouvés heureux, si l'on pouvait l'être en se voyant transporté au sein d'une nation étrangère et à cinq cents lieues de sa patrie.

Non-seulement il était réservé à l'empereur de Russie de recevoir généreusement dans ses États la vaillante noblesse française, mais il

devait jouir d'un avantage plus précieux encore, celui de posséder l'illustre monarque pour lequel cette fleur de chevalerie avait sacrifié fortune, famille et repos.

Comme nous l'avons dit, la France gouvernée par le Directoire était toujours sous l'empire du régicide : héritier de tous les crimes de la révolution, ce nouveau gouvernement en suivait les conséquences, et pour être moins sanguinaire que celui des comités de la Convention, il n'en était pas plus juste ni moins tyrannique. L'Allemagne ayant subi le joug à Campo-Formio, le gouvernement directorial parlait arrogamment en maître à toutes les puissances de l'Europe. Il somma le roi de Prusse d'exiger du duc de Brunswick l'éloignement de Louis XVIII de son modeste asile de Blankembourg. Le roi accepta l'offre que lui fit l'empereur de Russie d'une résidence à Mittau, en Courlande, et Sa Majesté en donna avis au prince de Condé par la lettre suivante, en date du 27 janvier : « J'étais dans l'incertitude de mon sort : il est fixé par la généreuse amitié de Paul I[er]. Vous me connaissez assez pour être bien certain de la sensibilité avec laquelle j'accepte un asile auquel la grâce, les attentions délicates de ce monarque ajoutent un nouveau prix, et je pars le 10 du

mois prochain pour m'y rendre. Que dis-je? je pars. Si l'oppression sous laquelle gémit en ce moment la Suisse la portait à se soulever contre ses tyrans, et à embrasser le seul parti qui lui reste, de réunir l'arc de Guillaume-Tell au panache de Henri IV, pour sauver à la fois ma couronne et sa liberté, ce ne serait point à Mittau que j'irais, ce serait chez nos braves et anciens alliés, et l'âme noble de Paul Ier jouirait plus de me voir me montrer digne de son amitié, qu'en goûter les fruits. Mais j'ai bien peu d'espérance de ce côté, et il n'est que trop vraisemblable qu'avant mon départ elle sera totalement évanouie... »

Le 11 février, cet illustre proscrit partit avec sa suite, passa, presque incognito, par Berlin, et arriva à Mittau le 20 mars, ayant avec lui, monseigneur le duc d'Angoulême; le duc de Berry était allé faire un voyage à Edimbourg auprès de son auguste père, d'où il revint au corps de Condé le 29 octobre, accompagné du comte de Damas-Crux, du chevalier de Lageard et du marquis de Montaignac.

Louis XVIII fut reçu à Mittau avec tous les honneurs dus à son rang. Le Czar avait ordonné qu'on préparât avec magnificence le château des anciens ducs de Courlande, et que toute la

garnison fût sous les armes comme pour le recevoir lui-même ; 50 hommes de cette garnison montaient tous les jours la garde au château, et une compagnie d'anciens gardes-du-corps reprirent leur service habituel auprès du roi. Paul Ier avait alloué à ce monarque un subside annuel de 200,000 roubles (environ 600,000 fr.); il pourvoyait en outre aux dépenses du château, et il n'épargna rien pour que Louis XVIII pût y déployer la grandeur convenable au roi de France. Divers autres souverains voulurent contribuer au soutien de cette noble famille : la cour d'Espagne fournit 84,000 livres; celle de Dresde avait envoyé auprès du roi le major Christiani chargé de lui remettre une somme de 2,000 louis, avec l'assurance d'une pension mensuelle. Outre le subside, la Russie donnait 10,000 livres par mois à la reine, et à chaque personne de la cour 100 louis par an.

Quoiqu'à cinq cents lieues de sa patrie, Louis XVIII n'occupait pas moins sa pensée des affaires de la France; en tout lieu son peuple était l'objet de sa constante sollicitude. De leur côté, les régicides étaient toujours tellement épouvantés par l'imposante attitude du chef de la maison de Bourbon et de l'émigration armée, qu'ils croyaient ne pouvoir assez multiplier les

moyens de ravir à jamais à la noblesse française toute ressource pécuniaire dans le pays qui l'avait vu naître, comme aussi de prouver un acharnement inépuisable contre tout individu qui avait témoigné son attachement aux Bourbons, en fuyant la France révolutionnaire. Par une loi du 17 avril 1798, on accordait le dixième des biens d'un émigré à quiconque signalait ceux qu'on avait pu réussir à soustraire à la spoliation, et l'on donnait 100 francs de récompense au délateur qui faisait saisir un de ces hommes fidèles.

Dans aucun temps, dans aucun lieu, chez les peuples civilisés et même chez les barbares, on n'a vu un code de lois plus atroces que celles rendues contre les émigrés par les philosophes démagogues transformés en législateurs. Le député Chabot avait demandé que ces lois fussent si simples, « qu'un enfant pût envoyer les émigrés à l'échafaud. » Nous avons cité le décret de 1792, qui les bannissait à perpétuité, et qui ordonnait la mise à mort, dans les vingt-quatre heures, de ceux pris les armes à la main. Bientôt on les dévoua à la mort, qu'ils fussent armés ou non; les femmes et jusqu'aux enfans furent compris dans cette loi sanguinaire. Le 15 août, on décréta que leurs

femmes et leurs enfans, restés en France, serviraient d'otages;

Le 24 janvier 1793, la Convention déclara « traître à la patrie, criminel de lèse-nation, « tout Français qui pourrait directement ou in-« directement prendre part à une médiation « entre la nation française et les émigrés « français; »

Le 23 mars, elle accorda une prime d'argent à l'épouse qui dénoncerait les propriétés de son mari. Une autre loi, rendue cinq jours après, faisait les émigrés morts de leur vivant pour prendre leurs biens, et vifs après leur mort pour prendre ceux de leurs parens;

Le 8 octobre, on décrétait que même les colonies ne devaient pas être un refuge pour eux;

Le 23 dudit, on fixait à dix ans leur majorité pour être coupables;

Le 4 décembre, on déclarait leur mobilier saisissable, même dans les pays étrangers où l'on étendrait ses conquêtes; et trois jours après, on rendait une loi pour s'emparer des biens de leurs pères et mères, comme on avait pris ceux de leurs enfans;

Le 7 décembre 1793, on décrétait que les pères d'émigrés, qui ne prouveraient pas leur

patriotisme et qu'ils avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher l'émigration de leurs fils, seraient dépouillés de leurs biens;

Le 5 mars 1794, on assimilait aux émigrés ceux de leurs débiteurs qui leur enverraient de l'argent; et le 24, on décrétait que la femme ou la fille d'un émigré serait traitée comme lui, par cela seul qu'elle aliénerait la plus petite partie de ses propres biens;

Le 15 octobre, on donna le droit de divorce à l'épouse, sur la seule preuve de l'émigration; et, après avoir ainsi consacré l'immoralité, on voulut outrager la nature, en établissant la peine de mort contre les proches parens même, le père, la mère, le frère, la sœur, l'épouse, le fils ou la fille d'un émigré, qui lui procureraient des secours.

Nous avons cité les jeunes vierges de Verdun, marchant à la mort pour avoir donné quelque argent à des compatriotes qui faisaient partie de l'armée sous les ordres des princes frères du roi. Le maréchal de Noailles et son épouse, vieillards octogénaires, périrent pour avoir secouru des amis; M. Delauney monta sur l'échafaud, accusé d'avoir envoyé des vêtemens à son frère; et le seul crime qu'on reprochât au vénérable lieutenant-civil An-

gran-d'Alleray, pour lui faire perdre la vie, était d'avoir fourni des moyens d'existence à ses enfans * !

Non-seulement on punissait de mort les pères et mères qui ne répudiaient point les sentimens de la nature, mais on récompensait l'infâme qui dénonçait une telle action. Un vieux gentilhomme du Poitou, le marquis de la Messelière, avait envoyé de l'argent à son fils, fourrier dans le régiment noble, compagnie du marquis d'Anglade, escadron du vicomte de Clermont-Tonnerre. Le fait est dénoncé, et le malheureux vieillard condamné, non pas à la mort, on ne le tua point, mais aux galères, où il a succombé sous les fers dont il était chargé... Mais, ô honte de l'humanité! l'être qui l'avait dénoncé était... sa propre fille!!! Il faut lire cet épouvantable épisode dans les *Lettres Vendéennes* **. « Allons, se dit cette fille, demander le prix de mon civisme » ; et

* Cet homme respectable était âgé de 69 ans lorsqu'il fut traduit au tribunal révolutionnaire. Ses juges lui demandèrent s'il n'avait pas entretenu une correspondance avec ses enfans émigrés; il répondit *oui*. On lui observa qu'une loi le défendait. « J'en connais une plus sacrée, répliqua Angran; c'est « celle qui ordonne aux pères de secourir leurs enfans dans « le besoin et dans le malheur. »

** 1er volume, Lettre VIII.

elle parut à la barre. « Que veux-tu? lui cria le président du comité révolutionnaire. — Le prix promis par la république à ceux qui la servent. — Qu'as-tu fait pour elle? — J'ai dénoncé mon père » ; et sa main s'étendait pour recevoir l'or qu'elle avait gagné par ce crime... Mais, ajoute l'auteur de ces Lettres intéressantes, un mouvement d'horreur avait saisi l'assemblée, la foule et les juges eux-mêmes. Cette fille dénaturée fut chassée de l'enceinte du comité, et poursuivie dans les rues par le peuple indigné.

Non, la masse du peuple français n'a jamais adhéré ni à la révolte, ni aux lois abominables des hommes de la révolution.

Le Directoire avait bien senti qu'il fallait que la république écrasât les rois, ou que sans cela la royauté saisirait la première occasion favorable pour anéantir la république. La guerre affermissait la puissance des nouveaux gouvernans, dont aucun ne pouvait se faire illusion sur son mérite intrinsèque et son peu de stabilité dans une si haute dignité. Lorsque les peuples sont tranquilles, les ambitieux qui ne jouissent que d'un pouvoir usurpé, tremblent de le voir échapper de leurs mains; il leur faut du trouble, c'est le trouble seul qui fonde

leur inique puissance. Les irrésolutions et la pusillanimité des rois et des peuples encourageant d'ailleurs l'audace de ces oligarques, ils supposèrent des torts à la paisible Helvétie, à la riche et fertile Italie, et ils portèrent le ravage dans ces belles contrées.

« Envahie, pressurée par d'énormes contributions, par des vexations de tout genre, l'Helvétie, dit l'auteur de la vie de Bourbon-Condé, subissait la peine d'une fausse politique suivie trop long-temps. Ce peuple payait cruellement quelques avantages commerciaux, résultant de sa neutralité. Si, s'armant à propos pour venger la mort de leurs braves compatriotes massacrés au 10 août, les 13 cantons eussent servi la cause des princes; si, un an après, les Lyonnais en eussent obtenu des secours efficaces, ou Louis XVI n'aurait point péri sur l'échafaud, ou, dès le milieu de 1793, l'armée de Condé se fût introduite en Alsace, en Franche-Comté, en Lorraine, et la patrie de Guillaume-Tell n'aurait pas subi le joug du Directoire ni payé le tribut à la rapacité de ses commissaires *. » Les rois qui avaient traité avec la ré-

* Deux de ces commissaires portaient les noms de Grugeon et de Rapinat. La république a eu aussi pour ministres les citoyens Cochon, Sotin et Forfait.

publique n'étaient pas plus ménagés : Ferdinand obligé d'abandonner la ville de Naples s'était sauvé à Palerme ; et Emmanuel, après avoir livré la citadelle de Turin, se vit contraint de quitter sa capitale, laissant tout ce qu'il avait de plus précieux à la discrétion du vainqueur.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer combien le soldat français était éloigné de participer aux fureurs des hommes qui opprimaient la patrie et ravageaient l'étranger : la circonstance présente en fournit une nouvelle preuve. Le général Allix, alors simple colonel, reçut l'ordre d'entrer dans Turin avec six compagnies de grenadiers, et de s'emparer de l'arsenal. Apprenant que S. A. R. madame la comtesse d'Artois était dans la ville, il commande aussitôt un piquet de 50 hommes, et se fait conduire au palais où elle réside. Après avoir disposé sa troupe, il monte dans les appartemens et sollicite l'honneur de parler à la princesse. Introduit avec un officier d'artillerie qui l'accompagnait, il la trouva dans une extrême agitation : « Madame, lui dit-il, vous n'avez rien à « craindre ; je ne viens ici que pour établir et « protéger la sûreté de votre personne. Le « capitaine Thomas, que voilà, et que je mets « à votre disposition, est à vos ordres, et je

« lui laisse les forces nécessaires et suffisantes « pour vous faire respecter. » La princesse en faisant part à son auguste époux de cet événement, rendit loyalement justice à la noblesse de la conduite du colonel Allix à son égard.

En ce moment la haine de la religion avait capté toute l'attention des hommes qui ne régissaient la France que par l'immoralité, et leurs ordres de persécutions individuelles étaient particulièrement dirigés contre le vicaire de Dieu sur la terre. Rome envahie vit avec effroi ses dominateurs dépouiller avidement le souverain pontife Pie VI et entraîner inhumainement cet auguste vieillard loin du saint siége pour le plonger sous les verroux comme un vil criminel. Une conduite aussi féroce que sacrilége affligea profondément le cœur de Louis XVIII. Ce roi très-chrétien s'empressa d'écrire au chef suprême de l'Église cette lettre où respirent les sentimens d'une âme pieuse, et toute la sollicitude d'un bon père qui cherche à détourner les malédictions du ciel de dessus la tête de ses enfans que des Vandales oppriment :

« Très-saint Père, permettez qu'au milieu de l'affliction à laquelle le cœur de votre sainteté est en proie, la voix d'un fils tendre et

respectueux s'élève vers elle pour lui exprimer celle qu'il ressent lui-même. Ma tristesse pourrait être moins profonde, si les attentats commis contre votre béatitude l'avaient été par d'autres que par des Français. Mais, très-saint Père, ce sont des enfans égarés; ils méconnaissent leur propre père ; ils ont pu méconnaître aussi le père commun des fidèles. Daignez ne pas vous en prendre à eux, bien moins encore à la France. Elle est, elle sera toujours le royaume très-chrétien, comme votre sainteté sera toujours le successeur de saint Pierre. Les seuls coupables sont les tyrans qui abusent ou plutôt qui oppriment mon peuple. Votre sainteté ne confondra pas leurs victimes avec eux, et ses prières, plus agréables que jamais à Dieu, dans ces temps d'épreuves et de douleur, seront, j'ose l'en conjurer, plus spécialement dirigées en faveur de cette nation, qui ressent d'une manière si terrible les effets de la colère céleste.

« Quant à moi, très-saint Père, je renouvelle à votre sainteté les assurances de mon attachement inviolable au saint siége, et de ma vénération pour votre personne sacrée. »

Cette lettre, écrite de Mittau le 5 avril 1798, prouve la sincère piété de Louis XVIII : le roi des rois a entendu les vœux que ce père des

Français formait dans son cœur pour le bonheur de ses sujets. Il faut le dire, à la gloire de notre patrie, pendant tout le temps où des philosophes athées persécutèrent les ministres de nos saints autels, même pendant ces jours de terreur où la religion, bannie de ses temples, était réduite à se cacher, il se forma néanmoins dans les diverses parties de la France de pieuses associations qui, bravant la colère des méchans, consolaient l'infortune, soutenaient l'espérance, et faisaient fleurir la piété parmi les âmes demeurées fidèles à leur Dieu. Non, jamais, malgré la secte impie des révolutionnaires, la France chrétienne, comme la France monarchique, n'a cessé un seul instant d'exister.

Au mois d'octobre, les émigrés reçurent dans leurs cantonnemens cet avis qui les pénétra de joie :

« C'est avec la satisfaction la plus vivement sentie, que monseigneur s'acquitte de la commission que le roi lui a donnée, d'annoncer à la noblesse française et aux Français fidèles, que, par les bons offices de S. M. l'empereur de Russie, et d'après le consentement de S. M. l'empereur d'Autriche, le mariage de M. le duc d'Angoulême avec Madame Royale, est définitivement arrêté. »

Cette alliance de l'auguste fille de Louis XVI avec le noble fils du frère auguste de ce roi fut célébrée à Mittau le 10 juin de l'année 1799. Depuis sa sortie de la tour du Temple jusqu'à cette époque, Madame avait toujours résidé à Vienne près de l'Empereur. L'antique château des ducs de Courlande, décoré de branches de lilas dans lesquelles des lis et des roses étaient entrelacés, fut le lieu qui reçut le serment de ces illustres époux. Son éminence le cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, leur donna la bénédiction nuptiale. MM. les ducs de Villequier, de Guiche, de Fleury, les comtes de Saint-Priest, d'Avaray, de Cossé, le marquis de Nesle et quelques autres officiers et serviteurs du roi, eurent l'honneur de signer l'acte de célébration. Au repas, où parmi les seigneurs les plus distingués se trouvaient quelques députés du tiers aux États-Généraux, le roi dit à l'Assemblée, avec ce ton de bonté si naturel à sa personne : « C'est ici la fête des « Français : mon bonheur serait complet si j'a- « vais pu y réunir tous ceux qui se sont signalés « comme vous par une fidélité courageuse « envers le roi mon frère. »

M. Achard de Germane, ancien membre du parlement de Grenoble et jurisconsulte des

plus estimés, avait été honoré d'une haute marque de faveur par Sa Majesté qui, dans son exil, l'avait appelé auprès d'elle en qualité de secrétaire particulier. Ce magistrat consulté sur les clauses du contrat de mariage en rédigea les articles, et la minute en est écrite de sa main.

L'empereur de Russie, Paul Ier, a signé ce contrat; et le dépôt qui en a été fait dans les archives de l'empire, perpétuera à jamais le souvenir de la cruelle persécution exercée envers les Bourbons, et de la généreuse hospitalité du Czar pour cette auguste famille.

Lors de son voyage en France, le grand-duc Paul, nommé, comme nous l'avons dit, comte du Nord, fut on ne peut mieux accueilli à la cour de Versailles. *Madame* n'avait alors que quatre ans; mais on voyait déjà se développer en elle toutes les grâces de sa mère. En quittant la cour, le grand-duc prit cette jeune princesse dans ses bras, et lui témoigna ses regrets de s'éloigner d'elle. « Monsieur le comte, « lui dit MADAME en souriant, j'irai vous voir. » Paul Ier, encore pénétré des témoignages d'intérêt que lui avaient prodigués Louis XVI et la famille royale, se rappelait avec plaisir et avec douleur en même temps cette réponse, hélas! trop prophétique.

Cette union de deux enfans de France ne changea rien à l'ordre établi à Mittau : la reine avait pour dames d'honneur la comtesse de la Tour-d'Auvergne, avec sa fille, et pour écuyer le marquis de Nesle ; le duc de Sérent, d'abord gouverneur de monseigneur le duc d'Angoulême, était resté son chevalier d'honneur. MADAME avait auprès d'elle la duchesse de Sérent, avec sa fille et la comtesse Henriette de Choisy. Outre les personnages que nous avons vus auprès du roi à Blankembourg, nous citerons, à Mittau, le duc d'Aumont, gentilhomme de la chambre, et le duc de Pienne, son fils ; le marquis de Sourdis, beau-frère du comte d'Avaray ; le vicomte d'Agoult ; les chevaliers de Montaignac et de Boisheuil, écuyers de Sa Majesté ; MM. de Guillermy et de Courvoisier, maîtres des requêtes.

En notifiant ce mariage à ses ambassadeurs, Louis XVIII leur disait : «... Cette alliance me comble de joie ; mais, quelque bonheur personnel qu'elle me promette, c'est bien moins encore pour moi que j'en jouis que pour mes fidèles sujets. Ils verront avec attendrissement l'unique rejeton du roi-martyr que nous pleurons, fixé à jamais auprès du trône.. Et moi, lorsque la mort sera venue m'empêcher de tra-

vailler à leur bonheur, je leur aurai du moins donné une mère qui ne pourra jamais oublier ses propres infortunes qu'en rendant ses enfans heureux, et à laquelle la Providence a accordé toutes les vertus et les qualités nécessaires pour y réussir... »

En écrivant à ce sujet au prince de Condé, le roi s'exprimait ainsi : « Enfin, mon cher cousin, un de mes vœux les plus ardens est accompli ; mes enfans sont unis. Je retrouve dans ma nièce, avec un attendrissement plus facile à sentir qu'à exprimer, les traits réunis des infortunés auteurs de ses jours. Cette ressemblance si douce et si déchirante à la fois, me la rend plus chère, et doit redoubler l'intérêt qu'elle mérite si bien par elle-même d'inspirer à tout bon Français. Le mariage a été célébré ce matin : je m'empresse de vous l'apprendre, bien sûr que vous partagerez ma joie.... »

L'armée de Condé possédait de nobles chevaliers qui consacraient aux Muses les loisirs que leur laissait le dieu des combats. Nous avons déjà cité quelques productions de ces enfans de Bellonne; c'est pourquoi nous imposerons une privation à nos désirs, en ne retraçant point ici les inspirations poétiques que

cette union fit naître au camp des Condéens. Parmi ces émigrés, à la fois guerriers et troubadours, se distinguait le vicomte de Pelleport, dont la verve, lorsqu'il s'agissait de célébrer les Bourbons, ne le cédait point à son ardeur belliqueuse lorsqu'il s'agissait de combattre pour cette antique race *. Félicitons-nous de ce que plusieurs de ces favoris de Mars et d'Apollon, ayant échappé aux foudres de guerre, puissent contempler avec amour et vénération, sur les rives de la Seine, cette royale famille qui inspirait à leur âme ardente, en l'honneur d'un célèbre hyménée, ces chants monarchiques, tracés, pour ainsi dire, à la pointe de l'épée dans les lointaines contrées moscovites et sur les rives du Bug.

Paul Ier entreprit de relever le trône de France, et d'y replacer le souverain légitime. Une nouvelle et formidable coalition se forma sous ses auspices; le célèbre Souwarow en eut

* Les talens militaires de M. le lieutenant-général vicomte de Pelleport l'ont appelé, en 1826, à l'honneur de siéger parmi les membres de la commission chargée de la révision des exercices et des manœuvres de l'infanterie. Une demoiselle de Pelleport, qui a épousé un de nos littérateurs distingués (M. Aimé-Martin), est, nous croyons, de la noble famille du preux de l'armée de Condé.

le commandement. Le Czar lui annonça sa nomination en lui disant : « L'empereur des Ro-« mains demande que vous commandiez l'ar-« mée d'Italie. Partez ; vous aurez sous vos « ordres 100,000 Autrichiens et 80,000 Russes. » Ce général passa à Mittau et présenta ses hommages à Louis XVIII. « Le jour le plus heu-« reux de ma vie, lui dit-il, sera celui où je « répandrai la dernière goutte de mon sang « pour mettre Votre Majesté en état de re-« monter sur le trône de ses pères. » Souwarow délivra l'Italie, et ses troupes pénétrèrent jusqu'à nos frontières de la Suisse et du Piémont. L'habile et vaillante conduite de cet illustre guerrier lui mérita le glorieux surnom de prince Italiski, que lui décerna l'empereur son maître.

Au commencement de l'année 1799, un ordre de Paul Ier annonça aux émigrés qu'ils allaient voler à de nouveaux combats. La joie fut universelle : se rapprocher de sa patrie, recouvrer l'espoir d'y rentrer, était une idée qui faisait battre le cœur de ces Français fidèles et dévoués ; et nous ne cesserons de le répéter, parce que c'est l'exacte vérité, aucune autre pensée que celle du triomphe de la religion et de la royauté, n'entrait dans leur âme ; ils en bannissaient surtout avec soin jusqu'à la plus lé-

gère idée de vengeance ; le divin Rédempteur du monde ne leur avait-il pas donné l'exemple et le commandement d'un généreux pardon ! Que l'on juge si ces dignes chevaliers chrétiens étaient pénétrés de la morale évangélique ! Le comte de Coligny, descendant du fameux amiral, venait de quitter les rangs des émigrés, et de rentrer secrètement en France pour y servir la cause des Bourbons. Découvert presque aussitôt son arrivée à Paris, il fut jeté dans la tour du Temple, d'où il ne sortit que pour être fusillé dans la plaine de Grenelle, le 16 janvier. Avant de marcher à la mort, il écrivait à son fils : « Quand tu « recevras ma lettre, ton père n'existera plus. « Je te défends de me venger... Tu as eu le « bonheur de recevoir de bons principes de « religion ; ne t'en écarte jamais, tu t'en trou- « veras bien. »

Combattant pour la cause des héritiers de saint Louis, les émigrés se faisaient gloire de professer les nobles sentimens de ce pieux monarque. Le 14 avril, ils quittèreut leurs cantonnemens en Volhynie, pour se porter sur la frontière de la Gallicie, et le 2 juillet, ils repassèrent le Bug. Ce fut dans le cours de cette marche qu'ils apprirent le mariage de monsei-

gneur le duc d'Angoulême avec l'illustre fille de Louis XVI. Le prince de Condé fit publier à l'ordre ce paragraphe de la lettre que Louis XVIII lui écrivait à ce sujet de Mittau :

« Annoncez cette heureuse nouvelle à l'armée ; elle ne peut paraître que d'un bon augure à vos braves compagnons, au moment où ils vont rentrer sur vos traces dans la carrière qu'ils ont si glorieusement parcourue, et qu'ils bénissent avec moi le souverain magnanime auquel nous devons ce double bienfait ; ajoutez-leur de ma part que j'ai commencé à retrouver le bonheur, mais qu'il ne sera complet pour moi que le jour où je pourrai me retrouver parmi eux au poste où l'honneur m'appelle. »

Dans tous les lieux de leur passage, les émigrés furent accueillis de la manière la plus honorable ; les historiens de cette armée en ont consacré le souvenir dans leurs annales ; et pour témoignage de leur reconnaissance, ils ont cité, comme s'étant particulièrement distingués, le seigneur de Zamoïski, les princes de Czatorinski, de Sangousko, de Sulkowki, le comte d'Urbna, chambellan de l'empereur François II, et la princesse Lubomirska, qui, aussitôt qu'elle apprit que l'armée Condéenne devait traverser sa terre de Lançut, quitta la

cour de Vienne, où elle s'était rendue pour des affaires importantes, voulant recevoir et traiter elle-même ses hôtes passagers. Rendons hommage aux bons habitans de la Volhynie, ainsi qu'aux âmes hospitalières qui surent apprécier tout ce qu'ont de beau, d'intéressant, la fidélité malheureuse et la proscription, fruit du plus généreux comme du plus sublime dévouement. L'Allemagne n'a pas moins de droit à la reconnaissance des cœurs français : on vit la noblesse du royaume de Bohême et les princes de la maison de Saxe se réunir à Prague pour témoigner à nos preux chevaliers leurs sentimens d'estime et d'admiration.

Le 25 août, jour de saint Louis, les corps de Condé étant arrivés dans cette ville où ils séjournèrent trois fois vingt-quatre heures, les émigrés célébrèrent la fête de leur monarque; toute la population prit part au sentiment qui les animait. M. le duc de Sabran, évêque de Laon et aumônier de la reine, qui habitait cette ville, y officia solennellement. Monseigneur le prince de Condé donna un grand dîner auquel assista le gouverneur de la ville qui lui-même l'avait traité splendidement la veille. Nous dirons ici que malgré les désastres qui semblèrent acharnés à poursuivre nos augustes princes du

sang royal, la noblesse française et tous les émigrés, jamais les uns et les autres ne manquèrent à remplir les exercices de piété, les cérémonies religieuses de leur culte; les Condéens, dans leurs marches les plus pénibles, au retour de l'anniversaire de la fête de tant de grands rois, s'arrêtaient sur le chemin, un aumônier célébrait les saints offices, et c'était un coup-d'œil imposant, majestueux, que de voir, au moment de la consécration, cette armée de soldats chrétiens s'agenouiller au commandement du prince qui était à sa tête. Dans plus d'une contrée, ce prince entouré de paysans qui ne comprenaient pas la langue, vit ces hommes des champs se prosterner à son exemple et unir leurs prières à celles des preux chevaliers : ils savaient que c'étaient des exilés, implorant sur la terre étrangère le Dieu de leur patrie pour le roi de leurs aïeux.

Lorsque l'armée Condéenne quitta la ville de Prague, cinquante coups de canon furent tirés pendant son passage, le général-lieutenant comte d'Apponcourt qui remplissait les fonctions de commandant-général en l'absence de l'archiduc Charles, gouverneur de la Bohême, se trouvait à la tête des officiers de la garnison pour voir défiler ces nobles corps. Ému de voir

en grand nombre dans les rangs, des commandeurs et des chevaliers de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Malte, des vieillards portant le sac sur le dos et un fusil russe de dix-huit livres sur l'épaule, ce général se tourna vers ses officiers, et leur dit : « Eh bien, Messieurs; en « pareille circonstance, en eussiez-vous fait « autant ? » Des gestes d'admiration furent la seule réponse. Un spectacle aussi extraordinaire avait tellement excité la curiosité générale, que des gradins avaient été élevés sur la place pour y placer des femmes qui, par leurs acclamations et par leur attendrissement, témoignaient l'enthousiasme et l'émotion qu'excitait en elles un si héroïque dévouement.

Non-seulement dans l'étranger, mais même en France, l'esprit public se prononçait à cette époque en faveur des émigrés; et c'est ici le moment de tracer un précis de toutes les vicissitudes éprouvées par M. le duc de Choiseul et ses braves compagnons d'armes que des événemens imprévus avaient livrés aux républicains. Ce preux dont nous nous sommes déjà entretenus lors de l'affaire de Quiberon, s'était embarqué le 12 novembre 1795 au port de Stades, sur des vaisseaux portant pavillon Danois, pour se rendre aux Indes Orientales avec sa légion

d'hussards, composée en partie d'émigrés, parmi lesquels étaient des officiers distingués et des premières maisons de France ; tels que MM. de La Rochefoucauld, de Montmorency, de Boisgelin, de Caumont, de Vaudreuil, etc. M. le comte de Vibraye, petit-neveu de M. de Malesherbes et maintenant pair de France, s'y trouvait comme passager. Au milieu de la seconde nuit survint une horrible tempête qui fit dévier les bâtimens de leur route, et trois d'entre eux échouèrent. Un grand nombre des naufragés furent noyés ; ceux qui échappèrent ignoraient où leurs bâtimens avaient touché, et s'ils n'étaient pas sur un rocher au milieu de la mer. Dès que le jour parut, les matelots reconnurent la côte de Calais. Une idée terrible frappa sur-le-champ les émigrés ; ils étaient proscrits dans leur patrie, la mort seule se présentait à leur esprit ; ils devaient la trouver dans les flots ou la subir sur le rivage. Quatre gentilshommes, dont l'un était neveu de M. de Montlosier, unis d'une étroite amitié, prirent la résolution fatale de mettre eux-mêmes fin à leur vie plutôt que de la perdre sous le plomb meurtrier des républicains, ils s'embrassèrent, firent le signe de la croix, enlacèrent leurs bras et se jetèrent ensemble dans la mer.... Ils furent engloutis !

cependant le rivage se couvrait de spectateurs disposés à porter secours aux naufragés ; ils étaient d'autant plus émus de leurs dangers, qu'ils avaient vu l'action désespérée des quatre jeunes émigrés et qu'ils avaient compris les motifs de leur désespoir. Ces généreux habitans sauvent le reste des équipages ; ils eussent voulu soustraire leurs compatriotes à toute persécution ; mais ces malheureux furent aussitôt saisis et conduits dans les prisons de la ville, au nombre de cinquante-trois, sans égards pour la vieillesse ou pour l'enfance, car parmi eux se trouvaient des octogénaires et deux jeunes frères nommés Vitoux, dont l'un avait quinze ans et l'autre était dans sa onzième année.

Le commandant du département consulta le Directoire ; le Directoire répondit que les étrangers devaient être traités comme prisonniers de guerre, et les Français comme émigrés pris les armes à la main. Traduit successivement devant deux commissions militaires, M. le duc de Choiseul parla à ses juges avec noblesse et dignité : « Quand je ne serais pas investi de « l'inviolabilité sacrée que tous les pays, toutes « les nations, jusqu'aux plus sauvages, ont ac- « cordée aux naufragés, leur dit-il, je ne « m'en présenterais pas moins devant vous

« avec une entière confiance. Banni de ma pa-
« trie, je n'ai point violé ses lois. Forcé de me
« soustraire aux poignards des assassins, en
« septembre 1792, le règne de sang qui a dé-
« solé la France m'a rendu orphelin. Les écha-
« fauds de Robespierre ont été arrosés du sang
« de mon père et de mes parens les plus chers:
« ma mère est morte de douleur. Il me reste,
« en France, deux enfans privés de leur héri-
« tage. Hé bien, ce cœur, brisé par de si
« grands malheurs, n'a jamais oublié qu'il était
« Français : j'allais chercher l'existence dans
« les contrées les plus éloignées; j'allais sur un
« vaisseau neutre, investi de l'inviolabilité at-
« tachée à la neutralité; j'allais avec la stipu-
« lation formelle de ne pouvoir être employé
« contre la France. La peine de rompre son
« bannissement, je le sais, c'est la mort. Mais
« certes, on ne peut dire, ni croire qu'un nau-
« fragé ait rompu son ban, en abordant, sur
« des débris, et à la nage, une plage où il a été
« jeté par la tempête. Le droit de l'humanité,
« les lois de toutes les nations sont en notre fa-
« veur. Nous n'avons pas été pris, nous n'avons
« pas été saisis, mais nous avons été recueillis
« par bienfaisance, par générosité, nous sommes
« tous naufragés. Les malheureux sont sacrés.

« Cette loi, écrite dans le cœur de tous les « hommes, fut faite pour les victimes des « vents et des flots; elle ordonne de rendre ce « qui était livré par la fureur des vagues... Le « but de notre voyage était les Grandes-Indes. « Aucune loi ne peut donc nous atteindre, et « nous sommes sous la meilleure des protec- « tions, celle de la générosité française et du « droit des gens. »

Les militaires français entendirent le langage de l'honneur; les deux commissions ne voulurent point condamner des malheureux qui ne se trouvaient pas dans les cas prévus par les lois : la première déclara purement et simplement son incompétence; la seconde les renvoya devant les tribunaux de leurs domiciles respectifs qui les acquittèrent. Mais le Directoire, toujours acharné contre l'émigration, déféra ces jugemens au corps législatif, et deux années s'écoulèrent avant qu'on s'occupât de ces naufragés toujours retenus dans les prisons. Enfin, le 18 juillet 1797, le conseil des cinq cents entendit le député Jourdan (des Bouches-du-Rhône), parlant au nom d'une commission chargée d'examiner cette affaire; voici quelques parties de son discours :

« Chez les peuples civilisés, la guerre est

une lutte généreuse, et non un cours d'assassinats. L'ennemi vaincu et désarmé est fait prisonnier de guerre. L'ennemi livré par la tempête ou par un accident naturel commun à tous les partis, est rendu à la liberté; il est absous par le malheur. Le vainqueur rougirait d'un succès qui n'est pas dû à sa vaillance; il se couvrirait d'opprobre, s'il livrait à l'échafaud le coupable même que les élémens ont sauvé et jeté nu dans ses bras. Ni les fureurs réciproques de la guerre civile, ni les lois révolutionnaires, ni les ordres du ministère, n'auraient dû empêcher la loyauté française de rendre le lendemain à la mer apaisée ce que les flots irrités lui avaient apporté la veille...

« Dans les délits politiques, plus encore que dans les délits naturels, toute faveur est due à l'accusé; et l'on conçoit à peine les longues rigueurs qui ont suivi le jugement de Calais. Nos frontières sont humides de sang; évitez, s'il se peut, d'en répandre encore. En vain, représentans du peuple, vous presserait-on d'ordonner le supplice de ces malheureux sur les sépulcres de tant de victimes de la guerre civile, malgré un jugement d'absolution. Seriez-vous plus terribles que des juges militaires, et plus inclémens que la tempête?

« Il vous était réservé d'acquitter à cet égard le vœu de l'humanité et de la politique ; il vous était réservé de rendre cet éclatant hommage au droit des gens, à la civilisation de l'Europe, et, par ce généreux procédé, d'assurer à nos braves marins, que le même malheur peut atteindre, une juste réciprocité. »

Le conseil des cinq cents adoptant ces conclusions, vota un projet de résolution portant que ces émigrés naufragés seraient transférés hors de France, sur un pays neutre ; et ce projet fut transmis au conseil des anciens, pour être converti en loi.

Le 2 août suivant (15 thermidor), le député Portalis, rapporteur de la commission nommée *ad hoc* dans ce conseil, s'exprimait en ces termes :

« Les lois contre les émigrés rentrés ou pris sont-elles applicables à des émigrés jetés sur nos côtes par une tempête, par un naufrage ? Vous aurez remarqué avec plaisir, dans le détail des faits, que les naufragés de Calais étaient sur des navires neutres, et que par leur capitulation avec le gouvernement anglais, ils avaient expressément stipulé que jamais ils ne seraient employés contre la France. Mais cela, qui est très-consolant pour nos cœurs, est très-indiffé-

rent à la question. Il nous suffit de savoir que les émigrés dont il s'agit ne sont ni des émigrés rentrés, ni des émigrés pris, mais des émigrés naufragés. Le naufrage est constant, il est convenu : ce fait est tel par sa nature, qu'il donne la solution de toutes les difficultés, et qu'il écarte l'application de toutes les lois.

« En effet, les lois ne sévissent que contre les émigrés rentrés, malgré leur prohibition, ou contre les émigrés pris les armes à la main ou dans une situation hostile. Les lois pénales ne peuvent être interprétées arbitrairement, on ne doit point les entendre d'un cas à l'autre. On peut les adoucir, jamais les aggraver. Toute peine qui n'est point appliquée dans les termes précis de la loi, n'est qu'une violence de l'homme.

« Aucune loi positive n'avait formellement prévu le cas d'un retour d'émigrés par voie de naufrage et d'accident maritime. Or, dans l'obscurité, l'opposition ou le silence des lois, c'est au législateur à remplir l'office de l'équité. Le gouvernement a fini par interroger le corps législatif. Eh bien ! des hommes naufragés ne sont proprement justiciables d'aucun tribunal particulier ; il ne s'agit pas de les juger, mais de les secourir. Ils sont sous la garantie de la commi-

sération universelle. L'État dans lequel ils prennent un asile forcé, en répond au monde entier.

« On n'eût jamais dû mettre en jugement des hommes qui, non-seulement avaient droit à notre humanité, mais qui étaient étrangers à notre juridiction. Un acte d'hospitalité était nécessaire, et non un acte de puissance. Le naufrage constaté, toute procédure était interdite : la pitié et la générosité nationales devaient éclater seules. Dans ces momens il s'opère un retour instantané à l'état de la nature, qui fait cesser tous les rapports civils et politiques, et qui ne laisse subsister que ceux dont la nature elle-même s'est rendue garante entre des êtres de la même espèce. »

L'orateur cite un exemple puisé dans la guerre de 1746 entre l'Angleterre et l'Espagne. Un vaisseau anglais sur le point de faire naufrage sur les côtes de Cuba se réfugie dans le port. Non-seulement le gouverneur le rend à la liberté, mais lui fournit en outre tout ce qui lui est nécessaire.

« Qu'il fut grand, s'écrie-t-il, cet homme qui, simple ministre d'un souverain, sut, par la dignité de son caractère et par l'élévation de ses sentimens, se constituer le magistrat du genre humain !

« Il vous était réservé, représentans du peuple, d'affermir, par un grand exemple, les principes que nous venons de développer. Vous parlerez au nom de la nation française, et vous parlerez à toutes les nations. Nos braves marins, nos commerçans, nos voyageurs profiteront peut-être un jour des maximes hospitalières que vous aurez proclamées. Votre loi sera citée comme le sont tous les actes généreux et brillans qui ont fondé le droit public des nations policées qui honorent et composent la nature humaine. Votre loi sera conservée dans la mémoire des hommes, comme un monument qui atteste et qui garantit la générosité et la grandeur du premier peuple de la terre. Elle sera accueillie avec ce doux frémissement par lequel les âmes sensibles répondent à la voix de la nature. »

A la suite de ce rapport, la résolution fut adoptée à l'unanimité par le conseil. Le Directoire différa l'exécution de cette loi; et un mois après, c'est-à-dire le 4 septembre 1797, avait lieu cette trop fameuse journée du 18 fructidor, qui porta un coup si fatal aux hommes sages qui voulaient ramener en France l'ordre si convenable à ce royaume.

Le Directoire revenant alors sur la mesure

adoptée à l'égard des émigrés naufragés, adressa, le 18 septembre, le message suivant au corps législatif :

« Au nombre des lois qui ont affligé les amis de la liberté publique, et que vous vous occupez de rapporter aujourd'hui, vous ne balancerez pas sans doute à placer celle qui ordonne la translation en pays neutre de plusieurs émigrés échoués à Calais. Les deux hommes qui, dans chacun des deux conseils, ont trompé votre sensibilité sur la cause des naufragés, sont précisément deux des hommes que vous venez de frapper de la déportation : c'étaient deux amis des rois, ils devaient l'être des émigrés...

« Si des représentans fidèles vous eussent parlé du haut de la tribune, voici, ce me semble, ce que la lecture des pièces mises sous leurs yeux les eût engagés à vous dire :

« La loi soumet au jugement d'une commission militaire tous les hommes qui sont pris ayant fait partie de rassemblemens armés contre la France ; les émigrés dont il est question ont-ils porté les armes contre leur patrie ? Voici une lettre écrite en entier de la main du prétendu Louis XVIII, et signée de son frère, par laquelle ils remercient l'un des chefs de la lé-

gion, des services qu'elle a rendus à la cause de la royauté. Le crime du port d'armes contre la république, peut-il être plus clairement, plus matériellement prouvé?

« Dans l'état actuel de cette affaire, peut-être serait-il possible d'approprier les mesures qu'elle commande aux circonstances où nous nous trouvons. Vous venez, par un exemple d'indulgence mêlée de sévérité, d'ordonner la déportation des principaux chefs de la conspiration royale, que le Directoire exécutif a déjouée; mais vous avez laissé au Directoire le soin de désigner le mode et le lieu de cette déportation. La loi du 15 thermidor, au contraire, veut que les émigrés naufragés à Calais soient déportés en pays neutre. Cette disposition est telle, qu'arrivés à leur destination, ces hommes échapperaient à toute espèce de surveillance, et auraient la facilité, soit de pénétrer de nouveau dans la France, soit de se réunir à leurs complices de l'étranger; ils jouiraient, à proprement parler, d'une impunité absolue. Serait-ce, en effet, une punition pour cette espèce d'individus, que de ne plus vivre dans une patrie où la république est à jamais consolidée? Non: leur élément est la monarchie; et si la chose publique n'y courait aucun danger, peut-être

ne faudrait-il pas d'autre peine pour eux que de les forcer à vivre dans la république.

« Puisque vous avez adopté, pour des conspirateurs encore plus coupables qu'eux, des mesures fondées sur un système d'une législation indulgente, le Directoire exécutif vous invite à examiner si vous ne pourriez pas, sans inconvéniens, envelopper les émigrés de Calais dans l'exécution du même plan. »

Ce message fut renvoyé à l'examen d'une commission, et ce ne fut que le 7 janvier 1799, qu'on s'en occupa en séance publique. Ledit jour, le député Mansord, du Conseil des cinq-cents, fit un rapport pour demander que ces naufragés fussent déportés lors de la paix générale, et jusqu'alors détenus outre-mer dans un lieu fixé par le Directoire.

« Un coup de vent, dit-il, les força d'attérer; il semblait que la mer fût indignée de porter cet odieux fardeau; elle les vomit sur le territoire de la république pour y recevoir un juste châtiment. »

Lecointe-Puyraveau s'exprimait ainsi à leur égard : « Les lois prononcent la peine de mort contre les émigrés; or, les naufragés de Calais sont-ils émigrés? voilà la question. Choiseul et ses légions ne ressemblent-ils pas à un homme

qui, courant sur moi le poignard levé, aurait fait un faux pas, et serait tombé? L'intention n'était-elle pas évidemment celle de m'assassiner? »

Le député Blin annonçant qu'il avait vu l'agent des naufragés : « Il m'a assuré, disait-il, « que devant la commission militaire, Choiseul avait plaidé sa cause et celle de ses compagnons avec tant d'énergie et d'éloquence, « qu'il avait gagné tous ses juges, et que sans « la fermeté du président, homme instruit et « républicain sévère, la rembarcation aurait « été sur-le-champ prononcée. » Et il demanda leur déportation à la paix.

Le conseil adoptant cet avis en principe, avait chargé la commission d'en présenter la rédaction. Mais le lendemain, des députés réclamant contre cette résolution, la firent rapporter, et renvoyer le projet à une commission chargée de faire un nouveau rapport.

« La résolution, dit l'un d'eux, tendrait à autoriser tous les émigrés trouvés en France à demander d'être détenus en lieu de sûreté. Je sais bien que les mots justice et humanité se feront entendre comme en l'an V. La justice veut que les coupables soient punis; l'humanité veut que la patrie ne soit pas assassinée. Or,

quels plus grands coupables que les émigrés! quels assassins plus cruels la patrie a-t-elle ici à redouter? » Celui qui parlait ainsi se nommait Baudet.

Le député Frison disait : « Je suis, comme un autre, sensible à la voix de l'humanité, mais l'humanité elle-même crie de ne point faire grâce à ses plus cruels ennemis. Il faut que les émigrés soient certains de ne trouver que la mort sur le territoire de la république, sitôt qu'ils y seront reconnus. »

Le 28 avril, le député Mansord fit un nouveau rapport au Conseil des cinq-cents pour qu'on regardât comme non-avenu le décret du 15 thermidor an V, qui ordonnait que les émigrés naufragés à Calais seraient rembarqués et rendus en pays neutre; comme contraire à la constitution, et pour déclarer non applicable la loi du 19 fructidor suivant, portant que les émigrés détenus seraient déportés, parce que la loi n'avait parlé que des émigrés considérés limitativement sous le rapport du crime de l'émigration, et non de ceux rassemblés et pris les armes à la main.

« La question est très-importante, dit le député Briot; elle tient aux principes de notre régénération politique; depuis trois ans elle est

un scandale public ; elle accusera aux yeux de la postérité les sénateurs imprudemment audacieux qui prononcèrent à la tribune l'absolution des émigrés... Ils sont encore présens à vos esprits, et les faits qui provoquent cette discussion, et l'état de la république à l'époque où ces faits sont arrivés. La postérité recueillera le tableau de la réaction affreuse à laquelle la république était livrée... Ne croyez pas qu'en acquittant ces naufragés on ait seulement voulu les sauver ; non, on jetait ainsi les fondemens d'un plan plus général de salut pour les émigrés, et de proscription pour les républicains... Je le déclare, si j'étais membre de la commission militaire, devant laquelle seraient traduits ces individus, je voterais l'application de la peine prononcée par la loi générale; mais d'autres principes doivent diriger le législateur. La loi du 19 fructidor est précise; elle porte : Les émigrés détenus actuellement seront déportés. Cette loi fut un acte de générosité nationale ; appliquez-la donc uniquement ; elle n'entraîne aucune décision favorable aux émigrés ; vous laissez le droit d'être sévères et inflexibles à l'avenir. D'ailleurs vous n'ordonnez pas une simple déportation qui n'offre aucune garantie à la république ; les émigrés dont il s'agit seront

déportés au-delà des mers; et jusqu'à ce que cette mesure puisse s'effectuer, ils seront détenus sous une surveillance rigoureuse. »

Le député Chollet repoussa aussi les propositions sanguinaires : « Cette affaire, dit-il, est en suspens depuis long-temps. La journée du 18 fructidor a lui sur la république. La gloire de cette journée et son succès ont été dans la modération; quels plus grands criminels que les conspirateurs et embaucheurs royaux saisis avec la preuve de leurs crimes! Ils ont cependant profité de la mesure d'indulgence prise le 19 fructidor : ils sont seulement déportés. Eh bien! ceux qu'on vous propose de laisser frapper aujourd'hui, sont-ils plus coupables? ajoutons que le laps de temps qui s'est écoulé, est déjà un motif de commisération pour ces individus. Après trois ans passés dans la plus cruelle incertitude, et véritablement entre la vie et la mort, leur long supplice serait-il suivi d'un supplice réel? leur sort, dans ce cas, vous ferait accuser d'une excessive et inutile rigueur. On remarquerait que le Directoire ne vous a rien demandé de semblable à ce qu'on propose, puisqu'il s'est borné dans son message à demander l'application de la loi du 19 fructidor. »

Cette opinion généreuse fut aussitôt combattue par le député Théodore Chabert. « Les naufragés, s'écria-t-il, ont joint au crime d'émigration celui de s'être armés contre la république. Choiseul était chef d'une légion d'hussards au service de l'Angleterre. Il doit être considéré comme embaucheur puisqu'il enrôlait pour l'étranger. Ces naufragés doivent être renvoyés par devant une commission militaire, et elle ne sera certainement pas embarrassée pour les juger. Eh quoi! tous les jours les commissions militaires ne condamnent-elles pas à la peine de mort les individus portés sur la liste des émigrés qui ont rompu leur ban? pourra-t-on disconvenir que dans ce nombre il s'en trouve qui n'auraient pas émigré s'ils n'y avaient été entraînés par les suggestions perfides des Choiseul et autres? Les brigands royaux que l'Angleterre a vomis à Calais, sont-ils moins coupables que ces individus? Le droit des gens leur est applicable, dit-on: Condé, *Monsieur*, que le hasard aurait placés entre les mains de la justice et qui auraient été trahis par les élémens, auraient-ils pu invoquer le droit des gens? et leur aurait-on répondu autrement qu'avec l'arme de la loi? »

Ce député Chabert, qui traitait les naufragés

de brigands royaux, n'eut pas honte d'oser accoler dans son discours les noms de Cartouche et de Mandrin aux noms des augustes princes chefs suprêmes de l'émigration française. En vérité, dans ces temps déplorables de déraison, il y avait des hommes qui semblaient se faire gloire d'abjurer toute pudeur, pour se livrer aux écarts les plus extravagans.

Le député Duviquet crut aussi devoir provoquer des mesures de rigueur :

« Il s'agit, dit-il, de ne pas enhardir au crime par une dangereuse impunité; il s'agit de ne pas compromettre par une indulgence déplacée, l'exécution des lois sévères rendues contre les émigrés. Vous objectez que ceux-ci ne sont point venus volontairement sur le territoire, qu'ils n'ont point rompu librement leur ban? Répondez à cette question : Un assassin, un parricide s'est sauvé de France, où une condamnation à la peine capitale l'attend; il est passé chez l'étranger, dans une colonie, dans une île ; un naufrage le jette sur le territoire Français ; il est saisi, reconnu : je vous le demande, le naufrage l'aura-t-il absous de son crime? proposera-t-on une absolution, une commutation de peines? non, sans doute; eh bien, le principe est le même à l'égard de l'é-

migré ayant porté les armes ; sa condamnation est écrite sur la table de nos lois, et elles doivent le frapper de quelque manière qu'il s'offre à leurs coups. »

Après cette sortie si insidieuse et si perfide du député de la Nièvre, le Conseil des cinq-cents adopta une résolution conforme aux vœux de ces cruels républicains.

Mais le Conseil des anciens examinant cette résolution dans la séance du 8 août, entendit le député Moreau (de l'Yonne), parlant au nom d'une commission spéciale, en proposer le rejet comme attentatoire à l'indépendance du pouvoir judiciaire qui avait prononcé sur le sort de ces émigrés.

Le 25 août, jour de Saint-Louis, la discussion continuant, le député Caillemer appuya l'opinion de la commission : « Pour traduire ces naufragés devant une commission militaire, dit-il, il faudrait violer le principe *non bis in idem*. Déjà ils ont été jugés ; déjà un tribunal a décidé que n'ayant pas été pris les armes à la main, la peine de mort ne leur est pas applicable. La loi n'a pas prévu le retour des émigrés par l'effet d'un naufrage ; ainsi la loi qui leur infligerait la peine de mort, serait évidemment rétroactive. »

Le député Berguas émit une aussi sage opinion. Parmi les opposans nous ne citerons qu'un nommé Letourneux qui s'écria : « Les naufragés de Calais invoquent l'humanité, la justice, la clémence : ces mots sont un blasphème dans leur bouche, jamais les sentimens qu'ils inspirent ne furent dans leur cœur. »

Enfin, le député Garat portant la parole dans cette affaire, à la séance du 28 août, entraîna les suffrages du Conseil des anciens, en s'exprimant en ces termes : « On a douté que les naufragés de Calais se trouvassent compris dans la loi du 19 fructidor. Cependant on y lit : Les émigrés détenus; or, cette expression équivaut à celle-ci : Tous les émigrés. Si la résolution était approuvée, qu'arriverait-il? les tribunaux reprendraient leur activité, et ces individus qui, par une détention de quatre ans, ont vu sans cesse la vie prête à leur échapper, seraient envoyés à la mort, qu'ils ont déjà subie à chaque minute de leur existence. Si, au contraire, les tribunaux se déclaraient incompétens, les émigrés naufragés à Calais, ne se trouvant plus dans la mesure ordonnée par la loi du 19 fructidor, se trouveraient dans les dispositions de la loi du 15 thermidor. Il faut donc, à leur égard, exécuter la première de ces deux

lois; elle ne leur fait subir qu'une peine qui ne peut offenser l'humanité nationale. » Cet orateur fortifie son opinion d'exemples tirés des nations anciennes et modernes, qui ont ainsi usé de clémence envers les ennemis de la société. « Ainsi, dit-il, se conduisirent les habitans d'une île de la Grèce, qui, ayant au milieu d'elle un volcan dont l'éruption rendit au jour tous ceux qui étaient détenus, jugèrent qu'étant échappés, par une cause aussi imprévue, à la mort qu'ils attendaient dans de si cruelles angoisses, on devait leur remettre la peine due à leurs crimes : telle fut la conduite du Portugal, lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755; et telle fut aussi la conduite de la Convention nationale envers quelques malfaiteurs échappés des prisons de Paris, dans les journées fatales des 2 et 3 septembre 1792. »

Cette discussion nous a paru assez intéressante pour en donner l'analise : on y voit d'une part quelle animosité certains hommes se plaisaient à déployer contre l'émigration; mais on y remarque de l'autre part que le caractère français l'emporta sur la violence des passions haineuses; et cette notable décision en faveur de quelques émigrés prouve que la France

savait, dès cette époque, rendre intérieurement justice à l'émigration et apprécier le mérite de sa noble conduite. La courageuse fidélité de la noblesse française à ses princes légitimes est un beau titre de gloire pour notre patrie ; la postérité admirera ce généreux dévouement, et elle jugera des efforts inouïs et de la tyrannie qu'on a été obligé d'employer pour soumettre et comprimer un peuple qui tournait toujours ses regards vers son roi.

On devrait croire que les directeurs, forcés dans leurs derniers retranchemens, vont, quoique à contre-cœur, exécuter la loi. Mais qu'importent les lois aux hommes revêtus du pouvoir qui n'écoutent que leurs passions ! Trois mois après la résolution sanctionnée par le conseil des anciens, ces émigrés languissent encore dans les prisons. Dites-nous, républicains, c'est donc ainsi que vous entendez la déclaration des droits de l'homme? Voilà donc votre égalité de tous aux yeux de la loi? Vous prétendez que votre gouvernement est celui des hommes libres? Dites plutôt que jamais les Français ne furent plus tyrannisés que par vous ; jamais ils ne subirent de plus honteux esclavage, car le comble de l'avilissement pour une nation est de se trouver sous le joug de

forbans politiques qui n'étaient point nés pour commander.

Il n'appartenait pas plus à notre grande nation d'être gouvernée républicainement par un Directoire, qu'il ne serait convenable qu'un colosse fût érigé sur un socle d'argile. La journée du 18 brumaire arrive (9 novembre 1799) : Buonaparte souffle sur ce chétif gouvernement, et il disparaît comme une ombre éphémère. Toute la France applaudit à ce coup d'État; et le général qui venait de l'exécuter fut considéré par la nation entière comme l'homme envoyé de Dieu pour opérer la restauration des Bourbons : les hommes religieux, pleins du souvenir des temps anciens, lorsque l'Éternel envoya le précurseur du Messie pour annoncer ce divin rédempteur du monde, voyaient dans Buonaparte l'homme qui allait annoncer la rédemption civile et politique de la France par le retour de son légitime souverain...

Tous les émigrés, et particulièrement ceux naufragés à Calais, se félicitaient de la journée du 18 brumaire : les révolutionnaires en frémirent de rage, et leur fureur se manifesta dans une dernière persécution qu'ils firent éprouver aux naufragés. Onze jours après l'événement, c'est-à-dire le 20 novembre, ces malheureux

sont enlevés des casemates de la citadelle de Lille pour être transférés au château-fort de Hamm. De vils criminels ne seraient pas traités plus durement; ils sont liés deux à deux, et, les fers aux mains, ils partent sous une escorte de 2,400 hommes, après avoir entendu lire l'ordre de fusiller celui d'entre eux qui s'écarterait d'un pas de la ligne de leur chemin; la lecture de cet ordre se renouvelle tous les matins, au départ de chaque couchée. Ceux dont la marche est trop lente sont menacés d'être excités par la baïonnette, comme le cheval l'est par l'éperon, et il y avait parmi eux des octogénaires, des malades, tous gens qui n'avaient pas marché depuis quatre ans. Nous avons mentionné l'âge du petit Vitoux : cet enfant, excédé de fatigue, se voyant au moment d'être sabré par le commandant de l'escorte, n'échappa à sa brutalité que par l'air de résolution avec lequel il lui dit : « Eh bien, « citoyen, tuez-moi! » Ils avaient les poignets écorchés par les fers qu'ils portaient; ils n'obtinrent pas toujours de la paille dans les prisons où ils passaient la nuit, et on les laissa une fois trente-six heures sans pain. Le maréchal-des-logis de la gendarmerie de Douay se charge de de leur conduite jusqu'à Hamm. Arrivé à un

village appelé Bonavis, ce brave homme ôte les chaînes à chacun; il fallut les scier à plusieurs dont les poignets enflés et meurtris rendaient impossible de les détacher : « Marchez « à volonté, leur dit-il, j'ai répondu de vous. » Sa confiance ne fut point trompée, et les naufragés, sous la simple escorte de six gendarmes, les suivirent avec la ponctualité de l'honneur. Ce fut la réponse aux chaînes et aux ordres du général... ne le nommons pas, il entre dans nos vues de ne raconter les persécutions des méchans, que pour honorer les belles âmes qui, dans ces pénibles circonstances, ont déployé la générosité naturelle au caractère français*.

Dans ce dédale d'iniquités, un enfant à peine âgé de quatorze ans prit la plume, et la voix de l'innocence invoqua la justice due aux opprimés. Voici cette lettre qu'il faut transcrire et

* Parmi les hommes généreux qui prirent un vif intérêt au sort des émigrés naufragés et déployèrent un noble courage pour les sauver, nous citerons entr'autres M. Dufaux, maintenant conseiller à la Cour royale de Douay; M. d'Herbigny, littérateur distingué; M. Gosse, alors accusateur-public au tribunal criminel de Saint-Omer; MM. Prugnon, Morgan, Bachelard, leurs défenseurs, et M. Després, célèbre avocat de Douay.

conserver dans les familles comme un précieux monument de la piété filiale : « Citoyen général premier consul, je suis bien embarrassée pour vous écrire, car je le fais sans consulter personne, et sans savoir si vous voudrez bien m'écouter; mais je n'entends parler que de vous, on dit que vous êtes si grand! que vous réparez tous les maux, que vous faites des choses si surprenantes! cela me donne la confiance de vous adresser mes larmes et ma prière. Si ma démarche vous paraît extraordinaire, n'attribuez cette indiscrétion qu'à ma jeunesse et à mon désespoir.

« Vous avez sûrement entendu parler des malheureux naufragés de Calais, jugés, acquittés plusieurs fois, ayant été au moment d'être renvoyés et toujours replongés, sans raison, dans une situation plus affreuse et plus misérable. Qu'ont-ils fait? puisqu'ils ont été jetés en France malgré eux, puisqu'ils ne portaient point les armes contre leur pays! si vous daigniez lire leur défense, vous seriez convaincu de la justice de leur cause. Hélas! citoyen premier consul, mon père est parmi ces naufragés, il fut leur chef; il languit, il meurt en prison; on aurait pitié de ses souffrances, si on les connaissait bien. Depuis près de cinq

ans il est en prison, tantôt avec les fous, avec les malfaiteurs, transféré de cachot en cachot; depuis onze mois enfermé dans les casemates de la citadelle de Lille, il vient d'être conduit enchaîné dans celle de Hamm, sans pouvoir expliquer ce surcroît de rigueur. Abandonné de tout le monde, au secret le plus rigoureux, on m'a arrachée de sa prison, où je vous demande à genoux de me faire rentrer, si je ne puis obtenir sa liberté entière.

« Prenez-moi pour gage de sa parole et de sa soumission à tout ce qu'on pourrait exiger de lui. Si on daignait m'enfermer à sa place, ce serait faire le bonheur de ma vie, et on serait alors bien sûr de lui dans le lieu de sa déportation! Prenez pitié de ma douleur, accordez-moi cette grâce, vous effacerez par là les malheurs qui me font pleurer sans cesse, car j'ai perdu, sur l'échafaud, mes parens les plus chers, il ne me reste que mon père et mon jeune frère; prenez pitié de nous! tous les jours nous vous bénirons; la reconnaissance éternelle de deux enfans si malheureux influera sur le bonheur de votre vie! elle vous environnera toujours, parce que vous aurez sauvé leur père qui périssait sans vous! Vous êtes trop grand pour rejeter notre prière; soyez notre sauveur,

et croyez que votre nom ne sera jamais prononcé devant nous sans qu'il soit béni du fond de nos cœurs. »

STÉPHANIE CHOISEUL.

Bonne et intéressante Stéphanie ! Dieu ne voulut pas permettre que tu eusses vainement plaidé la cause de la justice et de l'humanité ; il exauça les vœux de ton cœur : ton père vit enfin s'ouvrir les portes de sa prison, il fut libre... Libre ? non ; car il eût tourné ses pas vers les Vosges pour voler vers toi, pour te serrer dans ses bras... au lieu qu'il lui fallut de nouveau s'éloigner de sa patrie !... mais il respirait du moins l'air de la liberté ; il te devait, il ne devait qu'à toi, pour ainsi-dire, de ne plus entendre le bruit des verroux ; de ne plus sentir ses mains enchaînées ; de ne plus vivre enfin dans le séjour qui ne devrait être réservé qu'aux criminels... Bonne Stéphanie, combien tu devais t'estimer heureuse * !

Cette intéressante enfant écrivait le 25 novembre au premier consul : le 9 du mois

* « Ma fille, dit M. le duc de Choiseul, à peine âgée de quatorze ans, était alors élevée dans une campagne à quatre-vingts lieues de Paris, où elle avait été conduite après notre séparation à Lille. Son cœur et son esprit avaient dévancé son âge, et la rendaient, ce qu'elle a toujours été, un modèle de

suivant, les trois consuls signaient l'ordre du départ des naufragés pour un pays neutre; et le premier janvier 1800, M. le duc de Choiseul entrait dans la ville de Munster *. Les républicains ont eu souvent à la bouche le mot de patrie : l'aimaient-ils cette patrie autant que les royalistes, qu'aucun sentiment pénible ne pouvait en détacher? Écoutons M. de Choiseul nous dire qu'il ressentit une profonde tristesse en quittant cette terre natale, éternel objet de ses affections, quoiqu'il y eût éprouvé les plus

tendresse filiale. Dévorée d'inquiétudes, elle faisait mille projets pour m'être utile, et, entr'autres, elle écrivit secrètement au premier consul une lettre dont il a parlé souvent, et dont il voulut que ma famille et moi eussions connaissance. Cette lettre hâta sa décision.

Mademoiselle Stéphanie de Choiseul a épousé M. le marquis de Marmier.

* Nous devons dire qu'aussitôt que le roi d'Angleterre fut instruit du naufrage des émigrés, il envoya auprès du gouvernement français, deux commissaires chargés de réclamer les naufragés comme troupes à son service. Ces commissaires étaient M. Bird, parent de M. le duc de Portland, ministre de S. M. B., et M. Butler, dont le fils sert aujourd'hui dans la garde royale. Si ces envoyés ne réussirent pas dans l'objet de leur mission, ce ne fut pas faute du zèle et de la persévérance de leurs démarches. Lorsque les naufragés furent enfin rendus à la liberté, le gouvernement anglais accueillit avec une généreuse bienveillance M. le duc de Choiseul, et traita honorablement tous ses compagnons d'infortune.

grands malheurs. Au milieu de ces malheurs inouïs, sont-ce des imprécations que leur arrache l'acharnement de leurs persécuteurs ? Non ; ils ne songent qu'à rendre grâce à ces bons Français qui se sont montrés envers eux dignes de ce beau nom : « Généreux citoyens de « Calais, s'écrient-ils, qui nous avez recueil- « lis, qui nous avez offert à tous une main « secourable et protectrice, sans vous nous « périssions ; vous nous avez rendus à la vie ; « et, quel que soit le sort qui nous est réservé, « nos dernières paroles seront pour vous adres- « ser les mots sacrés de bienfaits et de recon- « naissance ! » Avec quel plaisir M. de Choiseul raconte les traits qui honorent le caractère de ses compatriotes ! Traîné de prisons en prisons, écoutons le récit de ce qui lui arrive dans celles de Saint-Omer :

« Je dus au général Leclaire un de ces momens si doux dans les grandes adversités. Le geôlier, à l'heure d'un repas, vint me dire que deux soldats d'artillerie-légère demandaient à me voir, et en avaient la permission. Ils entrèrent : je vis deux beaux militaires, en grande tenue d'artillerie à cheval, tenant la main au chapeau en signe de respect, et leur visage inondé de larmes. Je me levai, je les reconnus ;

ils avaient été dragons dans mon régiment (1er ancien royal). « C'est vous, Pastre? c'est vous, Leroy? — Oui, mon colonel. — D'où venez-vous? — De Douay; nous avons appris votre malheur, nous sommes accourus... (Ils me prenaient les mains.) Mon colonel! — Eh bien? — Il y avait dans le 1er dragons un proverbe: Quand M. de Choiseul a un louis, il y a dix-huit francs pour les dragons; vous n'avez rien aujourd'hui, voilà dix louis, c'est tout ce que nous avons, ils sont à vous. » Je l'avoue, je suffoquais, un trait semblable me payait de tout ce que j'avais pu souffrir... « Je les prendrais, dis-je, si j'en avais besoin; je serais heureux, je serais honoré d'être nourri par mes anciens camarades, par mes généreux frères d'armes. Je n'en ai pas besoin, j'ai vingt louis, les voilà, et c'est plus qu'il ne nous en faut à tous pour vivre peut-être quinze jours encore. »

« J'eus bien de la peine à les refuser, à les calmer; nous bûmes ensemble le vin d'adieu; ils me quittèrent; mais, hors de la prison, ils s'exaspérèrent tellement à l'idée de me voir périr, et disaient si hautement qu'ils tueraient les juges qui me condamneraient, que le général Leclaire, craignant qu'ils ne fussent dénoncés, et que leur imprudence ne devînt funeste à eux

et à moi-même, m'envoya un de ses aides-de-camp me demander de leur écrire un mot d'ordre et de prière pour les faire retourner à Douai, tant dans leur intérêt que dans le mien; car on n'aurait pas manqué de dire que je voulais exciter un mouvement. Je leur écrivis, ils m'obéirent; et ces deux cœurs généreux ont laissé dans le mien le plus doux et le plus sensible souvenir. »

Avec quelle satisfaction M. de Choiseul paie son tribut de gratitude envers cet autre généreux citoyen de Lille :

« C'est à M. Drapier, membre de la municipalité, que nous avons dû tous les adoucissemens d'une position vraiment déplorable; c'est à lui que je dus le bonheur de voir mes enfans. Il me donna une plus grande liberté, pour ne pas corrompre ce bonheur par des entraves qui l'auraient empoisonné. Il me dit un jour : « Ma « responsabilité est au-delà de tout ce que vous « pouvez imaginer; eh bien, je la confierai à « votre parole : promettez-moi de ne rien ten- « ter pour vous soustraire, tant que je ne vous « l'aurai pas rendue; alors je n'aurai aucune « crainte. » Je lui donnai ma parole; je lui aurais donné ma vie, s'il me l'eût demandée à un semblable prix. Je vis mes enfans, ils res-

tèrent cinq mois à Lille. J'ai pu me sauver plusieurs fois, mais j'eusse préféré mourir; j'étais bien mieux gardé par mes obligations envers ce vertueux citoyen, que je ne l'aurais été par toutes les grilles dont le gouvernement d'alors m'a depuis encore entouré. »

Ah! c'est un bonheur pour l'historien d'avoir à opposer aux turpitudes et aux atrocités des révolutionnaires, de nobles actions des habitans de la France qui donneront toujours aux autres peuples l'idée du véritable caractère de notre nation.

Mais c'est chez les Bourbons, surtout, qu'il faut chercher les exemples sublimes de la grandeur du caractère français; on ne saurait trop en offrir les preuves multipliées aux méditations des princes et des peuples de la terre. Voici ce que Louis XVIII écrivait de Mittau, le 27 juin, au duc d'Harcourt, son ambassadeur à Londres : « Vous êtes au milieu d'une « nation hospitalière, qui a accueilli avec hu- « manité tous les malheureux Français que le « crime avait bannis de leur patrie. Le nombre « en est grand! parmi ces fugitifs intéressans, « il peut s'en trouver qui ne soient pas sans « reproches par leurs projets de vengeance. « La persécution et les malheurs ont aigri leurs « esprits; mais l'espérance, en les rassurant,

« a dû les calmer, et celui qui avait abandonné
« sa patrie pour le rétablissement du pacte so-
« cial et pour éviter la mort, doit souffrir, se
« taire et pardonner, en prenant pour modèle
« son roi, et pour exemple les princes de son
« sang qui ont éprouvé les mêmes irritations.
« Vous ferez connaître mes intentions aux
« Français de toutes les classes, qui habitent le
« même royaume et la même ville que vous...
« je veux pardonner. Tous ceux du dehors et
« du dedans auront une égale part à mon affec-
« tion paternelle; et certes, il en est dans cette
« dernière classe dont j'aimerais à faire un des
« appuis de mon trône. Leur valeur guerrière
« m'a fait verser bien des larmes de douleur et
« d'admiration!... Leur roi ne négligera rien
« pour convaincre les Français, que, s'il dé-
« sire d'arracher le trône de ses pères des
« mains de cruels tyrans, il veut plus encore
« reconquérir leur affection et régner sur leurs
« cœurs. »

A l'époque où Louis XVIII exprimait ainsi ses sentimens magnanimes, une douce espérance avait pénétré son âme, la marche des affaires en France se prononçant de la manière la plus favorable à la royauté. Toujours prêt à sacrifier sa vie pour son souverain, le duc

d'Enghien n'avait point redouté de pénétrer en France, et de venir jusqu'à Paris s'entendre avec les royalistes éprouvés sur les mesures à prendre dans l'intérêt des Bourbons. Bernadotte était alors ministre de la guerre. Ce général attirait tous les regards par l'éclat de sa renommée, et ceux qui l'avaient suivi dans sa brillante carrière vantaient en lui cette décision rapide dans les occasions périlleuses, qui est le caractère auquel on reconnaît les hommes destinés à jouer un grand rôle. Le duc d'Enghien espère trouver en lui un nouveau Monck; il ose, par l'entremise d'un ami commun, lui confier son séjour à Paris, et lui fait offrir en même temps l'épée de connétable, s'il veut travailler à rétablir les Bourbons sur le trône. « Je ne puis servir leur cause, répon« dit le général Bernadotte; mon honneur me « lie à la volonté de la nation Française; mais « puisqu'un homme, puisque le descendant du « grand Condé s'est confié à moi, il ne lui en « arrivera point de mal. Que le duc d'Enghien « parte donc à l'instant; car son secret, sous « trois jours, ne pourrait plus être le mien, et « je le devrais à la patrie. » C'est un malheur pour la France qu'un homme de cœur et de grands moyens, tel que Bernadotte, se soit

alors considéré comme lié d'honneur par ses sermens au gouvernement républicain ; il eût abrégé d'un grand nombre d'années l'oppres sion de son pays, en le remettant en la posses-sion du souverain qui devait y régner de f. comme il y régnait de droit. Rendons du moi justice à la grandeur d'âme de ce guerrier, q lui fit respecter la vie d'un Bourbon dont il s apprécier, dans une telle circonstance, le m. courage et l'héroïque dévouement à son roi. duc d'Enghien retourna au milieu de ses com gnons d'armes, exposer dans les combats ce vie dont il avait dû faire le sacrifice en pe trant au milieu des républicains.

A l'étranger, tout prenait un aspect qui sait présager le triomphe prochain des ligués contre la révolution. Nous avons vu q Paul Ier embrassant avec chaleur la cause m narchique, avait joint les forces de son emp. à celles des autres puissances coalisées et q. en était résulté des succès considérables. L'. migration armée revenait animée d'une sai. joie prendre part aux combats qui se livrai. de nouveau pour l'affranchissement de leur p trie comme pour la stabilité des couronnes. L. était dirigée sur la Suisse ; et, le 1er octobre, quartier-général du prince de Condé fut éta.

à l'extrémité du lac de Constance, que les émigrés ne s'étaient pas attendus à revoir aussitôt, lorsqu'ils en avaient quitté les bords deux années auparavant. L'archiduc Charles commandait les armées sur le Rhin, et le général Souwarow, vainqueur de l'Italie, s'avançait par le pays des Grisons pour chasser entièrement les républicains de la Suisse, où les troupes russes qui s'y trouvaient sous le commandement du général Korsakoff venaient d'essuyer un échec considérable. Le 7, l'armée de Condé, réunie à quelques troupes russes, soutint un combat des plus disproportionnés, vû le nombre supérieur des assaillans qui vinrent s'emparer de la ville de Constance. Le prince de Condé savait n'être pas en force pour disputer avec espoir de succès cette position où il pouvait être coupé, comme il le fut en effet. Voici le bulletin publié par le Directoire. « Le « corps de Russes et d'émigrés placé en avant « de Constance fut attaqué et poussé avec tant « de vigueur, que les troupes républicaines « entrèrent pêle-mêle dans la ville avec les « vaincus, sans qu'il ait été possible à ceux-ci « de lever le pont-levis. Il était dix heures du « soir, lorsque cette mêlée eut lieu; on se « battit dans les rues; les troupes de la répu-

« blique étaient arrivées au pont du Rhin
« avant une partie des ennemis, tout ce qui se
« trouva alors dans la ville, au nombre de
« cinq cents, fut fait prisonnier. Le prince
« de Condé et le duc d'Enghien étaient dans la
« mêlée, et ils ne nous ont échappé qu'à la
« faveur de l'obscurité. »

Il est vrai que le prince de Condé et le duc d'Enghien se trouvèrent dans la ville au milieu des républicains, et que ceux-ci se rendirent maîtres de la porte de Kreslingen, lorsque 300 chasseurs nobles, le régiment de Bourbon, et quelques troupes russes étaient encore dehors, ainsi que plusieurs officiers de l'état-major et aides-de-camp. Les grenadiers de Bourbon enfoncèrent la porte, se firent jour à la baïonnette, culbutant les masses qui la défendaient; cette colonne traversa la ville en combattant l'ennemi qui l'assaillait avec beaucoup d'avantage, étant retranché dans les maisons d'où il faisait un feu continuel par les fenêtres; elle rejoignit ainsi le corps des émigrés, aux cris de *Vive Condé! vive le Roi!* Ce combat coûta la vie au brave général de Salgues, âgé de soixante-quinze ans, colonel du régiment de Bourbon; MM. Duhaffond et de Bonnefonds, capitaines au même régiment, furent également tués,

ainsi que le baron de Ferette, major du régiment de Durand. Le général de Vauborel fut blessé pour la troisième fois, l'ayant déjà été à Berstheim et à Ober-Kamlach. Quelques autres officiers, parmi lesquels se trouva le comte du Goulet, aide-de-camp du prince de Condé, furent faits prisonniers. De leur côté, les Condéens en firent une quarantaine, dont un commandant de bataillon et un capitaine, et ils prirent un drapeau. Dans cette journée critique, le duc d'Enghien conserva un sang-froid et un calme qui, en de telles circonstances, ont peut-être plus de mérite que la téméraire intrépidité dont il avait déjà donné tant de preuves.

Grace aux profondes connaissances du prince de Condé dans l'art de la guerre, la cavalerie, commandée par le duc de Berry, avait eu l'ordre de refluer au-delà du Rhin dans la journée du 6; car loin de pouvoir être d'aucune utilité par la nature du terrain, les vingt-un escadrons dont elle se composait auraient au contraire causé un grand embarras dans une retraite où l'on n'avait pour tout débouché qu'une rue étroite et un pont également étroit sur le Rhin. Sans la prévoyance du prince, ce jeune fils de France, bouillant d'ardeur et de courage, eût donc pu

tomber sous les coups ou dans les mains des républicains.

A ce combat de Constance, le régiment de Bourbon avait perdu son drapeau, non qu'il eût été pris, mais parce que l'officier qui le portait avait été englouti dans le Rhin. Celui enlevé aux républicains par un sous-officier du régiment de Bourbon, fut présenté à l'Empereur de Russie par le brave même qui s'en était emparé, le prince de Condé l'ayant chargé de cette honorable mission pour première récompense. Le Czar l'accueillit avec bonté, lui remit le brevet d'officier, lui donna de sa main une épée, et le gratifia d'un équipement complet. Ce souverain envoya un nouveau drapeau par l'un des officiers de son palais qu'il chargea en même temps de cettre lettre honorable :

« Nous, par la grâce de Dieu, Paul Ier, em-« pereur et autocrate de toutes les Russies, à « notre régiment des grenadiers de Bourbon :

« Vu les services à nous rendus dans les « combats près de Constance, où votre courage « et votre intrépidité ont enlevé un drapeau à « l'ennemi, il nous a plu de vous gratifier d'un « drapeau nouveau, en témoignage de notre « bienveillance, et pour perpétuer le souvenir « de vos hauts faits. »

Sur ce drapeau était écrit d'un côté : *Dieu soit avec vous ;* de l'autre était représentée la Providence avec cette inscription : *Pour avoir pris un drapeau sur les Français infidèles.*

Le 25 octobre, le prince de Condé profita de ce qu'il n'était qu'à trois lieues du quartier-général de Souwarow pour lui rendre visite. Le maréchal lui témoigna toute la satisfaction que lui procurait sa visite, en lui disant que le plaisir de le voir et de l'embrasser était pour lui au-dessus de celui de gagner une bataille ; et dans une longue conférence qu'eurent ensemble ces deux guerriers, le prince de Condé acquit la conviction qu'une extrême mésintelligence régnait entre les Russes et les Autrichiens. Le Directoire, assure-t-on, sema les premiers germes de la division entre la cour de Vienne et celle de Pétersbourg ; et trouvant dans le conseil aulique des hommes faibles ou mal intentionnés, il en obtint une résolution qui ne servit que trop bien ses projets et ses intérêts, et qui, compromettant la sûreté des Russes en Helvétie, amena d'affreux désastres, avec la dissolution totale de la coalition des deux puissances. Voici ce que dit à cet égard M. le marquis d'Ecquevilly dans ses *Campagnes du corps de*

Condé : « Le défaut de l'accord, qui eût été si nécessaire pour le succès des opérations, en avait arrêté le cours; les Autrichiens ne donnaient aux Russes aucunes des facilités qu'ils étaient dans le droit d'attendre de leurs alliés; ils ne leur procuraient aucun moyen de subsistance; ils les en laissaient manquer à un tel point, que l'état de pénurie et de disette dont souffrait l'armée russe avait forcé le maréchal Souwarow à prendre la position inactive qu'il occupait, et à disposer ses quartiers d'hiver où il venait déjà d'envoyer la plus grande partie de sa cavalerie vers Reitlingen sur le Danube; ils étaient devenus nécessaires pour reposer ses troupes, et pour lui donner le temps d'attendre les ordres de l'Empereur, à qui il avait rendu un compte exact des contrariétés sans nombre qu'il éprouvait de la part des Autrichiens. Souwarow exhalait sans nulle réserve son mécontentement, et avec d'autant plus de raison qu'aucune des proclamations qu'il avait faites après ses victoires en Italie, n'avaient eu leur effet. La cour de Vienne n'avait pas permis le rétablissement des souverains dont Souwarow venait de soustraire les États au joug républicain, et n'avait pas souffert le retour du roi de Sardaigne dans sa capitale, ni que les troupes

Piémontaises lui prêtâssent serment de fidélité. Cet intrépide général, dont la gloire paraissait exciter la jalousie de l'armée et du cabinet d'Autriche, avait dans le cours de cette campagne délivré l'Italie entière de ses oppresseurs, fait 70,000 prisonniers, pris 3,000 canons, 100,000 fusils, et après avoir franchi les Alpes et surmonté des obstacles de tout genre, serait encore parvenu à faire évacuer la Suisse, s'il eût été secondé dans cette opération importante par l'archiduc, dont l'inaction depuis quatre mois ne pouvait avoir d'autre motif que des ordres précis du cabinet de Vienne, qui avait sans doute résolu de faire tomber tout le poids de la guerre sur la Russie, et d'anéantir ses troupes.

« L'archiduc informé du projet de retraite du maréchal Souwarow, lui envoya un de ses aides-de-camp pour l'engager à une conférence sur un plan de défense. « Dites à monseigneur « l'archiduc, répondit Souwarow, que je ne « connais pas de défensive ; je ne sais qu'atta- « quer. J'irai en avant quand bon me semblera, « et alors je ne marcherai pas en Suisse ; je « marcherai, selon mes ordres, directement « en Franche-Comté. Dites-lui qu'à Vienne je « serai à ses pieds, mais qu'ici je suis au moins

« son égal. Il est feld-maréchal, je le suis « aussi; il est au service d'un grand empereur, « et moi aussi; il est jeune, et moi je suis « vieux. J'ai acquis de l'expérience à force de « victoires, et je n'ai ni conseils, ni avis à « prendre de qui que ce soit; je n'en prends « que de Dieu et de mon épée. »

Quelle fatalité que ces déplorables mésintelligences entre deux fortes puissances, au moment où l'Angleterre venait de faire une diversion des plus favorables en débarquant, le 28 juillet, 10,000 hommes en Hollande, et privait les républicains d'une force maritime assez considérable en s'emparant de toute la flotte batave; tandis que dans l'intérieur 15 à 16,000 royalistes venaient de se rallier dans le canton de Muret, département de la Haute-Garonne, et, au mois d'août, marchaient sur Toulouse, drapeau blanc déployé et aux cris de *Vive le Roi !* conduits par un chef nommé Roger, qui avait servi en qualité de général de brigade à l'armée des Pyrénées Orientales; enfin, à cette époque, les royalistes de Bordeaux s'insurgeaient pour former une confédération avec ceux de la Haute-Garonne. Mais toutes ces tentatives en faveur de la cause monarchique n'étant pas appuyées, échouèrent par le défaut

d'un généreux accord entre les puissances coalisées *.

Le grand-duc Constantin, qui avait fait la campagne d'Italie avec Souwarow, revit avec une vive satisfaction les émigrés armés et combattant depuis 1792 pour la cause royale. « Ces « huit années de dévouement héroïque, dit-il « en cette circonstance, sont huit siècles de « gloire et par de là, pour eux et pour leur « chef. »

De retour à Pétersbourg, le grand-duc donna au Czar, sur la conduite des Autrichiens envers les Russes, des détails qui ajoutèrent à son indignation à laquelle le général allemand, M. de Frœhlich, commandant le siége d'Ancône, avait mis le comble en recevant la capitulation

* MM. Forestier, de Céris, du Chenier et Papin, dont nous avons déjà parlé, furent condamnés à mort par contumace; M. Daniaud-Duperat, arrêté, fut condamné à une prison perpétuelle. Les écrivains royalistes furent en proie à de nouvelles persécutions : nous citerons entr'autres M. Fiévée qui, s'étant soustrait à la déportation du 18 fructidor, fut arrêté cette fois et enfermé au Temple, pour avoir entretenu des relations avec les commissaires de Louis XVIII à Paris. M. Bertin, l'un des rédacteurs distingués du *Journal des Débats*, se trouvant aussi dans ces associations royalistes, fut d'abord jeté dans la prison du Temple, et ensuite exilé à la fameuse île d'Elbe.

de cette ville au nom de l'Autriche seule, quoiqu'un corps de troupes russes eût participé glorieusement aux opérations du siége. Ce même général s'était permis une autre insulte à l'égard de Paul Ier, en faisant arracher le pavillon russe qu'un capitaine de vaisseau de cette nation venait d'arborer sur un bâtiment français qu'il avait pris et auquel M. de Frœhlich fit substituer le pavillon autrichien. L'empereur de Russie ayant senti vivement cette offense, en avait sur-le-champ demandé satisfaction à la cour de Vienne, qui avait ordonné qu'un conseil de guerre, où se trouverait un général russe, fût assemblé pour juger la conduite de M. de Frœhlich ; mais cette satisfaction ne calma point les ressentimens de Paul Ier contre l'Autriche, avec laquelle il ne voulut plus, dès ce moment, avoir rien de commun. Il résulta de cette mésintelligence que, dès la fin d'octobre, le maréchal de Souwarow, cessant de participer à toute opération de guerre, s'éloigna des lieux qui en étaient le théâtre, et envoya les corps de Condé prendre des cantonnemens à Lintz, où ils arrivèrent à la fin de décembre. En passant à Munich, les émigrés furent accueillis avec la plus grande distinction par l'électeur (depuis roi de Bavière) qui n'épargna rien de

ce qui pouvait prouver au prince de Condé et au duc de Berry la haute estime qu'il leur portait.

Sur ces entrefaites, de grands changemens étaient survenus en France : le Directoire avait été culbuté dans la journée mémorable du 9 novembre, connue sous la dénomination de 18 brumaire. Nous en avons déjà dit un mot en rapportant les persécutions suscitées aux naufragés de Calais : mais avant de nous arrêter à cette époque de la révolution, il nous faut remonter à quelque distance dans la vie de Buonaparte. Après ses victoires d'Italie, le Directoire en ayant pris de l'ombragé, avait songé à l'éloigner; l'Egypte fut la contrée sur laquelle on jeta les yeux en lui proposant de s'en rendre maître. Il adopta cette idée, et sortit de Toulon, le 19 mai 1798, avec une flotte de 13 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 194 vaisseaux de transports, 40,000 hommes de débarquement, et 60,000,000 en numéraire. Le 11 juin il découvrit les côtes d'Afrique, et le 12 il débarqua sous les murs d'Alexandrie.

Tandis qu'il s'avançait vers le Caire, l'amiral Nelson livra à sa flotte un combat tel que les annales de la marine Française n'en offrent pas un second exemple. De nos 13 vaisseaux

de ligne 9 furent pris et 2 brûlés ; des 4 frégates, 2 seulement regagnèrent nos rivages, la troisième fut brûlée, la quatrième coulée bas. L'amiral en chef Brueys et son capitaine de pavillon Casa Bianca, furent tués, le contre-amiral Blanquet du Cheyla dangereusement blessé et pris, le capitaine du Petit-Thouars se fit sauter dans le combat, préférant mourir plutôt que de se rendre : de tous les chefs de cette flotte, le contre-amiral Villeneuve fut le seul qui revint sur l'un des deux vaisseaux qui échappèrent à cette terrible catastrophe.

En débarquant, Buonaparte dit à ses soldats : « Vous allez entreprendre une conquête dont « les effets sur la civilisation et le commerce « du monde sont incalculables. Nous ferons « quelques marches fatigantes, nous livrerons « plusieurs combats, nous réussirons dans « toutes nos entreprises. Dans quelques jours « d'ici, les Beys et les Mamelucks n'existe- « ront plus. » Souvent vainqueur des Turcs, quelquefois battu par les Beys, toujours harcelé par les Arabes, et forcé de s'arrêter à Saint-Jean-d'Acre devant les forces anglaises commandées par le commodore Sydney-Smith, il parcourut ces contrées célèbres dans la chrétienté, détruisant tout sur son passage, ne fon-

dant rien, abandonnant ses malades, brûlant ses pestiférés; et dégoûté de ce climat, après treize mois de calamités de toute espèce, il ne songea plus qu'aux moyens de quitter le plus promptement possible cette terre classique qu'il s'était vanté de rendre à la civilisation; son expédition, si funeste à notre marine et à 40,000 braves, nous a coûté 100,000,000; les beaux-arts seuls y ont gagné quelque chose.

L'histoire contemporaine a su rendre justice au talent militaire et à la brillante valeur de Sydney-Smith; mais nous devons dire aussi qu'il fut puissamment secondé dans la défense de Saint-Jean-d'Acre par un émigré français, le chevalier de Phélipeaux, ingénieur d'un grand mérite, qui fortifia habilement les approches de cette ville et mit dans un état respectable sa double enceinte de murailles*.

* C'est ce brave qui devint à Paris le sauveur de Sydney-Smith, de concert avec un autre émigré, M. le comte Jean-Jacques de Tromelin. On sait que le commodore fut fait prisonnier de guerre au Hâvre, le 19 avril 1796, parce que s'étant emparé la veille d'un corsaire français à la hauteur de ce port, et ayant passé à son bord; un matelot coupa les cables pendant la nuit, et fit dériver le bâtiment vers l'embouchure de la Seine, où il fut attaqué et pris par un brick et cinq chaloupes canonnières. Conduit dans la capitale et jeté dans la prison du Temple, le noble lord en fut délivré par l'ingé-

Après s'être embarqué à l'insu de son armée, Buonaparte arrive en France le 8 octobre, lorsque tout le monde le croyait enseveli dans les sables de la Syrie. Le mois qui s'écoula jusqu'au 18 brumaire, il l'employa aux préparatifs de la révolution que lui proposèrent d'exécuter les hommes mêmes qui se trouvaient au faîte du pouvoir, parce que ces hommes sentaient bien qu'ils ne pouvaient y demeurer plus long-temps. Dans l'espace de quatre ans que dura le gouvernement directorial, 13 individus parvinrent à ce poste éminent par des moyens plus ou moins violens les uns que les autres : un seul méritait et obtint les suffrages de la nation ; ce fut l'honnête, le respectable Barthélemy, que les révolutionnaires du 18 fructidor déportèrent.

Depuis les agitateurs de 1789, jusques et y compris Buonaparte, l'histoire de la révolution peut, pour ainsi dire, se réduire à cette pensée, seul mobile de tous les intrigans qui y ont fi-

nieuse adresse du chevalier Phélipeaux et du comte de Tromelin, qui n'hésitant point de compromettre leur vie, se présentèrent avec la plus inconcevable audace devant le geôlier, sous le costume d'officiers d'état-major, en lui remettant un faux ordre du ministre de la marine pour transférer le détenu dans une autre prison.

guré : *Ote-toi de là que je m'y mette**. Mais, dans aucune des phases de cette révolution, la basse intrigue n'était autant devenue à l'ordre du jour que sous le Directoire, et chaque matin le public ébahi, stupéfait, ne pouvait concevoir quels singuliers ressorts poussaient tout-à-coup au faîte des grandeurs les êtres les plus obscurs. Il ne fut donc pas difficile à un général dont le nom n'était pas sans gloire, d'opérer une révolution qui renversait dans la boue les trophées de toutes les révolutions précédentes, et d'achever par la violence ce que le mépris avait commencé depuis quatre ans. Les royalistes se flattaient que cet homme n'était que le précurseur du roi, et que Louis XVIII ne tarderait pas à venir fermer toutes nos blessures et nous rendre au bonheur. On publiait même que les Anglais n'avaient ouvert le chemin des mers à Buonaparte, que parce qu'il avait formellement promis de travailler au rétablis-

* Un nommé Hébert se fit remarquer au commencement de la révolution en publiant une feuille ordurière intitulée *le Père Duchêne*. Le lendemain du 10 août, cet homme étant devenu membre de la municipalité, disait à un de ses collègues : « Voilà le faubourg Saint-Germain qui va bientôt être « évacué ; nous pourrons choisir chacun l'hôtel que nous « voudrons. » La spoliation était le but déterminant de la conduite de tous ces prétendus patriotes.

sement de la monarchie. Cette assertion paraissait d'autant plus fondée, que le bruit public s'était accrédité en Allemagne que Sieyes, l'un des derniers directeurs, avait écrit au duc de Brunswick, pour lui offrir, au nom de la nation, la couronne de France. Celui-ci, dit-on, reçut la lettre, la lut, et la rendant au courrier, dit avec beaucoup de dignité : « On s'est trompé « d'adresse ; c'est à Mittau qu'il faut porter « cette lettre. » On supposait donc que Buonaparte n'avait pu déserter de l'Égypte que d'un commun accord avec les souverains d'Europe, et qu'il allait préparer les voies pour le retour des Bourbons. La France et l'Europe l'eussent béni, il se fût acquis une gloire immortelle, si prenant pour exemple le général Monck qui rétablit Charles II sur le trône d'Angleterre, il eût rétabli sur le trône de saint Louis l'héritier légitime que tous les voeux de la nation appelaient.

Au lieu du caractère de Monck, Buonaparte préféra déployer celui de Cromwel tracé par Bossuet, et qui s'adapte parfaitement à l'homme du 18 brumaire, tant les ambitieux de toutes les époques et de tous les pays se ressemblent.

Un agent des princes français, M. Fauche

Borel, nous apprend dans ses Mémoires que Barras, l'un des cinq directeurs, avait pris l'engagement de rétablir la monarchie des Bourbons, et que ce fut dans ce but qu'il mit Buonaparte à la tête du mouvement du 18 brumaire. « Barras, dit-il, avait un esprit naturel qui lui avait fait apercevoir les choses sous leur véritable point de vue, et ne lui avait pas permis de se tromper lui-même sur la fragilité du pouvoir dont il jouissait. Sentant bien qu'une crise était inévitable, il avait sagement pensé à la faire tourner à l'avantage de son pays. Croyant pouvoir compter sur Buonaparte dont il avait fait la fortune, il lui confia ses projets. Il n'était pas venu dans la tête de ce directeur qu'un tel homme eût assez d'ambition pour vouloir se faire le souverain de la France. Il pensait que ce serait le mettre au comble de ses vœux que de lui fournir l'occasion d'atteindre au faîte de la gloire et des honneurs, en replaçant le roi légitime sur le trône de ses pères. Buonaparte parut adopter avec empressement les propositions de Barras.» On voit donc qu'en France les royalistes avaient des motifs plausibles d'espérer le prochain rétablissement des Bourbons; mais, comme l'ajoute M. Fauche Borel, « la fourberie du Corse

et sa fortune devaient l'emporter. » Il trahit tous ceux qui le poussaient avec confiance, ne travailla que pour lui, et se ménagea adroitement l'assistance des républicains qui avaient d'abord craint de voir cet homme audacieux leur faire regorger leurs spoliations.

« Les biens des émigrés sont irrévocablement « acquis au profit de la république; » tel était le dernier article de la nouvelle constitution par laquelle Buonaparte se faisait nommer premier consul *.

« Ah! si Pichegru était à sa place! » s'écria le prince de Condé, lorsqu'il apprit que le déserteur de l'Égypte venait de changer la forme du gouvernement en France, et d'abattre le Directoire pour s'élever au consulat. Quoique les émigrés ne partageassent pas l'espoir des royalistes de l'intérieur en Buonaparte, ils étaient fondés à espérer l'affranchissement de leur patrie par quelque crise salutaire au sein de la France, plutôt que par le secours des puissances étrangères, puisqu'ils n'avaient vu, à aucune époque, régner parmi les souverains coalisés l'accord nécessaire pour parvenir à un tel but.

* Cambacérès était le second, et Lebrun le troisième : on conçoit que ces deux hommes n'étaient là que pour la forme.

Sentant de quelle importance il eût été de détacher l'Angleterre de la coalition, Buonaparte s'empressa d'écrire au roi d'Angleterre : « Appelé par le vœu de la nation française, « lui disait-il, à occuper la première magistra- « ture de la république, je crois convenable, « *en entrant en charge*, d'en faire directement « part à Votre Majesté... » Cette lettre qui avait pour but une proposition de paix, se terminait par ces mots : « Le sort de toutes les « nations civilisées est attaché à la fin d'une « guerre qui embrase le monde entier. » Le gouvernement anglais répondit que des assurances de dispositions pacifiques avaient été également données par les hommes qui s'étaient trouvés précédemment à la tête des affaires en France, sans qu'ils eussent renoncé franchement à ces projets d'ambition gigantesque, à ces entreprises turbulentes capables de compromettre l'existence même de la civilisation ; que les traités les plus solennels n'avaient servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités. « La meilleure garantie, disait-il judicieuse- « ment, serait le rétablissement de cette dy- « nastie de princes, qui, depuis plusieurs siè- « cles, conservaient à la nation française sa « prospérité dans l'intérieur, la considération

« et le respect dans l'étranger. Un événement « semblable eût entièrement levé et levera « toujours tout obstacle aux négociations ou à « la paix ; il assurerait à la France la jouissance « tranquille de son ancien territoire, et les au- « tres nations de l'Europe trouveraient dans la « paix la sécurité qu'elles sont forcées de cher- « cher dans la guerre. »

Mais tandis que l'Angleterre tenait ce langage dans les premiers jours de janvier 1800, cette année s'ouvrait sur le continent par la continuation de la retraite de l'armée russe, laissant ainsi les Autrichiens seuls aux prises avec la république. Paul Ier n'en témoignait cependant pas moins à l'émigration armée sa constante estime en envoyant au prince de Condé les promotions accordées aux officiers et soldats qui s'étaient particulièrement distingués pendant la campagne; et pour donner à Louis XVIII une preuve des sentimens de considération que lui inspirait sa personne, il s'empressait d'acquiescer à sa demande, en nommant le duc de Berry grand-prieur de l'Ordre de Malte, place que le duc d'Angoulême avait laissée vacante par son mariage. L'empereur de Russie approuva également le désir que lui avait manifesté le prince de Condé

de continuer à combattre avec les armées belligérantes, et il intervint gracieusement auprès du cabinet de Londres pour appuyer la demande des subsides sollicités par le prince. Le 1er avril l'armée Condéenne cessa donc d'être à la charge de la Russie, pour passer à celle de l'Angleterre, et elle reçut l'ordre de se diriger sur l'Italie. Ce fut une source de joie pour les émigrés de se voir appelés à de nouveaux combats qui leur laissaient toujours l'espoir de ramener en France la royauté et les Bourbons. Arrivés à Clagenfurh le 29, ils eurent la satisfaction de présenter leurs respectueux hommages à l'épouse de l'illustre prince qui, dès les premiers momens de la révolution, avait indiqué à la noblesse française quel était pour elle le parti du devoir et de l'honneur. Madame la comtesse d'Artois s'était retirée dans cette ville lorsque le Directoire avait fait envahir les États du roi de Sardaigne : nous avons vu qu'elle avait été surprise à Turin par l'entrée inopinée des troupes françaises sous les ordres du général Allix, et il nous a été doux de pouvoir dire que cette princesse n'eut qu'à se louer de la conduite pleine d'égards et de délicatesse de cet officier.

A Clagenfurth, cette bonne et tendre mère eut le plaisir d'embrasser et de serrer contre

son cœur les princes ses fils qu'elle n'avait pas vus depuis nombre d'années. Le duc de Berry, accompagné du comte de Damas-Crux, du chevalier de Lageard et du marquis de Sourdis, avait passé par cette ville à la fin de mars, en se rendant à Naples où sa famille avait projeté pour lui une alliance avec une princesse des Deux-Siciles. Le duc d'Angoulême, accompagné du comte Étienne de Damas, et du chevalier de Saint-Priest, y arriva au mois de mai, se rendant à l'armée de Condé où sa présence causa la plus vive allégresse. Son Altesse royale prit le commandement du régiment noble à cheval qu'avait commandé son frère le duc de Berry, et, sur la recommandation du roi, le prince de Condé plaça près de ce noble fils de France M. le comte d'Escars, officier d'un âge mûr et très-expérimenté.

A cette époque l'armée de Condé avait reçu une nouvelle destination; au lieu de se porter en Italie, elle devait rétrograder pour regagner l'Allemagne et se diriger sur Saltzbourg. Mais avant de suivre sur cette route la bannière des lis, arrêtons un moment nos pensées sur la fin malheureuse du chef de l'église catholique, apostolique et romaine, et admirons les pieux sentimens de Louis XVIII, du prince de Condé

et de l'émigration armée dans les circonstances solennelles de cette succession des vicaires de Jésus-Christ.

Nous avons dit que la république française révolutionnant l'Italie, avait arraché le pape Pie VI de son siége pontifical, et que, malgré ses quatre-vingt-deux ans, ce vénérable vieillard s'était vu inhumainement entraîné captif loin de la chaire de saint Pierre. A peine arrivé à Valence, où les républicains avaient fixé son séjour, ce digne ministre de Dieu succomba sous le poids des ans et de la persécution, le 29 août 1798, après une maladie de onze jours. Les membres du sacré collége s'étant fait un devoir d'écrire en cette occasion à Louis XVIII comme souverain légitime du royaume de France, en reçurent cette réponse : « ... Personne n'a pris plus de part que nous aux mauvais traitemens qu'a soufferts le vénérable pontife. Mais nous avons éprouvé quelque consolation, en apprenant par des voies sûres, que nos peuples se sont intéressés à son sort de la manière la plus touchante, qu'ils se sont présentés en foule sur son passage, qu'ils lui ont demandé sa bénédiction, qu'ils se sont enfin efforcés de le consoler de la cruauté de ses oppresseurs, en lui rendant des hommages qui

formaient le contraste le plus frappant et le plus sensible avec les traitemens injustes exercés contre sa personne sacrée.

« Une telle conduite de la part de nos sujets, est pour nous une preuve nouvelle que tant de délits commis dans notre royaume, ne sont point l'ouvrage de nos peuples, mais celui d'un très-petit nombre de coupables. Elle est encore une preuve que la Providence divine a conservé dans le cœur des Français du respect et de l'amour pour leur religion, malgré les efforts qu'a faits l'impiété pour effacer ces nobles sentimens. Cette faveur de la Providence est pour nous et pour nos peuples un gage du retour prochain de son ancienne protection.

« Elle dirigera, n'en doutez point, vos vœux et vos suffrages, lorsque vous donnerez un chef à l'Église. Dans cette ferme confiance, nous reconnaissons solennellement le pontife qui sera choisi par vous; et lorsque celui *par qui règnent les rois* nous aura rétabli sur le trône de nos ancêtres, nous ferons respecter son autorité légitime dans toute l'étendue de notre royaume, et justifierons notre titre de *roi très-chrétien* et de *fils aîné de l'Église.* »

Ce fut à Venise, qu'au mois de mars 1800, s'ouvrit le conclave qui plaça la tiare sur la

tête de l'évêque d'Imola, lequel pour honorer la mémoire de son prédécesseur prit le nom de Pie VII. Il continua de résider à Venise jusqu'au mois de juin suivant. Monseigneur le prince de Condé, le duc d'Enghien et une partie de l'émigration armée profitèrent de leur voisinage de Venise, dans le mois de mai, pour s'y rendre et obtenir la bénédiction du Saint-Père. Quelle douce satisfaction ce fut pour le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, d'accueillir et d'honorer cet illustre Bourbon et sa noble milice armée pour son Dieu comme pour son Roi! Le digne pontife adressa du fond du cœur des prières à l'Éternel pour attirer sur les fils de saint Louis cette haute et puissante protection, que depuis Clovis la Divinité a visiblement témoignée pour notre belle France.

Les émigrés regagnèrent donc l'Allemagne, où vint les rejoindre le duc de Berry, à l'égard duquel les projets de mariage avaient été remis à d'autres temps, vu les affaires de la guerre. Il arriva à l'armée de Condé le 16 septembre, et salua son frère d'Angoulême et ses anciens compagnons d'armes par ces paroles pleines de dignité : « Je ne veux déranger personne. Je « servirai comme simple volontaire. Dans ce « moment-ci, un émigré est trop heureux de

« pouvoir augmenter le nombre des combat-
« tans. »

En effet, les Autrichiens avaient perdu, le 14 juin, la bataille de Marengo, qui mit Buonaparte en possession de l'Italie, et il y eut un armistice qui s'étendit en Allemagne, le mois suivant, à la suite des combats de Feldkirck, de Coire, où l'armée française s'empara de ces places et de tout le pays des Grisons.

Dans son trajet d'Italie en Allemagne, le duc de Berry courut un danger imminent, et faillit tomber au pouvoir de Buonaparte par un coup de trahison et malgré l'armistice qui garantissait son inviolabilité. L'ambitieux consul sachant que ce prince était dans un village près de ses avant-postes, donna ordre à un de ses affidés d'aller l'enlever avec un petit corps de troupes. Celui-ci se crut obligé d'obéir, et se rendit avec son détachement au village qu'il demanda la faculté de visiter. Le commandant autrichien soupçonnant à bon droit le motif de cette brusque visite, amusa adroitement son homme pendant quelques instans qu'il sut bien mettre à profit pour faire évader le duc de Berry. L'officier ne trouvant point celui qui était l'objet de ses recherches, s'en retourna avec la honte de s'être chargé inutilement d'une

mission déshonorante. Dans sa colère, Buonaparte maltraita son émissaire et le fit mettre en prison.

Nous rapporterons ici une lettre des plus honorables pour son auteur, et qui prouve que les Bourbons intéressaient le cœur de plus d'un guerrier français. Après la bataille de Marengo, M. Bost-Montbrun, capitaine au 64e régiment de ligne, eut le courage d'écrire à Buonaparte en ces termes :

« Consul, quelles bornes veux-tu maintenant mettre à ta gloire? Vainqueur des premières puissances de l'Europe, que te faut-il de plus ? Un sceptre ? il deviendrait l'écueil où tôt ou tard tu te briserais. Ta réputation est faite, consolide tes triomphes. Consul, crois-moi, je suis ton ami ; ne confie plus rien aux événemens : une seule action grande, sublime et digne de toi, peut mettre le sceau à ta gloire, donner la paix à l'Europe, et te faire des amis dans toutes les parties du monde. Vole au-devant du légitime héritier du trône ; dis-lui :
« Sire, je viens remettre en vos mains le scep-
« tre des Bourbons, dont un crime atroce avait
« dépouillé votre famille. Je vous le remets
« dans toute sa splendeur. La victoire a cica-
« trisé une partie des plaies de la patrie, et la

« sagesse de votre règne fera le reste. Venez
« parcourir les rangs d'une armée de braves
« que j'ai long-temps conduits à la victoire, et
« qui sont encore prêts à mourir pour le service
« de Votre Majesté.

« Maintenant, Consul, si la véritable gloire
« a des charmes pour toi, elle va devenir ton
« patrimoine. Un bonheur pur et sans mélange
« devient ton partage, et moi j'aurai le doux
« plaisir de voir le premier homme de son siè-
« cle chargé de biens et d'honneurs. »

Brave Montbrun! pourquoi n'as-tu pas été écouté! la France eût retrouvé la paix et le bonheur quatorze années plus tôt sous le règne paternel de Louis XVIII; Buonaparte comblé d'honneurs, de biens, de dignités, acquérait l'immortalité, non-seulement en prenant rang parmi les premiers capitaines du monde, mais encore parmi les glorieux libérateurs de leur patrie, et l'Europe n'aurait point à pleurer la perte de dix millions d'hommes *.

Cet ambitieux fut sourd aux conseils de la

* Le Consul ne prit cependant point en mauvaise part la lettre du capitaine, car il ne fit point informer contre lui, il le décora même de la croix de la légion-d'honneur au camp de Boulogne. Ce brave officier a été tué à la bataille d'Austerlitz. Sa veuve existe à Paris.

sagesse, il semblait ne se complaire qu'au sein du carnage. La trève fut rompue en Allemagne le 28 novembre.

Une affaire qui eut lieu le 1er décembre, offrit au duc d'Enghien l'occasion de signaler son sang-froid et sa bravoure ordinaires, en soutenant à Aibling, avec 12 à 1,300 hommes, le choc de 3,000 républicains qui ne purent l'empêcher de se replier en bon ordre sur le corps de Condé qui occupait derrière Rosenheim des redoutes qu'il avait élevées et garnies de son artillerie. Là, placé sur le parapet, exposé aux boulets et aux obus qu'y faisait pleuvoir l'ennemi, le duc d'Angoulême ne pouvait se décider à quitter ce poste dangereux, malgré les ordres réitérés du prince de Condé, et il fallut également un ordre positif pour éviter qu'il ne courût déployer son courage au milieu des braves qui secondaient les brillans efforts du duc d'Enghien. Les républicains s'étaient approchés à portée de fusil des retranchemens; un soldat d'artillerie fut blessé sur le parapet à côté du duc d'Angoulême, et la pièce se trouva démontée avant qu'il se déterminât à changer de position. Le marquis de Vassé et le comte de Saint-Priest, ses aides-de-camp, ainsi que ceux du duc de Berry, le marquis de Sourdis et le

comte de La Ferronays, s'étaient, de leur plein gré, portés en avant parmi les tirailleurs du duc d'Enghien; ils n'étaient pas de caractère à se tenir loin des coups de fusil, au moment où nos princes les bravaient. Le marquis de Vassé fut blessé à la tête d'un coup de feu; un officier du génie, M. le chevalier de Castries, reçut aussi une balle dans la joue. Le duc de Berry avait fait promettre à ses aides-de-camp de revenir de suite, si l'affaire s'engageait gravement, voulant alors s'y trouver; il avait été très-difficile de le retenir dans les retranchemens, quoiqu'il eût un fort érysipèle au visage. Le 9, après un combat où parmi les blessés nous citerons le baron de Grunstein et le comte Gaston de Damas, les émigrés durent abandonner cette position, les Autrichiens venant de perdre la bataille de Hohenlinden gagnée par le général Moreau, qui repoussait victorieusement devant lui une armée en pleine déroute. Dans ce dernier combat de Rosenheim fut blessé à mort le comte de la Serre, maréchal-de-camp, qui, depuis un an, servait sous les drapeaux de Condé, comme simple grenadier : l'émigration armée comptait donc aussi dans ses rangs son Latour-d'Auvergne!

Le corps des émigrés eut ordre de se porter

sur Léoben, où il trouva à son arrivée, le 26 décembre, 300 officiers républicains prisonniers de guerre que l'on faisait refluer au-delà de Gratz, vu les progrès de l'ennemi. A la vue du prince de Condé, ces braves se découvrirent et saluèrent avec respect le vieux guerrier dont ils avaient appris à connaître la vaillance et la magnanimité. Trois jours plus tard, Léoben devait voir un autre événement se passer dans ses murs. Un armistice était conclu entre l'armée française et l'archiduc Charles, et celui-ci avait négligé d'en prévenir le prince de Condé; de sorte que les émigrés chargés de la défense du pont tiraient sur les républicains qui apparaissaient de l'autre côté. Ceux-ci ne ripostant pas et faisant connaître par des signes qu'ils avaient à parler, ce fut par eux qu'on apprit qu'il y avait une trève de signée; ils communiquèrent la copie de la Convention d'après laquelle Léoben se trouvait compris dans la ligne de démarcation que l'armée française devait occuper. Le 29, le prince de Condé reçut à la fois avis de l'armistice et des ordres de départ; mais il n'avait pas eu le temps de déloger que la division française, commandée par le général Montrichard, était déjà arrivée. Il résulta de là que les troupes républicaines et l'émigra-

tion armée se trouvèrent ensemble dans la même ville. Cette cohabitation momentanée et si extraordinaire ne produisit aucune espèce de désordre ou de discussion. Le prince de Condé et les émigrés traversant successivement la ville pour se rendre à leurs nouveaux cantonnemens, défilèrent devant un détachement de hussards républicains à cheval en bataille sur la place; le drapeau blanc et l'étendard tricolore se trouvèrent cette fois en face l'un de l'autre sans qu'il fût question de s'entr'égorger.

Le cantonnement de l'armée de Condé était assigné dans la Carinthie; elle se mit en marche pour cette destination au milieu de janvier 1801. Les fils de France avaient reçu au commencement de cette nouvelle année les témoignages toujours constans de fidélité et de dévouement de chacun des braves qui, depuis dix ans, suivaient avec une héroïque persévérance la bannière des lis. Le prince de Condé eut la satisfaction de répondre aux marques d'amour qu'il reçut aussi particulièrement, par une distribution de croix de Saint-Louis que le roi avait envoyées pour récompenser les plus vaillans: jamais princes n'avaient donné de si grand cœur l'accolade chevaleresque à ceux qu'ils recevaient au nombre des preux. Ces grâces fu-

rent un adoucissement à l'amertume que faisait éprouver une marche rétrograde qui éloignait les émigrés de trois cents lieues de leur patrie. A peine arrivés dans leurs cantonnemens, ce fut pour y apprendre l'affligeante nouvelle de la disgrâce aussi inouïe qu'incompréhensible que venait d'essuyer leur souverain. S'abandonnant à quelques perfides suggestions, Paul Ier avait retiré à Louis XVIII l'hospitalité qu'il lui donnait dans ses États, et le 21 janvier, jour de douloureuse mémoire, l'infortunée famille avait dû tout préparer pour son départ subit de Mittau.

Buonaparte avait su insinuer sa politique dans l'esprit de Paul Ier par des agens adroits; et lorsqu'il eût fallu de la part de tous les monarques une même tendance pour la conservation de leurs propres couronnes, le Czar manifestait au contraire une versatilité que Louis XVIII ne pouvait approuver, non-seulement dans l'intérêt de sa restauration, mais, nous le répétons, dans l'intérêt plus général de la monarchie européenne. Les judicieuses observations de notre sage monarque, dénaturées en passant par la bouche d'infidèles rapporteurs, paraissent être les motifs de la conduite tenue dans cette circonstance par Paul Ier. M. le

lieutenant-général, marquis d'Ecquevilly, qui a été personnellement à même d'observer le caractère de ce prince, nous en fait la description suivante dans son ouvrage des *Campagnes du corps de Condé* :

« Ce souverain joignait à un cœur excellent qui le portait, dans le premier moment, à tous les actes de bienfaisance et d'humanité possibles, une vivacité de tête qui le conduisait souvent à des actes de violence, et une légèreté de caractère qui le rendait aussi variable dans ses goûts que dans ses résolutions. Il avait aussi le malheur, si dangereux pour un monarque, d'être accessible à tous les genres de délation, que tant de flatteurs subalternes, qui connaissaient son caractère méfiant et soupçonneux, s'empressaient de lui faire, sous le masque de leur dévouement particulier à sa gloire et à ses intérêts. On le voyait accueillir tous les rapports avec une facilité et avec une promptitude qui lui faisaient donner, sans la moindre réflexion, les ordres les plus injustes, dont beaucoup d'innocens se trouvaient les victimes sans avoir jamais su les motifs de leur détention ou destitution. »

L'injustice de Paul Ier dut nécessairement déchirer le cœur du prince français; mais Dieu

avait doué Louis XVIII d'une âme forte que le malheur ne put jamais surprendre ni abattre. On pouvait lui faire l'application de la belle ode d'Horace :

Justum, ac tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ...

Toute la sollicitude de cet excellent monarque se reporta sur MADAME qu'il pressa vainement de ne point l'accompagner dans ce pénible voyage : « Je veux suivre mon roi partout, et « confondre mes propres infortunes avec les « siennes. » Telle fut la réponse de cette princesse, digne fille de l'illustre et infortunée reine de France.

Le roi de Prusse répara en ce moment le tort que se donnait le Czar. Quoiqu'il se fût retiré de la coalition, Frédéric-Guillaume n'avait pas moins continué sa bienveillante protection pour tous les émigrés français, auxquels il ne cessa, dans leurs disgrâces, de donner le titre glorieux de nobles victimes de l'honneur. Ce monarque recueillit Louis XVIII dans ses États. Avant de quitter Mittau, l'illustre proscrit écrivit la lettre suivante aux braves et vieux chevaliers qui formaient sa garde :

« Une des peines les plus sensibles que j'é-
« prouve, au moment de mon départ, c'est de
« me séparer de mes chers et respectables
« gardes-du-corps. Je n'ai pas besoin de les
« prier de me conserver dans leur cœur une
« fidélité si bien prouvée par leur conduite.
« Mais que la juste douleur dont nous sommes
« pénétrés, ne leur fasse pas oublier les égards
« qu'ils doivent au monarque qui me donna un
« asile, qui forma l'union de mes enfans, et
« dont les bienfaits assurèrent mon existence
« et celle de mes fidèles serviteurs. »

Celui qui avait été élevé au milieu du faste et des pompes de la cour la plus brillante de l'Europe, traversa la Courlande en s'estimant très-heureux de trouver l'hospitalité chez de simples gentilshommes; on cite entr'autres les barons de Koyt et de Jatz, qui ne craignirent pas d'encourir la disgrâce de leur souverain, en accueillant dans leurs châteaux le roi fugitif, auquel ils prodiguèrent toutes les marques de la profonde vénération que leur inspiraient tant de vertus unies à tant d'infortunes. Mais le plus souvent la royale famille fut obligée de chercher cette hospitalité dans de misérables auberges dépourvues des premières nécessités de la vie. On ne saurait donner une idée plus juste

des angoisses endurées pendant ce trajet, qu'en transcrivant la lettre intéressante écrite à cette époque*, par M. le duc d'Avaray, à un Français dévoué comme lui aux Bourbons :

« ...Je viens au récit de notre marche, et surtout à l'ange du ciel que la providence a laissé ici-bas, pour consoler le petit-fils de Louis XIV ; à cette héroïque princesse qui élevée dans une prison, et pendant des années ayant à peine entrevu le jour, est maintenant jetée sur le globe ; sans abri dans l'immensité. C'est avec une âme vraiment sublime, jointe à la plus exquise sensibilité, que madame la duchesse d'Angoulême marche dans cette nouvelle carrière de calamités ; elle n'a pas balancé un moment à attacher son sort à celui de son oncle.

« Ce voyage jusqu'ici, au bord de la mer surtout, a été cruel ; une tempête horrible, des tourbillons de neige aveuglant les hommes, et effrayant les chevaux, ont interrompu la dernière journée... Nos chers maîtres paraissent oublier leurs souffrances, pour ne s'occuper que de celles des fidèles serviteurs qui les environnent. La rigueur de la saison, les gîtes les plus affreux, l'ignorance absolue où pourront reposer ces têtes précieuses, rien n'altère la douceur, la constance de notre adorable princesse ; uni-

quement occupée du roi, tout est bien, tout est bon pour elle; ici, la chaleur étouffante; là, le froid glacial d'une chambre sans feu, qu'il faut habituellement partager avec madame de Serrent et ses femmes, tandis que son oncle repose dans le stade commun (chambre où se trouve le poêle), rien ne peut lui arracher une plainte; c'est un ange consolateur pour notre maître, et un modèle de courage pour nous.

« Ah! mon cher, que n'ai-je pour m'exprimer tout ce que la nature m'a donné pour sentir! mon tableau serait plus vrai, c'est-à-dire non moins sublime que déchirant. Vous verriez comme moi, à travers vos larmes, notre souverain dans un misérable réduit, n'ayant pour tout espoir que celui d'en trouver un semblable le lendemain. Vous le verriez avec ce visage serein, cette bonté, cette grâce qui lui sont propres, et que vous savez si bien apprécier, cherchant en vain des termes pour exprimer sa reconnaissance. À côté de lui, la fille de tant de rois, la nouvelle Antigone, cette victime échappée aux bourreaux de sa famille, belle, touchante, rappelant enfin le meilleur des princes, sa courageuse mère, et la vertueuse Élisabeth... Dans ce cadre révéré, vous placerez le respectable abbé Edgeworth, dont

la seule présence retraçant un exécrable attentat, commande le dévouement et l'oubli de soi-même. Quel est le cœur de fer, de quelque parti, de quelque faction qu'il soit, qui ne serait attendri en voyant un tel tableau ! »

Le roi franchit la frontière russe et arriva à Memel, où il fut bientôt rejoint par les gardes-du-corps auxquels le Czar n'avait donné que vingt-quatre heures pour sortir de la Courlande. Les infortunes d'un si bon prince leur arrachant des larmes, Louis XVIII fut également sensible à leurs peines; mais s'armant de la fermeté qui faisait la base de son grand caractère, il prit la main de M. de Montlezun, l'un de ces fidèles gardes : « Mon ami, lui dit-il, quand « on a le cœur pur, c'est au dernier terme de « l'adversité qu'un Français doit redoubler de « courage. » Puis, adressant la parole à tous ces braves gentilshommes dont il avait reçu tant de preuves de dévouement, il ajouta ce peu de mots qui faisait si bien leur éloge : « Messieurs, si mon courage m'abandonnait, « ce serait chez vous que j'irais en reprendre, « et me retremper. »

Il n'y eut point de Français et d'étrangers présens à cette scène, qui ne versassent des larmes d'attendrissement; l'auguste frère de

Louis XVI rappelant en ce moment au souvenir de chacun, notre grand saint Louis en captivité chez les infidèles, consolant les nobles compagnons de son infortune, et se faisant admirer des peuples mêmes des rives du Jourdain. Les secours prodigués par le roi à ses anciens et dévoués serviteurs dans cette route pénible avaient tellement épuisé ses faibles ressources, que Madame se vit obligée d'engager ses propres diamans, « afin, écrivait-elle, « de servir à mon oncle, à ses fidèles servi- « teurs, et à moi-même*. »

Varsovie, capitale de la Pologne, faisant alors partie des États prussiens, avait été choisie pour l'asile à accorder à Louis XVIII, Ce prince y arriva le 6 mars, sous le nom de comte de Lille, et madame la duchesse d'Angoulême sous celui de marquise de la Meilleraye. Le général Keller, gouverneur de la ville, installa ses nobles hôtes dans la maison Wassiliewich, au faubourg de Cracovie, où ils restèrent jusqu'à la mi-mai suivant, qu'ils allè-

* Telles étaient les expressions tracées dans l'autorisation donnée à cet effet à madame la duchesse de Serrent, chargée de cette opération. Ces diamans furent déposés chez M. Lorek, consul du Danemarck, à Memel, qui fit prêter dessus 2,000 ducats.

rent résider à Lajinka, maison d'été dite des bains du roi de Pologne, située à un quart de lieue de Varsovie.

Revenons à l'armée de Condé. Il était facile de prévoir que l'Autriche faisant la paix, il devenait impossible que l'émigration armée recevant ses subsides d'une puissance qui ne participait pas à ce traité, restât sur le continent; et l'opinion générale des Condéens était que leurs corps pourraient être placés dans une des îles de la Méditerranée où l'Angleterre entretenait des garnisons. Le prince de Condé ayant demandé une explication positive à ce sujet au commissaire britannique, M. Wickam, sa réponse fit connaître que l'intention du gouvernement anglais était d'envoyer l'armée royaliste en Égypte : dès-lors, le prince réfléchit qu'il n'était point convenable qu'un membre de la famille des Bourbons fit succéder au rôle qu'il soutenait depuis le commencement de la révolution avec tant de constance et de gloire, celui d'un proscrit allant courir les mers et les hasards avec la noblesse française, pour le soutien d'une cause devenue absolument étrangère à celle qui lui avait mis les armes à la main.

« Plusieurs personnes, dit l'auteur de *la Vie de Bourbon-Condé*, ont paru s'étonner du refus

qu'avait fait le prince et son armée, de traverser les flots pour voler à de nouveaux combats, à de nouvelles fatigues, à une nouvelle gloire sur les bords du Nil, ou dans les sables brûlans des déserts de la Syrie et de la Palestine. Certainement, si l'expédition projetée eût eu pour but de donner une patrie aux malheureux proscrits, le prince n'aurait point balancé un instant. On l'aurait vu descendre sur ces côtes où saint Louis, son aïeul, porta jadis ses pas et ses vertus. Sans doute les descendans des Lusignan, des Châtillon, des Damas, de tous les chevaliers qui répandirent leur sang à côté du vainqueur de Massoure, se seraient empressés de suivre, sur les ruines d'Alexandrie et de Thèbes, les pas d'un Bourbon. L'idée d'entrer peut-être avec lui au temple de la cité sainte, aurait électrisé toutes les âmes, embrasé tous les cœurs, et les fidèles guerriers, dont l'imagination chevaleresque avait préféré perdre leurs biens, se séparer des affections les plus tendres et rendre témoins de leurs douleurs, de leur dévouement, les eaux du Rhin, du Necker, de l'Inn, du Danube, du Bug, auraient trouvé des charmes à exhaler le dernier soupir sur les bords du Jourdain, ou dans le champ des Oliviers, en faisant, comme leurs ancêtres,

des vœux pour la prospérité de la France.

Mais le gouvernement britannique n'entendait point s'emparer du territoire ottoman; il ne voulait qu'en chasser les troupes qu'y avait amenées Buonaparte; les résultats de cette expédition n'offraient point de chances bien utiles aux Bourbons ni aux émigrés. « Le prince de Condé, qui n'avait tiré l'épée que pour rétablir le trône de France, qui ne l'aurait jamais remise dans le fourreau, si ses travaux eussent pu préserver ses compagnons des horreurs d'une existence précaire et incertaine, fit donc bien de refuser l'embarquement. La cour de Londres elle-même se montra tellement pénétrée de cette vérité, qu'elle ne lui témoigna aucun mécontentement, et qu'elle ne cessa pas de le combler d'égards et de démonstrations d'amitié et de haute estime. »

Le prince de Condé ayant annoncé qu'il verrait avec plaisir les braves soldats qui avaient servi sous ses ordres, continuer à combattre sous les drapeaux de S. M. B., six cents hommes environ formèrent six compagnies, commandées par le comte du Hautoy, les marquis d'Armolis et de Villate, le baron de Serocourt, et les chevaliers de James et Lepage; elles furent réunies sous le nom de chasseurs-

britanniques, en un seul corps sous le commandement de M. de Forestier, premier aide-major du régiment noble à pied, qui eut pour second M. du Faure, aide-major au même corps; elles furent dirigées sur Trieste afin d'y être embarquées pour Malte, leur première destination.

Le premier mai fut opéré le licenciement des corps de Condé, auxquels le prince donna communication d'une lettre de Louis XVIII qui exprimait à la fois et la peine que lui causait cette dissolution et les témoignages les plus honorables de satisfaction et de reconnaissance. On remarquait parmi ces preux chevaliers le duc de Damas-Crux, les marquis de Jaucourt et de la Roche-Aymon, les comtes d'Autichamp, d'Agout, de Béthisy, du Cayla, Duchilleau, d'Harcourt, de la Ferronnays, de Saint-Aulaire, de Saint-Priest, et le baron de la Rochefoucauld, aujourd'hui tous pairs de France *. On y remarquait également les lieu-

* Parmi les Condéens auxquels le roi a conféré la dignité de pair de France, se trouvent aussi MM. de Brissac, de Choiseul, de Clermont-Tonnerre, de Damas, d'Ecquevilly, d'Hoffelize, de Hohenlohe, de Juigné, de La Suze, de Latour-du-Pin, de Montmorency, de Polignac, de Sabran, de Vibraye, de Vioménil, etc.

tenans-généraux prince de Rohan-Rochefort et marquis de Bouillé; les colonels Amédée de Broglie et chevalier de Rebourgueil; le lieutenant-colonel chevalier de Pradt, le chevalier d'Elbée, du régiment de Condé; MM. de la Boulaye, de Corday et de Franchet du régiment noble commandé successivement par les deux fils de France; de Lescure et de Bizemont, lieutenans aux grenadiers de Bourbon; le comte de Quelen, lieutenant aux dragons d'Enghien, et le major d'artillerie chevalier de Romain, qui a publié les *Souvenirs d'un officier royaliste**. Nous citerons encore le lieutenant-général comte de Wall, dont Louis XVIII récompensa la bravoure en le nommant grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 août 1795, et que nous avons la satisfaction de voir aujourd'hui commandant de place dans la capitale du royaume; ainsi que le marquis de Bombelles, maréchal-de-camp, qui, ayant déposé l'épée, alla s'enfermer dans un couvent à Brunn en Moravie, où il prit l'habit ecclésiastique, renonçant aux affaires du monde pour se consacrer

* 3 vol. in-8°, chez Hivert, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 18; prix 15 fr.

entièrement au service de Dieu : c'est le vénérable prélat que nous voyons à la tête du diocèse d'Amiens, et que madame la duchesse de Berry a honoré du titre de son premier aumônier.

Avec quelle douleur l'émigration armée apprit-elle la conduite que venait de tenir Paul Ier envers Louis XVIII ! L'Angleterre ayant abandonné aux émigrés le produit de la vente des chevaux de leurs régimens de cavalerie, ces braves supplièrent le duc de Berry de disposer de ces fonds en faveur des 100 gardes-du-corps obligés de quitter Mittau, et qui étaient tous avancés en âge. Cet acte généreux fut apprécié comme il méritait de l'être ; le noble fils de France jugea néanmoins ne devoir prélever que 1,500 louis sur la masse pour cette destination ; et il engagea ses nobles compagnons d'armes à conserver le surplus pour leurs propres besoins. C'est par ce trait sublime de désintéressement que cessèrent leur existence ces corps d'émigrés, ayant combattu pendant dix ans pour la cause la plus sacrée, et qui avaient rempli d'admiration les souverains étrangers par une bravoure, une intrépidi té sans égales dans les combats, la modération, l'humanité la plus généreuses dans la victoire, un sang-froid imperturbable dans les revers, et en tout temps par une discipline

telle qu'on devait l'attendre d'une armée composée d'hommes que la nature avait créés pour commander.

Nous n'omettrons point de parler des pieux ecclésiastiques qui avaient accompagné les nobles phalanges en exerçant à l'armée de Condé leur saint ministère : M. l'abbé de Villedon remplissait pour M. de Conzié, évêque d'Arras, les fonctions de premier aumônier du quartier-général, dont l'abbé de Montmaur était aumônier ordinaire *. Nous mentionnerons le zèle des aumôniers des hôpitaux militaires **, et nous rendrons particulièrement hommage à ces dignes ecclésiastiques qui s'étaient dévoués au service des blessés, pour lesquels M. Distel père et ses deux fils furent des hommes précieux comme chirurgiens fort instruits et sincères amis de l'humanité ***. Trois émigrés les secon-

* Ceux attachés aux divers corps étaient MM. Aubin, Bertrand, Boulang, Carré, Chergeres, de Corbilly, Cordelier, Dubracq, Duchilleau, Dueluseau, Duhoux, Dumont, Dunis, Dutheil, Féard, de Fleihac, de Frémont, Girardin, Grandin, Gueritau, Guilleau, Houillon, Laval, de Laverney, Lebon, Leroux, de Maumont, de la Mousse, Mulot, de la Pannonie, Pinot, Pradier, Prin, de Riollet, Roman, comte de Saint-Georges, de Saint-Géran, de Saint-Privé, Thomas, Tronchet, Venet.

** MM. Baudot, Ducrès, Favier, Ninard, Pasquier, Wack.

*** Ces ecclésiastiques étaient MM. Carte, Champagne,

daient de tous leurs moyens; c'étaient MM. Lambert, Le Seigneur et de Ville-Savoye. On conçoit quelle prodigieuse différence entre les mercenaires qui remplissaient ces fonctions dans les hôpitaux de la république, et les honorables personnages de l'émigration. Combien les blessés arrivant entre les mains de ceux-ci étaient pénétrés de tant de soins, d'assiduité, de douceur, d'aménité, de patience! On ne pouvait surtout jamais oublier ces exhortations à la fois pleines de force et d'onction que ces dignes apôtres évangéliques employaient pour soutenir le courage des plus souffrans et adoucir leurs maux. Une femme de mérite, madame de Pourroy, abbesse de Saint-Jacques, avait aussi consacré son existence à ces êtres souffrans; sa généreuse conduite rappelait à l'esprit ces filles célestes auxquelles l'église confiait jadis le soin de toutes les infirmités humaines, et que depuis la restauration nous voyons reparaître dans nos hospices pour l'édification et le soulagement de l'humanité souffrante.

Nous n'essayerons point de dépeindre les

Desmons, Farge, Félix, Fousset, Grémillet, de Laresne, Lecomte, de Lée, Lepelletier, Lerebourg, Leroi, Messin, Mitraud, Petitcunot, Schwendt et le comte de Vaux. M. Distel est présentement premier chirurgien ordinaire du roi.

adieux touchans des défenseurs du trône, et les vœux qu'ils adressèrent au ciel pour le digne héritier de saint Louis et la noble maison de Bourbon. Le Dieu des rois et des peuples a entendu les vœux de ces cœurs magnanimes, il les a exaucés : grâces lui soient rendues, et bénissons sa haute sagesse. Si trois lustres devaient encore s'écouler avant cette heureuse époque, nous reconnaîtrons dans la suite de cette histoire que l'Éternel, dont les décrets sont impénétrables, avait tout prévu dans l'intérêt général des souverains, comme dans l'intérêt particulier du peuple Français.

FIN DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1801, jusqu'en 1804.

Coup d'œil sur les immenses résultats de l'influence de l'émigration française, dans toutes les parties du globe. — Conduite admirable du clergé français émigré ou déporté. — Rappel des émigrés en France. — Proposition de Buonaparte à Louis XVIII, pour l'engager à renoncer au trône en sa faveur. — Pièces diplomatiques à ce sujet. — Détails de l'enlèvement et de la mort du duc d'Enghien.

Dès le mois de mars, monseigneur le duc d'Angoulême était parti pour rejoindre à Varsovie le roi son oncle et l'illustre *orpheline du Temple*, qu'on venait de surnommer à si juste titre l'*Antigone française*. Le duc de Berry se rendit à Naples; le duc d'Enghien restait en Allemagne, et le prince de Condé, cédant au désir manifesté par le roi d'Angleterre, partit

pour Londres, accompagné seulement du comte de Damas, son premier écuyer, du chevalier de Conties et du comte de Lévignac, deux de ses aides-de-camp. Les deux nobles fils de France, ainsi que le prince de Condé, ne quittèrent l'Allemagne qu'après s'être rendus à Vienne auprès de l'empereur, qui les accueillit avec le plus vif intérêt, et leur prodigua les témoignages de la haute estime que lui avaient inspirée leurs vertus guerrières et la noble conduite de cette foule de chevaliers français guidés par eux dans le chemin de l'honneur et du devoir.

La dissolution de l'émigration armée rejeta de nouveau des Français dans toutes les parties du globe, et contribua à y étendre nos progrès industriels, par la nécessité où se trouvèrent ces vétérans de la fidélité de faire ressource pour vivre, des talens, des connaissances en tout genre que chacun pouvait posséder. Ils avaient, à cet égard, l'exemple d'un grand nombre de compatriotes goûtant ainsi le bonheur d'une existence honorable et indépendante : le marquis de Boisfranc, ancien page de M. le prince de Conty et capitaine dans son régiment de dragons, était libraire à Leipsick; M. de Caumont s'est fait relieur à Londres, et

il est devenu un des plus habiles dans ce genre; le marquis de la Maisonfort, qui s'était distingué comme littérateur par son écrit imprimé à Hambourg sous le titre d'*État réel de la France en* 1797, accueilli par le prince régnant de Brunswick et logé d'abord dans un de ses propres domaines, établit bientôt dans la ville de Brunswick une imprimerie qui lui assura une honnête aisance pour lui et sa nombreuse famille; M. l'abbé de Juigné en établit aussi une à Londres; l'abbé de Broglie, fils du vertueux et respectable maréchal de Broglie, éleva au village de Kinsington, près la capitale de l'Angleterre, un collége où l'on enseignait le latin, le grec, le français, l'anglais, l'italien et l'espagnol; le baron Mounier, ancien secrétaire des États-Provinciaux du Dauphiné et député aux États-Généraux, établit également une maison d'éducation à Weimar en Saxe; le comte de Las Cases, le chevalier de Mervé et quantité d'autres seigneurs, enseignaient la langue française en Angleterre. Les excellens traités de grammaire française composés dans ce pays par l'abbé de Lévizac, lui acquirent de la réputation dans toutes les maisons d'éducation, et sa méthode fut généralement adoptée. Le comte de Bourblanc, ancien avocat-général au parlement de

Bretagne, professait la rhétorique à Londres; le comte de la Fruglaye, aujourd'hui membre de la chambre des députés, y enseignait le dessin; le chevalier de Payen, ancien officier, donnait des leçons d'écriture; le chevalier de Botherel, des leçons d'escrime; le comte de Pontual démontrait l'art de la danse, et madame la comtesse de Secillon enseignait le même art aux demoiselles. Le marquis de Chavanne entreprit le commerce de charbon de terre, et son exploitation est devenue des plus florissantes; M. le comte de Cornulier-Lucinière, doyen du parlement de Bretagne, heureux de posséder des connaissances en agronomie, les utilisa dans les établissemens du digne abbé Caron, où cet ancien magistrat honora la profession de jardinier. On ne voyait pas sans émotion dans le château royal de Winchester, environ 200 ecclésiastiques travailler, après les exercices de piété, à des ouvrages de tapisserie, espèce de petite manufacture établie par les soins généreux de madame la marquise de Buckingham, qui ne dédaignait pas de s'occuper elle-même de débiter le travail de ces dignes ouvriers et d'en opérer la vente le plus avantageusement possible.

Le vicomte Anne-Henri de Dampmartin, maréchal-de-camp, après avoir fait avec les

princes la campagne de 1792, se réfugia en Hollande où il fit imprimer l'année suivante un *Essai de littérature à l'usage des Dames :* ayant ensuite passé à Berlin, il publia divers ouvrages sur l'éducation, l'histoire et les belles-lettres, parmi lesquels nous citerons entr'autres ses *Mémoires sur divers événemens de l'émigration.* Le comte de Rivarol, réfugié à Hambourg, y composa le *Tableau historique et politique de l'Assemblée constituante ;* lorsque la mort le surprit, il travaillait à un nouveau dictionnaire de la langue française dont il ne parut que le discours préliminaire, beau morceau littéraire qui fut prohibé en France par les anarchistes. M. l'abbé de Pradt, après la session de l'Assemblée constituante dont il faisait partie, se réfugia dans la même ville où il enrichit diverses feuilles publiques d'articles précieux sur la politique et la littérature. Notre premier prince du sang royal, monseigneur le duc d'Orléans lui-même, empruntant le nom d'un jeune officier gentilhomme, a donné des leçons de mathématiques au collége de Reichenau, en Suisse. M. le comte de Bizemont vécut quelque temps à Constantinople du seul produit de leçons de peinture. Les beaux-arts comme les belles-lettres, la déclamation, la musique

vocale et instrumentale, enfin tous les arts d'agrément devinrent autant de sources de vie pour les personnages qui les possédaient. Des femmes de la plus haute distinction s'estimèrent heureuses de pouvoir utiliser leurs talens sur la harpe, le piano, la guitare; on en vit établir des magasins de modes, des ateliers de broderies, des fabriques de fleurs artificielles chez des nations jusqu'alors tributaires de la France pour ces objets de luxe beaucoup mieux confectionnés que partout ailleurs : parmi ces nobles dames, nous citerons la marquise de Réau, la comtesse de Saisseval, dame d'honneur de la princesse Élisabeth, et la comtesse de Lastic, dame d'honneur de Madame Victoire, tante du roi. Les émigrés ont hâté les progrès de la civilisation dans mille peuplades du Nord; ils ont vivifié les rives de la mer d'Azow; ils ont fondé des colonies dans le Canada; on a vu la noble famille des Polignac, s'occupant de travaux agricoles, fertiliser des terrains considérables dans l'Ukraine et la Lithuanie; on a vu Dupont de Nemours cultivateur à New-Yorck; le comte de Latour-Dupin, aussi réfugié en Amérique, étendant les connaissances de l'agriculture sur les rives de la Delaware; et le marquis de Lezai-Marnésia offrant des leçons-

pratiques d'économie rurale aux habitans des rives du Scioto. Parmi ces émigrés cultivateurs dans les Amériques, se trouvait aussi le chevalier Raphaël Duplantys, présentement administrateur de notre grand Opéra.

A ce tableau exact et fidèle de vicissitudes inouïes dans les fastes des nations, nous ajouterons un seul trait qui couronne tout ce que l'humanité peut offrir de plus touchant, de plus sublime, et c'est chez un sexe faible et timide que nous allons puiser l'exemple le plus mémorable du courage surnaturel que peut inspirer l'amour pour une tendre mère : dans les premiers momens de l'émigration, où d'illustres familles éprouvèrent toutes les horreurs de la misère, une jeune fille, forte d'âme et de caractère, voyant l'auteur de ses jours près de succomber après avoir épuisé ses dernières ressources pour vivre, ne dédaigna point de descendre à l'état le plus obscur, le plus pénible, afin de gagner sur-le-champ de quoi subvenir aux pressans besoins de sa mère en proie à la maladie et gisante sur un grabat. Cette vertueuse créature se procura ce qu'il fallait à un porteur d'eau, et s'imposa la tâche de remplir ce rude métier... Les sangles, les seaux, tout l'attirail enfin est conservé reli-

gieusement dans un établissement public de charité à Londres ; ce trophée est exposé à la vénération des âmes sensibles ; et une inscription tracée sur une table de marbre révèle aux spectateurs de ce monument, peut-être unique dans le monde, l'action qui a rendu ces objets sacrés. Grand Dieu ! de quelle émotion n'est-on pas pénétré lorsqu'on lit que cette jeune héroïne de la piété filiale appartenait à l'illustre et antique maison de Montmorency !

A Barcelone et à Mahon, une autre jeune fille s'attira aussi l'admiration des peuples de l'antique Hespérie. Ces deux villes devinrent successivement le refuge de l'un des doyens de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, M. de Savornin de Saint-Jean. Ce noble chevalier, après avoir eu la douleur de perdre son fils dans l'émigration, était devenu lui-même aveugle. Sa fille fut l'ange consolateur qui lui fit chérir encore la vie ; elle guidait partout ses pas, et, sur son passage, chacun se découvrait avec respect, rendant ainsi hommage aux vertus du vénérable vieillard et à la tendresse filiale de sa jeune Antigone.

Dispersés sur la surface de la terre, les émigrés ont donné de grands exemples de résignation et de vertus privées partout où ils ont porté

les richesses de l'éducation, les heureux fruits de la science et du talent, enfin une somme de connaissances que la seule noblesse de France, peut-être, pouvait ainsi déployer aux regards des peuples étonnés.

L'influence de l'émigration ne s'est pas bornée à étendre dans tous les pays du monde nos connaissances en littérature, notre perfection dans les arts industriels; cette influence doit être considérée sous des rapports plus élevés. Les prêtres proscrits en France se sont fait aimer, respecter, vénérer dans tous les pays soumis à d'autres dogmes : en Allemagne et dans toutes les contrées du Nord, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Portugal, aux États-Unis et dans toute l'Amérique, au Canada et jusqu'en Chine, les ministres de notre sainte religion remplissaient d'admiration même les pasteurs des autres croyances; de telle sorte que dans la Grande-Bretagne, la célèbre université d'Oxford fit imprimer plusieurs milliers d'exemplaires du *Nouveau-Testament*, selon la Vulgate, et les distribua aux ecclésiastiques français.

A ceux qui ont su pénétrer les cœurs, il a été facile de toucher les âmes. L'émigration a donc porté sur tous les points de la terre nos mœurs,

notre civilisation, notre industrie; et tandis que les peuples puisaient dans la noblesse française l'exemple de la fidélité et d'un amour aussi pur que chevaleresque pour ses princes légitimes, les nations diverses appréciaient également la sublimité de cette religion catholique dont les prêtres français se montraient de si dignes apôtres : par conséquent l'influence de l'émigration a été immense sous le triple rapport religieux, politique et commercial. En appelant à une sainte ligue tous les potentats, l'émigration a consolidé la base de la légitimité pour les puissances temporelles, comme en déployant toutes les vertus évangéliques elle a agrandi le vaste domaine de la chrétienté : on doit la considérer comme une sorte de mission universelle, dont les résultats seront encore mieux appréciés par la postérité, qui reconnaîtra que les rois lui doivent le bonheur ineffable de se regarder tous comme membres d'une seule et même famille, et toutes les nations comme un peuple de frères.

A son arrivée en Angleterre, le prince de Condé reçut du roi, de la reine, du prince de Galles et de tous les membres de la famille royale, l'accueil le plus flatteur. Les ministres, les membres du parlement, tous les seigneurs

d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande lui donnèrent des témoignages éclatans de la haute estime et de la profonde vénération que sa noble conduite et ses vertus guerrières lui avaient acquises dans l'esprit des peuples des trois royaumes. La présence de ce prince à Londres mit ces étrangers à même d'apprécier la mâle beauté de son caractère; et de même que le séjour de Bourbon-Condé en Russie avait ajouté chez les Moscovites à l'illustration de ce nom si glorieusement connu de toutes les nations, de même le séjour de ce prince dans l'empire britannique a-t-il fait que sa renommée s'est encore agrandie dans l'opinion de ces puissans insulaires. « Tout, dans Condé, dit son historien, respirait la grandeur et la dignité : il conserva sur les bords de la Tamise, comme sur les bords du Rhin, comme sur ceux du Danube, comme au-delà du Bug, l'attitude d'un Bourbon. Le célèbre amiral Nelson vint le visiter. Ce premier marin du monde, séduit par tout ce qui était extraordinaire, merveilleux, rendait une espèce de culte aux vertus, au courage, à la fermeté d'ame du chef militaire des émigrés. Les plus grands seigneurs de Londres se faisaient un plaisir, et presque un devoir, de déposer de forts capitaux entre ses mains, pour

qu'il les distribuât aux réfugiés dont il connaissait les besoins urgens, soulageant ainsi les infortunés de leur propre bourse, tandis que les bills du parlement comprenaient les secours à leur accorder, dans un chapitre de la dépense publique. »

Après la rupture du traité d'Amiens, MONSIEUR, comte d'Artois, avait quitté l'Écosse pour revenir à Londres. Ce fut avec une joie bien vive que l'auguste frère du roi, premier mobile de l'émigration française, put serrer dans ses bras le Nestor des chevaliers français. Le 25 août, jour de Saint-Louis, le prince de Condé accompagna MONSIEUR aux exercices publics et à la distribution solennelle des prix aux élèves des académies françaises fondées en Angleterre, dont nous avons parlé dans notre troisième Partie, et qui formaient comme une petite France au sein même de l'empire britannique. Ces établissemens avaient tellement prospéré sur les bords de la Tamise, sous les heureux auspices de l'auguste frère de Louis XVIII, que non-seulement on y voyait de jeunes Anglais et Irlandais, mais encore des étrangers de divers autres pays, et des plus lointains, puisque des pères y ont envoyé leurs enfans du fond des Indes-Occidentales, et même

du Bengale, jaloux de leur faire partager l'éducation qu'y recevait la jeunesse française émigrée.

Les examens eurent lieu pour la jeunesse des deux sexes, qui fut tour à tour interrogée sur l'histoire sacrée et profane, les études géographiques, les sciences abstraites et le droit public français. Les interrogateurs étaient ou ces ecclésiastiques distingués, tels que M. de Château-Giron, ou ces anciens magistrats, tels que le comte de Botherel, procureur-syndic des États de Bretagne, et M. du Bourblanc, avocat-général au parlement de cette même province, que nous avons déja cités. On comptait aussi, parmi ces savans personnages, le respectable vieillard et général comte de Martanges, M. de la Bourdonnaye de Blossac, ancien intendant de Poitiers, MM. de Guillermy et d'Outremont, conseillers d'état.

Après un précis du règne de saint Louis, fort bien retracé par mademoiselle de la Bourdonnaye, qui prouva qu'elle possédait parfaitement son histoire de France, et que, malgré son jeune âge et son sexe, elle savait en faire, selon les circonstances, les plus heureuses applications aux événemens du temps présent; M. de Martanges ajouta que, du ciel, séjour de la véri-

table gloire, saint Louis applaudissait à la fidélité, à l'amour et au dévouement des émigrés pour ses augustes petits-fils; qu'il appuyait de son intercession les vœux ardens des royalistes pour obtenir de Dieu le prompt repentir et le parfait retour d'une multitude égarée, à cette soumission filiale, dont la nation française s'était si long-temps enorgueillie, et qui avait fait son bonheur pendant tant de siècles. Pénétré de ce grand principe que, sans la piété, sans la religion, il ne peut être de vraie félicité pour les hommes, il peignit à grands traits le caractère sublime de la reine Blanche de Castille, de cette tendre mère de saint Louis, qui développa dans le cœur de son auguste fils les premiers germes de toutes les qualités et de toutes les vertus qui en ont fait depuis un si grand roi et un si grand saint. « N'oubliez jamais, dit-il « en s'adressant aux filles des proscrits, que « de telles leçons, que de tels exemples sont « un dépôt que vous aurez un jour à transmettre « à de jeunes gentilshommes destinés à suivre « les petits-fils de saint Louis dans la carrière « des armes; ne perdez pas de vue que c'est de « vos soins maternels dans la première édu« cation, que dépendra, dans la génération « suivante, le retour de toutes les vertus mo-

« rales et chrétiennes que le crime et la félonie
« ont forcées d'émigrer d'un sol où nos pères
« les ont honorées si long-temps. Il est bien
« consolant pour un vieillard, dont le cœur
« n'est plus occupé que de la gloire de son Dieu,
« de celle de son roi et de la prospérité de son
« pays, d'avoir en ce moment sous les yeux,
« avant de les fermer à jamais, des garans sûrs,
« comme vous l'êtes toutes, de ce retour si ar-
« demment désiré de notre ancien caractère
« français. »

M. le comte de Botherel préluda à l'examen de mademoiselle de Sparre, par un préambule sur le règne de Charles VII, l'un des plus intéressans de la monarchie française. « Un étranger, dit-il, appelé à s'asseoir sur le trône de nos rois; un prince dépouillé de ses États et parvenu à reconquérir son royaume par des moyens surhumains, pour ainsi dire, offrent un tableau qui ne peut manquer de fixer l'attention d'une assemblée composée de tout ce que la France avait, dans son intérieur, il y a peu d'années, de plus illustre et de plus pur, puisque ce sont des Français qui n'ont pas un instant balancé à sacrifier à leur devoir, à leur religion, à leur roi et à leur patrie tout ce que les hommes ont de plus précieux. Ces vertueux proscrits en-

tendront avec attendrissement le récit des actions généreuses et du dévouement sublime de leurs pères ; ils reconnaîtront avec enthousiasme que le sujet fidèle ne se croit jamais permis de désespérer de la patrie, et qu'au moment où tout semble perdu, le Ciel lui-même vient au secours de la justice, et fait enfin triompher le bon droit. »

Lorsque mademoiselle de Sparre eut développé avec autant de clarté que de justesse et de précision toutes les époques de la vie, si féconde en événemens aussi extraordinaires qu'inattendus, de ce souverain, M. le comte de Botherel reprenant la parole : « Quels souvenirs, s'écria-t-il, ce règne est venu réveiller dans des cœurs français! Persécuté, poursuivi, n'ayant pour lui que son droit, ce prince n'est pas moins parvenu à se rétablir sur le trône de ses pères. Heureux présage! avec toutes les vertus de Charles VII et dégagé de ses légères imperfections, plus instruit que lui, et dans son exil même tout occupé du bonheur d'un peuple éloigné de sa personne, notre monarque a pour lui, comme son prédécesseur, les vœux, le dévouement entier de sa noblesse, et l'amour des hommes vertueux de tous les ordres. Espérons donc qu'encore une fois le ciel se déclare-

ra en faveur du bon droit et qu'il fera triompher la justice ! »

On entendit aussi avec le plus vif intérêt mademoiselle Elise Rayne, fille d'une dame attachée à la maison de la reine d'Angleterre, passer en revue le brillant règne de François Ier, pendant lequel fut blessé dans le château de Pampelune, dont l'armée française faisait le siége, cet Ignace Loyola, gentilhomme espagnol, auquel il était réservé d'être le fondateur de cette société devenue si célèbre par ses succès, peut-être plus célèbre encore par les persécutions dont elle fut l'objet. La protection accordée aux savans par ce père des lettres, la révolte du connétable, la mort héroïque de Bayard et le récit de la bataille de Pavie, après laquelle François Ier écrivait : « Tout est perdu fors l'honneur, » offraient des détails du plus grand intérêt. Combien chacun fut ému, lorsque mademoiselle Élise Rayne, citant les paroles de l'histoire, dit : « Pour être le pre-
« mier prince de son temps, il ne manqua à
« François Ier que d'être heureux ; mais les ad-
« versités ne firent que mieux découvrir sa
« grande âme ; il n'appartient pas à la fortune
« de dégrader les rois en les accablant ! » L'allusion était sensible pour des cœurs français,

pour les nobles défenseurs de Louis XVI et de Louis XVIII!

Le jeune du Bourblanc, élève de l'école de droit, soutint ensuite une thèse sur les lettres de grâce, et s'exprima ainsi en terminant: « Tout vrai Français doit travailler au rétablissement du trône, et Sa Majesté trouvera toujours en nous des chevaliers fidèles, également prêts à suivre avec ardeur l'étendard de saint Louis, comme aussi une fois admis dans le sanctuaire de la justice, à confirmer les lettres de grâce que le roi, dans sa clémence, voudra bien accorder aux Français égarés, à ses sujets revenus de leur erreur et repentans. »

« Ah! que ne sont-ils témoins de l'enthousiasme qui nous transporte, de l'amour qui nous unit au sang de nos rois, ces Français désunis dont nous regrettons l'égarement! que ne peuvent-ils, ainsi que nous, être les témoins du tendre intérêt que prend aux vrais Français le frère de leur roi! que ne peuvent-ils comme nous, le voir récompenser dans les enfans le dévouement des pères, et encourager, par sa bonté, les institutions que sa protection fit fleurir! le prestige de la révolte cesserait et tous se réuniraient autour du bienfaiteur commun... Quel cœur résisterait au spectacle touchant qu'offre en ce

jour ce Condé, qui, après avoir tant de fois conduit les pères au sentier de l'honneur, vient aujourd'hui applaudir aux efforts de leurs enfans? Il était digne d'un tel héros de s'associer aux encouragemens que donne à la génération future un prince qui ne se montra jamais mieux du sang de nos rois que par son amour pour les Français, qu'il regarda toujours comme membres de sa famille*. »

Nous nous sommes plu à retracer les détails de cette fête classique, parce qu'en même temps qu'ils prouvent que l'émigration française, toute confiante dans l'Éternel, n'a jamais désespéré de la restauration des fils de saint Louis, ils exposent aussi au grand jour les principes formels d'humanité, de clémence, qui formaient la base de toutes les pensées des émigrés; tandis qu'en France les révolutionnaires les peignaient comme ayant le cœur rempli de haine et ne respirant que vengeance.

* Louis XVIII écrivait de Mittau, à M. du Bourblanc : « J'avais eu des inquiétudes sur les études de la jeunesse « française, qui, dans les pays étrangers même, pouvait se « destiner un jour à la magistrature; je suis à présent rassuré « sur cet objet important. C'est à vous que je le dois, et je « m'empresse de vous en témoigner ma satisfaction. Je pro- « fite aussi de cette occasion pour vous féliciter sur les succès « de vos élèves. »

C'est aussi perfidement que l'on déclamait contre les ministres de la religion catholique. Si nous suivons le clergé français dans les temps déplorables de l'affreuse persécution exercée à son égard, l'entendrons-nous se plaindre avec amertume, et, se déchaînant contre ses persécuteurs, leur crier anathême? Non; nous le verrons, au contraire, non-seulement souffrir avec résignation, non-seulement prier pour ceux qui l'ont frappé et forcé de se réfugier chez nos voisins d'outre-mer, mais encore soulager spirituellement les républicains prisonniers de guerre dans ce même pays, et déployer la charité chrétienne la plus active, pour secourir ces malheureux dans leur profonde misère. Environ 30,000 soldats français étaient encombrés dans les prisons ou sur des pontons en Angleterre, et ces lieux de détention devinrent comme le réceptacle de toutes les passions humaines. Il est facile de concevoir dans quelle dépravation peuvent tomber des multitudes d'hommes réunis dans un même lieu, qui ont secoué tous principes de religion, et que livrent au désordre l'oisiveté et les mœurs corrompues, lorsqu'aucun frein ne vient les préserver de leurs propres excès. Nos pieux ecclésiastiques ayant sollicité et obtenu du gouvernement an-

glais la permission de porter la parole de Dieu parmi ces prisonniers ; ils ne se rebutèrent point des désagrémens inévitables de leur généreuse entreprise. Leurs discours pleins d'onction et de force firent quelque impression sur plusieurs de ces malheureux attaqués de maladies violentes et prêts à paraître devant le juge suprême de toutes les actions de leur vie. La résignation et le bon exemple de ceux-ci en entraînèrent un assez grand nombre d'autres, et les succès partiels de ces missionnaires évangéliques les dédommagèrent des injurieux repoussemens, quelquefois même caractérisés par la violence, que trop souvent, hélas! ils eurent à essuyer de la part de quelques êtres profondément immoraux. La plupart de ces prisonniers n'étaient couverts que de haillons tombant en pourriture. Les ecclésiastiques qui s'étaient partagé les prisons de Porchester, Portsmouth, Plymouth, Bristol, Norman-Cross, Chatham, etc., écrivirent d'un commun accord à monseigneur l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, à Londres, pour lui mettre sous les yeux le triste tableau de l'affreux dénuement de ces soldats ; et ce digne prélat, s'adressant à tout le clergé français, obtint bientôt de chacun de ses membres, des dons charitables qui procurèrent une telle quan-

tité de vêtemens, que le poids excéda plus de 2,500 livres. D'infortunés soldats se trouvèrent ainsi tout-à-coup secourus par de pieux concitoyens proscrits et en proie eux-mêmes à la plus affligeante détresse.

Cette conduite chrétienne distingua le clergé français dans toutes les parties du monde. Citons quelques faits particuliers qui se sont passés en Allemagne et en Italie. Parmi les nombreux prisonniers de guerre français que, pendant la campagne de 1799, l'Autriche répartit dans les diverses contrées de l'Allemagne, il s'en trouvait au commencement de l'hiver 500, à Norlingen en Franconie. Ils étaient presque tous avec des habits en lambeaux, sans chemises, sans bas ni souliers. Des émigrés français réfugiés dans la même ville furent vivement touchés de leur situation, dans une saison aussi rigoureuse. Deux prêtres déportés, l'abbé Raulin et l'abbé de Fontenilles, tous deux chanoines de Saint-Diez, s'empressèrent de solliciter les secours de tout ce qui les environnait, en faveur de leurs braves et malheureux compatriotes : ils donnèrent l'exemple, et de pauvres proscrits, ayant à peine le strict nécessaire, partagèrent leurs habits, linge, chaussures et argent avec ces prisonniers. Il en fut de même à Ausbourg, à

Nuremberg, à Anspach. L'abbé Huvé, aussi chanoine du chapitre de Saint-Diez, déploya une compassion non moins active que généreuse envers d'autres prisonniers qui se trouvaient à Gross-Waradin, en Transylvanie. Les généraux Colli, Pérignon, Grouchi, et deux chefs de brigade de l'armée d'Italie, dont l'un polonais, faits prisonniers à l'affaire de la Trébia, et conduits à Gratz, en Styrie, durent à deux prêtres déportés, des soins et des égards que le commandant se croyait dispensé d'avoir pour eux.

A Viterbe, les républicains qui ont conquis la ville sont obligés de l'évacuer sans pouvoir emmener leurs blessés; la population insurgée veut massacrer ces malheureux... Qui les sauvera? un prêtre émigré. M. Étienne Salle, ecclésiastique de Montpellier, ayant fui au temps des massacres, avait trouvé un refuge à l'hospice de Viterbe: il enferme les soldats français dans sa chambre, et les y tient cachés tant qu'il y a du danger pour eux, au risque de périr lui-même, s'il avait été découvert. Un si bel exemple est imité par l'évêque de cette ville, le cardinal Muzio-Gallo: ce digne apôtre de l'évangile, âgé de 82 ans, recueille dans son palais un grand nombre d'employés de la ré-

publique dans les États romains, et expose courageusement sa vie pour les préserver des fureurs d'un peuple irrité. Parmi ces républicains, nous citerons un témoin vivant, un témoin irrécusable, M. le baron Méchin, qui se rendait à Malte en qualité de commissaire du Directoire (aujourd'hui l'un des députés les plus marquans du côté gauche). Lorsque les jours de péril furent passés, et que ces Français quittèrent leur généreux protecteur : « Mon « cher fils, dit à M. Méchin le vénérable pré« lat, mon très-cher fils, souvenez-vous du « vieillard de Viterbe ; il priera toujours Dieu « pour vous. »

Le vertueux évêque d'Auxerre, M. de Cicé, apprend au sein de la Prusse les affreux ravages causés par un ouragan à Gy et à Vallan, villages de son ancien diocèse : il réunit aussitôt les ressources qu'il possède, invoque la charité de ceux qu'il connaît, et envoie 20 louis à ces malheureux villageois ! Nous aurions trop de faits à citer, si nous voulions nous étendre sur un tel sujet. Bornons-nous, pour terminer, à rapporter les dernières paroles que le pape Pie VI, d'auguste et sainte mémoire, adressa à l'archevêque de Corynthe, quelques instans avant de rendre le dernier soupir qu'il exhala dans sa

captivité : « Recommandez surtout à mon suc-
« cesseur de pardonner aux Français, comme
« je leur pardonne de tout mon cœur. »

O vertus chrétiennes! que de nobles actions vous savez inspirer, et que de consolations éprouvent ceux qui ont le bonheur de vous pratiquer! Vous avez été le soutien de l'émigration entière, comme vous étiez l'apanage de la royale famille des Bourbons, sur laquelle vous avez répandu le plus vif éclat au sein de ses terribles malheurs en France, ainsi qu'au sein des malheurs plus long-temps prolongés de ceux de ses membres qui ont souffert l'exil et la proscription!

Reprenons l'historique des faits notables qu'inspirait aux princes de cette antique race, éloignés de leur patrie, le désir de recouvrer, sans secousses et sans dangers pour leurs peuples, le trône de leurs aïeux. Nous avons déjà cité dans cet ouvrage M. de Montlosier, l'un des députés à l'Assemblée constituante qui avait émigré et s'était réfugié en Angleterre. Un historien* rapporte que cet homme de mérite, connu par ses discours et ses écrits religieux et monarchiques, fut chargé d'une négociation

* Alphonse de Beauchamp.

dont on va juger l'importance. « Sa mission de confiance, dit-il, eut pour objet d'aller offrir à Buonaparte les moyens de se faire une souveraineté en Italie, à condition qu'il rétablirait les Bourbons sur le trône de leurs aïeux. Quoique muni d'un passeport émané de la secrétairerie du gouvernement consulaire, le négociateur fut arrêté à Calais, conduit à Paris par des gendarmes, et enfermé au Temple. Il n'y resta que 36 heures, le ministre de la police, Fouché, alléguant que c'était une méprise, mais lui intimant toutefois l'ordre de retourner en Angleterre sous dix jours. Dans l'intervalle, M. de Montlosier obtint des audiences particulières et secrètes du ministre des affaires étrangères, qui lui dit sous le sceau de la confidence, et sans doute pour qu'il en fît usage comme écrivain, que l'intention du premier consul était : 1° de rétablir l'ancienne église de France; 2° de faire rentrer les émigrés et de les mettre en possession de leurs biens non vendus; 3° de détruire les restes de la révolution et de rétablir l'ordre social. Telle fut en effet la politique de Buonaparte, qui, par là, voulait isoler les Bourbons, ne plus leur laisser aucun espoir, et captiver l'opinion de la France et de l'Europe, afin d'être bientôt en état de se faire une mo-

narchie pour lui-même. » Le 26 avril 1802, il fit proclamer loi de la république, le sénatus-consulte suivant :

« Amnistie est accordée pour fait d'émigration à tout individu qui en est prévenu, et n'est pas rayé définitivement.

« Ceux desdits individus qui ne sont point en France seront tenus d'y rentrer avant le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802).

« Au moment de leur rentrée, ils déclareront devant les commissaires qui seront délégués, à cet effet, dans les villes de Calais, Bruxelles, Mayence, Strasbourg, Genève, Nice, Bayonne, Perpignan et Bordeaux, qu'ils rentrent sur le territoire de la république en vertu de l'amnistie.

« Cette déclaration sera suivie du serment d'être fidèle au gouvernement établi par la constitution, et de n'entretenir, ni directement, ni indirectement, aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'État.

« Ceux qui ont obtenu des puissances étrangères des places, titres, décorations, traitemens ou pensions, seront tenus de le déclarer devant les mêmes commissaires et d'y renoncer formellement.

« A défaut par eux d'être rentrés en France

avant le 1[er] vendémiaire an XI, et d'avoir rempli les conditions portées par les articles précédens, ils demeureront définitivement déchus de la présente amnistie, et définitivement maintenus sur la liste des émigrés, s'ils ne rapportent la preuve en bonne forme de l'impossibilité où ils se sont trouvés de rentrer dans le délai fixé, et s'ils ne justifient, en outre, qu'ils ont rempli, avant l'expiration du même délai, devant les agens de la république envoyés dans les pays où ils se trouvent, les autres conditions ci-dessus exprimées.

« Ceux qui sont actuellement sur le territoire français seront tenus, sous la même peine de déchéance et de maintenue définitive sur la liste des émigrés, de faire, dans le mois, à dater de la publication du présent acte, devant le préfet du département où ils se trouveront, séant au conseil de préfecture, les mêmes déclarations, sermens et renonciation.

« Sont exceptés de la présente amnistie, 1° les individus qui ont été chefs de rassemblemens armés contre la république; 2° ceux qui ont eu des grades dans les armées ennemies; 3° ceux qui, depuis la fondation de la république, ont conservé des places dans les maisons des ci-devant princes français; 4° ceux

qui sont connus pour avoir été ou pour être actuellement moteurs ou agens de guerre civile ou étrangère ; 5° les commandans de terre ou de mer, ainsi que les représentans du peuple qui se sont rendus coupables de trahison envers la république ; 6° les archevêques et évêques qui ont refusé de donner leur démission. « Les individus dénommés en l'article précédent sont définitivement maintenus sur la liste des émigrés; néanmoins le nombre n'en pourra excéder mille.

« Les individus amnistiés ne pourront, en aucun cas et sous aucun prétexte, attaquer les partages de présuccession, succession ou autres actes et arrangemens faits entre la république et les particuliers, avant la présente amnistie.

« Ceux de leurs biens qui sont encore dans les mains de la nation (autres que les bois et forêts déclarés inaliénables, les immeubles affectés à un service public, les droits de propriété sur les grands canaux de navigation, les créances qui pouvaient leur appartenir sur le trésor public), leur seront rendus sans restitution des fruits qui doivent appartenir à la république, jusqu'au jour de la délivrance qui leur sera faite de leur certificat d'amnistie*. »

* Dès l'année 1800, la France s'intéressait hautement en

En vertu de cet acte, nombre d'émigrés revirent enfin leur patrie, le lieu de leur naissance; quelques-uns retrouvèrent leurs familles; beaucoup d'autres ne retrouvèrent ni parens, ni amis; la faux révolutionnaire les avait moissonnés! Cette effroyable liste de l'émigration, qui présentait une nomenclature de près de cent cinquante mille individus, se trouva donc bientôt réduite par la quantité de radiations invoquées et obtenues. « En Angleterre, le prince de Condé engagea tous ceux qui avaient l'espérance de recouvrer quelques débris de fortune, à rentrer dans la patrie. Il y voyait d'abord leur bien-être particulier, et ce seul motif suffisait pour le porter à donner ce conseil. D'une autre part, il pensait que la force des armes ne pouvant plus relever le trône, il n'y avait pas de mal de verser à Paris et dans les départemens, un grand nombre de fidèles sujets, dont les conversations, les récits diri-

faveur de l'émigration; à cette époque, M. Laisné de Villelévèque, secrétaire-général du département du Loiret, faisait insérer dans une adresse au premier consul la demande de là rentrée des émigrés. Ce fut ce même honorable citoyen qui le premier osa élever la voix en faveur de l'auguste fille de Louis XVI, et fit demander sa délivrance de la tour du Temple, par une pétition signée des principaux habitans d'Orléans.

geraient toujours vers le roi les regards des personnes avec lesquelles ils entreraient en communication, et rectifieraient beaucoup d'idées défavorables aux émigrés et à l'émigration.* » C'est dans ce même système que ce prince, devant qui l'on blâmait le Saint-Père d'avoir traité avec Buonaparte, dit : « Tant mieux, « au contraire ; la religion ramène toujours au « roi. Le rétablissement du culte de nos pères « portera son fruit. » Les événemens ont justifié le judicieux raisonnement du prince ; et de plus on sait que, dans un voyage qu'il fit en Belgique, en 1810, Buonaparte dit aux réformés de ce pays : « Si le concordat n'avait pas « été adopté, je me serais fait protestant, et « trente millions de Français auraient suivi « mon exemple. »

Malgré la restriction stipulée dans l'amnistie consulaire contre un millier des plus braves chevaliers fidèles et dévoués, on ne sut pas moins gré au premier consul de s'être départi du système épouvantablement rigoureux des hommes de la révolution. Cela fit naître l'idée de sonder de nouveau ce chef de la république. Madame la duchesse de Guiche, femme

* *Vie de Bourbon-Condé.*

remplie de grâces et d'esprit, débarqua d'Angleterre en France, et pénétra facilement auprès de madame Buonaparte, avec laquelle toutes les personnes de l'ancienne cour avaient des points de contact naturels. Elle en reçut un déjeûner à la Malmaison, et, durant le repas, parlant de Londres, de l'émigration et de nos princes, madame de Guiche raconta qu'il y avait peu de jours, étant chez monseigneur le comte d'Artois, quelqu'un, parlant des affaires, avait demandé au prince ce qu'on ferait pour le premier consul s'il rétablissait les Bourbons? ce prince avait répondu : « D'abord connétable et tout ce qui s'ensuit, si cela « lui plaisait. Mais nous ne croyons pas que « cela fût assez; nous éleverions, sur le Car-« rousel, une haute et magnifique colonne, sur « laquelle serait la statue de Buonaparte, cou-« ronnant les Bourbons. »

Madame Buonaparte raconta bientôt à son époux le propos de la duchesse de Guiche. « As-« tu répondu, lui dit Buonaparte, que cette « colonne aurait pour piédestal le cadavre « du premier consul ? » Et la nuit suivante, la duchesse de Guiche reçut l'ordre de quitter Paris.

Dédaignant les voies détournées, Louis XVIII

écrivit à Buonaparte une lettre qui, envoyée à M. de Montesquiou *, fut remise par le consul Lebrun. Dans cette lettre, où le roi s'exprimait avec une noble franchise, on lisait cette phrase remarquable : « Sans vous, je ne peux rien « pour la France ; mais sans moi, vous ne « pouvez faire le bonheur des Français. » Buonaparte répondit : « J'ai reçu la lettre de « V. A. R. ; j'ai toujours pris un vif intérêt à « ses malheurs et à ceux de sa famille. Elle ne « doit pas songer à se présenter en France ; elle « n'y parviendrait que sur cent mille cada- « vres. Du reste, je m'empresserai toujours à « faire tout ce qui pourrait adoucir ses desti- « nées, et lui faire oublier ses malheurs. »

Si Buonaparte eût été de bonne foi, qu'il eût médité avec un esprit de sagesse et d'équité les sincères proclamations, les touchans manifestes du chef de la Maison de Bourbon, il n'aurait pu repousser l'intime conviction qu'il lui suffirait d'en reproduire les mémorables paroles, pour rappeler tous les Français à l'union, au bonheur, sous l'égide tutélaire de leur souverain légitime ; nos princes n'auraient eu à marcher sur le corps d'aucun de leurs sujets

* Aujourd'hui duc et pair de France.

Buonaparte se serait exempté ses courses meurtrières dans toute l'Europe, où il a marché sur d'innombrables millions de cadavres ; et du moins son nom, en passant à l'immortalité, n'eût jamais été prononcé qu'accompagné des bénédictions de tous les peuples de la terre. Mais ce n'était qu'un ambitieux, qui voulait exploiter à son profit la révolution.

Il avait su amener l'Angleterre à signer, au mois de mars, un traité de paix. Pitt avait quitté le ministère ; M. Addington le remplaçait : ce fut sous les auspices de ce nouveau chef du conseil que fut conclue la paix d'Amiens. Fort de cette victoire, le moderne Cromwel avait obtenu en France la puissance suprême sous le titre modeste de consul à vie. Du moment qu'il fut proposé au peuple français de voter sur la question du consulat à vie, chacun put aisément juger que Buonaparte avait une arrière-pensée, et prévoir un but ultérieur, vers lequel cette élévation n'était qu'un acheminement. Les royalistes s'imaginaient toujours qu'il ne travaillait à rétablir la monarchie que dans l'intérêt présent des Bourbons ; on allait jusqu'à prétendre qu'un article secret du traité d'Amiens portait expressément qu'il rétablirait Louis XVIII sur le trône, et que

lui, Buonaparte, créé roi de Lombardie, serait reconnu en cette qualité par toutes les puissances et le Pape. Un historien * dit que l'on a trouvé cette convention dans les papiers de Buonaparte : on n'a pu y trouver que des propositions, des projets ; car s'il était vrai qu'il eût existé un accord tacite entre Buonaparte et le gouvernement anglais pour la restauration de la dynastie légitime en France, le consul ne se serait pas plaint de ce que le roi d'Angleterre donnât asile aux émigrés français ; et il est certain que cet homme, déjà despote impérieux, vint jusqu'à faire écrire par son ministre qu'il regardait cette hospitalité comme une mesure hostile.

Le 16 mai 1803, l'Angleterre rompit son traité de paix avec ce chef de la république, qui ne dissimulait plus le projet de ceindre son front du sacré diadême ; car il avait même employé l'intermédiaire de M. le comte Haugwitz, principal ministre de Prusse, pour entamer une négociation avec le légitime souverain de France ; un colonel chargé des instructions de Buonaparte était venu les transmettre au ministre prussien, et celui-ci avait choisi M. Meyer,

* Baillot-Saint-Martin. *Histoire chronologique des peuples du monde.*

président de la Régence de Varsovie, pour porter la parole dans cette affaire. On prétend que Buonaparte avait dit au colonel : « Le prétendant peut devenir roi de Pologne, et ce « royaume peut recouvrer son ancienne splen- « deur. J'indemniserai la Prusse en lui don- « nant la Hollande. La Russie, qui, dans ce « cas, céderait ses possessions en Pologne, « serait indemnisée en Turquie, et l'Autriche « aura la Silésie prussienne en indemnité de « la Gallicie : la Hollande est une compensa- « tion plus que suffisante pour la Silésie et la « Pologne prussienne. L'Angleterre ne peut « pas désapprouver ces arrangemens ; elle peut « garder Malte, et on peut réunir Hambourg « et Bremen à l'électorat de Hanovre. »

Le 26 février, M. Meyer s'était présenté à Louis XVIII pour lui communiquer la proposition de renoncer au trône, ainsi que tous les membres de sa famille, en faveur de Buonaparte. Il est facile de concevoir l'étonnement du monarque Français : « Je ne confonds pas, dit-il, M. Buonaparte, avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talens militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration ; car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher ; mais il se trompe, s'il croit

m'engager à transiger sur mes droits; loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, fors l'honneur.* »

Telle fut la réponse de Louis XVIII, remise par écrit à l'envoyé du cabinet de Berlin. Le duc d'Angoulême écrivit au bas d'une si noble déclaration : « Avec la permission du roi mon « oncle, j'adhère de cœur et d'âme au contenu « de cette note. » Le négociateur fit pressentir que Buonaparte irrité pourrait user de son influence pour aggraver les malheurs du roi; qu'il serait possible qu'il exigeât de certaines puissances qu'elles le privassent des subsides jusqu'alors accordés. « Je ne crains pas la pau« vreté, répliqua le roi : s'il le fallait, je man« gerais du pain noir avec ma famille et mes

« fidèles serviteurs ; mais, ne vous y trompez « pas, je n'en serai jamais réduit là ; j'ai une « autre ressource, dont je ne crois pas devoir « user tant que j'aurai des amis puissans, c'est « de faire connaître mon état en France, et de « tendre la main, non au gouvernement usur- « pateur, cela jamais ; mais à mes fidèles su- « jets ; et croyez-moi, je serais bientôt plus « riche que je ne le suis. » L'envoyé faisant entrevoir au prince qu'il serait possible qu'il ne trouvât plus d'asile dans des États soumis à l'influence de Buonaparte, qui exigerait qu'on l'éloignât : « Je plaindrai le souverain, dit le « roi, qui se croira forcé de prendre un parti de « ce genre, et je m'en irai. »

Le 2 mars, Louis XVIII annonça à MONSIEUR, alors en Angleterre, ce qui venait de se passer, en le chargeant d'en donner connaissance aux princes de son sang qui se trouvaient dans la Grande-Bretagne. L'acte d'adhésion suivant, fut le résultat de cette démarche :

« Nous princes, soussignés, frère, neveu et cousin de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre ;

« Pénétrés des mêmes sentimens dont notre souverain seigneur et roi se montre si dignement animé dans sa réponse à la proposition

qui lui a été faite de renoncer au trône de France, et d'exiger de tous les princes de sa maison une renonciation à leurs droits imprescriptibles de succession à ce même trône, déclarons :

« Que notre attachement à nos devoirs et à notre honneur, ne pouvant jamais nous permettre de transiger sur nos droits, nous adhérons de cœur et d'âme à la réponse de notre roi ;

« Qu'à son exemple, nous ne nous prêterons jamais à la moindre démarche qui pût nous faire manquer à ce que nous devons à nous-mêmes, à nos ancêtres, à nos descendans ;

« Déclarons enfin, que positivement certains que la grande majorité des Français partage intérieurement tous les sentimens qui nous animent, c'est au nom de nos loyaux compatriotes, comme au nôtre, que nous renouvelons devant Dieu, sur notre épée, et entre les mains de notre roi, le serment sacré de vivre et de mourir fidèles à l'honneur et à notre légitime souverain. »

De son côté, le duc d'Enghien, retiré dans les États de Bade, s'empressa d'unir sa voix à celle des princes de sa famille : « Que Votre Ma-
« jesté, écrivit-il à son souverain, daigne me

lités du cœur et de l'esprit : par elle, il connaissait le plus délicieux, le plus pur des sentimens ; elle devint la dame de ses pensées. De son côté, la princesse avait su apprécier le rare mérite de ce fils des Condé, et elle lui donna la preuve la plus touchante que son cœur le payait d'un tendre retour, en entreprenant de visiter l'empire russe, lorsque ce jeune Bourbon s'y rendit à la tête de ses nobles phalanges.

L'infortune non méritée répand un vif intérêt sur le malheureux qu'elle accable : dans la circonstance présente, cet intérêt augmentait d'autant plus de force, qu'il se liait naturellement à l'idée de toutes les prospérités pour lesquelles était né le rejeton de la Maison la plus féconde en héros. Lorsqu'à tant de qualités morales on joignait, comme le duc d'Enghien, la physionomie la plus noble, la plus expressive, et, dans tout l'ensemble de sa personne, ce que l'homme à la fleur de l'âge a de plus séduisant, de plus parfait, on peut juger s'il était doux de vouer à un tel preux une tendre amitié fondée sur la plus profonde estime.

Il est par conséquent démontré pour l'histoire qu'une sincère affection appela le petit-fils de Condé dans les domaines d'une princesse qu'il chérissait, du moment que, forcé de dé-

poser les armes, il se trouva libre de lui consacrer des jours qu'il ne pouvait plus employer au service de son souverain. Au milieu des horreurs de la guerre, il avait eu assez de sensibilité pour compatir au malheur des soldats armés contre la noble et sainte cause qu'il défendait; au sein de la paix, il accueillit et soulagea de tous ses moyens ses braves compagnons d'armes disséminés autour de lui. Il vivait donc occupé de plaisirs purs, partageant ses loisirs entre des travaux agrestes, les charmes de l'amitié, les douceurs de la bienfaisance.

Hélas! souvent la main du malheur s'appesantit sur nos têtes au moment où nous nous y attendons le moins, et parfois elle nous frappe sans que nous ayons pu soulever le voile qui la dérobait à nos regards.

Nous venons de voir que Buonaparte ambitionnait un titre plus brillant que celui de premier consul; il exerçait dans toute son étendue l'autorité d'un despote; mais cela n'était pas assez pour son amour-propre : il voulait régner de nom comme d'effet; il aspirait au titre d'empereur. Le général Savary qui a joué un rôle actif dans la catastrophe du duc d'Enghien, dit dans ses Mémoires : « Une foule d'hommes frémissaient à la seule pensée du retour de la

« Maison de Bourbon. On consentit à élever le « premier consul au trône; mais on ne voulait « pas qu'il pût jamais le céder à un autre; et, « pour lui en ôter la pensée, on voulait le « compromettre si fort avec la dynastie légi« time, qu'il ne pût jamais y avoir de paix « entre elle et lui. »

En même temps donc que Buonaparte, vindicatif comme le sont généralement les hommes de son pays, goûtait l'idée de se venger sur le duc d'Enghien du refus de Louis XVIII de lui céder ses droits, le sang de ce jeune héros devenait le gage du plus horrible pacte entre les régicides et le moderne Cromwel. Le 10 mars, le consul écrit au ministre de la guerre : « Vous voudrez bien donner ordre au général Ordener de se rendre dans la nuit en poste à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien; il verra le général de la division.

« Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, et tout autre individu qui serait à leur suite.

« Vous ordonnerez au général Ordener de faire partir de Schelestadt 300 hommes du 26e de dragons, qui se rendront à Rheinau, où ils arriveront à huit heures du soir.

« Le commandant de la division enverra 15 pontoniers à Rheinau, qui arriveront également à huit heures du soir, et qui, à cet effet, partiront en poste ou sur les chevaux de l'artillerie légère. Indépendamment du bac, il se sera déjà assuré qu'il y ait là quatre ou cinq grands bateaux, de manière à pouvoir faire passer d'un seul voyage 300 chevaux.

« Les troupes prendront du pain pour quatre jours, et se muniront de cartouches. Le général de la division y joindra un capitaine ou officier et un lieutenant de gendarmerie, et trois ou quatre brigades de gendarmerie.

« Dès que le général Ordener aura passé le Rhin, il se dirigera droit à Ettenheim, marchera droit à la maison du duc et à celle de Dumouriez : après cette expédition terminée, il fera son retour sur Strasbourg.

« Vous donnerez ordre pour que le même jour et à la même heure, 200 hommes du 26ᵉ de dragons, sous les ordres du général Caulaincourt (auquel vous donnerez des ordres en conséquence), se rendent à Offembourg, pour y cerner la ville et arrêter la baronne de Reich, si elle n'a été prise à Strasbourg, et autres agens du gouvernement anglais, dont le préfet et le citoyen Méhée, actuellement à

Strasbourg, lui donneront les renseignemens.

« D'Offembourg, le général Caulaincourt dirigera des patrouilles sur Ettenheim, jusqu'à ce qu'il ait appris que le général Ordener a réussi. Ils se prêteront des secours mutuels.

« Dans le même temps, le général de la division fera passer 300 hommes de cavalerie à Kelh, avec quatre pièces d'artillerie légère, enverra un poste de cavalerie légère à Willstad, point intermédiaire entre les deux routes.

« Les deux généraux auront soin que la plus grande discipline règne, que les troupes n'exigent rien des habitans, vous leur ferez donner à cet effet 12,000 francs.

« S'il arrivait qu'ils ne pussent pas remplir leur mission, et qu'ils eussent l'espoir en séjournant trois ou quatre jours, et en faisant des patrouilles, de réussir, ils sont autorisés à le faire.

« Vous ordonnerez que le commandant de Neuf-Brisach fasse passer 100 hommes sur la rive droite avec deux pièces de canon.

« Les postes de Kelh, ainsi que ceux de la rive droite, seront évacués dès l'instant que les deux détachemens auront fait leur retour.

« Le général Caulaincourt aura avec lui une trentaine de gendarmes; du reste, le général Caulaincourt, le général Ordener et le général

de la division, tiendront un conseil, et feront les changemens qu'ils croiront convenables aux présentes dispositions.

« S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Ettenheim, ni Dumouriez, ni le duc d'Enghien, on rendrait compte par un courrier extraordinaire de l'état des choses.

« Vous ordonnerez de faire arrêter le maître de poste de Kelh et autres individus qui pourraient donner des renseignemens sur cela. »

Ce Méhée, dénommé dans cet ordre, est un misérable qui écrivait en 1793 : « Que, si « un homme qu'on appelle roi se présentait pour « envahir l'autorité du peuple, il s'offrait pour « le poignarder. » Mais comment Caulaincourt, officier jadis commensal du duc, honoré de ses bontés dans son jeune âge, a-t-il pu se charger d'une participation à l'enlèvement de l'auguste victime !... O honte de l'humanité ! il est donc des êtres qui ne craignent pas de trahir tout ce qu'il doit y avoir de plus sacré dans le cœur de l'homme, le sentiment d'une loyauté respectueuse envers les grandes illustrations proscrites, et la reconnaissance due à un bienfaiteur. Buonaparte s'était d'abord adressé au colonel Lacuée, son aide-de-camp, pour l'exé-

cution de son projet : ce jeune officier avait aussi été élevé avec le duc d'Enghien ; il sentit tout ce que l'honneur lui imposait, et il refusa formellement cette exécrable commission. Un moraliste contemporain (le comte Hippolyte de Livry), a dit : « L'ingratitude « n'est qu'une bassesse quand elle s'en tient à « elle-même, c'est-à-dire au défaut de recon- « naissance ; mais elle acquiert un caractère « odieux, atroce, épouvantable, quand de « son état passif elle passe à un état hostile : « c'est la plus grande monstruosité morale de la « nature. »

Les généraux Ordener et Férion obéissent aux ordres qui leur sont intimés ; ils sont accompagnés d'un officier nommé Charlot, chef du 38e escadron de gendarmerie. Dans la nuit du 15 mars, les troupes commandées passent le Rhin, se portent rapidement à Ettenheim, et investissent la demeure de celui qui, bien que proscrit, se reposait sur la foi des traités dans un asile dont tout semblait devoir lui assurer l'inviolabilité. Prévenu qu'on cerne son logement, le duc d'Enghien s'arme d'un fusil à deux coups, et couche en joue l'officier Charlot, au moment où il sommait des domestiques qui s'étaient mis aux fenêtres, d'ouvrir les

portes. Le colonel baron de Grunstein, qu'il avait retenu chez lui, l'empêcha de faire feu. Les gendarmes, forçant l'entrée, pénètrent aussitôt, s'emparent de la personne du prince, et l'entraînent à Strasbourg, ainsi que le baron de Grunstein et le marquis de Thumery; c'est ce dernier que l'on avait signalé au consul, comme étant le général Dumouriez.

A son arrivée à Strasbourg, on fit descendre le prince chez le chef d'escadron de la gendarmerie. Une telle violation du droit des gens n'annonçait que trop les plus affreux desseins. Il est permis de tenter d'échapper à un lâche ennemi, abusant perfidement de l'avantage que lui donne sa position. Le prince cherche à intéresser en sa faveur l'officier qui peut le rendre à la liberté qu'il n'aurait pas dû perdre. Cette action, qui n'était pas sans péril, n'eût pas été sans gloire; l'histoire eût mentionné honorablement le nom du sauveur d'un Bourbon. Toutes les instances furent vaines. Hélas! il ne s'est trouvé, dans le cours de la révolution, que trop d'individus qui se sont montrés impassibles, en remplissant les plus horribles missions : le crime rencontre donc, comme la vertu, des hommes fidèles!

Conduit à la citadelle, le prisonnier trouva,

dans le commandant de cette forteresse, un homme dur, qui n'eut pour lui que de mauvais procédés, et poussa la rigueur jusqu'à placer des sentinelles dans l'intérieur de sa chambre. Elles furent retirées par les ordres du général Leval, commandant la division. Cet officier supérieur, ainsi que le major de la place, M. Machim, eurent pour l'illustre captif ces égards, ces attentions dont l'homme généreux entoure le malheur, et tout le respect dû à un prince du sang de leurs anciens souverains.

L'intention de Buonaparte était de faire juger et fusiller le duc à Strasbourg; mais le préfet (M. Shée, Irlandais, oncle du général Clarke, alors ministre de la guerre), lui représenta que le peuple s'opposerait à l'exécution. Le duc était connu et aimé dans cette cité guerrière que le plus grand de ses aïeux protégea contre tous les efforts d'une formidable puissance; il y était venu plusieurs fois d'Ettenheim, et les Strasbourgeois l'avaient souvent vu sur le territoire de Bade; plusieurs d'entre eux lui avaient été présentés, et avaient même été de ses parties de chasse. Buonaparte renonça donc à l'idée de le faire périr dans cette ville frontière. Le 18 mars, de grand matin, on le fait monter

dans une chaise de poste entre des gendarmes; il parcourt une distance de cent vingt lieues sans désemparer, et le 20 mars, à cinq heures du soir, il arrive à Vincennes.

Le voilà dans ce château où saint Louis venait rendre la justice à son peuple; mais que les temps sont changés! C'est là que le Corse, qui veut usurper le trône, enchaînera ceux qui n'accompliront point toutes ses volontés despotiques; c'est là qu'il a juré de faire assassiner un jeune Bourbon! Exténué de besoin et de fatigue, le duc d'Enghien prend un léger repas, et se jette ensuite sur un lit. Quelques heures d'un profond sommeil distraient son âme de la multitude de pensées qui viennent l'assaillir sur tout ce que cet événement a d'étrange, d'inconcevable, d'inouï, et dont l'esprit se refuse à préjuger encore le dénouement.

Enfin, à minuit, l'infâme machination concertée contre ce jeune guerrier se déroule à ses yeux; on le conduit dans la grande salle du château, devant une commission militaire subitement convoquée par Murat, alors gouverneur de Paris, et présidée par le général Hullin, l'un de ces hommes du 14 juilet 1789, que l'on avait pompeusement décorés du nom

de vainqueurs de la Bastille*. Il s'agit d'un jugement : les juges ignorent quel coupable ils ont à juger, comme l'accusé ignore de quoi on l'accuse ; chacun d'eux ne l'apprend qu'à l'instant même, par la série de questions laconiques remises par ordre de Buonaparte, comme une vaine formalité, un fantôme de procédure, dont l'issue non équivoque doit remplir sa cruelle attente.

De quoi ose-t-on accuser ce jeune Bourbon ? D'avoir porté les armes contre la république ; d'avoir rassemblé des émigrés sur la frontière de France pour conspirer avec eux, d'avoir projeté l'assassinat du premier consul....

Oui, certes, il avait rassemblé autour de lui les preux de l'armée de Condé, qui s'étaient rapprochés des bords du Rhin, après avoir déposé les armes qu'ils avaient portées dans l'intérêt d'une patrie pour laquelle ils eussent versé sans regrets jusqu'à la dernière goutte de

* Les officiers composant cette commission militaire étaient, les colonels Guiton, du 1er régiment de cuirassiers ; Barrois, du 96e régiment de ligne, et Ravier du 18e ; Bazancourt, du 4e d'infanterie-légère ; Rabbe, commandant le 2e de la garde municipale de Paris ; Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, capitaine-rapporteur ; et Molin, capitaine du 18e régiment d'infanterie de ligne, faisant les fonctions de greffier.

leur sang. Jouissant d'un sort paisible, ce prince pouvait-il être indifférent à l'infortune de ceux qui l'avaient suivi dans les combats? Un homme généreux ne partage-t-il pas son pain avec les braves qui partagèrent ses dangers? Le magnanime caractère du duc d'Enghien ne s'était-il pas développé non-seulement envers ses compagnons d'armes, mais également envers les soldats combattant contre lui *. Qu'y avait-il donc d'étonnant qu'il s'occupât des émigrés réfugiés dans le duché de Bade; que même il se soit plu à en réunir, autant que ses moyens le lui permettaient, autour de sa paisible demeure?

Pour répondre aux autres griefs, le prince sent son cœur se remplir d'une force peut-être inconnue jusqu'alors; il étonne ses juges par la sublimité de ses paroles. Repoussant avec l'in-

* « Par une belle matinée du printemps, le prince se promenait à pied aux environs d'Ettenheim. Un homme qui « avait un air étranger, l'aborda et le pria de lui accorder « quelques secours. Cet homme portait un vieil uniforme de « France. Monseigneur lui fit plusieurs questions, et lui de- « manda dans quel corps il avait servi. — Dans le premier de « dragons. — Sous quel général? — Sous Moreau. Le prince « met sa main à la poche et lui donne quelqu'argent. C'était « un émissaire de Buonaparte. » (*Mémoires touchant la vie et la mort de Monseigneur le Duc d'Enghien.*)

dignation de la vertu et de la fermeté d'une grande âme l'imputation d'avoir jamais songé à attenter aux jours de qui que ce soit par un assassinat ; il se renferme dans la gloire de ses aïeux ; il s'enveloppe de sa propre dignité : « Je « suis un Bourbon, leur dit-il, j'ai porté les « armes pour mon roi, et j'ai combattu avec « ma famille pour recouvrer l'héritage de mes « ancêtres... Je voulais rentrer en France les « armes à la main : j'avais demandé à l'Angle- « terre du service, et elle m'avait fait répondre « qu'elle ne pouvait m'en donner ; mais que « j'eusse à rester sur le Rhin, que j'aurais in- « cessamment un rôle à jouer, et j'attendais. »

Quelle noble franchise ! est-ce là le langage d'un conspirateur ? Les juges admiraient le caractère de grandeur imprimé sur le front calme et serein de la victime ; et lorsqu'ils l'interrogeaient comme un conjuré, du fond de leurs tombeaux, où, malgré les ombres de la mort, 65 rois semblent conserver l'éclat du diadême, s'élevait une voix qui criait à leur conscience : Un Condé combat et ne conspire point.

Le duc d'Enghien et les émigrés ne conspiraient point à Ettenheim. Mais eussent-ils conspiré contre la république, le consul chef de ce gouvernement républicain pouvait se plaindre

par la voie diplomatique. Rien dans nos mœurs, rien dans nos traités, n'a jamais autorisé l'incursion en temps de paix dans un État, sans le consentement du souverain : il fallait un Corse pour exécuter une telle trahison.

On admire dans l'antiquité la réponse des Privernates subjugués par les Romains, lorsque le consul leur demanda quel châtiment ils croyaient avoir mérité pour leur résistance à sa république. « Celui, répondirent-ils, que méritent des hommes qui, ne croyant pas avoir « dégénéré de leurs ancêtres, ont tout tenté « pour conserver l'héritage qu'ils en avaient « reçu. » La mâle réponse du duc d'Enghien ne participe-t-elle point de l'énergique langage des Privernates ? Le sénat de Rome expia l'insolente question de son consul et récompensa le courage des vaincus, en rendant leur territoire à de si vaillans adversaires, qu'il trouva dignes d'être faits citoyens romains. Pourquoi les leçons de l'histoire sont-elles si souvent perdues pour les races successives ! Les juges du duc d'Enghien ne devaient-ils point proclamer solennellement que sa conduite avait été constamment celle d'un brave et loyal chevalier français !

Ils n'osent ni le condamner, car aucune loi

ne lui est applicable ; ni l'absoudre, car ils ont vu creuser sa fosse sépulcrâle à leur arrivée dans le château : ils prennent le parti d'en référer à celui qui a ordonné qu'on arrachât cet infortuné de sa paisible résidence. Pendant ce temps, le prince est reconduit dans sa chambre. Que de réflexions fait naître en son âme un singulier concours de circonstances accumulées comme par enchantement !

Qui s'est chargé de le livrer à son lâche ennemi ? Un gentilhomme dont il a protégé l'enfance ;

Quel personnage s'offre à ses yeux à son arrivée dans le château-fort où il se trouve ? Sa propre soeur de lait, devenue l'épouse du sieur Harel, commandant de cette forteresse ;

Enfin, quel est en ce moment l'officier préposé à sa garde ? Un homme élevé par les bienfaits du prince de Condé...

Est-ce le hasard, doit-il se dire, qui a placé ces derniers sur mes pas, et puis-je me livrer à l'idée consolante que s'il est des monstres d'ingratitude, il est aussi des âmes généreuses... Malheureux prince ! garde-toi de t'abuser : parmi ceux qui t'environnent, il en est sans doute qui compatissent intérieurement à ton sort ; mais le tyran qui a résolu ta perte glace

tous les cœurs d'épouvante. L'hésitation de tes juges l'a transporté de colère : *condamné à mort*, a tracé sa main homicide... et cet ordre barbare est apporté avec la rapidité de l'éclair.

Parmi les régicides mêmes qui entouraient le consul, il s'en trouva qui eurent la force de s'élever contre un tel forfait ; Cambacérès fut de ce nombre : « Depuis quand êtes-vous devenu si avare du sang d'un Bourbon ? lui dit l'homme cruel dont le rire sardonique, semblable à celui de Satan lorsqu'il convoite une proie, fit trembler le vieux conventionnel pour sa propre existence. » A ceux qui objectèrent qu'on lui imputerait cette mort comme un crime, il répondit : « Sachez qu'il n'y a point de crime en politique. — Il y a des fautes politiques qui sont pires que des crimes, lui dit M. de Talleyrand. » Cette répartie aussi exacte que très-ingénieuse dans une telle circonstance, glissa sur l'âme irascible de Buonaparte. L'infortunée Joséphine employa tous les moyens possibles pour maîtriser les passions haineuses de son époux : ni ses prières, ni ses larmes ne parvinrent à faire changer sa fatale résolution : « L'univers entier ne pourrait le sauver, » répondit le barbare à la femme humaine et sensible qui, pour son malheur, se trouvait unie à sa destinée.

L'aide-de-camp arrive à Vincennes à quatre heures du matin. Les juges ont reçu l'ordre; et, se rendant les serviles instrumens d'un odieux attentat, l'arrêt fatal est à l'instant prononcé par eux.

Dans les grandes infortunes, on n'est point parvenu au dernier degré du malheur, quand on peut méditer entre le ciel et la tombe; du tombeau s'élèvent des pensées de courage, du ciel descendent de douces consolations: quoique le prince fût privé de ce précieux avantage, nous n'allons pas moins reconnaître que jamais aucuns de ces philosophes qu'on présente à notre admiration dans l'antiquité n'ont mieux su triompher de la mort. Pour pénétrer son âme d'une fermeté héroïque, ce jeune Bourbon avait-il besoin de chercher des modèles dans les siècles reculés, et les royales victimes du trône de France ne venaient-elles pas de lui offrir le plus sublime exemple!

A peine le crépuscule perce-t-il la voûte des cieux, que l'illustre prisonnier entend le bruit des verroux: Vient-on briser mes fers? se dit cette âme généreuse qui ne peut croire encore à la cruauté inouïe du farouche héritier de la révolution. Infortunée victime! c'en est fait, tu ne verras point le jour qui va naître; tes

yeux vont se fermer pour jamais; et ce cœur si pur, si aimant, va cesser de battre pour ton auguste famille, pour ton magnanime souverain, pour ta fidèle bien-aimée!

Sans prévenir le duc de son sort, on le fait descendre dans le fossé du château par un escalier étroit et tortueux: « Veut-on me plonger « tout vivant dans un cachot, dit-il, ou suis-je « destiné à périr dans les oubliettes? » Mais, au même instant, apercevant l'appareil d'une exécution militaire, il s'écrie: « Grâces au ciel! « je mourrai de la mort d'un soldat! »

C'est vainement qu'il demande un ministre de la religion pour remplir les derniers devoirs d'un chrétien: l'infâme Murat, que Buonaparte a chargé de présider à cette exécution, ne répond que par une sacrilége ironie. Indigné, le prince ne profère pas un mot, il s'agenouille, recommande son âme à Dieu... puis, se relevant aussitôt, il détache un portrait suspendu sur sa poitrine par une chaîne d'or; c'était celui de la princesse de Rohan; il y joint une tresse de ses propres cheveux et une lettre, tire sa montre et l'offre à celui des soldats qui voudra bien se charger de faire parvenir ces objets à celle qui va avoir besoin de tant de consolations... « Personne ici ne doit faire les commis-

sions d'un traître, » dit encore Murat, qui semble ainsi se faire un barbare plaisir de fermer tous les cœurs à la pitié *. « Eh quoi, s'é« crie la victime, parmi des militaires français, « il ne s'en trouvera pas un qui veuille exécu« ter les dernières volontés du dernier descen« dant du grand Condé! » Nul n'ose rompre le silence... Alors, le prince jette la montre, les cheveux, le portrait devant un sous-officier qui se présente pour lui bander les yeux. « Cela « est inutile, dit le duc avec calme et dignité, « les Bourbons savent mourir. »

La troupe dirige ses armes sur sa poitrine, le feu est commandé... les tubes de guerre lancent la mort, et les échos du bois font retentir leur silencieuse enceinte du bruit de la terrible détonation... Les balles homicides ont frappé au cœur... le crime est consommé!!!

O France monarchique! verse des pleurs en abondance; un prince au printemps de la vie,

* Dieu a appesanti sa main vengeresse sur cet homme inhumain. En 1815, Murat a été fusillé au fort de Pizzo dans le royaume de Naples, et il est mort accablé des malédictions du peuple de ce pays. Mais du moins il a été jugé de jour et en séance publique; on lui a nommé d'office un avocat pour le défendre, et après son arrêt prononcé, un ministre de la religion a été envoyé près de lui.

un héros couvert de gloire, comblé de tous les dons de la nature, doué des qualités les plus brillantes et des vertus les plus aimables, le modèle des guerriers, l'honneur de la noblesse, l'ornement et l'orgueil de sa famille, l'espoir de son souverain, l'amour et l'admiration de l'Europe, en un mot le digne rejeton du grand Condé n'est plus !!!

« Je meurs pour mon roi ! je fais des vœux pour la France ! »

Telles furent les dernières paroles de ce martyr de la légitimité. Ses vœux ont été exaucés : à peine deux lustres se sont-ils écoulés que le colosse aux pieds d'argile est mis en poudre ; et, par une punition de Dieu, c'est aussi le mois de mars, témoin de la mort du duc d'Enghien, en 1804, qui a vu, en 1814, la chute de son meurtrier, dont la carrière politique ne vérifie que trop le mot effrayant de l'historien de Tibère, que « l'empire acquis par le crime « ne s'exerça jamais pour le bonheur des hom- « mes. »

Pour soulager notre âme du poids de cette atrocité, admirons le courageux dévouement d'un fidèle serviteur du duc d'Enghien, du baron de Saint-Jacques, son secrétaire intime et dépositaire de toutes ses pensées. Ayant vai-

nement tenté de soustraire l'illustre proscrit à l'enlèvement opéré par la force et la violence, ce brave chevalier ne voulut point le quitter; il sollicita la faveur de partager sa prison, il voulait mourir avec lui... Le Corse ne pouvait apprécier tout ce que cet héroïsme a de touchant; il récompensa tant de grandeur d'âme en faisant jeter ce homme généreux dans les cachots du Temple *.

En France, l'assassinat juridique du duc d'Enghien révolta non seulement les royalistes, mais même les partisans de Buonaparte, parce que tout ce qui est perfide répugne au caractère français. L'Europe entière fut indignée, parce qu'il est naturel que le crime, quelle que soit la contrée qu'il afflige, effraie toutes les nations, de même que les commotions volcaniques ef-

* Un homme que Buonaparte fit renfermer au Temple et qu'il retint cinq ans prisonnier (M. Villiaume), se trouva détenu avec le baron de Saint-Jacques et le général baron de La Rochefoucauld. « Ce sont eux, dit-il dans des mémoires « imprimés en 1818, qui me firent aimer le roi, que je n'avais « jamais eu le bonheur de voir. Je ne pus contempler, dans le « baron de Saint-Jacques, tant d'abnégation de lui-même « pour ne songer qu'à la catastrophe du duc d'Enghien, et « dans M. de La Rochefoucauld tant d'héroïsme et de noblesse « dans les fers, sans me dire : il faut absolument que les « Bourbons aient toutes les vertus en partage pour exercer « un si grand empire sur leurs serviteurs. »

fraient les contrées même qui n'en ont point été ébranlées.

M. Dupin aîné, dont les lumières en jurisprudence ne sauraient être contestées par les hommes d'aucun parti, a publié une discussion lumineuse, d'où il résulte que la catastrophe du duc d'Enghien ne peut être qualifiée que d'assassinat; ce qu'il établit en prouvant qu'il y a eu :

1° Illégalité dans l'arrestation du prince. Les lois contre les émigrés n'étaient pas applicables au duc d'Enghien qui, en qualité de membre de la famille des Bourbons, ne pouvait être considéré comme sujet de la république, et se trouvait d'ailleurs dans l'impossibilité de profiter du bénéfice de l'amnistie. Ce prince n'était pas non plus dans le cas *des émigrés arrêtés sur le territoire de la république* ou *en pays ennemi et conquis;* car l'électorat de Bade était, lors de l'attentat, un pays souverain, libre et en pleine paix.

2° Incompétence de la part de la commission militaire.—L'arrêté du gouvernement, du 29 ventôse an 12, traduit le duc d'Enghien devant la commission, comme prévenu entre autres chefs d'accusation, *de complots tramés contre la sûreté intérieure et extérieure de la*

république, et la législation veut que jamais la connaissance de ces sortes de complots ne soit attribuée aux commissions militaires, même sous prétexte de connexité avec d'autres crimes et délits.

3° IRRÉGULARITÉ DANS L'INSTRUCTION.—Elle a commencé de nuit, et, règle générale, on ne doit jamais procéder que de jour. Cette instruction ne mentionne ni que lecture a été donnée au prévenu *de son interrogatoire*, ni que ce prévenu a été averti de faire choix d'un ami pour *défenseur*, ni qu'il lui en a été nommé *d'office*. Ces formalités sont prescrites par la loi.

4° VICES DANS LE JUGEMENT.—Comme l'instruction, ce jugement a eu lieu de nuit (à deux heures du matin); il émane de juges incompétens, ainsi qu'on l'a prouvé plus haut; il mentionne une seule pièce au procès (l'arrêté de renvoi devant la commission), qui n'est ni à charge ni à décharge. Aucun *témoin* n'est entendu. La date et le texte des lois en vertu desquels le prince est jugé *sont en blanc dans la minute du jugement*, et n'ont été rapportés qu'après coup dans l'expédition. Le jugement ordonne de *suite* l'exécution, et des lois expresses accordent contre tous les jugemens militaires, soit le recours en révision, soit le pourvoi en

cassation pour incompétence. Une loi décide, il est vrai, que les jugemens des commissions militaires ne sont susceptibles d'aucun recours; mais cette loi, en date du 17 messidor an 12, est postérieure au jugement du duc d'Enghien.

5° PRÉCIPITATION DANS L'EXÉCUTION.—L'exécution s'est faite de nuit: même irrégularité que pour l'instruction et le jugement.

« Juges iniques de tous les temps, de tous « les pays, de tous les régimes, s'écrie avec « indignation ce célèbre avocat, vous tous qui « avez eu l'affreux malheur de juger sans pou- « voir, sans formes et sans lois; instrumens « dociles des vengeances du pouvoir, de l'am- « bition d'un chef ou de la réaction des partis, « que l'infamie vous suive à travers les âges « futures! que la postérité vous déteste comme « un exemple à fuir pour ceux qui seraient « tentés de vous imiter! c'est le devoir et l'in- « térêt de toutes les générations! »

L'historien contemporain n'est étonné que d'une chose, c'est que les régicides qui ont voulu le meurtre de ce jeune Bourbon, afin que son cadavre devînt la première marche du trône éphémère où voulait s'asseoir l'usurpateur, n'aient pas exigé de ce moderne Cromwell qu'il fît consommer son inique sentence à la clarté

des cieux et sur un échafaud dressé dans la capitale, à la même place où coula le sang du roi-martyr *. Ces cannibales auraient même pu lui rappeler que naguère ils allaient annuellement renouveler d'horribles saturnales sur ce terrain sacré, et défier la justice divine par des danses qu'ils avaient eu l'infamie de consacrer par une loi dans leur code digne d'un peuple d'anthropophages **.

On conçoit combien le meurtre du jeune guerrier répandit le deuil et la consternation parmi les émigrés; il fut un coup terrible pour le prince de Condé comme pour le duc de Bourbon, et il brisa de douleur l'âme des princes français. « Je reçois l'affreuse nouvelle, mon « cher cousin, écrivait Louis XVIII au Nestor « des chevaliers. J'aurais plus besoin de rece- « voir moi-même des consolations que je ne « suis en état de vous en donner. Une seule

* On prétend que la proposition lui en fut faite.

** Le 21 janvier 1794, la Convention nationale décréta que tous les ans, à pareil jour, il serait célébré une fête dans toute la république; et sur la demande de Billaud-Varennes, appuyée par Merlin, il fut décidé que la Convention se rendrait en masse sur la place de la révolution, pour y danser avec les bons patriotes autour de l'arbre de la liberté.

« pensée peut nous en fournir : *Il est mort*
« *comme il a vécu, en héros.* Ah ! du moins,
« que ce malheur n'en entraîne pas d'autres !
« songez que la nature n'a pas seule des droits
« sur vous, et que le vainqueur de Friedberg
« et de Berstheim se doit aussi à la France, à
« son roi, à son ami. » La voix de son souverain, les pensées sublimes de la religion, et les pleurs que le duc de Bourbon vint unir à ceux de son père, calmèrent la douleur de cette cruelle blessure qui ne se ferma jamais. Qu'y a-t-il en effet de plus sensible pour l'homme dont le nom vit glorieusement depuis des siècles, que de voir éteindre sa génération dans un petit-fils qui s'était montré si digne de la perpétuer ! Privé de sa postérité, le prince de Condé ressemblait à ces arbres qui, s'élevant majestueusement dans les airs, ont attiré sur eux la foudre qui a consumé tous leurs rameaux, et que l'on voit alors se dessécher progressivement par les racines. Ce sera en répétant les paroles de l'illustre père du duc d'Enghien, que nous peindrons d'un seul trait le caractère de ce jeune preux. Monseigneur le duc de Bourbon s'entretenant avec le chevalier de Conties de ce dernier rejeton de sa noble race, lui disait avec effusion de cœur et dans toute la sin-

cérité de son âme : « Le duc d'Enghien « ne respirait que pour le bonheur de la France. »

Les agens de Buonaparte avaient espéré trouver le roi de Suède chez le prince français, où il devait passer quelques semaines ; ils avaient ordre de l'arrêter ; mais il était alors à Carlsruhe chez l'électeur de Bade son beau-père, et, fort heureusement pour lui, il ne vint à Ettenheim que quatre à cinq heures après le départ du duc. Il se conduisit avec beaucoup de courage et de présence d'esprit : il fit sonner le tocsin dans tous les villages, et s'efforça de rassembler du monde en armes pour courir après la troupe qui avait enlevé ce jeune Bourbon. Mais il était trop tard ; l'infortuné duc d'Enghien était déjà arrivé à Strasbourg. Gustave-Adolphe écrivit à Buonaparte une lettre dont il chargea son aide-de-camp M. Tawast : Buonaparte ne voulut pas le voir, et il eut ordre de quitter Paris dans une heure. Acharné contre le monarque suédois, le Corse forma le plan de le faire enlever à Munich, capitale des États de son beau-frère, et il chargea de cette infâme mission un de ses officiers, Corse comme lui. Heureusement, un des secrétaires du ministre bavarois, M. de Montgelas, avertit Gustave de

ce qui se tramait contre sa personne, et ce prince quitta Munich trois jours avant l'arrivée du familier de Buonaparte.

FIN DE LA SIXIÈME ÉPOQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNAGES

CITÉS DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

A.

MM.	Pages.
Abatucci.	166
Achard de Germane.	226
Addington.	356
Agout (comte d').	316
Agout (vicomte d').	136, 228
Aimé.	195
Albignac (d').	10
Albitte.	24
Allix.	222
Alphonse-Beauchamp.	29, 123, 347
Amelot.	10
Amfreville (d').	167
André.	195
Anglade (marquis d').	219
Angrand d'Alleray.	219
Anjou (d').	167
Anssau (comte d').	85, 99
Anteroche (d').	10
Antraigues (comte d').	55, 181
Apponcourt (comte d').	235
Aquart.	197

MM. Pages.
ARCHPOLD. 196
ARGENSTEIN. 114
ARGENTRÉ (d'). 10
ARMAND D'ARMAILLAC. 197
ARMOLIS (marquis d'). 315
ARMYNOT (d'). 168
ATILLY (comte d'). 75, 111
AUBIN. 319
AUMONT (duc d'). 228
AUTICHAMP (marquis d'). 9, 38, 187
AVARAY (duc d'). 123, 136, 161, 226, 309

B.

BACHELARD 261
BACHER. 128
BADIN. 197
BAILLY (de). 85
BAILLOT SAINT-MARTIN. 357
BALLEROY (marquis de). 76
BARBÉ-MARBOIS. 195
BARDONNENCHE (comte de). 133
BARENTIN (de). 13
BARRAL (de). 11
BARRAS. 131, 132, 289
BARRÈRE. 23
BARROIS. 374
BARTHÉLEMY (marquis de). 195, 286
BARRUEL. 17
BARRUEL de BEAUVERT (comte de). 18
BAUDET. 250
BAUDOT. 319

MM. Pages.
Bayard. 195
Bazancourt. 374
Beaupoil Saint-Aulaire (marquis de). 76
Becquey. 55
Belbeuf (de). 10
Belleville. 104
Benusson. 168
Berguas. 256
Bernadotte. 271
Berners. 114
Bertin. 281
Berton. 56
Berthier. 228
Bertrand de Moleville. 13, 17
Besignan (de). 181
Béthisy (comte de). 9, 82, 316
Béthisy (Jules de). 10
Bienville (chevalier de). 165
Billaud-Varennes. 388
Bintinck. 114
Bird. 265
Bizemont (comte de). 317, 327
Blain. 195
Blangy (comte de). 38
Blangy (vicomte de). 39, 42
Blanquet du Cayla. 284
Blin. 249
Boisgelin (de). 10, 14, 237
Boisfranc (marquis de). 324
Boisgenen (chevalier de). 40

MM.	Pages.
Boisheuil (chevalier de).	228
Boissi-d'Anglas.	195
Bombled.	12
Bombelles (marquis de).	317
Bonchamp.	31
Bonnefonds.	274
Bonald (vicomte de).	208
Bordus (chevalier de).	40
Borie (chevalier de).	40
Borne.	195
Botherel (comte de).	12, 76, 336
Botherel (chevalier de).	326
Bost-Montbrun.	299
Bouillé (marquis de).	317
Bouillé (comte de).	82
Boulaye (de la).	317
Bourdon.	195
Bourmont (comte de).	181
Boussière.	167
Bouthillier (marquis de).	154, 209
Bozon de Périgord (comte de).	85, 104
Briot.	250
Brissac.	316
Broglie (duc de).	9, 82
Broglie (comte de).	76
Broglie (Amédée de).	155, 317
Brottier.	180
Brueys.	284
Buchet (chevalier de).	39
Buckingham (marquise).	113, 326

MM. Pages.
BUONAPARTE. 131, 136, 138, 156, 259, 283
BUTLER. 265
BUTTES (de). 181

C.

CADROI. 195
CAFARELLI. 101
CAILLEMER. 255
CAMBACÉRÈS. 48, 290, 379
CAMILLE-JORDAN. 195
CANNING. 114
ÇANCLAUX. 49
CANOLLE (de). 197
CARAMAN (de). 8
CARDIGNAN (comtesse de). 113
CARLISLE (comtesse de). 113
CARNOT. 132, 195
CARON. 11
CARRÉ. 319
CARRIER. 7
CARTE. 319
CASTELLANE. 11
CASTRIES (duc de). 9, 82, 174
CASTRIES (chevalier de). 302
CAULAINCOURT. 367
CAUMONT (de). 257, 324
CAVENDISH. 114
CAZA-BIANCA. 284
CAZALÈS. 13
CÉRIS (de). 196, 281

MM. Pages.

CHABAUD. 197
CHABERT. 253
CHABOT. 167
CHALABRE (de). 10
CHALUS (de). 110
CHAMBELLAND. 48, 221, 313, 333, 352
CHAMPAGNE. 319
CHAMPION DE CICÉ. 11
CHAPPEDELAINE (vicomte de). 170
CHARETTE (général). 36, 72, 106, 108, 119, 145
CHARETTE-COLINIÈRE (chevalier). 76
CHARGERÈS. 319
CHARLES (Archiduc). 152
CHARLOT. 370
CHASTELLIER. 48
CHATEAUBRIAND (vicomte de). 13, 15
CHATEAU-GIRON. 335
CHAUVIGNY (de). 11
CHAVANNES (marquis de). 180, 326
CHAVERNAC. 12
CHEMANT (de). 13
CHENU (comte de). 100
CHETWYNE. 114
CHEYLUS (de). 10
CHIÈVRES (Gaspard de). 59
CHOISEUL (duc de). 82, 83, 236, 316
CHOISEUL (Stéphanie de), *voyez* MARMIER. 261
CHOISEUL (marquis de) 20
CHOISEUL-GOUFFIER (comte de). 187
CHOISY (comtesse de). 228

MM. Pages.
Chollet. 252
Christiani. 215
Churchill. 114
Cicé (de). 346
Clairfayt. 47
Clermont-Tonnerre (vicomte de). 134, 316
Clermont-Gallerande (marquis de). 55
Cléry. 175
Clugny (vicomte de). 141
Cobourg (prince de). 41
Cochon. 195
Coigny (chevalier de). 55
Coke. 114
Coligny (comte de). 232
Colli. 345
Constantin (grand-duc). 281
Contades (marquis de). 76
Contye (chevalier de). 324, 389
Conzié (de). 10
Corbehem (chevalier de). 100
Corbilly (de). 319
Corday-d'Armans (chevalier). 87, 317
Cordelier. 319
Cornulier-Lucinjère (comte de). 326
Cornulier-Lucinière (mademoiselle de). 12
Cosse. 196
Cossé-Brissac (comte de). 173, 226
Couchery. 195
Couessin de Boisriou. 12
Courvoisier (de). 228

MM. Pages.
Cugnoni. 12
Cumon. 167
Cussy (de). 199
Czatorinski (prince de). 235

D.

Dandré (baron). 13, 54
Daniaud-Dupérat. 197, 281
Danican. 131
Damas (baron de). 20, 97
Damas (Roger, comte de). 133, 165, 316, 324
Damas (Étienne, comte de). 294
Damas (Gaston, comte de). 302
Damas (Alexandre de). 133
Damas-Crux (duc de). 39, 214, 316
Dampmartin (vicomte de). 336
Dautancourt. 374
Degelmann (baron de). 126
Delahaye. 195
Delalot. 131
Delarue. 195
Delauney. 49
Delille. 13, 16
De Lorges (duc de). 181
Delpech. 197
Desgallois de La Tour. 11
Desmons. 319
Despomelles. 181
Després. 261
Deynaut. 197

MM. Pages.

DILLON (Arthur - Richard). 10
DISTEL. 319
DONISSAN (marquise de). 197
DOSSONVILLE. 195
DOULCET. 48
DOUMÈRE. 195
DRAPIER. 268
DU BAY. 168
DUBOIS. 40
DUBOIS-BERTHELOT (comte de). 76, 79
DU BOURBLANC. 13, 325, 356
DUBRACQ. 319
DU CAYLA (comte de). 316
DU CHENIER. 197, 281
DUCHILLEAU (comte). 165, 316
DUCHILLEAU. 319
DUCLUSEAU, 319
DUCRÈS. 319
DUDON. 197
DUDRESNAY (marquis de). 75
DUFAUX. 261
DU GOULET (comte). 275
DU GOULET (marquis). 165
DUCHAFFOND. 274
DUHOUX, 12, 319
DULARGEZ. 97
DUMAS (député). 195
DUMAS (de Bordeaux). 197
DUMOLARD. 195
DU MONT. 319

MM. Pages.

Dunis.	319
Dumoulin.	171
Dupin.	385
Duplantier.	195
Duplantys (chevalier).	329
Dupont.	195
Dupont-Constant.	196
Dupont de Nemours.	328
Dupouy.	196
Duprat.	195
Durfort (comte de).	104
Durler (de).	55
Dutheil.	319
Dutton.	114
Duverne (chevalier).	104
Duverne de Presle.	180
Duviquet.	254

E.

Ecquevilly (marquis d').	57, 122, 277, 306, [illegible]26
Ecquevilly (comte d').	134, 209
Ecquevilly (vicomte d').	134
Edgeworth de Frimont.	174
Edgerton.	113
Elbée (chevalier d').	317
Escars (comte d').	104, 294
Estaing (d').	168
Estebenet.	196
Estienne (d').	198

F.

MM.	Pages.
Farge.	319
Fauche Borel.	54, 288
Faure (du).	316
Favier.	319
Féard.	319
Feletz (de).	87, 196
Ferrand (comte de).	13, 16
Ferrand-Vaillant.	196
Ferette (baron de).	274
Ferion.	370
Ferronnays (comte de la).	302, 316
Ferronnière (marquis de la).	110
Fiévée.	196, 28[illegible]
Fitz-James (duc de).	32
Fleihac.	319
Fleury (duc de).	160, 226
Fontanes.	13, 196
Fontanges (de).	10
Fontenilles (de).	344
Forestier (de), médecin de monseigneur comte d'Artois.	12, 104
Forestier (de), colonel.	316
Forestier (de), officier vendéen.	196, 281
Forfait.	221
Fox.	114
Fouché.	348
Fousset.	319
France du Landal.	12

MM. Pages.
Franchet. 317
Francis. 114
Franclieu (chevalier de). 172
Frayssinous (de). 8
Frédéric de Hesse-Cassel (prince). 38
Frémont. 319
Frinville (de). 181
Frison. 250
Frotté (comte de). 30, 119
Fruglaye (comte de la). 326

G.

Galles (prince de). 332
Gallo (cardinal). 345
Garat. 256
[illegible]rnier. 23
Gau. 195
Gaudin. 49
Gauthier. 198
Georges-Cadoudal. 119
Gélin (comte de). 132
Gilaudon (de). 40
Gilbert-Desmolières. 195
Gillet. 48
Gilly. 12
Gimel (de). 38
Gipoulon. 198
Girardin. 319
Glain (de). 77
Godefrey (de). 12
Godet de Tuilay 167

MM.

	Pages.
GOMBAUD (de).	198
GOMIN DE PONTGERVILLE.	127
GONTAUT-BIRON (comte de).	104
GONTAUT-BIRON ((marquis de).	131
GORTSCHAKOW (prince).	188
GOSSE.	261
GRAILLY (chevalier de).	104
GRAMMONT (duc de).	161
GRANDIÈRE (comte de la).	202
GRANDIN.	319
GRAVE (prince de).	125
GRÉMILLET.	319
GRENVILLE (lord).	86
GRENVILLE (Charlotte et Marie).	114
GREY (de).	96
GRIMALDI (de).	10
GROSSOLES DE FLAMARENS.	10
GROUCHY.	345
GRUGEON.	221
GRUNSTEIN (baron de).	302, 371
GUÉBRIANT (marquis de).	76
GUÉRITAU.	319
GUÉRY (de).	12
GUEZNO.	49
GUICHE (duc de).	173, 226
GUICHE (duchesse de).	353
GUFFROY.	7
GUITTEAU.	319
GUILHERMY (de).	228, 336
GUITTON.	374

H.

MM.	Pages.
Hagry.	198
Haize (de).	75
Harcourt (duc d').	114, 269
Harcourt (comte d').	319
Harcourt (comtesse d').	113
Hardenberg.	181
Hardeval (de).	167
Hardouineau (vicomte d').	155
Haugwitz (comté d').	357
Hautoy (comte du).	315
Hébert.	287
Hector (comte d').	75
Henri-Larivière.	195
Herbigny (d').	261
Hercé (de).	10, 77, 97
Hervilly (comte d').	9, 76, 86
Hoche.	89
Hoffelize (comte d').	316
Houillon.	319
Houssaye (comte de la).	76
Howard.	114
Hue.	127
Hullin (comte).	373
Huvé.	345

I.

Imbert-Colomès.	54, 180, 195

J

Jabès.	198

MM. Pages.
Jacoby. 40
James (chevalier de). 315
Jatz (de). 308
Jaucourt (marquis de). 173, 316
Johnson. 114
Joly. 12
Joséphine. 379
Jourdan. 195, 240
Juglatz (de). 181
Juigné (marquis de). 316
Juigné (abbé de). 325
Jumilhac (comte de). 76

K.

Keller. 312
Kersalio (de). 12
Korsakoff. 273
Koyt. 308

L.

Labarre. 198
Labertinière 167
Lablache (mademoiselle de). 94
La Bourdonnaye de Blossac. 336
La Bourdonnaye (mademoiselle de). 336
La Carrière. 195
La Chapelle (comte de). 173
Lachatre (comte de). 9
Lacretelle (Charles). 44
Lacuée. 369
Lafont-Ladebat. 195

MM. Pages.

LAGEARD (chevalier de). 214, 294
LAISNÉ DE VILLÉVÊQUE. 352
LALLY - TOLENDAL (marquis de). 13, 15
LAMETH. 114
LAMOIGNON (madame de). 5
LAMOIGNON (Charles, comte de). 93
LANCESSEUR (de). 12
LANSALUT. 165
LAPARELLE. 167
LA PEYROUSE (chevalier de). 88
LARESNE. 319
LA ROCHEFOUCAULD. 13, 110, 209, 237, 316, 384
LA ROCHEJAQUELEIN (marquise de). 197
LAS CASES (marquis de). 17, 181, 325
LASAULAIS (de). 165
LASERRE (comte de). 302
LASUZE (marquis de) 316
LASTIC (comtesse de). 328
LATIL (de). 91, 104
LATOUR (comte de). 159
LA TOUR d'AUVERGNE (comtesse de). 228
LATOUR - OLANIER. 198
LA TOUR DU PIN (marquis de). 316
LA TOUR DU PIN (comte de). 328
LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE (vicomte de). 104
LAUMONT. 195
LAURENCIE (de la), évêque. 11
LAURENCIE (de la), chef d'escadre. 86
LAVAL 319
LAVAL - MONTMORENCY (duc de). 9, 82, 187

MM. Pages.
LAVIGNE (chevalier de). 142
LAVILLEURNOIS (Berthelot de). 180
LAVERNEY. 319
LEBON. 12, 319
LEBRUN. 290
LECHAUFF. 167
LECLAIRE. 266
LECOINTE-PUYRAVEAU. 248
LECOMTE. 319
LÉE. 319
LEIGH. 114
LEJAI. 12
LEMAITRE. 131
LEMARCHANT-GOMICOURT. 195
LEMERER. 195
LEMINTIER. 10
LÉON (prince de). 104
LEPAGE (chevalier). 315
LEPELLETIER. 319
LEREBOURS. 319
LEROI. 319
LEROY. 267
LEROUX. 319
LESCURE (de). 317
LETOURNEUR 132
LEVAL. 372
LÉVIGNAC (comte de). 324
LÉVIS (duc de). 76
LÉVISAC. 325
LEZAI-MARNÉSIA (marquis). 328

MM. Pages

LICHTENHEIM. 136
LIGIER. 198
LIVRY. 370
LOCK. 114
LOISEL. 12
LOMÉNIE (de). 5
LOMÉNIE (médecin). 12
LOREK. 312
LOUDON (chevalier de). 40
LOWENDAL (comte de). 9
LUBERSAC (de). 21
LUBOMIRSKA (princesse). 233
LUKIN. 114
LYONS (chevalier des). 39

M.

MACARTAN. 12
MAC-CURTAIN. 195
MACHIM. 372
MACKENZIE. 114
MACNAMARA. 114
MADIER. 195
MAILHE. 195
MAILLAN. 198
MAILLARD. 195
MAILLÉ (duc de). 104
MAILLER (de). 93
MAINTENON (nièces de madame de). 5
MAISONFORT (marquis de la). 325
MAISONS. 167

MM. Pages

Malden (de). 176
Malide (de). 10
Mallet (de). 181
Mallet (de Bordeaux). 198
Mallet du Pan. 18
Malesbury. 114
Malo. 180
Mansord. 248, 250
Marche (de la). 10, 202
Marieulles (chevalier de). 39
Marmajour. 198
Marmier (Stéphanie de Choiseul marquise de). 261
Marsan (comtesse de). 173
Martanges (comte de). 336
Mauléon (de). 198
Maumont. 319
Mazancourt (comte de). 133
Méchin (baron). 346
Megret de Serilly. 5
Méhée. 367
Mellet (comte du). 133
Merinville (de). 10
Merlin. 388
Mersan. 195
Mervé (chevalier de). 325
Mesnard (chevalier de). 198
Messelière (marquis de). 219
Messin. 319
Meyer. 357
Michaud. 196

MM.

	Pages
MIRANDA.	38, 195
MITRAUD.	5
MOLIN.	374
MONACO (princesse de).	46
MONDENARD (de).	198
MONMONIER (chevalier de).	25
MONTAIGNAC (marquis de).	83, 214
MONTAIGNAC (chevalier de).	228
MONTBAZON (prince de).	104
MOMTESQUIOU (de).	55, 355
MONTESSON (comte de).	135
MONTI.	167
MONTLEZUN (de).	311
MONTLOSIER (comte de).	13, 14, 349
MONTMAUR.	319
MONTMORENCY.	226, 237, 316, 330
MONTRICHARD.	303
MONTROL.	30
MOREAU.	157, 170, 302
MOREAU (de Bordeaux).	198
MOREAU (de l'Yonne).	255
MORAL (de).	40
MORGAN (général).	195
MORGAN (avocat).	261
MORISON.	49
MORTEMART (duc de).	9, 82
MOUNIER (baron).	13, 325
MOUNE-EDGECUMBE (comtesse de).	113
MOUSSE (de la).	319
MUCEY.	167

MM. Pages
MULOT. 319
MUNCASTER. 114
MURAIRE. 195
MURAT. 373
MURINAIS. 195

N.

NAILLAC (chevalier de). 13
NASSAU (prince de). 95
NAVÈRE. 168
NELSON. 283
NESLE (marquis de). 226
NEKON (chevalier de). 169
NEWARK (vicomtesse de). 114
NINARD. 319
NOAILLES (député). 195
NOAILLES (maréchal de). 218
NOÉ (de). 10
NOINVILLE (comte de). 133
NOLLENT. 167

O.

OGILVIE. 114
ORDENER. 366
ORVILLE (d'). 167
OSMOND (d'). 10
OUTREMONT (d'). 336
OYSONVILLE (comte d'). 20

P.

PAILLÈS. 198
PALLU DUPARC. 181

MM. Pages.
PANNEVINON. 167
PAPIN. 197, 281
PARADIS. 195
PASTORET. 195
PASTRE. 267
PAVIE. 195
PHÉLIPPEAU (chevalier de). 285
PÉLICIER (baron de). 76
PELLEPORT (vicomte de). 230
PELLETIER. 14
PENNETÉ. 167
PERCIVAL. 114
PÉRIGORD (Archambaut, comte de). 104
PETIT-THOUARS (du). 284
PHILIBERT. 12
PICHEGRU. 2, 43, 120, 143, 195
PIENNE (duc de). 228
PIQUET DUBOISGUY. 119
PITT (William), 22, 356
POLIGNAC. 170, 316, 328
POLISSART. 195
PONTAC (de). 198
PORTAIL-NORU. 75
PORTALIS. 195, 242
PRADT (chevalier de). 317
PRAIRE-MONTAUT, 195
PRÉCY (de). 54, 180
PRUGNON, 261
PUISAYE (comte de). 75, 80

MM. Pages

PUYSÉGUR (comte de). 104, 197
PUYSÉGUR (archevêque de Bourges). 10

Q.

QUATREBARBES (comte Henri de). 20
QUATREMÈRE DE QUINCY. 131, 195
QUELEN (comte de). 317
QUENGO (comtesse du). 12
QUEYRIAUX. 197

R.

RABAUD. 48
RAMEL. 195
RAPINAT. 221
REBERT. 128
REBOURGUEIL (chevalier de). 104, 317
RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX. 132
REWBEL. 48, 132
RICHER-SERISY. 18
RIPOCHE. 33
RIOLLET. 319
RIVIÈRE (duc de). 73, 80, 103, 106, 108, 119
ROBESPIERRE. 25, 26
ROBINSON. 114
ROCHE-AYMON (marquis de la). 316
ROCHECOTE (de). 110, 181
ROGER. 280
ROHAN (prince de). 82, 317
ROHAN-ROCHEFORT (princesse Charlotte de). 363
ROLAND DE KLOURG, 97
ROLLE (baron de). 104
ROMAIN (chevalier de). 317

MM. Pages

Roman. 319
Roncherolles (comte de). 20
Ronsin. 44
Roquefeuille (comte de). 133
Roquefort (de). 198
Rosel de Beaumanoir (comte de). 38, 42, 86
Rotalier (de). 75
Rouhaut (comte de). 85
Rousseau (Jean). 198
Roux. 48
Rovère. 195
Royer-Collard. 55
Ruelle. 49
Rumédon (de). 12
Rurange (comte de). 133

S.

Sabran (duc de). 234, 316
Saignelay de Colbert. 10
Saint-Aulaire. 169, 316
Saint-Blancard (comte de). 104
Saint-Florent (de). 39
Saint-Georges (comte de). 319
Saint-Géran. 319
Saint-Germain. 167
Saint-Jacques (baron de). 383
Saint-Morys (comte de). 76
Saint-Pierre (marquis de). 76
Saint-Priest (comte de). 148, 174, 226, 301, 316
Saint-Priest (chevalier de). 294
Saint-Privé. 319

MM.

	Pages.
SAISSEVAL (comtesse de).	328
SALADIN.	195
SALGUES (vicomte de).	141, 274
SALLE.	345
SALUCES (Eugène et Alexandre de).	198
SANGOUSKO (prince de).	235
SAVARY.	365
SAVORNIN DE SAINT-JEAN (chevalier).	330
SCEPEAUX (vicomte de).	119
SCHNEIDER.	173
SCHRODER,	363
SCHWARTZEMBERG (prince de).	134
SCHWEND.	319
SÉCILLON (comtesse de).	326
SENNEVILLE.	75
SÉRENT (duc de).	228
SÉRENT (duchesse de).	312
SÉRENT (comte de).	104, 110
SEROCOURT (baron de).	315
SESMAISONS (comte de).	20
SHÉE (de).	372
SIEYES.	48
SIMÉON.	195
SOMBREUIL (comte de).	45, 86, 91
SOTIN.	221
SOUCY (de).	127
SOULHOWEL.	114
SOURDIS (marquis de).	228, 294, 301
SOUWAROW.	230, 273, 277
SPARRE (de).	338

MM. Pages.

STOFFLET. 119
SULADIN. 114
SYDNEY-SMITH. 284

T.

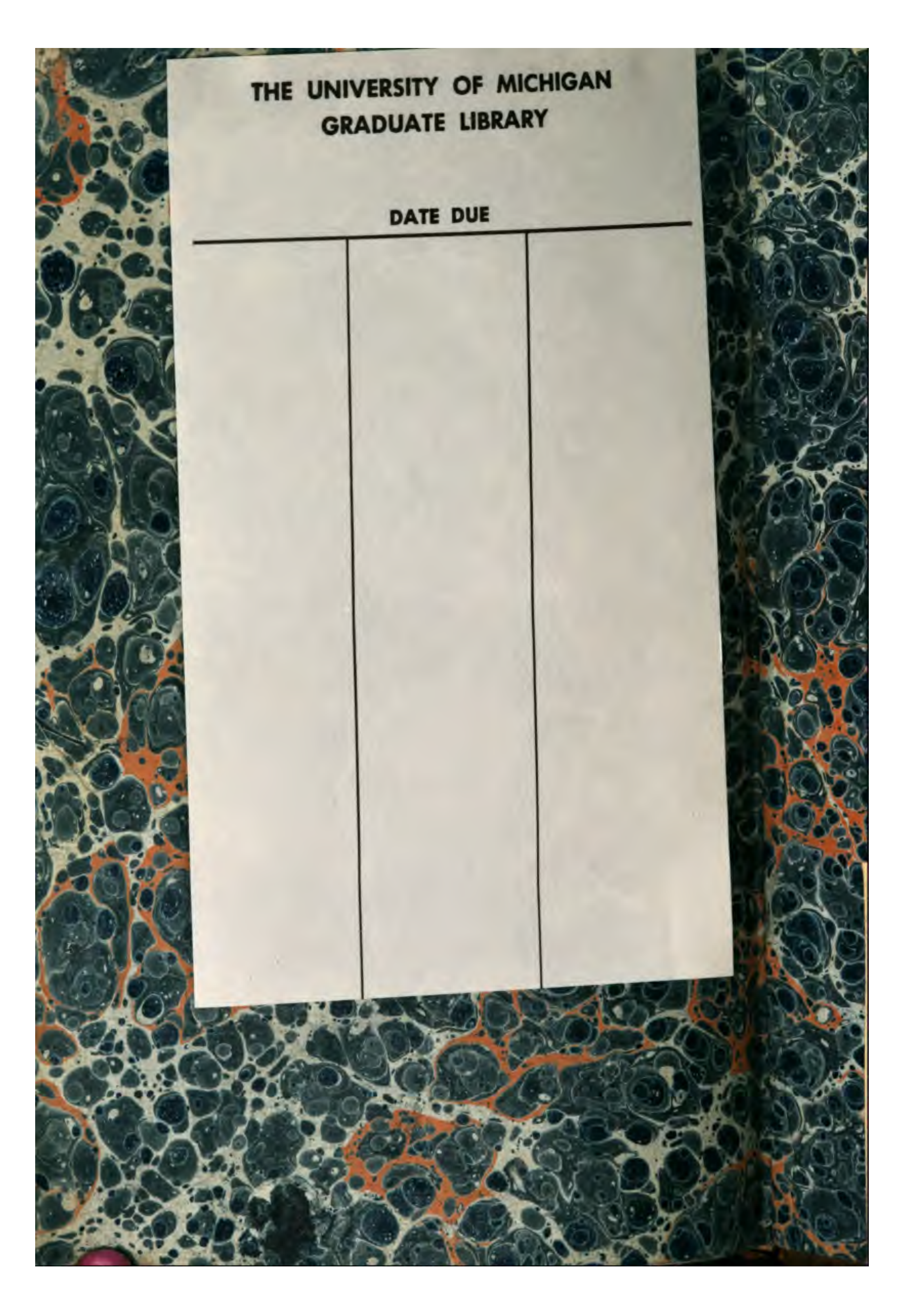
TALARU DE CHALMAZEL. 10
TALHOUET (comte de). 75, 86
TALLEYRAND-PÉRIGORD. 13, 379
TALLIEN. 49, 88, 102
TALMONT (prince de). 51
TANDAU. 168
TANEFF (de). 5
TAWAST. 390
THÉON (marquis de). 169
THIBOULOT (marquis de). 39
THIÉRAT. 167
THOMAS. 319
THORNTON, 114
THUMERY (marquis de). 371
TINTINIAC (chevalier de). 76, 79
TOUTAIN. 12
TOWNSHEND (marquise de). 115
TREILHARD. 49
TREMEREAUX (de). 12
TRION (chevalier de). 198
TROMELIN (comte de). 285
TRONCHET. 319
TRONÇON-DUCOUDRAY. 195
TUFFIN DE VILLIERS. 12
TURGY. 127
TURPIN DE CRISSÉ (comte de). 58

U

MM. Pages
Urbna (comte d'). 233

V.

Vaillant de la Ferrière (chevalier). 87
Valdené (de). 181
Valens (de). 198
Vandamme. 45
Vassé (marquis de). 301, 302
Vauban (comte de). 76
Vauborel. 275
Vaudreuil (de). 237
Vaugiraud (comte de). 77
Vauguyon (duc de la). 174, 181
Vauquelin. 168
Vauvilliers. 195
Vaux (comte de). 319
Venet. 319
Vernon. 114
Vibraye (comte de). 237, 316
Viénot-Vaublanc. 195
Vilaines (de). 3
Villaret-Joyeuse. 195
Villate (marquis de). 315
Villedon. 319
Villéon (de la). 85
Villeneuve Flamarens (comte de). 76
Villeneuve-Laroche-Barnaud. 111
Villeneuve (contre-amiral). 284
Villeneuve (de). 45


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY
DATE DUE